



Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité
et des finances

Exercice 2009

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES

2009 En Bref

A cheval sur deux législatures, 2009 se situe dans la continuité des travaux accomplis depuis 2005, année de mise en place du DJSF; elle marque en même temps une rupture, ne serait-ce que dans la marche de nos institutions avec le renouvellement des autorités politiques cantonales. La continuité, tout d'abord, c'est la poursuite des réformes et des réorganisations menées dans les domaines de la justice, de la sécurité, de la fiscalité et de la caisse de pensions. La continuité, c'est aussi le maintien de la gestion rigoureuse des ressources humaines et financières qui a été introduite en 2005, avec l'entrée en vigueur des mécanismes de maîtrise des finances. Une gestion qui s'est même encore durcie en cours d'année, suite aux évaluations intermédiaires des comptes 2009! La continuité, c'est encore l'engagement permanent de nos services centraux sur tous les chantiers ouverts dans les départements de l'administration. La continuité, enfin, c'est la difficulté persistante à boucler nos budgets, c'est notre difficulté constante à prévoir l'évolution de nos finances, c'est la vulnérabilité permanente de notre canton au moindre tressaillement de la situation économique.

Cette continuité-là est pesante. Elle est même harassante pour celles et ceux qui, année après année, depuis des années, courent après des mesures d'économies, des rationalisations, des réductions d'effectifs ou qui subissent les effets pervers des plafonnements linéaires et les gels des salaires. Elle est épuisante, en raison de l'incertitude constante dans laquelle se trouvent notre canton et ses finances. Elle n'est même plus acceptable pour celles et ceux qui constatent que l'Etat a toujours plus de mal à honorer ses engagements, que ce soit envers ses collaborateurs-trices, en matière de rémunération, ou envers ses partenaires cantonaux et intercantonaux.

Face à cette continuité-là, on pourrait se réfugier dans l'incantation, dans la complainte, pour tenter d'exorciser cette fatalité qui semble frapper notre canton depuis trois décennies et qui le frappe, une fois encore, alors qu'il est convalescent. Mais convenons-en, ce serait un bien piètre remède qui nous conduirait à échapper à nos responsabilités, alors qu'il convient de persévérer, de tout mettre en œuvre pour que l'Etat reste un acteur prévisible, donc crédible, si l'on veut que nos enfants aient encore un avenir dans notre canton.

C'est pourquoi l'année 2009 marque aussi une rupture. En effet, durant les douze mois écoulés, les services centraux rattachés au DJSF ont mené de profondes réflexions sur la conduite de l'Etat, sur la manière de gérer ses prestations et sur les relations que l'administration se doit de cultiver avec ses usagers, ses contribuables, ses justiciables. Ces réflexions ont débouché sur la préparation d'un cadre qui doit servir à une refonte d'ensemble de la conduite de l'Etat et de notre administration, sur des principes de planification à moyen terme pour que nous puissions enfin dépasser l'horizon borné de l'année comptable ou budgétaire. Toutes ces propositions ont été condensées dans un rapport que le Conseil d'Etat a accepté en novembre 2009 et qui sera proposé au Grand Conseil au début 2010. Mais comme l'a dit Winston Churchill, en 1942, *"This is not the end. It is not even the beginning of the end. But it is, perhaps, the end of the beginning. - Ce n'est pas la fin. Ce n'est peut-être même pas le commencement de la fin. En revanche, c'est - peut-être - la fin du commencement."*

La réorganisation du **secrétariat général** initiée en 2008 s'est poursuivie en 2009. Le niveau GESPA 2 a été introduit, dès le 1^{er} avril 2009. Il en va de même pour le système de contrôle interne, mis en œuvre dans le délai exigé par le Conseil d'Etat.

Un chargé de projet pour la nouvelle organisation judiciaire à 70% a été recruté à l'automne 2009. Rattaché administrativement au SJSF, il dépend du comité de pilotage du projet, présidé par le chef du DJSF et composé de représentants du département et des autorités judiciaires.

Comme en 2008, le personnel du SJSF a été fortement mis à contribution pour appuyer les services engagés dans des processus de réforme, à l'instar de la police, du service pénitentiaire, du service des contributions ou du service de la justice. Il a été en outre engagé sur des projets spéci-

fiques, comme la création de la nouvelle caisse de pensions unique, la préparation du rapport sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat, la révision du processus de traitement des amendes ou l'optimisation des statistiques financières et fiscales.

En matière **d'aide humanitaire et de coopération au développement**, le SJSF a assuré le suivi du contrat de prestations passé avec Latitude 21 pour 2008 et 2009. Pour rappel, Latitude 21 est une fédération d'ONG actives dans le domaine de la coopération au développement. Cette structure est l'interlocuteur privilégié de l'Etat, dans le sens prévu par l'article 6 de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement. Les deux années 2008 et 2009 constituaient une période de transition entre la mise en oeuvre de la loi du 18 mars 2008 et le début de la législature 2010-2013. Les objectifs visés par le premier contrat ont été atteints par Latitude 21 qui est désormais pleinement opérationnelle.

Au cours de l'année écoulée, **l'office d'organisation** s'est particulièrement impliqué dans l'organisation de l'administration face à la pandémie, la réforme du fonctionnement de l'administration, la réorganisation d'unités et la production d'un catalogue (quasi) général des prestations de l'administration.

Le groupe de travail composé de plusieurs responsables d'unités a continué d'élaborer des recommandations pour améliorer la qualité de la gestion de l'administration cantonale.

Même si, dans la période actuelle, il n'est pas possible de produire un plan directeur du logement de l'administration, des projets de relocalisation ou d'aménagement ont pu être finalisés.

L'**office de la politique familiale et de l'égalité** s'est efforcé en 2009 de poursuivre les tâches amorcées l'année précédente par la nouvelle équipe. La lutte contre la violence conjugale et le domaine de l'éducation sont les dossiers qui occupent majoritairement l'office. Après le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil faisant le bilan de la lutte contre la violence conjugale depuis 2004 et avec la nouvelle législature, la commission technique LVCouple a été renommée. Un accent tout particulier a été mis sur la sensibilisation des milieux judiciaires. En 2009, pour la deuxième fois, l'OPFE a organisé la « Journée oser tous les métiers » (jom) à l'intention des élèves du degré 7. Enfin, l'OPFE a poursuivi son travail de sensibilisation et de conseil à l'interne de l'administration et a organisé plusieurs événements, notamment à l'intention des femmes engagées en politique.

JUSTICE

En 2009, un collaborateur du **service de la justice** (JUST) a travaillé à temps complet à la récupération des avances d'assistance judiciaire. Les résultats obtenus ont été nettement supérieurs à ce qui était attendu. De plus, les secteurs des créances et des frais judiciaires se sont totalement mis à jour avec leur facturation. Il est aussi à relever que le JUST a atteint son objectif d'assainissement des dossiers de naturalisation. L'année écoulée a été mise à profit pour préparer le transfert des enquêtes de naturalisation de la Police neuchâteloise au Service de la cohésion multiculturelle. Le chef de l'office de la population (OCPO) a également mené à bien l'élaboration de la nouvelle loi sur l'harmonisation des registres. Une tâche importante de l'année 2009 a consisté en l'étude de la concentration des activités du JUST sur un seul site. Malheureusement, l'office d'organisation n'a pas trouvé de locaux qui répondent aux besoins du JUST. Cependant, dès le 1^{er} février 2010, l'OCPO sera installé à Tivoli 22 à Neuchâtel. Cela permettra la prise de données biométriques pour l'établissement des nouveaux documents officiels. Les projets de modification du tarif des émoluments des actes notariés, de modification de la loi sur le notariat et de son règlement ont beaucoup progressé et seront terminés en 2010. Les activités du JUST inhérentes au Pouvoir judiciaire (PJ) ont été marquées par la reprise du travail de consolidation financière au JUST ainsi que par la définition des besoins en locaux du PJ.

Le **service pénitentiaire** (SPNE) a été une fois de plus fortement sollicité durant l'exercice 2009, notamment par la poursuite de la mise en oeuvre des trois volets du projet de réorganisation du service (volets législation, restructuration et construction). Cette évolution s'observe principalement à travers le nombre total des journées de détention exécutées dans les établissements pénitentiaires cantonaux qui a été de 46.312 en 2009.

Les effets du nouveau code pénal, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, se vérifient de plus en plus dans la pratique quotidienne. En effet, une très forte diminution des journées de détention exécutées en régime ouvert, c'est-à-dire en semi-détention (4360 jours en 2008 contre 1079 en 2009) et travail externe (1108 jours en 2008 contre 1008 en 2009), a été enregistrée. En parallèle, le SPNE a été confronté à une augmentation des condamnations à des peines privatives de liberté de

longues durées qui doivent être exécutées en établissement fermé. A cette tendance s'ajoutent les condamnations fréquentes à des mesures thérapeutiques institutionnelles pour des auteurs d'infractions graves qui souffrent de troubles mentaux. Le cumul de ces deux facteurs est à la base d'un surpeuplement massif des établissements fermés et thérapeutiques dans tout le concordat latin. Progressivement, cette situation risque de mettre en péril les règles juridiques et sécuritaires qui s'imposent.

A cette saturation du domaine de l'exécution des peines et des mesures pénales s'ajoute la détention préventive ordonnée plus fréquemment par les juges d'instruction et pour de plus longues durées. Cette augmentation des demandes de placements dans les établissements est à l'origine des refus d'incarcération des personnes condamnées à des courtes peines, par manque de place.

Cette dernière catégorie de condamnés ne pourra pas être placée en régime ouvert en raison de la multiplicité de leurs difficultés personnelles (dépendance aux addictions, problèmes de santé physique et psychique, chômage, séjours illégaux, etc). Par ailleurs, les mesures pénales qui étaient, jusqu'à fin 2008, de la compétence du DSAS, ont été transférées à l'Office d'application des peines. Ce dernier porte donc, depuis le 1^{er} janvier 2009, le nom d'office d'application des peines et mesures (OAPM). Par ce dernier volet du désenchevêtrement des tâches pénales entre le DSAS et le DJSF, nous nous sommes ralliés à la forme organisationnelle pratiquée par tous les autres cantons de Suisse. Le SPNE par son OAPM est désormais responsable du traitement de l'ensemble des sanctions pénales, c'est-à-dire des peines et des mesures. Le DSAS, quant à lui, est entièrement compétent et responsable de l'ensemble des questions relatives à la détention des mineurs.

En 2009, le nombre de journées de détention dans le canton s'est élevé à 46.312 journées contre 46.943 en 2008, 46.882 en 2007 et 48.863 en 2006 et 46.158 en 2005. Le TIG (travail d'intérêt général) est en augmentation (21.029 heures en 2009, contre 10.452 en 2008, 14.037 en 2007 et 22.711 en 2006).

Le **service de probation** a poursuivi durant l'année 2009 l'adaptation de ses prestations en fonction des modifications légales en cours ou à venir parmi lesquelles est à citer prioritairement le rôle d'autorité d'exécution des mesures ambulatoires liée à l'art. 63 CP. Le service de probation s'est appliqué à poursuivre la rédaction des procédures liées à ces changements de même qu'à poursuivre l'élaboration du système de contrôle de gestion interne. La mise en place d'un outil informatique adapté au service de probation, particulièrement pour les statistiques, entre dans sa phase finale. Le service de probation a également développé la prestation d'évaluation criminologique et poursuit le projet de recherche en cours de mettre sur pied un outil d'évaluation dans le domaine des violences conjugales. Le déplacement du service de probation à La Chaux-de-Fonds, prévu initialement en 2010, devrait avoir lieu à l'horizon 2012.

SECURITE

L'année 2009 s'est surtout caractérisée par la mise en oeuvre de la réforme **police neuchâteloise** ainsi que par les diverses manifestations qui ont marqué le bicentenaire de la gendarmerie et le 100^e anniversaire de la police judiciaire. Afin de marquer dignement cette double commémoration, la direction de la police neuchâteloise a organisé plusieurs événements destinés à mettre en exergue les divers aspects de l'activité de police.

En termes de gestion de l'ordre public, il convient de relever que l'année 2009 a confirmé l'augmentation constante de la violence dans les stades et patinoires de Suisse. De nombreuses rencontres, dans et hors du canton, ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants. L'escalade constatée est inquiétante. La détermination des autorités politiques cantonales et fédérales devrait favoriser la prise de mesures ciblées en vue de juguler ce phénomène.

Cette année correspond au 2^{ème} exercice du **service de la sécurité civile et militaire** dans sa nouvelle composition conformément à la décision de 2007. L'ensemble de la structure a donné satisfaction même si quelques corrections devaient être encore apportées à la nouvelle structure. Le 1^{er} septembre M. Jean-François Staehli a pris ses fonctions de chef de service en remplacement de M. Claude Gaberel qui a demandé à être mis au bénéfice d'une retraite anticipée.

Le SSCM a été fortement mis à contribution dans la planification et l'exécution des mesures liées à la pandémie de grippe A H1N1. Les hommes de la protection civile ont été mis sur pied pour assurer la logistique de la vaccination de la population.

Le groupe de projet de réorganisation des sapeurs-pompiers du Canton a remis à la fin du 3^{ème} trimestre son rapport complet et détaillé sur l'état actuel des risques du Canton ainsi qu'une proposition d'une nouvelle organisation structurelle et organisationnelle. Parallèlement le projet de centrale d'alarme unique suit son cours.

FINANCES ET IMPOTS

L'année 2009 a été particulièrement ardue pour le **service financier**. Depuis l'entrée en vigueur des mécanismes de maîtrise des finances, son rôle a été renforcé. En 2009, compte tenu du contexte économique difficile que traverse le canton, il a fallu mettre sur pied des mesures d'urgence pour limiter le déficit prévu dans le cadre des résultats prévisionnels. En effet, la seconde évaluation de septembre 2009 prévoyait un déficit aux comptes de 56 millions, soit environ 20 millions de plus que les limites autorisées. Le processus budgétaire 2010 a également été extrêmement serré. Après quatre entretiens avec la plupart des départements, les discussions parlementaires ont nécessité une préparation et un suivi intense jusqu'au dénouement final de décembre au Grand Conseil, prévoyant un budget 2010 avec 34 millions de déficit au compte de fonctionnement et 65 millions d'investissements nets qui le situent aux limites du frein à l'endettement.

Parallèlement, le service financier a participé très activement à l'élaboration du programme de législation et du plan financier 2010-2013. Cette participation a été l'occasion de poser les bases d'une nouvelle méthode de travail pour le processus budgétaire avec l'introduction d'une planification financière roulante et d'un outil informatique y relatif performant. L'objectif est de travailler au redressement des finances dans la durée en évitant les exercices pompiers à court terme dont les limites ont été mises en évidence durant cette année. Pour faire face à ces nouveaux défis, le service financier s'est également doté d'un nouveau catalogue de prestations et d'une nouvelle organisation qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Depuis cette année, les tableaux statistiques ne font plus partie du rapport du **service des contributions**. Ces statistiques seront dorénavant publiées au mois de juin de chaque année basées sur le résultat de la taxation. La première édition en collaboration avec l'office cantonal de la statistique a eu lieu en juin 2009. Elle est disponible sur le site de l'Etat (www.ne.ch).

Sur le plan technologique, le logiciel de remplissage Clic&Tax a de plus en plus de succès puisque 62% des déclarations retournées ont été établies au moyen de ce logiciel ou d'un logiciel professionnel. Les travaux qui permettront de retourner la déclaration au travers du guichet unique se poursuivent, l'objectif étant toujours fixé au 1^{er} janvier 2011. Des réflexions ont également été menées et se poursuivent dans d'autres domaines comme les successions et les personnes morales, dans l'esprit d'améliorer la relation avec le contribuable et d'augmenter l'efficacité du service et, par conséquent, le rendement de l'impôt.

En parallèle à l'évolution technologique, la restructuration du service se poursuit. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les activités de perception des communes de Colombier et de Neuchâtel ont été transférées au service des contributions. Toutes les activités liées à l'impôt se retrouvent au sein de la même entité, permettant ainsi de poursuivre dans la volonté de réduire le nombre d'interlocuteurs pour les contribuables neuchâtelois.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2009 a été marquée par la crise. Ceci s'est traduit par une baisse des recettes fiscales pour les personnes morales et les personnes physiques. Toutefois, le taux d'encaissement des impôts est resté identique à celui de l'année passée, plus de 91% des contribuables paient leurs impôts dans les délais. Sur le plan législatif, une réflexion est menée au niveau d'une révision de la fiscalité des entreprises. Un rapport sera vraisemblablement soumis au Grand Conseil durant le premier semestre 2010.

Le **service des communes** observe que la situation financière des communes, considérées dans leur ensemble, a connu en 2008 une évolution similaire à celle observée en 2007, avec un bénéfice cumulé atteignant le chiffre de CHF 8,5 millions. Cette stabilisation générale ne cache pas moins des résultats différenciés selon les communes, les villes du Haut en particulier connaissant un accroissement supérieur à la moyenne de leurs recettes, en particulier de celles perçues de leurs personnes morales. Une évolution inverse a été observée dans les autres principales communes qui hébergent des personnes morales. Ce resserrement de l'éventail des revenus fiscaux a entraîné une baisse des transferts totaux de la péréquation financière intercommunale d'un exercice sur l'autre de près de CHF 2 millions à CHF 35,2 millions. Cette baisse traduit une diminution des écarts de revenus fiscaux entre les communes financièrement les plus fortes, particulièrement

celles qui abritent sur leur territoire des entreprises, et les autres, au niveau de la péréquation des ressources.

L'année 2009 a vu deux importants projets de fusions de communes entrer en vigueur, celui des nouvelles communes de Val-de-Travers et de La Tène. La parfaite connaissance du terrain ont permis aux acteurs de ces importants projets de faire fonctionner ces nouvelles entités sans accroches, grâce à l'excellent état d'esprit qui a prévalu au sein des personnels et des autorités élues, et cela dès le premier jour. Les nouveaux projets développés par les nouvelles communes se sont poursuivis à un rythme soutenu tout au long de l'année. D'autres projets de fusions de communes ont connu une accélération de leur cadence, sur le Littoral et dans le Val-de-Ruz en particulier.

Parmi les grands projets, relevons que les travaux liés à l'examen du système péréquatif et à l'élaboration d'un modèle de réforme du volet de la compensation de la surcharge structurelle de la péréquation financière intercommunale se sont poursuivis tout au long de l'année. Un rapport est attendu en 2010. Des travaux liés à la réforme des institutions et à la collaboration transfrontalière, en particulier avec le canton de Berne, ont été menés sans relâche au cours de cette année. Enfin, dans le cadre réglementaire communal, il est important de noter que 2009 aura coïncidé avec la disparition d'une institution vieille de plus de 100 ans, la commission scolaire, ses pouvoirs décisionnels étant transférés au Conseil communal. Un Conseil d'établissement scolaire consultatif, constitué sur la base du projet d'harmonisation scolaire sur les plans romand et suisse et formé de l'ensemble des milieux intéressés par l'école, tels que délégués des Conseils communaux et généraux, des parents d'élèves, du corps enseignant et des autres professionnels de l'établissement, a succédé à la commission scolaire. Il se veut être un lieu de débats et d'échange sur l'école et la vie scolaire. Ce conseil est également appelé à appuyer le Conseil communal dans sa gestion courante de l'établissement.

AFFAIRES GENERALES

Pour le **service juridique de l'Etat** (SJEN), l'année 2009 a été marquée par l'introduction d'un système de gestion des affaires, l'application Juris. Il s'agit d'une étape importante et attendue de longue date pour permettre une gestion des affaires qui soit en adéquation avec les contraintes toujours plus fortes et les attentes élevées des partenaires du service juridique, notamment dans le domaine du contentieux. L'introduction de l'application Juris permettra notamment d'obtenir des statistiques plus précises dès l'exercice 2010. L'activité en matière de contentieux a mobilisé la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de près de 400 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités. Les collaboratrices et collaborateurs du service ont également été sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités. Ces sollicitations témoignent du haut degré d'expertise qui caractérise les collaboratrices et collaborateurs du service.

Le **service des ressources humaines** a été fortement impliqué en 2009 dans les nombreux travaux liés à la réforme de l'administration cantonale. Les effets de ces réformes sont multiples et très sensibles, s'agissant de la gestion du personnel des entités concernées. Aux nombreux transferts de personnel nécessitant l'implication de la mobilité interne s'ajoutent en effets de nombreuses modifications de cahiers des charges impliquant de nombreux travaux administratifs en lien avec les adaptations statutaires et salariales.

La gestion de la fin du programme d'encouragement aux départs à la retraite anticipée, ainsi que l'intensification de la collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité dans le cadre de la mise en place d'indicateurs ont également occupé des ressources importantes au SRHE.

Le service s'est également penché de manière détaillée sur son fonctionnement et sur les pistes d'améliorations qu'il entend poursuivre pour être en mesure d'assurer des prestations de qualité à l'ensemble de ses clients et partenaires. C'est ainsi qu'un nouveau catalogue de prestations a été établi, et qu'un projet de réforme en profondeur des structures et du fonctionnement du SRHE a été élaboré par la direction.

Le départ du chef de l'office de la formation continue en juin 2009 a également poussé la direction du SRHE à repenser le mode de délivrance des prestations en matière de formation continue des titulaires de fonctions publiques. A terme, une partie des activités de l'office de la formation continue devrait être confiée aux CEFNA (alliance des Centres de formation professionnelle de l'Etat de

Neuchâtel). Le SRHE disposera ainsi de plus de disponibilités et de moyens pour accompagner les réformes de l'Etat par des actions de formation nécessaires aux cadres et titulaires de fonctions publiques dans l'évolution de leur environnement et de leur activité.

Les structures d'accueil pour jeunes enfants mises en place à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds ont atteint courant 2009 un taux d'occupation optimal, et une optimisation de l'utilisation des surfaces à disposition à la crèche Tic-Tac du haut du canton est à l'étude.

La collaboration avec les associations du personnel a été marquée par la réalisation d'une étude retrospective sur l'application du système de rémunération des fonctionnaires. Cette dernière permettra d'examiner en 2010 si des aménagements de cette politique seront nécessaires à l'avenir.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2009 a, tout d'abord, été marquée par l'acceptation, par le Grand Conseil, du schéma directeur 2009-2013 du Guichet unique. Ensuite, les autorités politiques ont validé une charte de projet visant à la réunion des services informatiques pour le 1^{er} janvier 2013. Finalement, par les réorganisations et les autonomisations de services, le SIEN a pu développer ses prestations au-delà de toute attente et ainsi améliorer son budget de fonctionnement de plus d'un million de francs.

CAISSE DE PENSIONS

Suite à l'adoption en 2008 de la loi sur la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel, l'administration de la **Caisse de pensions de l'Etat** a consacré beaucoup d'énergie à préparer le transfert des plus de 22'000 assurés en 2010, à mettre en place une nouvelle réglementation, à informer ses assurés et à préparer le regroupement des éléments des fortunes des trois caisses concernées. En parallèle, la nouvelle Caisse, dénommée prévoyance.ne a constitué ses organes - Conseil d'administration, bureau, commission de placement et commission d'assurance - et nommé sa direction administrative, au début mars 2009. Enfin, les administrations des trois anciennes caisses ont été regroupées à La Chaux-de-Fonds et n'en constitueront plus qu'une dès 2010.

La gestion de la fortune mobilière de la Caisse de pensions de l'Etat s'est révélée moins problématique que 2008, année qui avait enregistré un effondrement des valeurs boursières. Dès le mois de mars 2009, les marchés ont repris le chemin de la hausse sous l'effet de nouvelles plus rassurantes sur le front de l'économie et du soutien massif des gouvernements aux banques en difficulté.

Le **service de la gérance des immeubles** (SGIM) a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles de la Caisse de pensions de l'Etat. Le comité du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat a examiné, durant toute l'année 2009, de nombreuses propositions d'investissement ou projets de construction dans le canton de Neuchâtel et hors canton, à l'image d'un nouveau bâtiment à Neuchâtel (rue du Vieux-Châtel) et de plusieurs immeubles dans le haut de Cortaillod. Par ailleurs, la Caisse de pensions de l'Etat et les autres propriétaires ont vendu leurs parts de propriété du lotissement Esplanade à La Chaux-de-Fonds à Realstone, un fonds immobilier ayant son siège à Lausanne.

En ce qui concerne les immeubles appartenant à l'Etat et gérés par le SGIM, 2 dossiers ont été traités durant l'année 2009 à savoir, la vente de l'ancien centre des Cernets (Les Verrières) dont les actes ont été signés le 21.12.2009 et la location des bâtiments de l'ancien conservatoire à Neuchâtel, situés rue du Clos-Brochet 30-32. Par ailleurs, les démarches de vente de l'auberge de la Maison-Monsieur (Biaufond) sont en cours.

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général du département de la justice, de la sécurité et des finances (SJSF) poursuit les objectifs stratégiques suivants:

1. Assurer un appui complet, rapide et décisif au ou à la chef-fe du département dans l'exécution de ses tâches;
2. Assurer de manière efficace le rôle de relais entre le département et les services;
3. Assurer un fonctionnement optimal du secrétariat général en engageant au mieux les ressources à disposition;

4. Assurer une interface efficace entre les services et le ou la chef-fe de département;
5. Veiller à l'exemplarité des prestations du département en mettant en place le contrôle interne d'ici à fin mars 2009.

Afin d'atteindre ses objectifs, le SJSF a revu son catalogue des prestations (GESPA 1) en 2008. Il a en outre introduit la saisie du temps de travail (GESPA 2), dès le 1^{er} avril 2009. Il a par ailleurs mis en place un système de contrôle interne, le 31 mars 2009, conformément aux exigences visées par l'arrêté du Conseil d'Etat sur la gestion des risques et le contrôle interne. La description des processus essentiels et les directives qui concernent les relations entre le SJSF et les services du département auraient dû être mis en ligne sur un site intranet *ad hoc*. Mais les travaux ont pris un important retard, en raison notamment de la préparation du budget 2010. Au début avril 2009, le SJSF a introduit Office 2007; en qualité de service-pilote, il a réorganisé la gestion documentaire du service sur des portails de travail qui sont accessibles via l'Intranet et qui ont remplacé les disques durs individuels et en réseau.

1.1. Effectif du personnel

Fonctions, exprimées en EPT	C2006	C2007	C2008	B2009	C2009
Secrétaire général	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Secrétaire générale adjointe	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Chargé de missions	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Secrétaire	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Secrétaire administrative, resp. financière	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Chargé de projet NOJ					0.7
Mandat de projet RPT à l'heure				1.0	0.1
Total	5.0	5.0	5.0	6.0	5.8

L'effectif de base du SJSF est stable depuis 2006 et s'élève à 5 équivalent plein temps (EPT) répartis sur cinq fonctions. Les variations entre le budget et les comptes 2009 concernent d'une part le chargé de projet (0,7 EPT) engagé pour la nouvelle organisation judiciaire et rattaché administrativement au SJSF. En effet, ce dernier dépend du comité de pilotage du projet qui est présidé par le chef du DJSF et composé de représentant-e-s des autorités judiciaires et du département. D'autre part, le mandat de projet RPT figurait à hauteur de 1 EPT dans le budget du SJSF. En réalité, ce mandat est rémunéré sur la base d'un tarif horaire qui fluctue selon la nature et la complexité des mandats confiés par le DJSF. Ceux-ci consistent en analyses, en évaluations et en synthèses des informations et des données communiquées par la Confédération dans le cadre du suivi de la RPT.

1.2. Finances

No.	Rubrique	C2006	C2007	C2008	B2009	C2009
	<i>Charges</i>	871'131	1'058'626	1'140'745	1'012'000	1'177'757
30	Charges de personnel	735'327	843'835	826'647	811'600	928'159
31	Biens, services et marchandises	61'650	129'121	217'718	85'500	144'959
35	Déd. aux coll. publiques	74'154	85'670	96'380	114'900	104'639
	<i>Revenus</i>	10'129	121'100	191'421	50'000	228'659
43	Contributions	450		79'560	30'000	88'659
49	Imputations internes	9'679	121'100	111'861	20'000	140'000
	Charges nettes	861'002	937'526	949'324	962'000	949'098

Les comptes 2009 bouclent avec des charges nettes inférieures au budget 2009 de Fr. 12'902. Les augmentations, sous les groupes 30 et 31 concernent l'engagement du chargé de projet, avec l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 120'000 compensé par une augmentation des imputations internes.

1.3. Prestations du SJSF

La saisie du temps de travail a été introduite à partir du 1er avril 2009 auprès des 5 fonctions permanentes du SJSF. Même si elles ne sont pas encore complètes et que leur saisie mérite quelques ajustements, les informations récoltées permettent de mieux appréhender la part de temps consacrée aux prestations et aux activités qu'elles exigent pour être délivrées. Elles fournissent également des indications utiles sur le temps passé dans l'appui aux unités du département ou dans le suivi et la gestion de projets particuliers. Le premier bilan que l'on peut tirer de ces données est satisfaisant. Les expériences retirées en 2009 permettront d'améliorer la saisie en 2010, avec la poursuite de la mise en œuvre de la gestion par prestation.

Tableau 1: Répartition du temps total SJSF par prestation, entre avril et décembre 2009

Gr. de prestations	Prestations	Part du temps passé par	
		prestation	groupe
Conseil et appui	Appui affaires départementales	52.3%	62.5%
	Appui dossiers gouvernementaux	6.7%	
	Appui affaires parlementaires	3.1%	
	Appui affaires politiques	0.4%	
Communication et information	Conseil et appui chef-fe de département	0.9%	4.6%
	Transmission et conduite de l'information	1.2%	
	Représentation / relations publiques	2.5%	
Coordination	Ressources Humaines	0.8%	3.4%
	Finances	2.7%	
Gestion des opérations	Opérations régulières	0.3%	14.5%
	Conduite de projets	9.2%	
	Gestion activités chef-fe de département	4.9%	
Autres prestations	Comptabilité	1.3%	1.3%
Gestion interne	Gestion du service	13.8%	13.8%
	Total		100.0%

En 2009, plus de 60% du temps est consacré aux prestations de conseil et d'appui (cf. tableau 1), notamment dans les affaires départementales. Cette répartition est conforme aux objectifs du secrétariat général.

Les activités réalisées pour produire les prestations du SJSF sont résumées sur le tableau 2. Plus de 21% du temps est consacré au traitement de courrier et de correspondance, sur support papier ou électronique, 17,3% à la gestion des dossiers et 16,5% à des colloques et des séances. Les travaux de recherche, d'analyse et synthèse vont souvent de pair avec la rédaction de documents. Ces deux activités totalisent ensemble 18% du temps passé par les collaborateurs-trices du SJSF.

Tableau 2: Répartition du temps passé par activité, entre avril et décembre 2009

Activités	Part du temps passé par activité
Recherche, analyse et synthèse	8.7%
Gestion administrative et financière	2.4%
Gestion des dossiers	17.3%
Coordination et planification	6.2%
Courrier et correspondance	21.4%
Agenda et échéancier	4.5%
Coordination et logistique	0.3%
Classement et archivage	2.4%
Renseignements	4.8%
Organisation d'événements	0.4%
Comptabilité	0.9%
Colloques et séances	16.5%
Représentation	1.0%
Contrôle	2.8%
Rédaction	9.3%
Formation	1.1%
Entretien de développement	0.1%
Durée totale	100.0%

Dans le cadre de l'appui aux affaires départementales, une part de temps importante est dédiée spécifiquement aux unités du département, comme l'illustre le tableau 3. On constate en particulier que le SPNE, la PCNE, le SCCO, le SJUST, la CPEN, le SGIM et le SFIN ont passablement mobilisé les collaborateurs du SJSF, en termes de coordination et de planification, de suivi des dossiers, de demandes de renseignements, etc. Ceci n'a rien d'étonnant puisque les plus importantes réformes du DJSF touchent précisément ces unités.

Tableau 3: Temps consacré par les collaborateurs du SJSF aux unités du département, entre avril et décembre 2009

Unité	Heures répertoriées
SPNE: Service pénitentiaire	116.5
PCNE: Police neuchâteloise	84.3
SCCO: Service des contributions	78.5
SJUST: Service de la justice	72.8
CPEN: Caisse de pensions	48.5
SGIM: Service de la gérance des immeubles	43.8
SFIN: Service financier	40.8
SRHE: Service des ressources humaines	28.3
SPRO: Service de probation	22.5
SSCM: Service de la sécurité civile et militaire	21.3
SCOM: Service des communes	12.0
SJEN: Service juridique de l'Etat	11.0
OPFE: Office de la politique familiale et de l'égalité	10.0
SIEN: Service de l'informatique de l'entité neuchâteloise	6.0
CCFI: Contrôle cantonal des finances	4.5
OORG: Office d'organisation	0.8
Total	601.3

Enfin, le SJSF peut représenter le DJSF dans des comités de pilotage de projets d'importance stratégique ou en assurer lui-même la direction (cf. tableau 4). Les maîtres d'oeuvre de ces projets sont le plus souvent le Conseil d'Etat ou le chef du département.

Tableau 4: Temps consacré par les collaborateurs du SJSF à des projets départementaux, entre avril et décembre 2009

Projets	Direction	Heures répertoriées
Nouvelle organisation judiciaire	SJEN/SJSF	232.50 ^{*)}
Caisse de pensions unique	SJSF	130.25
Redressement des finances et réforme de l'Etat	SJSF	119.50
Révision du processus de traitement des amendes	SJSF	115.75
RPT: mise en place et suivi	SJSF	49.25
Optimisation des statistiques financières et fiscales	SJSF	27.00
Introduction du passeport biométrique	SJSF/JUST	23.25
Désenchevêtrement des tâches	SJSF	22.50
Préparation de l'administratiopn cantonale à la pandémie	OORG	21.50
Réorganisation de la police du feu	SSCM	14.50
Renouvellement du portefeuille d'assurances de l'Etat	SFIN	14.00
Mise en place d'une centrale d'alarme et d'engagement unique	SSCM	12.00
Réorganisation du SCCO	SCCO	11.50
Total		793.50

*) Sans la part assumée par le chargé de projet NOJ (0,7 EPT)

1.4. Aide humanitaire et coopération au développement

Le SJSF assure le suivi de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 18 mars 2008 et, notamment, du contrat de prestations confié par le Conseil d'Etat à Latitude 21. Les années 2008-2009 constituaient une période de transition avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et la mise en place de Latitude 21. Un contrat de prestation spécifique a donc été conclu avec, à la clé, le versement d'une subvention de Fr. 250'000 en 2008 et de Fr 250'000 en 2009 à Latitude 21. Les objectifs du mandat ont été atteints comme l'illustre le tableau suivant:

Objectifs du contrat	Réalisations
Assurer une transition harmonieuse entre les anciens et nouveaux mécanismes de financement des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanisme de transition 2008-2009: Un montant de CHF 115'000.- a été versé à Notre Jeûne Fédéral pour le soutien des projets de ses 4 organisations partenaires. Un autre montant de CHF 115'000.- a permis de financer des projets déposés par les membres de Latitude 21 (cf résultats liés à l'objectif 4). ▪ Les objectifs et stratégie 2010-2013 de Latitude 21 ont été adoptés lors de l'Assemblée générale (AG) extraordinaire du 12.03.2009. ▪ Le Programme d'activité 2010-2011 a été adopté lors de l'AG ordinaire du 3 novembre 2009. ▪ Un mécanisme de transition 2009-2012 entre les anciens et les nouveaux mécanismes de financement des projets ont été adopté.par l'AG du 3 novembre 2009.
Assurer la mise en place et le fonctionnement des organes de Latitude 21	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée générale : Suite à l'AG constitutive du 20.10.2008, deux AG extraordinaires (le 15.01 et le 12.03) et une AG ordinaire (le 3.11) ont eu lieu en 2009 afin d'adopter les différents documents nécessaires au bon fonctionnement de la fédération. Les critères d'admission pour de nouveaux membres ont été adoptés lors de l'AG du 3.11.2009 ▪ Conseil : Depuis la constitution de la fédération, le Conseil (actuellement composé de 9 membres) s'est réuni à 12 reprises pour travailler sur les différents dossiers.

Objectifs du contrat	Réalizations
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organe de révision : Une première réunion a eu lieu avec le Contrôle cantonal des finances le 15.05.2009. afin de planifier le processus de révision des comptes. ▪ Commission technique (CT): La mise en place et le fonctionnement de la CT a été la priorité du premier semestre de l'année 2009. Elle est composée de 3 membres et fonctionne avec un règlement, des critères d'évaluation et des canevas de présentation de projet adoptés par le Conseil. ▪ Commission de suivi financier (CSF): La CSF a été constituée en novembre 2009, elle est composée de 3 membres. Elle travaille à la mise en place des différents documents pour le suivi financier des projets ainsi qu'au développement du système de contrôle interne. ▪ Commission d'information et de communication (CI) : La CI a également été constituée en novembre 2009, elle est actuellement composée de 3 membres. Elle a mis en place des outils de communication (site web, entête, affiche, dossier de présentation). ▪ Secrétariat : Une secrétaire générale a été recrutée. Elle a pu mettre en place le bureau, sur le plan administratif, financier et apporter son soutien aux membres et aux autres organes de la fédération.
Etudier et soutenir financièrement des projets concrets remplissant les critères définis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude et financement de projets : 7 projets ont été déposés par les associations membres au début du mois de juin (représentant un montant total d'environ 492'000.-) et examinés par la CT. Le Conseil a décidé de soutenir financièrement les projets recommandés par la CT proportionnellement aux montants sollicités. Les 7 projets soutenus pour l'année 2009 couvrent les pays suivants : Mali, Burkina Faso, Sénégal, Cameroun, Niger, Afrique du Sud et Mexique (Chiapas), dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'artisanat. ▪ Soutien en termes de formation aux membres : deux sessions de formations ont été organisées, l'une sur les critères d'évaluation, les outils et les procédures de dépôt de projet et la seconde sur la gestion stratégique de projet. 20 personnes y ont participé, dont la moitié issue des associations membres de Latitude 21.
Utiliser cette période de mise en place pour permettre à Latitude 21 de se faire connaître des services concernés de l'administration cantonale, des communes et du public, ainsi que des instances fédérales (DDC) et intercantionales (Fédéréseau) actives dans la coopération au développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration cantonale : Des contacts réguliers ont été entretenus avec le DJSF, notamment dans le cadre de la préparation des contrats de prestations. ▪ Communes : Une stratégie d'approche des communes a été préparée par le Conseil. Une première rencontre a eu lieu avec le président de l'Association des communes neuchâteloises ; ▪ Instances fédérales (DDC) : Une rencontre a eu lieu avec la Division Partenariats Institutionnels de la DDC. Une demande de contribution aux frais de secrétariat pour l'année 2010 leur a été adressée et a déjà reçu un préavis positif. La question d'une contribution au fond de projet est à l'étude. ▪ Instances intercantionales (Fédéréseau) : Latitude 21 a participé aux différentes réunions du Fédéréseau et notamment à un important travail de préparation d'un manuel sur la gestion de

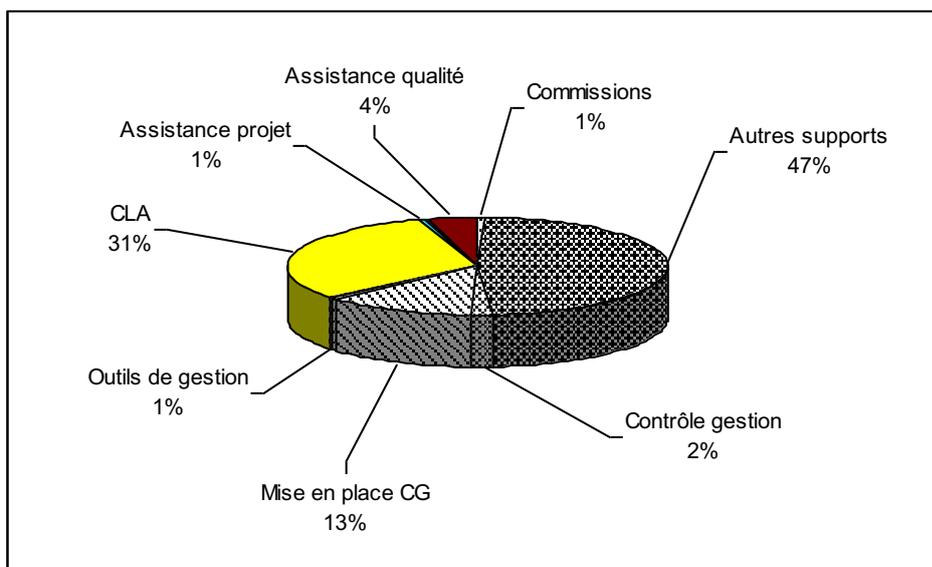
Objectifs du contrat	Réalizations
	projet, financé par la DDC. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Public neuchâtelois : La CI a organisé une première manifestation publique en partenariat avec le Club 44 : table ronde sur les pandémies, perspective Nord-Sud. le 2 décembre 2009.

Durant l'année 2009, les objectifs quadriennaux en matière de coopération au développement ont été inscrits par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2010 – 2013, conformément à la loi du 18 mars 2008. Afin d'assurer leur mise en œuvre, le SJSF et Latitude 21 ont débuté la préparation d'un nouveau contrat de prestations qui devrait être soumis au Conseil d'Etat à la fin du premier trimestre 2010.

1.5. Office d'organisation

Au cours de l'année écoulée, l'office d'organisation s'est particulièrement impliqué dans l'organisation de l'administration face à la pandémie, la réforme du fonctionnement de l'administration, la réorganisation d'unités et la production d'un catalogue (quasi) général des prestations de l'administration.

La répartition des prestations effectuées en 2009 par l'office d'organisation sur la base du temps passé est la suivante:



Les groupes de prestations les plus importants sont l'assistance, Gespa, les travaux pour la commission du logement (CLA) et la (gestion de la) qualité.

En reprenant les différents groupes de prestations, les commentaires suivants peuvent être faits:

ASSISTANCE

La réalisation et la mise en place du plan de pandémie de l'administration ont nécessité de multiples séances avec l'état-major et le groupe de travail composé de représentants de tous les départements.

De nombreux travaux ou actions de support ont été produits sur d'autres sujets très divers : la gestion des achats, la gestion des risques, la réorganisation judiciaire, l'appui à la réflexion stratégique de certaines unités, l'encadrement d'une étudiante, la gestion des vignettes pour le parcage en Ville de Neuchâtel, la révision des indemnités de piquet, des enquêtes sur l'utilisation des transports publics et sur les horaires d'ouverture, le travail à domicile, etc..

GESPA

Les prestations voire l'organisation du service des contributions, du service des ponts et chaussées, du service financier, du service des ressources humaines, de l'office de surveillance, du service de l'emploi et de la police ont été revues.

La réalisation d'un catalogue général des prestations de l'administration cantonale a été entreprise. Il contient les prestations de 37 services sur 45.

CLA

Même si, dans la période actuelle, il n'est pas possible de produire un plan directeur du logement de l'administration, des projets de relocalisation ou d'aménagement ont pu être finalisés (voir le rapport de gestion du service des bâtiments).

Des analyses de besoins de locaux, des réaménagements voire des implantations ont été conduits pour le Gouvernement (bureaux de chefs de département), la Chancellerie (webmaster, préposé à l'information), le DEC (service des poursuites et faillites, service de l'emploi), le DGT (service de l'énergie), le DSAS (service de l'action sociale, service des mineurs et tutelles), le DECS (service des hautes écoles et de la recherche) et le DJSF (Police, réorganisation judiciaire, service de la justice, service des ressources humaines, service informatique).

QUALITE

Le groupe de travail composé de plusieurs responsables d'unités a continué d'élaborer des recommandations pour améliorer la qualité de la gestion de l'administration cantonale. Des éléments à prendre en compte pour la réalisation du rapport sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat au niveau du chapitre « Moderniser le gouvernement et l'administration » ont été décrits. Un tableau de nouveaux instruments de gestion susceptibles d'être mis en œuvre a été établi.

1.6. Office de la politique familiale et de l'égalité

2009, consolider l'équipe et les tâches

Les nouveaux projets entamés en 2008 se sont poursuivis avec un accent tout particulier porté sur la lutte contre la violence conjugale et l'éducation.

L'équipe formée en 2008 a pu continuer son travail et approfondir sa mission.

Politique familiale et égalité au sein de l'administration

Les entretiens avec la soixantaine de chefs et cheffes de service que compte l'administration cantonale se sont poursuivis et achevés au premier semestre 2009. Un groupe de travail, piloté par l'office, a été constitué pour établir une grille d'indicateurs destinée au Conseil d'Etat, lui permettant d'évaluer le catalogue de mesures pour la conciliation famille-travail adopté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil fin 2007.

Ce groupe de travail, composé du Service des ressources humaines, de l'Office de la statistique, du service informatique, du secrétariat général du DECS et de l'OPFE, s'est réuni à deux reprises entre août et octobre 2009 et a élaboré un projet de catalogue d'une quinzaine d'indicateurs annuels de base. Le groupe prévoit de compléter ces informations par une série d'indicateurs complémentaires qui mettront l'accent sur une thématique qui pourra changer chaque année. Les travaux se poursuivront en 2010, notamment avec le test du catalogue de base, l'élaboration des focales annuelles et la mise en place de tout le système après aval du Conseil d'Etat.

Un projet pilote de télétravail a été mis sur pied au sein du Service des contributions, avec l'aide de l'Office de l'organisation et du Service des ressources humaines. Ayant démarré en février 2009 pour une durée d'un an, il sera évalué au début 2010.

Violence conjugale

Le 17 février 2009, le Grand Conseil a pris acte sans opposition du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la mise en œuvre des mesures découlant de la loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple du 22 décembre 2008. L'une des propositions de ce rapport était de collaborer avec les cantons de Berne et du Jura concernant le Service pour les auteurs de violence conjugale (SAVC). Une séance d'information sur le SAVC, organisée conjointement avec le Bureau de l'égalité du canton du Jura, s'est tenue le 1er septembre à Courtemelon réunissant une brochette de partenaires potentiel-le-s du Jura bernois et du canton du Jura. 39 professionnels (juges et procureures, policiers, chefs de services de l'administration jurassienne, représentant-e-s des autorités communales, conseiller-ère-s conjugaux, intervenant-e-s LAVI et assistants sociaux) ont participé à cette rencontre, durant laquelle les actions entreprises dans le canton de Neuchâtel ont été présentées et discutées. Une rencontre entre les trois déléguées à l'égalité des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, ainsi que la responsable de la lutte contre la violence conjugale dans le canton de Berne (qui ne dépend pas du bureau de l'égalité) s'est tenue à Bienne peu après. L'objectif de cette collaboration BE-JU-NE reste de réunir un bassin de population suffisant pour permettre de proposer des moyens de lutte efficaces et de les pérenniser, notamment sur le plan financier. Les deux cantons ont manifesté leur intérêt en répondant à un courrier du chef du DJSF. Toute la difficulté réside maintenant dans la coordination de structures et de procédures très différentes d'une administration à une autre.

L'OPFE ayant fait le constat qu'il était urgent de sensibiliser certains milieux entrant dans le processus de lutte contre la violence conjugale, et notamment le milieu judiciaire. Un séminaire « Violence conjugale : dimensions juridiques, psychologiques et sociales » a été organisé en collaboration avec l'Ecole romande de la magistrature pénale (ERMP), rattachée à la Haute école de gestion Arc à Neuchâtel. Marie-Laure Béguin Mettraux, en charge de ce dossier à l'OPFE, et Marc Rémy, adjoint scientifique de l'ERMP et juge d'instruction suppléant extraordinaire, ont réuni le 20 novembre 2009 à Neuchâtel plusieurs acteurs de la lutte contre la violence conjugale. Une cinquantaine de participants, de tous les cantons romands et de tous les domaines concernés (magistrats, avocats, policiers, intervenants sociaux), se sont inscrits. Une évaluation a permis de connaître le degré de satisfaction des participants. La démarche de rassembler et de faire dialoguer des milieux aussi divers a été unanimement saluée.

La commission technique LVCouple a été renommée et elle s'est réunie dans sa nouvelle composition pour la première fois en septembre 2009.

En 2010, l'OPFE présentera un rapport qui devrait donner les lignes directrices de la lutte contre la violence conjugale pour les années à venir dans le canton de Neuchâtel et notamment déterminer les réponses thérapeutiques adéquates. Le sort du Service pour les auteurs de violence conjugale en sera l'enjeu principal mais également la prise en charge des couples touchés par ce phénomène, ainsi que la prise en compte des autres victimes directes que sont les enfants. Si le canton avait fait œuvre de pionnier en 2004 avec sa loi contre la violence dans les relations de couple, il semble avoir perdu son avance et même pris du retard, comparé aux cantons de Genève et de Vaud, par exemple.

Groupes de travail

La Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité s'est réunie deux fois en 2009. Elle a été informée des actions de l'OPFE, et notamment du bilan de la journée « Oser tous les métiers », organisée pour la première fois en 2008. Elle s'est vue également présenter l'étude lancée par les bureaux romands de l'égalité avec l'Université de St-Gall « Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte ». Cette étude démontre qu'il n'y a aucun encouragement au sein des familles au travail de la mère : au-delà d'un certain taux d'activité, l'essentiel du revenu est mangé par les frais de garde et les impôts supplémentaires.

L'OPFE a en outre participé aux groupes de travail suivants :

- le comité de la crèche Tic-Tac
- le groupe permanent de l'ACN sur le harcèlement au sein de l'administration
- le groupe de travail sur le travail à domicile

- le groupe de travail sur les mariages forcés
- la Communauté de travail pour l'intégration des étranger-ères (CTIE)
- le groupe de travail interdépartemental pour l'évaluation des critères de développement durable du plan directeur cantonal (pilier social)
- la Conférence romande des déléguées à l'égalité
- la Conférence suisse des déléguées à l'égalité
- la Conférence latine pour la lutte contre la violence conjugale
- la Conférence suisse pour la lutte contre la violence conjugale

Dès 2010, l'OPFE, à sa demande, sera également membre de la conférence interdépartementale sur les affaires sociales (CIPOS)

Actions éducatives

Le 12 novembre 2009, l'OPFE s'est associé pour la deuxième fois consécutive à la manifestation nationale de sensibilisation des élèves aux effets de genre dans le choix des métiers. Intitulée « Journée des filles » dans la plupart des cantons, notamment alémaniques, ainsi que dans le canton de Neuchâtel au début de la décennie, c'est le concept « Oser tous les métiers » (jom) qui l'avait remplacée en 2008 et qui a été repris en 2009. Les cantons de Vaud, du Jura et du Valais ont adopté ce même concept.

Destinée aux élèves du degré 7, cette journée a, comme l'année dernière, suscité un enthousiasme mitigé, avec 37% de participation seulement (soit 750 élèves). Pourtant, cette année encore, les enfants avaient la possibilité, outre d'accompagner un parent sur son lieu de travail, de s'inscrire à un atelier : informatique pour les filles, éducateur de l'enfance ou soins infirmiers pour les garçons. Une centaine d'inscriptions ont été enregistrées à ces trois ateliers. Comme en 2008, les milieux professionnels associés à l'action ont manifesté un vif intérêt. Cinq entreprises informatiques ont accueilli une cinquantaine de jeunes filles : Uditis (Peseux), E-novinfo (Marin-Epagnier), le service informatique de l'Université de Neuchâtel, l'Ecole technique du CPLN et le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), sous la coordination du Groupement romand de l'Informatique. Pour l'atelier « soins infirmiers », l'Hôpital neuchâtelois, avec sa responsable de formation et une dizaine d'infirmiers, s'est mobilisé pour accueillir une trentaine de garçons. De même, douze crèches dans le canton ont ouvert leurs portes à 23 jeunes pour leur faire découvrir le métier d'éducateurs de l'enfance. A noter encore que l'atelier « parlement des filles », organisé en collaboration avec le service du Grand Conseil et qui invitait les filles à jouer aux députées pour une session parlementaire d'une demi-journée, a été supprimé, faute d'intérêt (une vingtaine d'inscriptions seulement).

Outre le nouvel atelier « Educateur de l'enfance », l'édition 2009 a été soutenue par un site web devenu une plate-forme d'information à l'intention des différents acteurs et actrices du projet : les élèves, les enseignant-e-s, les parents et les entreprises. Sous www.ne.ch/jom, l'internaute a pu découvrir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la journée et à sa préparation. Un soin tout particulier a été donné à l'information destinée aux enseignants avec d'une part, la mise à disposition d'une liste des métiers dits « féminins » et « masculins » (basée sur les statistiques fédérales) et d'autre part, des propositions d'activités sur le thème de la jom à mener en classe avec les élèves qui ne se seraient pas inscrits.

En raison du manque d'intérêt et de soutien récurrent de la part d'une partie des établissements scolaires, malgré des contacts établis avec les directions d'écoles (9 mars) et le syndicat SAEN (13 janvier), l'OPFE s'interroge quant à la poursuite de cette action en 2010. L'engagement fourni pour cette manifestation par l'OPFE (plus de 480 heures de travail) paraît disproportionné en raison de l'accueil mitigé que lui réserve le milieu scolaire et le relatif faible taux de participation. Pourtant, le concept est rôdé, les milieux professionnels associés sont très dynamiques et ont tous salué la démarche, et le soutien de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) a été, cette année encore, remarquable...

A remarquer encore l'écho médiatique important suscité par cette action neuchâteloise: trois reportages ont été diffusés (TSR 19h30, Canal Alpha, RTN), deux articles ont paru dans *l'Express/Impartial*, ainsi que dans la revue *L'Éducateur* et *Repères* de la CNCI

Par ailleurs, l'OPFE a, en 2009, présenté son action dans plusieurs écoles. Au lycée Jean Piaget, lors d'un séminaire consacré à la violence. A la HEP BE-JU-NE, comme chaque année, dans le cadre d'une semaine consacrée à l'économie. A l'école Pierre-Coullery, dans le cadre d'un module de formation consacré à la famille, qui sera reconduit en 2010. Et dans cette école encore, suite aux directives émises par la Confédération, l'OPFE a été sollicité pour réaliser un module sur le thème de l'égalité au sein des institutions de la petite enfance et de sa dimension éducative.

Evénements

L'OPFE a organisé plusieurs conférences et événements en 2009. Tout d'abord, dans le cadre de la campagne annuelle « l'éducation donne de la force », Martine Chaponnière, de l'Université de Genève, a donné une conférence en janvier sur le thème : « Garçons-filles : l'éducation donne-t-elle la même force ? ». Puis, Sylvie Durrer, déléguée à l'égalité du canton de Vaud, est venue à Neuchâtel présenter son étude sur la place et la représentation des femmes dans les médias. Enfin, en collaboration avec le Mouvement de la Condition Paternelle, un débat a été organisé sur l'autorité parentale conjointe dans le cadre de la consultation à propos de la révision du code civil, qui prévoit de la rendre automatique.

Le samedi 7 mars 2009 une journée d'information a été mise sur pied à l'intention de toutes les candidates aux élections cantonales. Une trentaine de participantes se sont inscrites et ont suivi un programme qui, le matin, abordait les aspects du travail de la députée et de ses rapports avec les médias. Il s'est poursuivi l'après-midi par des ateliers de discussion avant de se terminer par un spectacle du théâtre-Forum Caméléon consacré aux femmes en politique.

Enfin, l'année s'est conclue le 25 novembre par la célébration des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des Neuchâteloises, à laquelle avaient été conviées toutes les élues du canton. Plus de 80 conseillères communales, générales, députées, et responsables politiques ont pris part à la manifestation dans la salle du Grand Conseil. Un panel de cinq représentantes du monde politique passé, présent ou à venir ont débattu de la question des femmes en politique. Et une résolution demandant davantage de structures d'accueil parascolaire a été adressée à la présidente du Grand Conseil, Mme Monika Maire-Hefti.

Crèche Tic-Tac

La crèche de Neuchâtel a rapidement fait le plein d'inscriptions, de sorte que, déjà au cours de l'année 2009, il a fallu constituer des listes d'attente. Le démarrage se fait plus lentement à La Chaux-de-Fonds, où l'ouverture de la crèche à la rue du Crêt 2 en janvier n'a pas suscité autant d'intérêt. Toutefois, les prévisions effectuées pour l'année 2010 devraient permettre de remplir en août les objectifs fixés lors des demandes de subventions à l'OFAS.

A la demande du chef du département, la crèche Tic-Tac a ouvert ses portes aux enfants des député-e-s durant les sessions du Grand Conseil et les séances de commissions, de manière à faciliter le travail politique des jeunes parents. Durant l'année 2009, aucun-e parlementaire n'a fait appel à ce service.

A noter à ce sujet, le partenariat établi en novembre avec le Service de l'emploi de manière à réserver une place à Neuchâtel et une autre à La Chaux-de-Fonds pour des personnes au chômage qui sans cette mesure (limitée à trois mois) pourraient se voir dans l'obligation de refuser un emploi par manque de solution de garde pour leur enfant. Entrée en vigueur en janvier 2010, cette convention, soutenue par le SECO au niveau fédéral, est un projet pilote prévu pour deux ans. L'OPFE se charge de la gestion des demandes.

Consultations

L'OPFE a été chargé de préparer la réponse du Conseil d'Etat dans les consultations fédérales sur la révision du code civil (autorité parentale conjointe) et du code pénal (art. 220), ainsi que sur la répression des mutilations sexuelles commises en Suisse et à l'étranger par quiconque se trouve en Suisse.

Son avis a également été sollicité dans le cadre de la consultation fédérale sur le dégrèvement fiscal des familles avec enfants, dans celle sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, ainsi que dans le cadre de plusieurs consultations à l'interne de l'administration cantonale.

2. SERVICE DE LA JUSTICE

2.1. Introduction

Un premier sujet de satisfaction est à relever. En 2009, pour la première fois, un collaborateur du secteur des créances judiciaires du service de la justice (JUST) a travaillé à temps complet, tout au long de l'année, à la récupération des avances de trésorerie consenties aux justiciables de notre canton dans le cadre de l'assistance judiciaire. Cette nouvelle activité nous a apporté de grandes satisfactions car elle est très prometteuse. En effet, même si notre travail en 2009 a porté uniquement sur les années 2007 à 2009 d'octroi d'assistance judiciaire, alors que pour être explicite il devrait porter sur cinq à six ans, les résultats financiers obtenus sont plus de trois fois supérieurs à ce qui était attendu lors de l'élaboration du budget. En fait, avec un exercice complet portant sur cinq à six ans d'octroi d'assistance judiciaire, notre taux de récupération annuel devrait être d'environ 40% des sommes d'argent avancées par l'Etat.

Les deux secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ont profité de l'année 2009 afin de développer la polyvalence de leurs collaborateurs. De cette manière, cette petite entité qui a pris de l'importance avec l'accroissement du volume des amendes d'ordre et des mandats de répression a assuré la pérennité de l'exécution des tâches qui lui sont dévolues.

De plus, les deux secteurs précités se sont totalement mis à jour avec la facturation des amendes d'ordre, des mandats de répression, des ordonnances pénales, des jugements de tribunaux et des transactions. Il est à noter qu'un nouvel appareil électronique d'identification des plaques de voitures acheté et utilisé par Police neuchâteloise est d'une efficacité redoutable et aide grandement au recouvrement des créances de frontaliers en souffrance auprès des secteurs des créances judiciaires et des frais de justice.

Enfin, les deux responsables des secteurs des créances judiciaires et des frais de justice, ainsi que le chef du JUST ont activement participé à l'élaboration d'un rapport relatif au processus complet de gestion des amendes.

Un deuxième sujet de grande satisfaction est à mettre en évidence. Il s'agit de l'assainissement de 1300 dossiers de naturalisation en suspens au JUST depuis le mois de mars de l'année 2005. L'objectif a été atteint comme prévu en fin d'année 2009 et l'effectif attribué exceptionnellement au JUST pour cette tâche en 2009 est à nouveau réduit à 1 poste de travail.

Dans le cadre des naturalisations également, l'année écoulée a été mise à profit pour préparer le transfert des enquêtes de naturalisation de la Police neuchâteloise au Service de la cohésion multiculturelle (COSM). Ainsi, le JUST s'est attaché à définir strictement le travail requis auprès du COSM, que ce soit sur le fond ou sur la forme. De ce fait, dès le 1^{er} janvier 2010, le COSM sera chargé officiellement de la totalité des enquêtes de naturalisation pour les étrangers de 1^{ère} et 2^{ème} génération, ainsi que pour les étrangers au bénéfice de procédures de naturalisation facilitées.

Pour le secteur des naturalisations, l'activité du JUST a encore porté sur la recherche d'un nouveau support informatique en remplacement du programme actuellement en production, lequel date de plus de vingt ans et ne donne absolument plus satisfaction. Une 1^{ère} étude a été effectuée par le Service informatique (SIEN), des contacts ont été pris avec des sociétés informatiques extérieures et des démonstrations mises sur pied. Au terme du processus de recherche d'un fournisseur de programme, le JUST a émis un choix étayé par de multiples arguments auprès du SIEN. Il appartient donc dorénavant au SIEN de répondre à la requête du JUST.

Le chef de l'office de la population a également continué de diriger le groupe de travail chargé de mener à bien l'élaboration de la nouvelle loi sur l'harmonisation des registres jusqu'à son acceptation par le Grand Conseil en date du 3 novembre 2009.

Une tâche importante de l'année 2009 a consisté en l'étude de la concentration des activités du JUST sur un seul et même site géographique afin de bénéficier d'économies d'échelle, de polyvalence du personnel en fonction des cycles d'activité de chaque secteur et d'une uniformisation des méthodes de travail avec comme objectif principal l'obtention d'un gain d'efficacité notable. L'esprit

de cette nouvelle localisation était également d'offrir un accès facilité aux services rendus par le JUST aux administrés de notre canton et en particulier en ce qui concerne le secteur des documents d'identité.

Malheureusement, l'office d'organisation n'a pas trouvé de locaux qui répondent aux besoins importants en volume et en accessibilité du JUST. De ce fait, en 2010, le JUST sera présent sur trois sites. Cependant, l'office de la population qui regroupe les quatre domaines d'activités représentés par les secteurs des naturalisations, de l'autorité de surveillance de l'état civil, de la surveillance du contrôle des habitants ainsi que du secteur des documents d'identité sera nouvellement installé au sein de l'immeuble de Tivoli 22 à Neuchâtel, depuis le 1^{er} février 2010. Cette nouvelle localisation permettra l'installation de trois machines fixes de prise de données biométriques pour l'établissement des nouveaux passeports biométriques suisses, des visas Schengen et des permis de séjour biométriques pour ressortissants étrangers.

Il est encore à noter que le chef de l'office de la population est toujours le seul membre romand du groupe de travail fédéral pour l'introduction des passeports biométriques.

Le projet de modification du tarif des émoluments des actes notariés, projet initié en 2008 sur demande du surveillant des prix de la Confédération, ainsi que les deux projets connexes de modification de la loi sur le notariat et de son règlement ont beaucoup progressé et seront menés à bien dans le courant de l'année 2010. Sous la direction du chef du Service juridique, une magistrate, un greffier, quatre notaires, deux avocats, une collaboratrice du chef du service juridique et le chef du service de la justice ont tenu un grand nombre de séances plénières ou de sous-groupes, le rythme de travail a donc été soutenu.

Le projet portant sur la gestion des risques ébauché en 2008 a été mené à bien dans le courant de l'année 2009, en apportant des réponses spécifiques selon qu'il s'agisse des activités administratives propres au JUST, des activités des tribunaux ou des activités des secrétariats du ministère public et des juges d'instruction.

Les tâches du JUST, en lien avec la structure administrative du Pouvoir judiciaire, ont été marquées par la reprise du travail de consolidation financière par le chef du JUST à l'occasion du départ à la retraite du greffier du Tribunal cantonal, ainsi que par la définition des besoins en locaux du Pouvoir judiciaire. Le résultat obtenu dans le cadre de cette dernière activité est le fruit de la collaboration entre deux magistrats du Tribunal cantonal et leur greffier, deux magistrats des Tribunaux de district et un de leurs greffiers, le procureur et un greffier des juges d'instruction et le chef du JUST. De surcroît, bien qu'un chef de projet pour la réorganisation judiciaire ait été nommé, le chef du JUST est resté impliqué, ne serait-ce que par sa participation au groupe de pilotage du projet.

Au plan des ressources humaines de l'appareil administratif dévolu au Pouvoir judiciaire, il est à relever la nomination du greffier du Tribunal de district de Neuchâtel au titre de greffier du Tribunal de district de Neuchâtel et de responsable administratif de l'Autorité régionale de conciliation. De plus, suite au départ à la retraite du greffier, une greffière ad intérim a été nommée au Tribunal de district du Val-de-Travers. En fin d'année, le JUST a pris congé des deux collaborateurs scientifiques et de la collaboratrice administrative engagés en 2008 dans le cadre de la loi sur l'assainissement des dossiers du Tribunal administratif cantonal.

2.2. Gestion

Magistrature judiciaire

Se référer au rapport de gestion du Conseil de la Magistrature.

Aspects légaux

Le Conseil d'Etat a adopté les arrêtés suivants :

Le 1^{er} juillet, un arrêté nommant les membres de l'Autorité de surveillance des avocates et avocats pour la période administrative 2009 à 2013.

Le 1^{er} juillet, un arrêté nommant les membres du Conseil notarial, pour la période administrative 2009 à 2013.

Le 1^{er} juillet, un arrêté nommant les membres de l'Autorité de surveillance du notariat pour la période administrative 2009 à 2013.

Le 1^{er} juillet, un arrêté nommant les membres de la commission chargée de l'examen préalable des dossiers de naturalisation pour la période législative 2009 à 2013.

Le 1^{er} juillet, un arrêté accordant un crédit d'engagement de 400.000 francs destiné à l'achat du matériel de saisie des données biométriques pour l'introduction des passeports biométriques des citoyens suisses au 1^{er} mars 2010, des visas Schengen, des titres de transport et des permis de séjour pour résidents étrangers, ainsi que pour la centralisation de toutes les activités du service en un même lieu.

Le 12 août, un arrêté fixant les indemnités des membres du Conseil de la magistrature.

Le 31 août, un arrêté nommant les membres de la Commission d'examen du barreau pour la période administrative 2009 à 2013.

Le 22 décembre, un arrêté fixant le tarif des frais de procédure en matière civile et pénale, ainsi qu'en matière administrative de recours.

2.3. Activités déployées

Assistance judiciaire

L'assistance judiciaire a atteint un montant de :

Année 2008	Année 2009
1.934.778 fr. 95	3.302.225 fr. 10

	Payée en 2008	Payée en 2009	Refusée en 2008	Refusée en 2009
Civile	391	528	33	42
Pénale	376	382	13	35
Administrative	16	70	18	16
Total	783	980	64	93

Office de la population

Secteur naturalisation

Le Conseil d'État, dans ses séances des 21 janvier, 11 février, 2 et 16 mars, 22 avril, 13 mai, 3, 17 et 22 juin, 1^{er} juillet, 12 et 19 août, 22 septembre, 11 et 30 novembre et 22 décembre a accueilli favorablement 1126 demandes de naturalisation d'étrangers (204 en 2008) comprenant 1828 personnes (462 en 2008). Il est à remarquer que 536 demandes émanent de personnes de la deuxième génération (88 en 2008). Le Conseil d'État a également refusé 14 demandes de naturalisation (3 en 2008), comprenant 28 personnes (7 en 2008).

Au 1^{er} janvier 2008, quelque 1300 dossiers étaient en attente de traitement et seules 770 demandes de naturalisation étaient en traitement auprès du service de la justice (JUST), des com-

munes pour préavis ou de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour autorisations. Au 31 décembre 2009, 112 dossiers restaient en attente de traitement et 788 demandes étaient en cours de traitement auprès des différentes entités administratives concernées.

En 2009, le JUST a reçu pour traitement 555 demandes de naturalisation ordinaires (484 en 2008). La commission chargée d'examiner les requêtes de naturalisation a étudié 1266 demandes par voie de circulation (265 en 2008) et a transmis ses observations au Conseil d'Etat.

Les émoluments de naturalisation perçus en 2009 s'élèvent à 189.330 francs (531.161 francs en 2008).

De plus, le JUST a assuré la transcription de 125 naturalisations facilitées de conjoints (136 en 2008; articles 27 et 28 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN), du 29 septembre 1952), de 16 naturalisations facilitées d'enfants (29 en 2008 ; articles 31a et b et 58a et c LN) et de 3 réintégrations (2 en 2008 ; articles 21, 23 et 58 LN).

Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)

Le Conseil d'Etat n'a ratifié aucune agrégation (4 en 2008 ; article 36 LDCN). Il n' a prononcé aucune réintégration neuchâteloise (1 en 2008 ; article 50 LDCN), mais il a prononcé la libération du droit de cité neuchâtelois de 11 personnes (13 en 2008 ; article 54 LDCN).

Surveillance de l'Etat Civil

Gestion électronique des données (Infostar)

L'exploitation des données d'état civil par le système fédéral Infostar se poursuit par sa nouvelle version SOFA (service orienté vers les applications techniques). Plus de six millions et demi de personnes ont déjà été enregistrées à fin décembre et le ressaisissement systématique des registres d'état civil sous forme papier des 7 offices du canton, touche pratiquement à sa fin.

Statistiques de l'état civil :

District	Naissances	Reconnaissances par le père	Mariages / Partenariats	Décès
Neuchâtel	1173	179	300	471
Boudry	14	78	190	249
Val-de-Travers	24	26	56	127
Val-de-Ruz	8	36	75	113
Le Locle / La Chaux-de-Fonds	573	150	238	616
Total	1792	469	859	1576

Nous avons assuré la transcription dans les registres d'état civil de 22 adoptions prononcées en application des articles 264 ss du code civil.

Nous avons autorisé la transcription de 706 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger (656 en 2008) concernant des ressortissants neuchâtelois.

Nous avons examiné 175 demandes de changement de nom au sens de l'article 30 du code civil, ainsi que 254 demandes en vue de mariage au sens de l'article 73 de l'ordonnance sur l'état civil.

Surveillance du contrôle des habitants

Le projet de loi concernant l'harmonisation des registres et le contrôle des habitants (LHRCH) a été adopté par le Grand Conseil le 3 novembre 2009. La Loi entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Le règlement d'exécution a fait l'objet de quelques réticences de la part de certaines communes, celui-ci sera donc adapté en conséquence et devrait entrer en vigueur au cours du 1^{er} trimestre 2010.

Secteur documents d'identité

La répartition des émoluments 2009 ressort du tableau ci-après :

	Comptes 2009 Fr.	Budget 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.
Part cantonale nouveaux passeports + cartes d'identité	487.080	611.700	458.238

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de nouveaux documents d'identité enregistrés par l'office au cours des dernières années :

Années	Nouveaux passeports	Passeports Biométriques	Cartes d'identité	Passeports provisoires
2004	14.424	-	16.569	464
2005	14.231	-	17.833	333
2006	13.053	38	17.904	238
2007	12.445	497	14.742	273
2008	6.207	856	14.184	190
2009	5.960	1.007	14.562	213

Amendes

Les amendes d'ordre

L'accroissement important du nombre d'amendes d'ordre est inhérent à l'adhésion de nouvelles communes à la Police neuchâteloise.

Auparavant, dans certaines petites communes, il n'y avait pratiquement pas d'amendes d'ordre qui étaient délivrées.

L'installation de nouveaux radars à Fontainemelon et Villiers, ainsi qu'un fonctionnement sur toute l'année du radar de PMP expliquent l'augmentation du nombre d'amendes d'ordre.

Tableau des documents enregistrés pour les amendes et les frais judiciaires

Documents reçus	2008	2009
Ordonnances pénales, mandats de répression et procès-verbaux de transactions	25.544	28.305
Extraits de jugements des tribunaux et ass. Judiciaire	2653	2957
Amendes d'ordre	69.097	147.015
Total	97.294	178.277

Encaissements des amendes et des frais judiciaires

La diminution des encaissements au bénéfice du service de la justice s'explique par la forte augmentation de la part des amendes versée à la Police neuchâteloise.

Les montants des amendes d'ordre encaissés pour les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que la somme de 377.611 fr.14 francs d'assistance judiciaire sont compris dans le tableau des encaissements.

Tableau des encaissements	2008	2009
Amendes et frais judiciaires	15.337.459 fr.71	13.525.694 fr.53

Casier judiciaire

Le service de coordination Vostra a reçu 3178 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois et du ministère public (3617 en 2008).

	2008	2009
Jugements	2815	3274
Avis de récidive	189	170
Libérations conditionnelles (accordées, révoquées, etc.)	56	32
Mesures (fin du traitement, peine suspendue, etc.)	30	36
Non-lieu	382	402

Le Service de coordination Vostra a établi ou transmis 322 extraits de casier destinés aux différentes autorités judiciaires cantonales (305 en 2008).

Profils ADN

La loi portant modification du code de procédure pénale neuchâtelois et l'arrêté concernant l'effacement des profils ADN sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Depuis cette date, le service de coordination Vostra est compétent pour l'effacement des profils ADN.

	Reçus en 2007	Traités en 2007	Reçus en 2008	Traités en 2008	Reçus en 2009	Traités en 2009
ADN 2005	-	98	-	104	-	64
ADN 2006	18	190	-	49	-	117
ADN 2007	679	38	23	88	-	86
ADN 2008	-	-	654	39	9	125
ADN 2009	-	-	-	-	771	64

Le service traite également des demandes émanant d'autres cantons

Reçues en 2007	Traitées en 2007	Reçues en 2008	Traitées en 2008	Reçues en 2009	Traitées en 2009
5	4	11	0	6	16

Barreau et notariat

Barreau

La commission d'examen du barreau s'est réunie 4 fois en 2009. 19 candidats ont obtenu le brevet d'avocat, 8 échecs ont été enregistrés.

Autorité de surveillance des avocates et des avocats

L'autorité de surveillance des avocates et des avocats a siégé à 7 reprises. Elle s'est occupée, des inscriptions définitives au rôle officiel du barreau qui sont au nombre de 10 au 31 décembre 2009, de 9 décisions découlant de la loi cantonale et de la loi fédérale, ainsi que de répondre à diverses demandes de renseignement.

	Disciplinaires	Contestations d'honoraires	Disciplinaires et contestations d'honoraires	Total
Enquêtes pendantes au 31.12.2008	2	2	3	7
Enquêtes enregistrées	13	7	0	20
Enquêtes liquidées	9	7	3	19
Enquêtes pendantes au 31.12.2009	6	2	0	8

Notariat

La commission d'examen du notariat a organisé 2 sessions en 2009. Toutefois, la session d'automne 2009 se déroulera au début de l'année 2010.

Lors de la session de printemps 2009, sur les 4 candidats inscrits, 3 se sont présentés à la session et 2 ont obtenu leur brevet.

Conseil notarial

Séances

Durant l'année 2009, le Conseil notarial s'est réuni à 9 reprises aux dates suivantes :

- 4 février
- 24 mars
- 30 avril
- 11 juin
- 7 juillet
- 2 septembre
- 24 septembre
- 4 novembre
- 2 décembre

Lors de sa séance du 24 mars 2009, le Conseil notarial a rencontré Monsieur le Conseiller d'Etat Jean Studer, chef du département de la justice, de la sécurité et des finances.

Inspection des études (art. 21 LN)

En 2009, 14 notaires ont été inspectés (contrôle technique). Le Conseil notarial a pu constater chez chacun des notaires inspectés une parfaite tenue des actes et registres, le respect des exigences techniques du notariat et du tarif.

Ces inspections n'appellent par conséquent aucune remarque particulière. Elles permettent un échange de vue constructif entre le Conseil notarial et les notaires et une certaine uniformisation de la pratique.

Il est à relever qu'un notaire ayant déposé son sceau s'oppose à son inspection.

Contrôle financier des études (art. 22 LN)

2 contrôles financiers ont été ordonnés durant l'année.

Il s'est agi de contrôles périodiques prévus tous les 4 ans (article 22 du Règlement organique du Conseil notarial).

Aucun contrôle extraordinaire n'a dû être ordonné.

Ces contrôles ont révélé que les notaires étaient à même de restituer les fonds confiés dans les 24 heures, conformément à la loi.

Formation des stagiaires (art. 13 LN)

Dans le courant de cette année 2009, 5 stagiaires ont été formés dans le canton. C'est un nombre qui correspond à la moyenne des dernières années.

Il y a deux situations particulières à relever dans le courant de l'année écoulée : pour la première fois, un notaire d'un autre canton romand (en l'occurrence Fribourg) a entamé son stage de notaire dans le canton de Neuchâtel. Il a pu bénéficier de la disposition légale permettant de réduire à une année la durée du stage.

En outre, deux stagiaires ont interrompu leur stage après quelques mois de stage. C'est étonnant car il n'est pas toujours aisé de trouver une place de stage.

La formation des stagiaires est de la responsabilité du Conseil notarial qui a désigné un délégué en son sein pour l'organiser. Cette formation s'articule autour de quatre axes :

- Nos stagiaires bénéficient de la structure romande mise en place entre les Chambres de notaires des cantons de Vaud, Fribourg, Genève et Neuchâtel. Cela permet d'assumer quatre séminaires par année (d'une demi-journée). Un notaire de chaque canton l'assume à tour de rôle. Le financement est assuré par chaque Chambre.
- Nos stagiaires participent à des journées de formation à l'Université de Fribourg, soit 4 à 5 par année. Dans ce cadre-là, ils assistent à des conférences et suivent des séminaires avec des cas pratiques. Le coût est assumé par le maître de stage.
- Des cours sont donnés, à la demande, par des chefs de l'administration. Par exemple, le chef de l'office des impôts immobiliers et de succession s'est montré disponible à un rythme d'une à deux fois par année. Les stagiaires apprécient en particulier ces rencontres car ils peuvent y participer de manière active.
- Les stagiaires suivent systématiquement, en principe, les conférences bisannuelles organisées par l'institut de consultation notariale à Bulle (ICONE). Celles-ci leur sont offertes par ICONE ; ils participent également à toutes les conférences et cours de formation destinés aux notaires.

L'encadrement des stagiaires et le soin apporté à leur formation sont reconnus et appréciés par ceux-ci et leurs maîtres de stage.

La mise en place de cette formation a demandé un certain nombre de discussions et d'ajustements. Le fonctionnement actuel est satisfaisant.

Une ombre de taille subsiste : c'est le refus par l'Etat d'assumer, même partiellement, le coût de la formation. Le texte du règlement sur la formation qui date de 2005 (qui prévoyait une indemnité de 1000 francs par stagiaire), est demeuré lettre morte depuis que le Conseil d'Etat a informé les notaires qu'il n'entendait plus l'appliquer.

Cela se traduit par une impossibilité de répondre à l'offre de tous les séminaires organisés sur un plan romand, notamment dans un cadre universitaire. C'est fort regrettable pour les stagiaires.

Groupe de travail concernant la modification des LN et RLN

2 membres du Conseil notarial ont été nommés pour faire partie de ce groupe de travail.

Il s'agit de Me Anne-Marie Jacot-Oesch, qui a participé à 5 séances, et de Me Jean-Patrice Hofner, qui a participé à 11 séances.

Tâches générales (art. 20 LN)

Le Conseil notarial a eu l'occasion de se prononcer sur diverses questions de technique notariale ou de droit soumises par les notaires du canton, soit à l'occasion des inspections, soit de manière ponctuelle.

Enfin, le Conseil notarial a rempli sa mission de conciliation dans quelques litiges, peu nombreux par ailleurs, dont la plupart ont été conciliés.

Le Conseil notarial est également intervenu auprès de 2 notaires concernant des incompatibilités.

Rapport de l'autorité de surveillance de la loi cantonale sur la protection de la personnalité (LCPD) et du Préposé cantonal à la gestion de l'information de la loi cantonale sur la protection des données (LCPD).

2009, année perdue pour la protection des données et la transparence dans notre canton !

Le 30 septembre 2008, le Grand Conseil a adopté la loi sur la protection des données (ci-après LCPD) et instauré une nouvelle autorité chargée de l'application de cette législation et de la loi sur la transparence, le Préposé cantonal à la gestion de l'information. Le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de cette loi au 1er décembre 2008.

Auparavant, le chef du DJSF avait contacté le président de la défunte Autorité de surveillance LCPD en lui proposant d'être nommé préposé intérimaire à la gestion de l'information jusqu'au 30 avril 2009, le temps d'engager le préposé à 50% et son secrétariat prévus par la nouvelle LCPD. Dans la mesure où la mission du préposé intérimaire devait être brève et limitée aux tâches urgentes, cette proposition fut acceptée, avec un certain enthousiasme qui transparaît à la lecture de la conclusion du rapport d'activité 2008: "2009 sera l'année où le canton de Neuchâtel disposera de son premier préposé professionnel, à qui l'ancienne autorité de surveillance souhaite un plein succès! ".

Cette conclusion ne s'est toutefois aucunement avérée prophétique.

En effet, au mois de mai 2009, le chef du DJSF a signalé au préposé intérimaire que la procédure de nomination prendrait davantage de temps et proposé de prolonger les fonctions de celui-ci jusqu'au début du mois d'août 2009. Là encore, cette proposition fut acceptée, quand bien même l'enthousiasme qui prévalait à la fin de l'année 2008 s'était quelque peu amenuisé.

Le désespoir n'était cependant pas encore de mise au mois de juin puisqu'un projet de mise au concours du poste de préposé était alors rédigé, la date d'entrée en fonction étant fixée au 1^{er} août suivant. Malheureusement, ce n'est que le 4 septembre que l'annonce a été publiée dans la Feuille officielle et il a fallu attendre le 22 décembre 2009 pour que le Conseil d'Etat arrête son choix sur la personne du préposé, lequel prendra ses fonctions le 1^{er} février 2010, soit 14 mois après l'entrée en vigueur de la loi qui prévoyait sa nomination!

2009 peut ainsi être considérée comme une année perdue pour la protection des données et la transparence dans notre canton. En effet, le préposé intérimaire n'était aucunement outillé pour permettre la mise en œuvre des lois adoptées par le Grand Conseil le 30 septembre 2008; il avait d'ailleurs été expressément prévu avec lui qu'il n'aurait pas à s'en occuper, ne disposant pas des moyens nécessaires à cet effet et cette tâche devant être réservée au futur préposé à la gestion de l'information dont la nomination était annoncée comme imminente.

On peut en outre relever que le Conseil d'Etat n'a quant à lui pas élaboré le règlement d'exécution de la LCPD, son ancien règlement d'exécution de la loi sur la protection de la personnalité du 20 juin 1988 étant actuellement encore en vigueur, alors que la loi dont il est censé assurer l'exécution a été abrogée le 30 novembre 2008.

Activités du préposé intérimaire

Le préposé intérimaire n'a pu qu'assurer le strict nécessaire. Il a ainsi répondu aux questions que lui ont posées l'administration et les citoyens de notre canton. Il a également participé à l'élaboration de différents règlements se rapportant à ses domaines de compétences.

Au surplus, des contacts ont été maintenus avec le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, ainsi qu'avec les commissaires des autres cantons et l'association qui les réunit, Privatim.

Par contre, il n'a pas été possible d'assurer la promotion de la protection des données et de la transparence (notamment, le contenu du site Internet est devenu obsolète et n'a pas pu être mis à jour), de constituer le registre des déclarations de fichiers (voir les articles 10 et ss LCPD) ni de procéder à des contrôles d'installations de traitement des données.

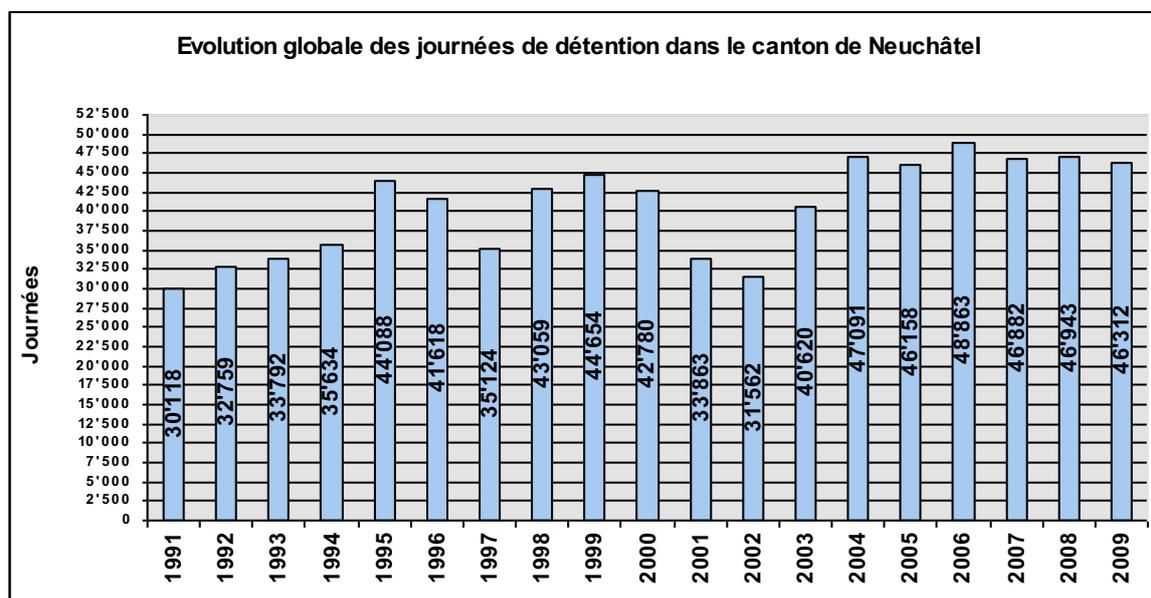
L'avenir

Il est cette fois certain que les fonctions du préposé intérimaire arriveront prochainement à leur terme. Ce rapport lui permet de remercier toutes les personnes qui ont collaboré au développement dans notre canton de la protection des données et de la transparence durant toutes ces années. Il s'agit également de souhaiter (à nouveau) au futur préposé neuchâtelois à la gestion de l'information, Me Christian Flückiger, un plein succès dans sa mission!

3. SERVICE PÉNITENTIAIRE

3.1. Généralités

Une fois de plus, l'exercice 2009 a été marqué par une activité importante dans les structures pénitentiaires de notre canton, nécessitant une forte sollicitation et un grand investissement de l'ensemble des cadres et du personnel. Cette évolution se vérifie dans le nombre total des journées de détention exécutées dans les établissements pénitentiaires cantonaux qui ont atteint en 2009 le nombre de 46.312 (EDPR 24.408, EEPB 19.285, EEPR 2610). Le graphique ci-après donne un aperçu général de l'évolution des journées de détention dans le canton de Neuchâtel sur presque deux décennies.



Volet législatif

Les incidences de la nouvelle partie générale du code pénal, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2007, se vérifient de plus en plus. En effet, le législateur fédéral prévoit que la peine privative de liberté reste l'exception et privilégie les peines avec sursis, les peines pécuniaires et le travail d'intérêt général exécuté en milieu ouvert. De ce fait, les personnes incarcérées dans nos structures ont commis d'importants et graves délits et souffrent souvent de maladies mentales. Le nombre de personnes détenues nécessitant une prise en charge dans un cadre fermé (établissement d'exécution des peines fermé ou institution psychiatrique ou thérapeutique spécialisée) est en constante augmentation.

En parallèle, la révision du droit pénal a introduit la prise en charge thérapeutique des personnes qui ont commis une infraction grave d'ordre sexuel ou de violence. Nous sommes par conséquent de plus en plus confrontés au manque de structures pénales appropriées à cette catégorie de personnes détenues qui requièrent une prise en charge thérapeutique et psycho-sociale développée dans un cadre sécurisé. Or, force est de constater et de regretter qu'au niveau du concordat des cantons romands et du Tessin, de telles structures sont quasiment inexistantes. L'ouverture de l'établissement Curabilis dans le canton de Genève, attendu depuis plus de 30 ans, tendra à améliorer cette situation mais certainement pas de manière suffisante.

De plus, les mesures pénales qui étaient, jusqu'à fin 2008, de la compétence du DSAS, ont été transférées à l'office d'application des peines. Ce dernier porte donc, depuis le 1^{er} janvier 2009, le nom d'office d'application des peines et mesures (OAPM). Par ce dernier volet du désenchevêtre-

ment des tâches pénales entre le DSAS et le DJSF, une forme organisationnelle pratiquée par tous les autres cantons de Suisse a été mise en place. Le SPNE par son OAPM est désormais responsable du traitement de l'ensemble des sanctions pénales, soit des peines et des mesures. Le DSAS, quant à lui, est entièrement responsable de l'ensemble des questions relatives à la détention des mineurs.

La prise en charge médicale, notamment le développement des soins infirmiers pour les personnes incarcérées, a fait l'objet d'une véritable stratégie de santé publique. Le médecin cantonal, avec l'appui du directeur des soins du SPNE, a développé un dispositif sanitaire des établissements pénitentiaires du canton qui garantira, à l'avenir, une prise en charge de la population carcérale selon les principes d'équivalence stipulés dans les règles pénitentiaires européennes de 2006. Les axes d'intervention et de prise en charge ainsi que la stratégie médicale et de soins ont été fixés dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 mai 2009. De ce fait, le canton de Neuchâtel s'est doté d'une base légale spécifique qui peut être qualifiée de pionnière en Suisse. Avec cette volonté de professionnaliser la prise en charge médicale des personnes détenues, l'effectif infirmier du SPNE est augmenté. Il s'agit désormais de concrétiser la mise en œuvre de ce dispositif dans les établissements et d'initier le volet de la prévention et de la promotion de la santé.

Volet restructuration

L'an passé, les travaux relatifs à la réorganisation du SPNE ont pu être consolidés. La nouvelle structure organisationnelle poursuit sa mise en place.

Durant l'été, une forte baisse des journées de détention en secteur ouvert, soit à l'établissement de La Ronde, a été enregistrée. Cette diminution s'explique, d'une part, par l'entrée en vigueur du nouveau code pénal qui prévoit que les courtes peines allant jusqu'à 6 mois ne sont en règle générale plus exécutées sous forme de détention et, d'autre part, par l'obligation d'être au bénéfice d'une place de travail à l'extérieur de la prison pour permettre aux personnes détenues l'exécution de la peine en régime ouvert, c'est-à-dire sous forme de semi-détention ou du travail externe. Or, la période conjoncturelle actuelle étant délicate, cette condition n'est malheureusement que rarement remplie et ces formes de détention deviennent exceptionnelles.

Dès la seconde moitié de l'année, la situation en termes de ressources humaines s'est de plus en plus détériorée, notamment au sein du staff des agents de détention (postes non repourvus, absences de longue durée pour cause de maladies graves et ressources supplémentaires prévues ne pouvant pas être octroyées en raison de la crise financière). De ce fait, la sécurité des établissements n'était plus garantie de manière optimale, ceci malgré un renfort en agents de sécurité privés. Pour faire face à ces difficultés, l'Établissement d'exécution des peines La Ronde (EEPR) a été provisoirement fermé. Les agents travaillant dans cet établissement ont été répartis dans les deux autres établissements (EEPB et EDPR), permettant ainsi de stabiliser la situation sans devoir recourir à des agents privés. Ce transfert du personnel de l'EEPR a grandement contribué à augmenter la sécurité des deux autres établissements. De plus ce renfort en personnel a permis de respecter la planification des horaires et des vacances.

L'évolution de la détention ouverte sera régulièrement appréciée et analysée en vue d'une décision sur le devenir de l'EEPR. A l'heure actuelle, le Service des établissements spécialisés étudie la pertinence d'utiliser le bâtiment en vue de répondre à la mission de la détention des filles mineures. Ainsi, le canton de Neuchâtel pourrait respecter ses engagements concordataires.

Volet ressources humaines

En vue d'assainir la nouvelle organisation, le gouvernement était prêt à soutenir une légère augmentation des effectifs du personnel pénitentiaire. Le budget approuvé par le Grand Conseil pour l'exercice 2009 prévoyait 87,9 EPT (79,6 EPT en 2008). Une dernière augmentation était annoncée pour 2010 mais ne pourra pas être accordée en raison de l'état des finances cantonales. En effet, à fin 2009, l'effectif prévu du SPNE est de 84,10 EPT et ne pourra pas être augmenté, conformément à la planification budgétaire. Il est à relever que cette dernière dotation est la limite inférieure pour répondre à l'ensemble des obligations du SPNE, notamment pour garantir la sécurité publique. De nouvelles tâches ou missions nécessiteraient une augmentation de l'effectif du personnel.

Volet construction

La rénovation et l'agrandissement de la prison de La Chaux-de-Fonds et de l'établissement d'exécution des peines à Gorgier, de même que la centralisation de l'administration pénitentiaire à la rue de La Promenade 20 à La Chaux-de-Fonds, pourront être poursuivis. Suite au départ à la retraite anticipée de l'adjoint au chef de service, qui assurait en partie la mission de chef du projet de construction, les tâches relatives à la gestion financière et au respect du budget ainsi qu'à la continuation des travaux sur les deux sites, ont été attribuées par mandat à l'entreprise spécialisée Regtec SA. Cela permettra au SPNE, qui porte la responsabilité de ce projet, d'obtenir les informations nécessaires s'agissant du pilotage financier des opérations et de la poursuite des travaux. Dans ce contexte, il reste à préciser que pour les deux sites, les permis de construire ont été délivrés et que des appels d'offre, selon les procédures des marchés publics, ont pu être publiés. Des décisions d'adjudications ont été proposées au chef de département, en sa qualité de représentant du maître d'ouvrage. Les premiers travaux de rénovation ont été initiés avant la fin de l'année 2009 et se poursuivront selon la planification prévisionnelle jusqu'à fin 2013. Les travaux de rénovation sont attendus avec impatience par l'ensemble du personnel du SPNE. Ils permettront le développement des structures de prise en charge des personnes détenues et des places de travail pour le personnel qui correspondront mieux aux standards pénitentiaires reconnus ainsi qu'aux réglementations en vigueur. Finalement, la sécurité passive sera considérablement améliorée.

Volet comptable

Les effets bénéfiques de la réorganisation de la structure comptable du service sont déjà vérifiables dans l'exercice écoulé. L'introduction de la consolidation des centres financiers correspond à la nouvelle organisation et cette manière d'appréhender les chiffres permet au Grand Conseil de mieux suivre les dépenses et les recettes du service, de sorte qu'une meilleure gestion financière du budget du service est possible. Les responsables du SPNE s'appliqueront à respecter les budgets octroyés, l'objectif pour 2008 ayant été largement atteint avec des dépenses inférieures de 400.000 francs à ce qui était prévu (dépenses nettes). La situation financière du SPNE en 2009 est satisfaisante, malgré la diminution imposée de 10% par les mesures d'urgence. Non seulement le cadre budgétaire a été tenu mais l'objectif financier a été largement atteint à la clôture des comptes.

3.2. Secteur financier

Structure comptable

L'année 2009 a été une année significative pour le secteur financier, les quatre centres financiers (2200 à 2204, un par établissement et un pour l'Etat major et l'OAP) ont été regroupés en un seul centre (2005). L'objectif de cette démarche budgétaire visait à accéder rapidement au budget global du service, de permettre une utilisation optimale des ressources et, in fine, de simplifier les procédures administratives. Comme déjà précisé dans le précédent rapport, une structure comptable basée sur les OTP (Organigramme Technique de Projets) a été mise en place sur le logiciel de gestion SAP, ceci afin d'avoir une vision analytique et une gestion budgétaire par établissement. La mise en application du nouveau plan comptable a bien sûr nécessité la formation de tous les utilisateurs concernés.

Améliorations

- Centralisation informatique des documents comptables;
- Création de plusieurs bases de données permettant un traitement efficient de l'information;
- Initiation d'un processus d'amélioration continue:
 - Création de plusieurs directives comptables,
 - Création d'une procédure pour le traitement des factures par rubrique budgétaire et par établissement,

- Initiation du processus de standardisation de la facturation;
- Gestion globale du remboursement des frais médicaux auprès des caisses pour les peines, les mesures et les détentions préventives sous autorité neuchâteloise;
- Accès par internet aux différents comptes postaux du service.

Comptes de fonctionnement

- Transfert d'un budget de 435.000 francs au service de la justice, relatif aux placements de personnes prévenues hors canton au service de la justice.
- Les crédits supplémentaires suivants ont été octroyés avec compensation
 - Produits alimentaires 2600 francs
 - Frais de médecine 151.800 francs
 - Transport détenus 3334 francs
 - Entretien mobilier 20.000 francs
 - Mandats, expertises, études 38.800 francs
 - Frais de surveillance 37.300 francs
 - Charges de personnel 24.000 francs
 - Frais divers 4400 francs

	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
Charges brutes	15.484.931	16.999.500	16.246.266
Revenus	3.647.964	3.516.300	3.745.050
Charges nettes	11.836.967	13.483.200	12.501.216

Après bouclage, les comptes du service présentent un excédent de charge de 11.836.967 francs. Nous observons donc que les charges du service ont été surestimées de 1.514.569 francs et que les recettes ont été sous-estimées à hauteur de 131.664 francs par rapport au budget. En conclusion, nous pouvons dire que l'objectif budgétaire a été respecté.

Compte des investissements

Suite au départ de son chef de projet, fin du premier semestre 2009, la planification de la "construction et rénovation des établissements pénitentiaires", a dû être revue et une nouvelle structure organisationnelle a été mise en place. Cela explique le retard pris dans le projet. La tranche budgétée pour l'exercice 2009 a par conséquent été surévaluée et une compensation des comptes d'investissements entre départements a été effectuée.

Personnel secteur financier

- Départ à la retraite au 30.06.2009, 1 EPT, de l'adjoint au chef de service et responsable financier.
- Départ à la retraite de la secrétaire-comptable au 31.08.2009 (0,8 EPT),
- Engagement au 01.01.2009 du comptable (transfert de poste à l'interne du service),
- Engagement au 01.08.2009 d'une secrétaire-comptable (0,4 EPT).

Personnel service

89 collaborateurs travaillent au sein du service pénitentiaire. Cela correspond à 82,6 EPT contre 87,9 prévus au budget 2009 et en prévision d'un effectif fixé à 84,10 EPT au budget 2010. Suite à la crise économique et aux restrictions budgétaires, la structure organisationnelle du service et la planification des ressources ont dû être revues pour répondre favorablement aux limites des dé-

penses du canton. Un transfert des ressources de l'établissement de La Ronde aux deux autres établissements a été effectué. A cela s'ajoutent deux stagiaires faisant une maturité professionnelle, un apprenant et huit placements ORP. Ces engagements nous ont permis, d'une part de renforcer notre effectif surchargé et constamment sollicité, d'autre part de donner l'opportunité à des jeunes en fin de formation d'acquérir une première expérience professionnelle.

3.3. Sécurité et entretien

Tant l'EEPB que l'EDPR ont dû faire appel à des entreprises sanitaires pour réparer, voire remplacer du matériel défectueux (pompes) suite à de nombreuses pannes touchant le chauffage et l'alimentation en eau chaude. Ces interventions ont occasionné des frais assez conséquents. De fréquentes interruptions des installations vidéo ont nécessité l'indispensable remplacement de matériel divers (caméras, moniteurs, enregistreurs, multiplexeurs) pour garantir la sécurité passive des établissements 24 heures sur 24. A la façade ouest de l'EEPB, l'eau pénètre dans les cellules par les cadres des fenêtres en cas de forte pluie; ils seront changés durant les travaux prévus dans le secteur concerné.

Seuls des travaux d'entretien indispensables ont été effectués en 2009 compte tenu des interventions liées au crédit d'investissement pour la rénovation et l'agrandissement des infrastructures en 2010.

Dans les cellules, les postes de télévision défectueux sont dorénavant remplacés par des appareils à écran plat, plus coûteux que les appareils cathodiques mais avec une moindre consommation d'énergie. Toujours dans le cellulaire, la literie actuelle est progressivement remplacée par du matériel ininflammable afin de considérablement diminuer la densité du feu et la fumée en cas de sinistre. En raison du coût engendré, ce changement est étalé sur trois ans.

L'uniforme des agent-e-s de détention a été inspiré par l'équipement des collègues genevois, vaudois et valaisans. Ainsi, les frais d'acquisition ont pu être diminués en 2009.

Par ailleurs, les appareils de communication des agents de détention de sécurité étant dépassés, il devient difficile, voire impossible de procéder aux réparations qui s'imposent, les pièces de rechange n'étant plus disponibles. Réflexions menées et études effectuées, les cadres du SPNE ont porté leur choix sur le système Polycom, qui est un réseau radio numérique à ressources partagées. Économe, ce système utilise les stations de base qui se situent sur le territoire cantonal et l'établissement ne disposera plus d'une centrale de gestion. A travers les terminaux portatifs, cela permettra également le contact direct avec la police neuchâteloise, le SMUR et le SIS. Les travaux relatifs à l'introduction du système Polycom s'achèveront dans le courant du 1^{er} semestre 2010.

Malgré la conjoncture difficile, les comptes de fonctionnement ont pu être tenus, la fermeture provisoire de l'EEPR ayant bien évidemment influencé les budgets d'entretien des bâtiments.

3.4. Office d'application des peines et mesures (OAPM)

Généralités

L'adjoint au chef de l'office a été promu directeur des Établissements pénitentiaires des montagnes neuchâteloises (EPMN), de sorte qu'il a dû être remplacé dans sa fonction. Après une période de vacance, ce poste est pourvu depuis le 1er juillet 2009. En outre, une collaboratrice scientifique en charge des mesures pénales, domaine sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, a été engagée le 1er avril 2009. Enfin, dans le contexte de la concrétisation de la nouvelle organisation du service pénitentiaire en cours depuis 2008, une responsable du secteur des courtes peines (travail d'intérêt général, peines privatives de liberté inférieures à six mois, journées séparées et semi-détention) a pris ses fonctions en début d'année. Naturellement, ces personnes ont eu besoin d'une période de formation, qui s'est déroulée de manière interne, avant de pouvoir exercer leurs tâches avec indépendance.

Il faut toutefois bien admettre que la charge de travail connue sous l'ancien droit n'est pas comparable avec celle existante actuellement. Les nouvelles compétences, les nouvelles procédures,

mais aussi les nouvelles exigences légales sollicitent passablement les collaboratrices et collaborateurs, tous domaines d'activités confondus. Cette année, leur engagement a été secondé par une stagiaire ORP, qui a pris en charge des tâches nécessaires à la bonne marche de l'office (accueil des personnes, téléphones, courrier, chancellerie, traitement des jugements entrants, etc.). Elle a également fourni un support important dans la gestion des dossiers.

Au terme de cette année et après trois ans de pratique, on peut dire que l'entrée en vigueur du nouveau code pénal le 1^{er} janvier 2007, ainsi que des dispositions cantonales et réglementaires subséquentes, sont aujourd'hui parfaitement intégrées et ne causent pas de difficultés particulières, si ce n'est des questions juridiques qu'il appartiendra à la pratique et à la jurisprudence d'encore préciser. Le système mis en place, analogue à celui en vigueur dans la majorité des cantons et qui donne par exemple à l'office la compétence pour statuer en matière d'ouvertures de régimes ou de libérations conditionnelles ou définitives, fonctionne pleinement.

Au niveau des ressources informatiques, le logiciel JURIS est utilisé de manière courante et a fait l'objet d'adaptations régulières afin de correspondre au mieux aux besoins courants de l'office. D'importantes évolutions ont été intégrées au niveau de la gestion des mesures pénales, entrées dans la compétence de l'office le 1^{er} janvier 2009.

Au niveau administratif, le quotidien comprend également nombre de contacts avec le réseau, tant interne à l'administration (autres entités du service pénitentiaire, tribunaux du canton, Ministère public, police cantonale neuchâteloise, service de probation, centre neuchâtelois de psychiatrie, etc.), qu'externe (directions des établissements pénitentiaires, services sociaux des établissements pénitentiaires, services placeurs, avocats, etc.). Le chef de l'office a en outre représenté le canton, avec le chef du service et les directeurs des établissements, à la commission concordataire latine.

Le fonctionnement basique de l'office est journalièrement conditionné par diverses procédures et délais qui jalonnent toute la durée de l'exécution d'une peine ou d'une mesure et qui "pilotent" dans les faits le parcours des personnes condamnées. Ces dates se retrouvent dans les plans d'exécution des sanctions pénales (PES) établis par les établissements.

Toutes les condamnations à des peines privatives de liberté de plus de trois mois, et cela concerne donc aussi bien les courtes que les longues peines, contiennent la clause de libération conditionnelle aux deux tiers de la peine. Cette condition légale est impérative et, en conséquence, toutes les personnes condamnées à une peine de plus de trois mois doivent être entendues personnellement. Cela nécessite qu'une audition avec procès-verbal soit organisée deux mois environ avant la date de la libération conditionnelle. Une décision en bonne et due forme doit donc être rendue, établie et envoyée à la personne concernée, qui a la possibilité de s'opposer à la décision prise. Tout manquement dans cette procédure administrative peut donner lieu à des recours conduisant à la nullité d'une décision si les principes du droit administratif ne sont pas observés (droit d'être entendu en particulier).

Il en va de même s'agissant des mesures pénales, qui doivent être réévaluées à tout le moins une fois par année.

L'agenda annuel tenu à cet effet est donc marqué d'échéances incontournables qui nécessitent systématiquement l'engagement du personnel de l'office. Même en groupant et en synchronisant les cas à traiter selon les établissements où les personnes concernées se trouvent, cette procédure légale est inévitable. Elle demeure lourde et exigeante en temps et nécessite un fort engagement de la part des collaboratrices et des collaborateurs de l'OAPM tout au long de l'année.

Longues peines**Nombre et coût des journées hors canton (longues peines)**

Année	Journées	Montants	Prix par journées
1999	11.290	1.753.022,35	155,27
2000	14.276	2.142.044,80	150,05
2001	14.253	2.315.249,95	162,44
2002	13.192	2.294.979,20	173,97
2003	13.835	2.067.575,55	149,45
2004	19.710	2.923.468,13	148,32
2005	19.525	3.312.919,05	169,68
2006	19.905	3.649.724,90	183,36
2007	19.251	3.826.135,20	198,75
2008	13.866	3.335.718,00	240,57
2009	12.151	2.279.578,00	187,60

Le taux d'occupation au sein des pénitenciers concordataires demeure plus que jamais très élevé. Ainsi, les établissements fermés affichent un délai d'attente de l'ordre d'une année, ce qui contraint l'office, selon les cas et le profil des personnes détenues, à se tourner ailleurs en Suisse, auprès d'établissements situés hors concordat. Malheureusement, les coûts de la journée d'exécution de peine hors concordat sont en règle générale plus élevés (200 francs en moyenne contre 170 francs dans le concordat). De plus, le coût de certains placements dits "de haute sécurité" que l'OAPM a été dans l'obligation d'effectuer en 2009 hors concordat ont pesé dans les chiffres de la détention "hors canton". Les montants facturés par jour peuvent alors osciller entre 230 et 450 francs.

L'évolution récente montre hélas que les établissements alémaniques, qui permettaient de "décharger" les longues listes d'attente des établissements cantonaux ou concordataires, affichent eux aussi des taux d'occupation très élevés. Cette année, et pour la première fois, certains établissements extra-concordataires ont tout simplement refusé d'accueillir des personnes détenues provenant de notre canton et, plus généralement, de notre concordat. La situation est donc extrêmement tendue et se répercute sur les établissements dédiés à la détention avant jugement, occupés non seulement par des personnes en détention préventive – dont le nombre augmente lui aussi – mais également de personnes condamnées qui attendent leur transfert vers un établissement offrant des conditions conformes aux exigences légales en matière d'exécution de peine.

L'une des conséquences très concrète est que l'exécution anticipée des peines ou des mesures, prévue par le code pénal, est pour ainsi dire impossible à mettre en œuvre, les personnes déjà condamnées et dont les échéances de peine ou de mesure sont donc définies, ayant naturellement la priorité.

A cela s'ajoutent encore les recours déposés par les personnes condamnées qui rendent complexes et difficilement organisables les placements en exécution de peine. Les personnes dont le parcours est d'ores et déjà connu ont la priorité au détriment des cas pour lesquels un recours est en suspens, recours pouvant déboucher, après parfois un délai relativement long, sur une libération provisoire.

Il ne faut pas perdre de vue que le PES, établi par l'établissement, avec la participation de la personne condamnée et l'approbation de l'office d'application des peines et mesures concerné, reprend systématiquement toutes les dates importantes qui jalonnent la peine ou la mesure (date possible pour l'attribution du travail externe, dates des différents congés, date de la libération conditionnelle, etc., mais aussi objectifs à atteindre, par exemple en matière thérapeutique). Une condamnation faisant l'objet d'un recours rend donc toutes les perspectives d'organisation et de planification de la peine impossibles.

Au 31 décembre 2009, l'office gérait ainsi 170 dossiers, représentant 103 dossiers de peines en détention ferme excédant trois mois (chiffre équivalent aux années précédentes), et 67 dossiers de

mesures. La difficulté majeure réside toujours invariablement, comme déjà dit, dans le fait de trouver une place dans un établissement d'exécution de peines ou de mesures qui corresponde aux besoins et au profil de la personne condamnée, cela dans la perspective de sa libération.

Courtes peines

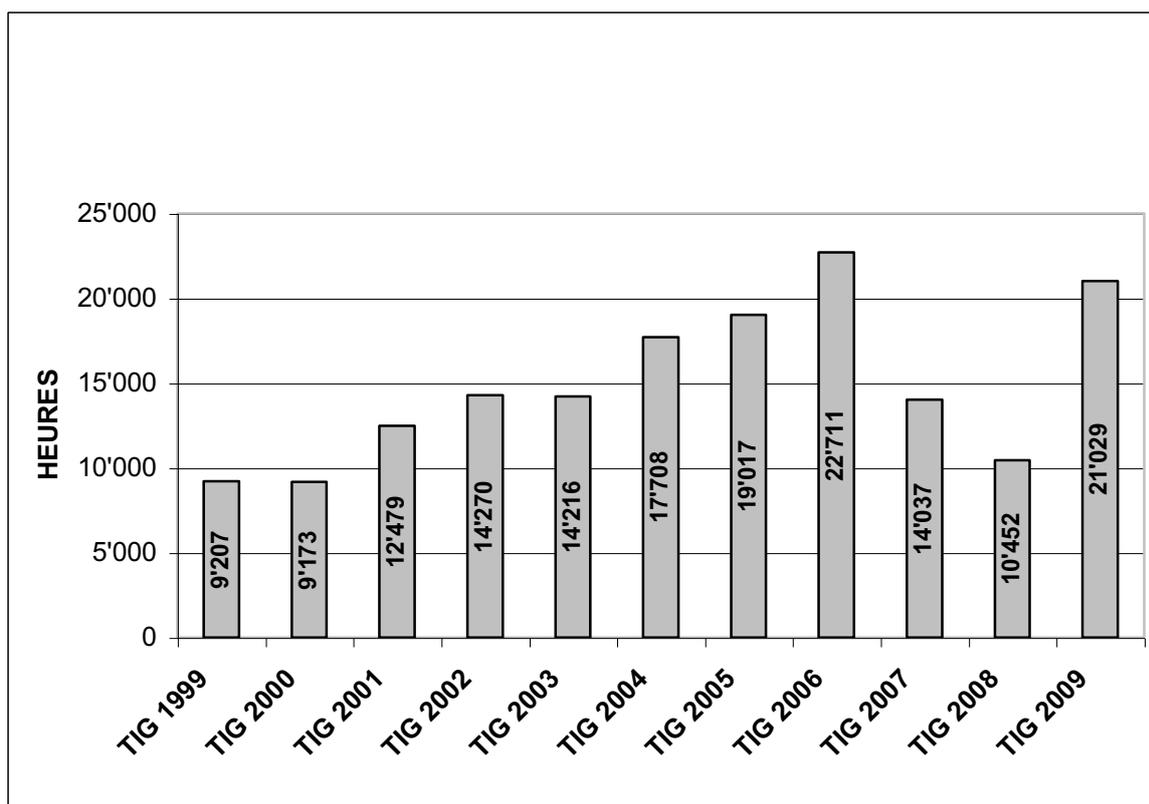
En ce qui concerne les courtes peines fermes, elles sont généralement exécutées aux Établissements pénitentiaires des Montagnes neuchâteloises, à La Chaux-de-Fonds. L'exécution hors canton est aussi possible selon le domicile de la personne condamnée afin de conserver et sauvegarder son insertion sociale et professionnelle ou parfois pour décharger cet établissement de situations qui ne justifient pas toujours un placement en milieu fermé et sécurisé.

La semi-détention et le travail externe sont exécutés en quasi-totalité aux Établissements pénitentiaires des Montagnes neuchâteloises, tant pour les condamnées que pour les condamnés.

Rappelons que le TIG (travail d'intérêt général) est devenu, depuis le 1er janvier 2007, une peine à part entière et non plus une modalité d'exécution. Il est donc prononcé en tant que tel par le juge, qui bénéficie dorénavant d'un panel élargi de sanctions (jours amendes, TIG, détention, sursis et sursis partiels, etc.).

Il est intéressant de constater qu'alors qu'on observait depuis 2007 une baisse chiffrée relativement importante des sanctions exécutées sous forme de TIG, on a retrouvé en 2009 les valeurs connues jusqu'alors. Ce sont ainsi 21.029 heures de TIG qui ont été exécutées en 2009.

Comparaison travail d'intérêt général (heures exécutées), 1999 à 2009



Cette évolution s'explique essentiellement au niveau interne, avec le renforcement des ressources attribuées aux amendes converties qui a permis de dégager des ressources pour les courtes peines, dont le TIG. En effet, la différence entre les dossiers de TIG reçus entre 2008 et 2009 affiche même une certaine baisse (380 contre 301). Le nombre d'heures correspondant demeure toutefois globalement équivalent (45.617 contre 42.054), ce qui démontre une hausse du nombre d'heures de TIG infligées en moyenne par jugement (120 heures contre 140 heures).

Ainsi donc, en 2009, ce sont 301 jugements prononçant une peine ferme sous forme de TIG qui sont parvenus à l'OAPM. Au cours de l'année, 249 ont été mis à exécution (dont une partie rendus en 2008). Après 196 avertissements, 159 dossiers ont dû être renvoyés au juge en l'invitant à prononcer une autre sanction, compte tenu du non respect des horaires du TIG ou de ses conditions voire, moins prosaïquement, parce que les personnes condamnées ne répondent tout simplement pas aux convocations.

Le législateur fédéral prévoit le prononcé de peines de TIG pour un nombre d'heures pouvant aller jusqu'à 720 pour une condamnation. Sur le terrain, une telle durée implique comme difficulté de trouver des employeurs qui acceptent de travailler dans ce cadre et d'assurer que la personne condamnée s'investisse dans sa peine sur la durée. A cet égard, on constate également que les aptitudes professionnelles des personnes condamnées au TIG sont souvent bien éloignées de celles que l'on peut raisonnablement attendre d'un travailleur moyen. Des structures de type "atelier protégé" s'avèrent dès lors nécessaires pour assurer l'exécution des peines prononcées sous forme de TIG, dans le respect des exigences procédurales et, bien sûr, dans l'esprit de l'exécution d'une sanction (notamment pour les personnes toxico-dépendantes ou les personnes souffrant de troubles psychiatriques).

Statistiques

Pour le surplus, voici pour information plus complète quelques chiffres établissant l'activité de l'office d'application des peines et mesures:

	2007	2008	2009
Affaires ouvertes (pouvant englober plusieurs jugements)	1100	1215	974
Personnes en liberté entendues en vue de l'exécution d'une peine	345	380	374
Avis de détention émis	652	756	898
Mandats d'arrêt décernés	189	213	284
Décisions d'exécution anticipée de peine	10	12	8
Dossiers d'admission dans des établissements carcéraux	48	65	91
Ordres de transport	63	69	95
dont à la police cantonale	-	39	62
Exécutions au régime ordinaire	281	414	502
Exécutions au régime de la semi-détention	91	50	16
Décisions d'octroi du régime du travail externe	12	11	15
Décisions d'octroi du régime du travail et logement externes	0	5	4
Libérations conditionnelles accordées pour des peines	76	54	39
dont avec mandat au service de probation	55	44	26
Refus de libérations conditionnelles de peines	17	20	24
Décisions annuelles de levée ou de libération des mesures	-	-	1
dont avec mandat au service de probation	-	-	0
Décisions annuelles de poursuite des mesures	-	-	26
Décisions modifiant les règles de conduite d'une libération conditionnelle	11	2	1
Mandats d'expertises psychiatriques ou d'évaluation de la dangerosité	-	12	11
Décisions de mandat de suivi thérapeutique	7	17	17
Situations soumises à la commission de dangerosité	72	33	47
Exécutions de TIG	203	414	206
Dossiers de TIG ayant fait l'objet d'un avertissement	-	161	196
Dossiers de TIG renvoyés au juge pour conversion	-	98	159

	2007	2008	2009
Exécutions déléguées à d'autres cantons	85	89	156

Mesures pénales

Au niveau des mesures pénales, l'office a repris les compétences qui étaient dévolues jusqu'au 31 décembre 2008 à la commission d'application des mesures, rattachée au DSAS. Il s'agit donc, en substance et outre les internements, de gérer les mesures pénales thérapeutiques institutionnelles (sauf celles de traitement des addictions), les mesures pénales applicables aux jeunes adultes et les mesures pénales ambulatoires au sens des articles 59, 61 et 63 CPS. Concrètement, il appartient depuis cette année à l'office de désigner l'établissement approprié, d'examiner l'opportunité de la prolongation du traitement institutionnel, de statuer sur toutes les mesures applicables aux jeunes adultes, de statuer sur la libération conditionnelle des mesures, d'ordonner un traitement institutionnel initial temporaire, de procéder à l'examen annuel de la situation de la personne soumise à un traitement ambulatoire, d'ordonner l'arrêt du traitement ambulatoire, d'ordonner un placement allégé ou l'exécution du solde de la mesure sous la forme de travail externe, de prendre des décisions concernant le travail, la formation et le perfectionnement et la rémunération, de prendre des décisions concernant les relations avec le monde extérieur, d'interrompre l'exécution de la mesure ou de prolonger le délai d'épreuve, de lever l'assistance de probation ou d'en ordonner une nouvelle, de modifier les règles de conduite, de les révoquer ou d'en imposer de nouvelles.

Ces tâches, formellement assez équivalentes aux peines, appellent toutefois des connaissances particulières et la constitution et le développement d'un réseau nouveau. Une collaboration étroite avec le service de probation est en cours d'organisation à cet égard. Plusieurs difficultés ont été identifiées, notamment quant au réseau des soins à même d'intervenir dans un cadre pénal. Cette préoccupation fait actuellement l'objet de démarches visant à améliorer la situation.

En 2005, en raison des charges de travail importantes constatées à l'office, la décision avait été prise de favoriser le traitement des dossiers d'amendes neuchâteloises au détriment momentanément des dossiers provenant des autres cantons. Au début de l'année 2006, dans un contexte d'accroissement du volume de travail quotidien, une réorganisation interne a été rendue nécessaire, et il a fallu prendre la décision de suspendre également le traitement des amendes neuchâteloises, de façon à pouvoir privilégier l'exécution des peines privatives de liberté. Toutefois, afin de satisfaire l'exigence légale de la peine d'ensemble, qui veut que plusieurs peines privatives de liberté soient exécutées simultanément, les personnes subissant une autre peine avaient également exécuté leurs arrêts rendus suite à une conversion d'amende.

Cette mesure avait permis de réduire considérablement le délai entre la date de l'exequatur d'un jugement et le prononcé d'une décision sur son exécution (TIG, semi-détention, détention ferme). Ces délais réduits sont aujourd'hui tenus.

Depuis l'automne 2007, une collaboratrice à temps partiel a repris le traitement des dossiers de sanctions pécuniaires converties. Ce domaine paraît toutefois toujours justifier, au niveau de l'OAPM, des ressources humaines supplémentaires en vue d'en assurer un traitement complet et à jour. La situation s'est toutefois améliorée depuis 2006 et, à titre d'exemple, en 2009, ce sont près de 110.000 francs qui ont été encaissés de personnes qui, une fois la convocation en détention reçue, ont préféré payer leur amende plutôt que de subir une incarcération.

Nous espérons, courant 2010, pouvoir poursuivre la stabilisation de la marche de l'office et, en particulier, atteindre un rythme de croisière avec les mesures absorbées en 2009.

3.5. Etablissement de détention La Promenade (EDPR)

(anciennement PRISON PRÉVENTIVE DE LA CHAUX-DE-FONDS)

En préambule et à titre de rappel, les dénominations des établissements des montagnes neuchâteloises ont changé dès janvier 2009. Actuellement, les établissements pénitentiaires des montagnes neuchâteloises (EPMN) regroupent l'EEP La Ronde (EPR) et l'Etablissement de détention La Promenade (EDPR) sous une seule et même direction.

Un établissement de détention regroupe plusieurs formes de détention et/ou régime de détention. Sont ainsi représentées au sein de l'EDPR les formes de détention suivantes:

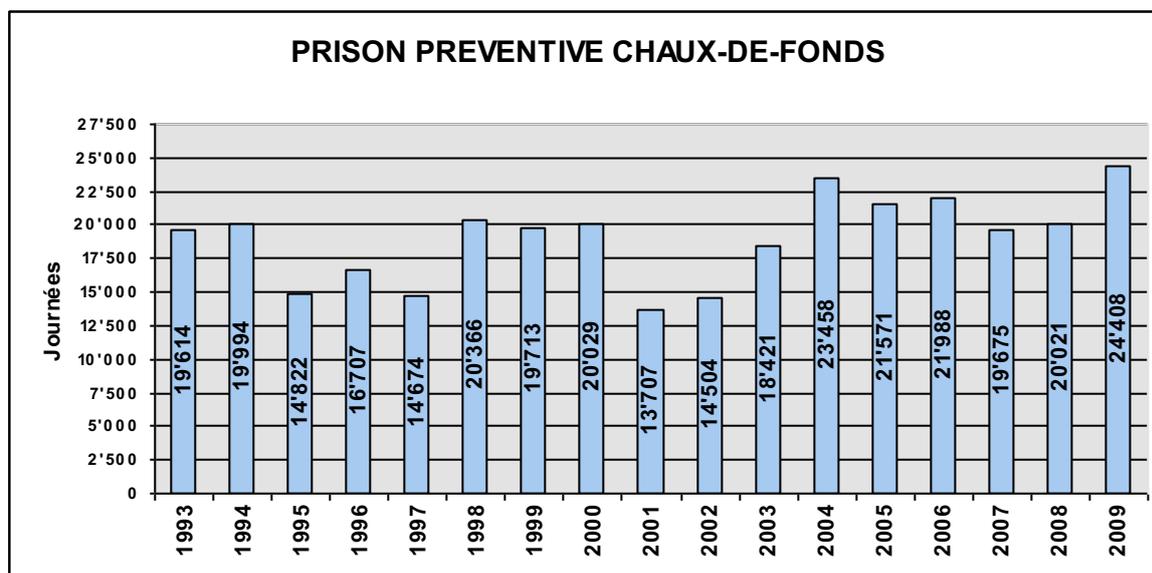
- la détention préventive qui inclut les personnes prévenues sous l'autorité des juges d'instruction;
- l'exécution anticipée de peine qui s'applique aux personnes détenues dont l'instruction est terminée et qui sont en attente de jugement. Dans ce cas de figure, la personne détenue change d'autorité, passant du juge d'instruction à l'Office d'application des peines et des mesures (OAPM). La personne détenue peut alors bénéficier d'un régime de détention plus souple ainsi que l'obtention possible d'un travail rémunéré au sein de l'établissement pénitentiaire;
- l'exécution de peine qui intervient dès le prononcé du jugement par le tribunal compétent. Ces personnes condamnées peuvent bénéficier d'un régime identique à l'exécution anticipée avec en plus l'établissement d'un plan d'exécution de la sanction (PES) eu égard aux exigences de l'art. 75 du code pénal.

Enfin, l'EDPR regroupe également un secteur réservé aux femmes prévenues ou condamnées ainsi qu'un secteur ouvert appelé « Ronde » et réservé pour les condamnés masculins arrivés au stade du travail externe ou bénéficiant d'un régime facilité d'exécution de peine sous la forme de la semi-détention.

Journées de détention

En 2009, l'EDPR a connu une forte augmentation des journées de détention, soit plus de 0.6% le premier trimestre, plus de 36% le deuxième, plus de 58% le troisième et 37% le dernier trimestre. Nous reviendrons plus en détail sur ces journées et leurs spécificités. Nous signalons, au passage, qu'il s'agit de chiffres qui s'inscrivent parfaitement dans la lignée romande, voire suisse, de la forte fréquentation des établissements pénitentiaires en général. Nous pourrions parler de surpopulation carcérale, pour le moins au sein du concordat latin, qui regroupe l'ensemble des établissements d'exécution de peine des 5 cantons romands et du Tessin.

Journées de détention



En ce qui concerne les entrées, en 2005, 561 entrées ont été enregistrées contre 492 en 2006, 419 en 2007, 433 en 2008 et 478 en 2009. Ces chiffres sont indicatifs, ils ne reflètent pas la quotité journalière des personnes détenues au sein de l'établissement.

La durée moyenne de la détention préventive était de 47 jours en 2005, 51 jours en 2006, 49 jours en 2007 et 49 jours en 2008. L'année 2009 montre une durée moyenne de 70 jours, soit une augmentation considérable et significative expliquée en partie par l'augmentation de la population carcérale ainsi que par le risque de fuite et/ou de récidive en cas de libération provisoire par la magistrature.

Pour l'ensemble de la détention exécutée au sein de l'EDPR, en 2007 la durée moyenne de séjour s'élevait à 44 jours, 46 jours en 2008 et 51 jours en 2009, représentant également une augmentation substantielle.

En 2005, la répartition entre les journées de détention préventive et l'exécution de peines et mesures représentait une proportion de 60% et 40% entre la première et la seconde forme de détention précitées. En 2006, la répartition est de 55% et 45%. L'exercice 2007 avait vu à nouveau un taux d'occupation pour la détention préventive légèrement supérieur à 50% (près de 52%), contre 48% pour la détention en exécution de peines et mesures. L'année 2008 reflétait une proportion pratiquement identique, soit 51% de journées de détention préventive contre 49% en exécution de peines et mesures.

Pour l'exercice 2009, un taux d'occupation pour la détention préventive légèrement supérieur à 58.4% contre 41.6% pour la détention en exécution de peine et mesures. Cette hausse s'inscrit dans la constante augmentation des placements préventifs au sein de l'établissement qui, pour faire face à la demande de la magistrature, a augmenté de 7 places son quota de cellules préventives au détriment de l'exécution des peines afin d'être à même de gérer la recrudescence d'arrestations et de placements au sein du canton.

Nous constatons également un nombre élevé et constant de demandes de peines anticipées auxquels l'EDPR n'a pas toujours été en mesure de répondre favorablement par manque de place. 1340 journées en 2009 contre 1254 journées en 2008 et 795 en 2007.

Détail journées de détention 2009

Mesures contraintes/expulsion	311	1,27%
Exécution sous ancien code	0	0%
Courtes peines art. 41 CP	2.248	9,21%
Peines privatives liberté subst. (Jours amende)	441	1,81%
Peines privatives liberté subst. (TIG)	517	2,12%
Peines privatives liberté art. 40 CP	4.267	17,48%
Peines privatives liberté - sursis partiel -	276	1,13%
Détention préventive	14.255	58,4%
Echec de la mise à l'épreuve	0	0%
Mesures art. 59/60 CP	703	2,88%
Peines anticipées	1.340	5,49%
Militaires	50	0,3%
Autres	0	0%
Totaux	24.408	100%

Répartition journées hommes/femmes Prison préventive 2009- 2008 - 2007

	Journées 2009	%	Journées 2008	%	Journées 2007	%
détention femmes	1341	5,49%	1107	5,53%	1058	5,38%
détention hommes	23.067	94,51%	18.914	94,47%	18.617	94,62%
Total	24.408	100%	20.021	100%	19.675	100%

On dénote également une augmentation de la proportion de la détention « femmes » en 2009 quant aux journées de détention (1341 en 2009 contre 1107 en 2008), le pourcentage par contre reste pratiquement identique à 5.49% contre 5.53% en 2008.

Dès le 1^{er} mai 2009, les établissements des montagnes neuchâteloises ont vu leur réunion, sous une seule direction. Les deux prisons du haut du canton ont été ainsi regroupées sous la dénomination des "établissements des Montagnes neuchâteloises (EPMN). Des réformes ont donc pu être initiées dès le mois de mai en prévision notamment des travaux de rénovation qui devraient débuter en 2010. Pour rappel, plus de 14 millions seront investis au sein de l'EDPR afin de doter cet établissement de structures sécuritaires et de prise en charge dignes d'un établissement de détention moderne, en phase avec les missions confiées et aux normes de la CEDH (convention européenne des droits de l'Homme).

Un directeur-adjoint a été désigné en appui du directeur général. Cette restructuration est dictée par des mesures destinées à améliorer et à faciliter aussi bien la gestion de la détention des personnes détenues que celle du personnel, le tout dans l'optique d'une gestion et d'une organisation rigoureuses et optimisées.

Il faut préciser également que l'Etablissement de La Promenade restera en activité tout au long des travaux de réfection et d'agrandissement dont l'aboutissement est prévu entre 2012 et 2013.

En moyenne, au mois de décembre 2009, 65,3 personnes étaient détenues au sein de l'EDPR contre 52,1 au 31 décembre 2008 et 58,7 au 31 décembre 2007.

Personnel

Durant toute l'année 2009, l'EDPR a dû faire face à l'absence d'un agent de détention pour des raisons de maladie de longue durée qui n'a pu, pour des raisons budgétaires, être remplacé. Pour palier ce manque, jusqu'au 31 mai 2009 l'établissement a fait appel à des entreprises de sécurité privée. Dès le 1^{er} juin 2009, une nouvelle organisation a vu le jour et a permis à l'établissement de palier au déficit sécuritaire en priorisant une prise en charge des personnes détenues, tout en se passant de société de sécurité privée.

Comme à l'accoutumée, le taux d'absentéisme a été très faible au sein de l'EDPR, seule une soixantaine de jours d'absence sur l'ensemble des agents de détention a été relevée.

Plus de 240 jours de formations internes et externes ont été dispensées au personnel, tant du point de vue des prises en charge psychiatriques, sécuritaires, de développement des cadres, de self défense et du brevet fédéral d'agent de détention, titre que chaque agent en fonction se doit d'atteindre dans les 5 ans dès son entrée en fonction. Plus de 10 jours ont été dispensés avec l'appui de la Police neuchâteloise au maître chien de l'établissement de La Promenade.

En 2009, nous avons enregistré une démission et l'engagement de deux nouveaux agents de détention, en phase avec le déploiement du personnel validé par le service pénitentiaire.

Enfin, la profession d'agent de détention encourt des horaires irréguliers, de nuit et durant le week-end pour assurer le fonctionnement continu de la prison, 24/24H et 365 jours par an.

Sécurité

L'année 2009 a vu la mise en place des premières réformes par la nouvelle direction. La priorité a été mise sur les aspects sécuritaires internes et propres à un établissement pénitentiaire ainsi que sur la prise en charge des personnes détenues et le développement du personnel. La forte augmentation des prises en charge des personnes détenues a sollicité passablement l'ensemble de la direction et du personnel.

Plusieurs tentatives d'évasion ont été avortées grâce à l'attention soutenue du personnel. Des fouilles régulières et des contrôles journaliers restent la base de la prévention. Les deux structures, soit la sécurité active (agents de détention) et la sécurité passive (moyen de détection et de signal) ont permis, malgré une prison très peuplée, de prévenir ce genre de situation, le risque zéro n'existant bien entendu pas.

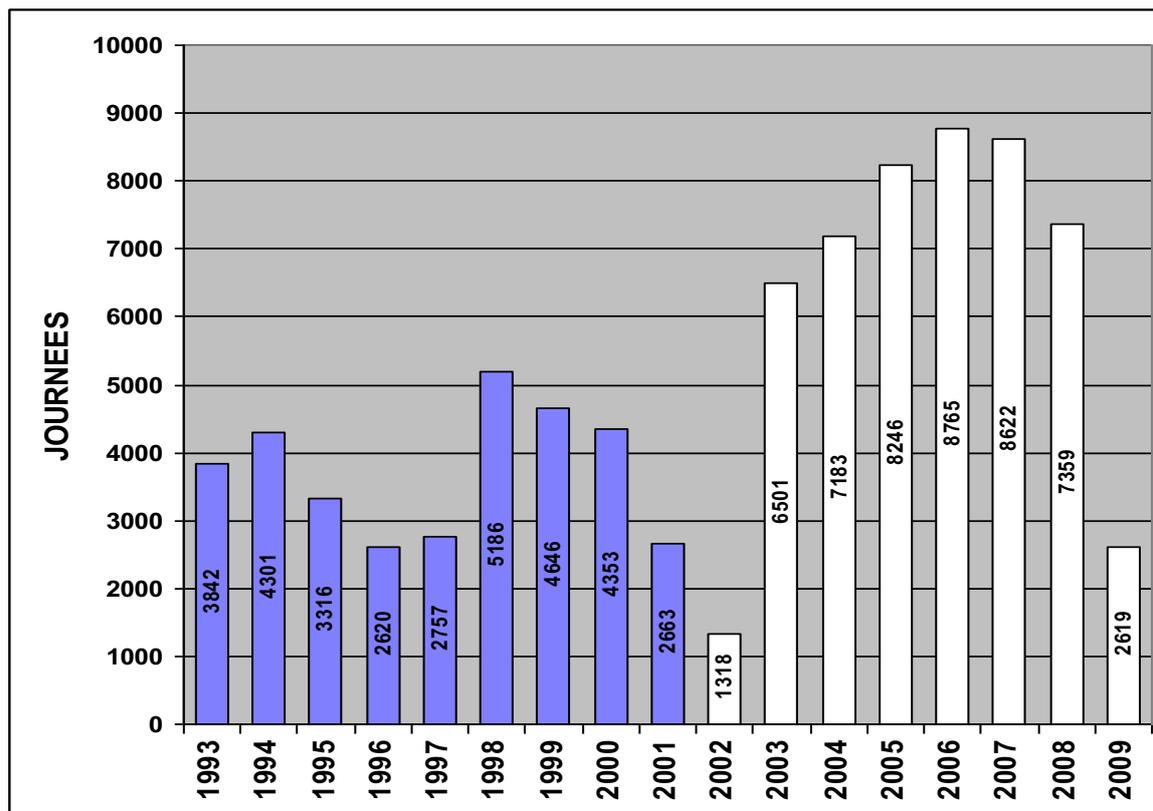
De nombreuses saisies de produits illicites ont été réalisées, des téléphones portables ont été découverts et remis à la police judiciaire pour analyse et enquête. Des fouilles ciblées par secteur de l'établissement sont régulièrement organisées à l'interne et sporadiquement avec l'aide de la police neuchâteloise et des inspecteurs de PJ avec, à la clé, souvent la saisie de matériel prohibé ou de produits illicites. Ces fouilles seront en 2010 encore intensifiées.

3.6. EEP LA RONDE « EEPR »

Généralités / occupation

Outre les mesures de restructuration interne et une redéfinition des missions qui ont été initiées fin septembre 2008, l'établissement s'est trouvé face, dès le début 2009, à une baisse drastique de son taux d'occupation. Cette baisse est la conséquence du manque de demandes des autorités de placement (offices d'application des peines et des mesures cantonal et concordataires) pour les courtes peines et régimes facilités. L'entrée en vigueur du nouveau code pénal le 1^{er} janvier 2007 a privilégié les peines pécuniaires et le travail d'intérêt général (TIG) au détriment des peines privatives de liberté. De ce fait, l'établissement s'occupe actuellement uniquement du TIG. Les secteurs d'exécution des peines de semi-détention et travail externe ont été fermés à titre provisoire et affectés au sein de l'établissement de La Promenade (EDPR). Cela a permis de regrouper l'ensemble de l'exécution des peines au sein d'un seul et même établissement rendant l'ensemble de la détention des montagnes plus efficiente. Le personnel a été déployé au sein des entités pénitentiaires cantonales de Gorgier (EEP Bellevue) et de la Chaux-de-Fonds (EDPR).

Journées de détention – 1993 à 2009



Les personnes condamnées principalement à des courtes peines fermes en rapport avec la LFStup (loi fédérale sur les stupéfiants) ne sont dorénavant plus placées à la rue de la Cure 3-5, l'architecture du bâtiment et finalement son statut « d'établissement ouvert » rendent impossible la présence dans ses murs de tous les types d'exécution de peines et de tous les profils.

Ces deux premières mesures ont ramené une gestion de l'établissement plus sereine et plus en rapport avec les contingences pénales.

Journées de détention 2009 - 2008 – 2007

	2009		2008		2007	
Semi-détention	1079	41,0%	4360	59,25%	4764	55,26%
Travail externe (anc.semi-liberté)	1008	39,0%	1108	15,05%	1704	19,76%
Courtes peines	532	20,0%	1891	25,70%	2154	24,98%
Arrêts militaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Totaux	2619	100%	7359	100%	8622	100%

Les tableaux ci-avant offrent une représentation détaillée et reflètent la réalité de la baisse des demandes en provenance des autorités de placement cantonales et concordataires, notamment depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal (1^{er} janvier 2007) qui a déployé ses effets entre le milieu 2008 et durant l'année 2009.

Dès le 17 juillet 2009, l'ensemble des peines exécutées anciennement au sein de la Ronde ont été affectées au sein de l'établissement de la Promenade excepté le TIG.

Domaine du personnel

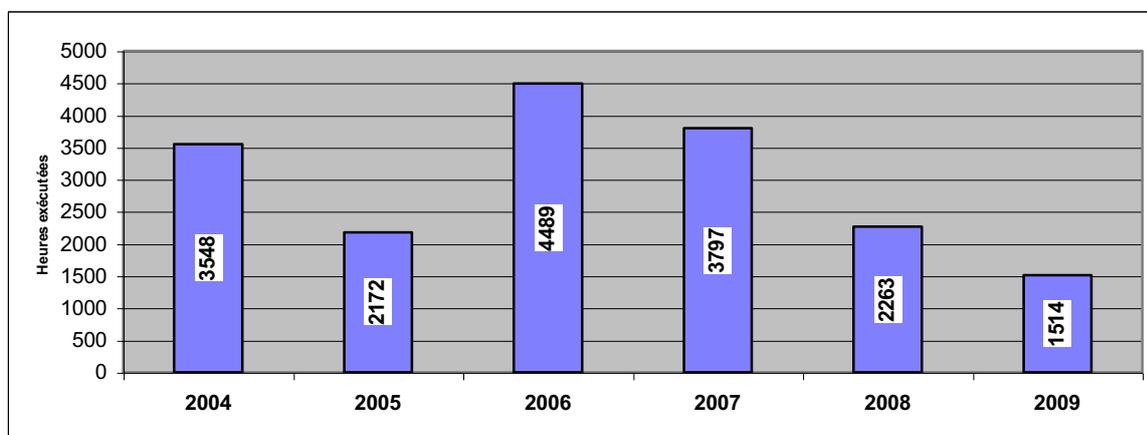
Les postes de directeur-adjoint de l'établissement et d'assistante de direction ont été supprimés au sein de l'EEPR au profit de l'EDPR dès le 17 juillet 2009, ceci en phase avec le déploiement du projet de réorganisation et du regroupement des deux établissements des Montagnes sous une seule direction générale.

Les collaborateurs et collaboratrices se sont vu proposer un poste au sein des deux autres établissements (EEPB Gorgier et EDPR Chaux-de-Fonds). La direction a pu tenir compte du désir de lieu de travail des collaborateurs et collaboratrices tout en tenant compte de leur aptitude et spécialisation.

Il est noté qu'il s'agissait d'un petit effectif de surveillants et maîtres d'atelier (4,5 postes) que comptait l'établissement.

Les ateliers TIG

TIG dans les ateliers de 2004 à 2009



Nous rappelons que l'EEP La Ronde accueille des personnes condamnées au TIG dans ses ateliers, dans les cas de figure où aucune solution ne peut être mise en place au niveau du placement auprès d'un employeur agréé (personnes souffrant de toxico-dépendances, présentant des troubles psychiatriques ou dans l'incapacité de s'insérer au sein de la société telle qu'elle est établie, etc).

Les ateliers de La Ronde jouent en quelque sorte le rôle de structure protégée en accueillant cette catégorie de personnes présentant des profils particuliers.

3.7. EEP BELLEVUE

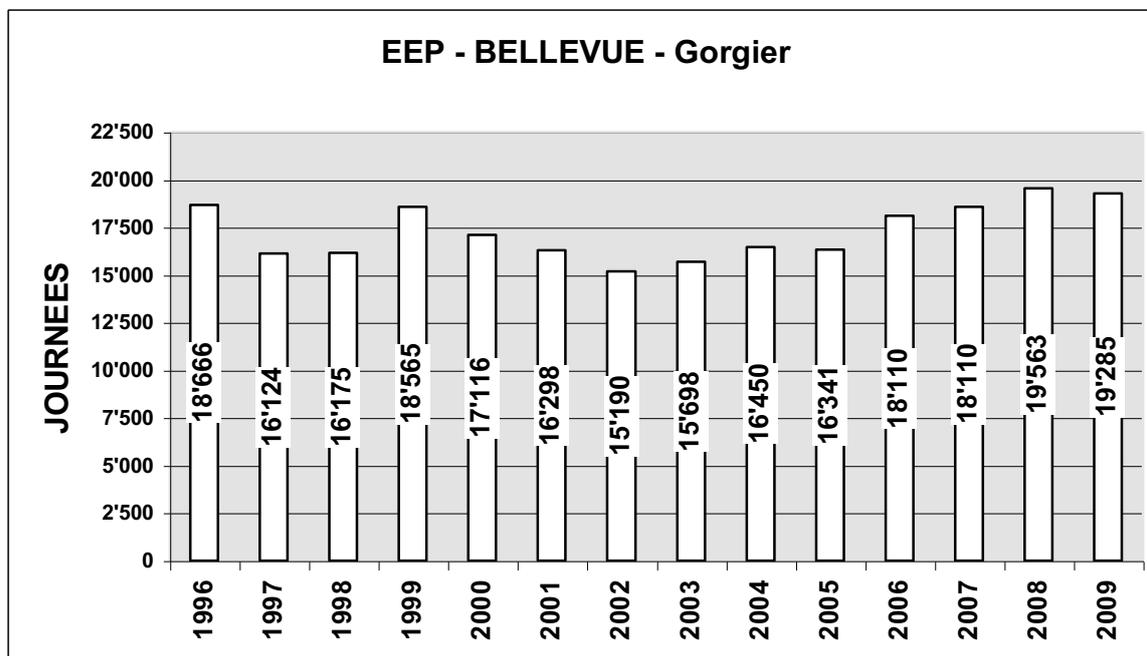
Généralités

Dans la continuité de l'année 2008, la collaboration de l'établissement avec l'OAPM neuchâtelois s'est encore renforcée et le nombre de places « réservées » aux personnes détenues neuchâteloises a pu être augmenté de trois pour se stabiliser à 27 places (soit le 50% de la capacité maximale). Cette mesure doit notamment permettre de faire face à l'effectif de l'EDPR qui affiche *complet*.

Le délai de réaffectation d'une cellule libérée par une personne détenue continue d'être écourté au maximum afin d'occuper l'établissement à l'entier de ses capacités, soit 54 places (dont 14 cellules doubles pour la phase d'admission). Le taux d'occupation avoisine donc les 100%, complété par une liste d'attente à l'entrée de plus de 35 personnes en moyenne provenant de tous les cantons

du concordat latin. A noter que des demandes d'admissions hors concordat latin ont aussi été traitées dans le courant de l'année 2009.

Journées de détention 1996-2009



Personnel

Dans le cadre des restructurations du SPNE, un poste de directeur-adjoint a été créé à l'EEP Bellevue. C'est le surveillant-chef en poste qui a été promu à cette fonction après plus de onze années de bons et loyaux services passés au sein de l'établissement. Dans ce même contexte, le surveillant-chef adjoint responsable du greffe a enfin pu être officiellement installé dans sa fonction qu'il occupait depuis longtemps, mais de manière *intérimaire*.

Suite à la fermeture provisoire de l'EEP La Ronde, deux agents de détention sont venus renforcer l'équipe en place à l'EEP Bellevue. Cet apport en ressources humaines a permis de supprimer les périodes de surveillance sur mandat privé et ainsi continuer de renforcer la sécurité dynamique de l'établissement, tout en diminuant les surcoûts.

Après de nombreux mois, le poste de surveillant-chef laissé vacant a été repourvu. C'est un agent de détention des Etablissement de la Plaine de l'Orbe (VD) qui a été choisi et qui a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2009. Le surveillant-chef complète ainsi la hiérarchie de conduite de l'établissement.

Un départ à la retraite est à signaler, soit celui d'un agent de détention en fonction à l'EEP Bellevue depuis plus de onze ans. Il a été remplacé, selon la procédure en vigueur, par un nouveau collaborateur qui a pris ses fonctions le 15 septembre 2009 et qui suivra la formation d'agent de détention dès l'automne 2010.

Le poste de chef de la cuisine centralisée de l'EEP Bellevue a été mis au concours et repourvu à partir du 1^{er} novembre 2009. En tant que maître d'atelier, le chef de cuisine accomplira sa formation d'agent de détention dès l'automne 2010 afin d'acquérir les notions de sécurité liées à l'accomplissement de sa fonction. L'ancien chef de cuisine reste au sein de l'infrastructure mais en tant que second de cuisine.

Un surveillant a terminé sa formation au CSFPP à Fribourg et obtenu ainsi avec succès son brevet fédéral d'agent de détention. Un autre agent de détention a suivi le cours de sept semaines dispensé par le CSFPP portant sur la prise en charge de personnes détenues souffrant de troubles psychiques. Trois cadres intermédiaires ont entrepris le cours de cadres au CSFPP.

Personnes détenues

En 2009, une fois de plus, nous n'avons pas connu d'évasion ou de situation grave. Une tentative avortée de « fausser compagnie aux agents lors d'un rendez-vous chez le dentiste » a permis d'identifier le risque majeur que comportent les transports extra muros effectués par les agents de détention de l'établissement. Ce dossier sera repris en 2010 afin de trouver des solutions sécurisées. Quelques cas habituels relevant de la discipline ont été sanctionnés conformément aux lois et arrêtés en vigueur. L'état d'esprit continue d'être plutôt bon parmi les personnes détenues de l'EEP Bellevue, dans une ambiance empreinte de respect et de calme. Les congés, les permissions et les conduites ont été tous réussis dans les conditions imposées (très peu de situations inadéquates sont à relever : quelques consommations de produits illicites, alcool ou cannabis). Une forte demande d'accueil de personnes détenues soumises à une mesure d'internement (troubles psychiques) continue de se faire sentir à l'EEP Bellevue, ce qui complexifie passablement le travail de l'équipe de professionnels. Des maxima réalistes ont été fixés afin de ne pas surcharger l'établissement de telles situations, notamment au vu des prestations du médecin psychiatre qui ne sont pas en augmentation, bien au contraire.

Ateliers

La restructuration des ateliers des trois établissements de détention sous une responsabilité unique (système matriciel) n'est toujours pas effective, le déploiement du personnel du SPNE n'ayant pas encore produit tous ses effets.

Malgré tout, la personne en charge du dossier de manière intérimaire a effectué un gros travail de rationalisation et de marketing afin de contenter les nouveaux clients démarchés en 2008. La crise économique survenue en milieu d'année a provoqué un ralentissement de commandes notoire de la part des partenaires habituels et des solutions créatives momentanées ont dû être développées pour permettre aux 54 personnes détenues de l'établissement de continuer un travail régulier. Dans ce contexte et pour ne pas inverser les priorités, l'ouverture du nouvel atelier initial et protégé a été reportée en 2010. Cet atelier permettra de mieux adapter l'offre de travail aux capacités de plus en plus limitées des personnes détenues qui transitent par l'EEP Bellevue. Dans le cadre de la rémunération des personnes détenues, une fiche d'appréciation du travail fourni a été créée afin d'adapter objectivement la rémunération à la quantité et la qualité du travail fourni tenant compte des capacités de chaque travailleur. Il est à noter que le nouvel horaire des ateliers mis en vigueur au début de l'année 2009 donne pleinement satisfaction. D'autres changements et adaptations seront nécessaires dans le courant de l'année 2010 au vu des prochaines rénovations et des importants travaux prévus.

Intendance

Si la prudence reste de mise pour les dépenses liées à ce domaine, notamment au vu des prochains travaux effectués dans l'établissement, de nombreux interventions urgentes ont tout de même été effectuées afin de pallier au plus pressé (fenêtre qui tombe dans les douches, carrelage qui saute à plusieurs endroits dans l'établissement, chaudière qui se fissure, portail d'entrée qui se bloque, système de caméras de surveillance qui tombe en panne, etc.).

Divers

La collaboration de l'établissement avec des services ou des entités étatiques parallèles s'est encore intensifiée, notamment avec le Service de probation cantonal (entretien d'admission, projet de formation des personnes détenues, prestations d'animation, etc.) et avec les services de la police cantonale (formation continue de self-défense commune, fouilles régulières généralisées de l'établissement, etc.). Les collaborations nécessaires avec les autorités de placement des autres cantons latins se sont aussi largement développées (suivi individuel des situations des personnes détenues, plan d'exécution de la sanction, etc.).

Conclusion

Si des réflexions sont actuellement en cours pour développer et intensifier les projets de réadaptations des personnes détenues à un environnement sociétal et professionnel dit normal, les préoccupations principales des collaborateurs de l'EEP Bellevue restent bien sûr les questions de sécurité, notamment au travers des travaux et des rénovations en perspective pour ces prochaines années.

3.8. Secteur médical

La validation du rapport et de l'arrêté relatif au dispositif sanitaire pénitentiaire par le conseil d'Etat le 13 mai 2009 a permis de poursuivre le développement du service de soins selon les objectifs et perspectives établis fin 2008.

Globalement le calendrier a été tenu. Toutefois, la forte augmentation du taux d'occupation de l'établissement de détention La Promenade a perturbé momentanément l'organisation du secteur et diminué la qualité des prestations. Afin de réagir rapidement à cette situation, nous avons dû décaler la planification de certaines étapes du projet. Pour exemple, le nombre d'inscriptions à la visite médicale du mardi a subitement doublé dans une configuration organisationnelle et avec des ressources en personnel encore inadaptées.

Nous avons rapidement engagé un deuxième médecin, adapté l'organisation du service de soins et de l'établissement La Promenade pour ajouter une deuxième visite médicale, le jeudi. Deux mois ont été nécessaires pour maîtriser totalement cette situation.

Rétrospective

- 20.01.2009: Initialisation du projet prévention et promotion de la santé dans les établissements pénitentiaires du canton de Neuchâtel. Les différents groupes de travail sont pilotés par la Dresse Ritter, sous mandat du DSAS
- 3.02.2009: introduction du système de distribution des médicaments sécurisé à l'EDPR
- 9.03.2009: première séance trimestrielle de supervision des médecins de premiers recours travaillant dans les établissements pénitentiaires du canton de Neuchâtel. Supervisions dirigées par le Dr Hans Wolf, médecin chef adjoint de l'UMP – HUG.
- 28.04.2009: Le conseiller d'Etat, chef du département de la santé et des affaires sociales octroie au service pénitentiaire l'autorisation de tenir une pharmacie d'établissement sur chacun de ses sites.
- 13.08.2009: Finalisation des procédures relatives à la prévention et à la prise en charge des cas de grippe AH1N1 dans les établissements pénitentiaires. Diffusion des procédures et mise à disposition du matériel et des produits nécessaires selon les recommandations du DSAS.
- 3 et 4.09.2009: Formation BLS AED pour l'équipe infirmière du SPNE. Réactualisation des connaissances de base en matière de premiers secours. Formation assurée par l'école supérieure de soins ambulanciers Bois Cerf.
- 28.09 et 2.10.2009: Formation d'instructeur BLS AED de l'adjoint en vue de la formation et du suivi de l'ensemble du personnel pénitentiaire. Formation assurée par l'école supérieure de soins ambulanciers Bois Cerf.
- 01.10.2009: signature de la convention de collaboration entre l'Anempa et le service pénitentiaire relative à l'accès à la formation continue, à des logiciels spécialisés ainsi que le soutien dans les négociations pour le remboursement des soins infirmiers auprès de santé suisse.
- 10.10.2009: Introduction du 2ème jour de visite médicale à l'EDPR. Entrée en fonction du Dr François Willemin, médecin généraliste à La Chaux de Fonds.

- 16.11.2009 au 23.12.2009: Campagne de vaccination contre la grippe AH1N1 auprès du personnel pénitentiaire et des personnes détenues (Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière début novembre).
- 12.10.2009: signature du contrat visant à définir les modalités de la collaboration entre l'Unité de médecine pénitentiaire du HUG, le service de la santé publique du canton de Neuchâtel et le SPNE relatives à la supervision médicale des médecins de premiers recours travaillant dans les établissements pénitentiaires du canton de Neuchâtel.
- 30.11.2009: Première décision du groupe de travail SPNE et CNP visant à définir et optimiser la prise en charge psychiatrique dans les établissements pénitentiaires neuchâtelois.
- 14.12.2009: Finalisation du rapport relatif au concept de prévention et promotion de la santé dans les établissements pénitentiaires du canton de Neuchâtel.
- 12.2009: signature des nouveaux contrats et cahiers des charges liant les médecins de premiers recours intervenants dans les établissements pénitentiaires du canton de Neuchâtel et le SPNE.

Personnel infirmier

Suite à la validation du rapport et de l'arrêté relatif au dispositif sanitaire pénitentiaire, le Conseil d'Etat a accordé les dérogations suivantes:

- Infirmier chef, augmentation de son taux d'activité de 80 à 100% au 01.01.2009.
- Infirmière assistante, augmentation de son taux d'activité de 90 à 100% au 01.06.2009.
- Infirmière, entrée en fonction à 50% le 01.06.2009 et augmentation de son taux d'activité à 70% au 01.11.2009.
- Infirmier chef adjoint, entrée en fonction à 60% le 01.07.2009 et augmentation de son taux d'activité à 70% le 01.01.2010 (intérimaire depuis le 01.04.2009).
- Infirmière, entrée en fonction à 40% le 01.09.2009 et augmentation de son taux d'activité à 70% au 01.11.2009.
- Infirmière, augmentation de son taux d'activité de 50 à 60 % au 01.12.2009.

Durant toute l'année 2009, un effort particulièrement soutenu a été fourni pour l'introduction, la formation et l'encadrement des nouveaux collaborateurs, afin d'assurer des bases solides à cette jeune équipe soignante.

Afin de mener à bien l'ensemble des missions définies dans le rapport et l'arrêté relatifs au dispositif sanitaire pénitentiaire, 0,4 EPT infirmier reste à pourvoir pour atteindre les 5 EPT prévus.

Objectifs 2010

- Optimiser la gestion quotidienne du secteur.
- Assurer le respect des bases légales dans l'exercice de la profession.
- Etudier et négocier avec santé suisse le remboursement des prestations infirmières.
- Introduire la formation aux soins de premiers secours pour l'ensemble du personnel pénitentiaire.
- Planifier les différentes étapes de l'implantation du concept de prévention et promotion de la santé. Le thème du tabac a été retenu comme projet de prévention pilote pour 2010.

En matière de santé, les risques sont de mieux en mieux maîtrisés. Cependant, la question du piquet infirmier n'est toujours pas réglée. Dans cette situation, un risque vital élevé subsiste quant aux admissions de personnes malades, le soir et le week-end, à l'EDPR. L'exemple de la personne détenue insulinodépendante admise en dehors des heures d'ouverture du service de soins illustre bien ce risque. Cela n'est pas rare et s'applique à de nombreuses autres pathologies.

Enfin, si l'année 2008 a été plutôt conceptuelle, le service des soins s'est énormément développé sur le terrain durant toute l'année 2009, au niveau de la gestion quotidienne du secteur d'une part et de la prise en charge des personnes détenues d'autre part. Pour l'infirmier chef, le bilan de ces deux années écoulées est extrêmement positif.

3.9. Conclusion

L'exercice 2010 sera une fois de plus très chargé. L'ensemble des collaborateurs seront appelés à consolider les réformes organisationnelles et devront subir les effets de la rénovation des établissements pénitentiaires quand bien même ils seront en pleine exploitation. Nous avons bon espoir de concrétiser ces grands défis. Pour cela, nous pouvons progressivement compter sur une structure organisationnelle développée et des collaborateurs bien formés et motivés.

4. SERVICE DE PROBATION

4.1. Introduction

Le service de probation a poursuivi durant l'année 2009 l'adaptation de ses prestations en fonction de l'évolution des problématiques des personnes détenues ou placées sous contrôle judiciaire ou administratif, de renforcer ses partenariats tant au sein du réseau cantonal qu'auprès d'institutions.

Les modifications légales en cours (LPMA) ou à venir (code de procédure pénale suisse) ont nécessité également d'importantes adaptations quant aux nouvelles missions dévolues au service de probation, parmi lesquelles est à citer prioritairement le rôle d'autorité d'exécution des mesures ambulatoires liées à l'art. 63 CP.

Le service de probation s'est donc appliqué à poursuivre la rédaction des procédures liées à ces changements de même qu'à poursuivre l'élaboration du système de contrôle de gestion interne. Un audit effectué par le contrôle cantonal des finances (CCFI) au deuxième semestre 2009 a permis de faire le point sur les tâches qui restent encore à accomplir dans ce domaine et dont la mise sur pied se poursuivra durant l'année 2010.

Les acteurs du monde judiciaire ont été également touchés par l'Affaire Lucie, ce drame ayant nécessité de se reposer des questions de fond sur les responsabilités, les pratiques, les procédures et les communications entre les différents partenaires impliqués dans la surveillance des auteurs d'infraction. Le rôle assigné par le code pénal à l'assistance de probation, soit de prévenir la commission de nouvelles infractions, implique une responsabilité accrue pour le service dans le signalement aux autorités d'un risque de récidive élevé et/ou non respect de règle de conduite ou la communication de constatations pouvant potentiellement mettre en danger la sécurité publique.

Le service de probation a également développé la prestation d'évaluation criminologique et poursuit le projet de recherche en cours de mettre sur pied un outil d'évaluation dans le domaine des violences conjugales.

De manière générale, le nombre des mandats ambulatoires connaissent une relative augmentation, de par le rôle d'autorité d'exécution dans le cadre des mesures ambulatoires citées plus haut, tâche qui requiert des ressources supplémentaires pour y faire face. La situation dans les établissements de détention, pour lesquels le service de probation est en charge du suivi psycho-social selon la LPMA a montré également une nécessité de pouvoir renforcer le personnel du service, d'une part en fonction de l'augmentation du nombre de prévenus ou détenus à l'établissement de la promenade à la Chaux-de-Fonds, ou par l'évolution de la population carcérale détenue à l'EEP Bellevue à Gorgier soumise à des mesures d'internement, de traitement institutionnel ou exécutant de longues peines. Ces indicateurs parlent en faveur d'une évolution liée aux changements légaux. L'incarcération, comme ultima ratio, provoque ainsi une concentration d'auteurs ayant commis des actes graves et/ou souffrants de pathologies psychiatriques au sein des établissements de détention.

La mise en place d'un outil informatique adapté au service de probation, au travers de l'applicatif MINT, entre dans sa phase finale, par le complément statistique ajouté à l'applicatif, permettant de rationaliser les éléments de saisie et de disposer d'une base de donnée complète sur laquelle un traitement statistique peut s'opérer. La finalisation des transferts des données statistiques est prévue pour le premier semestre 2010. Les statistiques 2009 seront dès lors disponibles sur intranet dans le courant de l'année 2010.

Enfin, les nombreux changements à venir quant au projet de rénovation des établissements de détention auront des implications pour la bonne marche du service durant ces transformations. Le déplacement du service de probation à La Chaux-de-Fonds, prévu initialement en 2010, devrait avoir lieu à l'horizon 2012.

4.2. Gestion

Personnel au 31.12.2009

Nombre	Fonction	EPT
1	Cheffe de service	0.8
1	Adjoint à la cheffe de service	0.5
6	Assistants de probation	5.5
2	Psychologues	1.2
1	Animateur	1
1	Secrétaire comptable	0.55
1	Collaboratrice administrative	0.5
13	Totaux	10.05

La dotation du service de probation n'a pas montré d'évolution depuis 2005, en dépit d'une charge de travail importante, la survenue de nouvelles missions et de l'augmentation des places de détention. Afin de faire face à cette situation un poste supplémentaire d'assistant de probation a été mis au budget 2010.

Si aucun départ n'a été enregistré pour 2009, le service a néanmoins dû faire face à l'absence en fin d'année d'une collaboratrice administrative qui, compte tenu de la faible dotation du service dans le domaine administratif, a mis en difficulté le suivi des tâches dévolues à cette fonction.

Par contre, plus du tiers des collaborateurs ont demandé à modifier leur temps de travail en 2010 pour des raisons familiales et selon les dispositions légales, événement qui a demandé un important travail de réorganisation au sein du service dans la dernière partie de l'année 2009 afin de pouvoir anticiper les changements à venir.

Plus généralement, le service de probation montre une excellente stabilité quant au personnel en fonction, faisant du service de probation un lieu de formation très apprécié des Hautes Écoles dans le domaine santé-social (HES), de même que pour les étudiants en criminologie des universités désirant parfaire leur formation par des stages professionnels. Le service accueille simultanément deux étudiants au maximum.

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, le service de probation dispose des compétences qui permettent de répondre à l'évolution des problématiques de délinquance rencontrées sur le terrain comme celles qui émanent de modifications au niveau législatif, mais également de disposer d'un savoir faire reconnu, comme en témoignent les interventions régulières des collaborateurs dans des séminaires ou congrès, ou encore les suivis de mémoire de fin d'étude pour les candidats au brevet délivré par le centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP).

4.3. Missions

Les lois, arrêtés et règlements ci-dessous définissent les missions du service de probation, leur champ d'application et l'organisation de ses compétences au sein des autorités d'exécution et d'application des sanctions pénales.

- Code pénal, version 2007, articles 93 à 96
- Loi du 3 octobre 2007 sur l'application et l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes LPMA (RSN 351.0)
- Règlement d'organisation du DJSF du 20 février 2006 (RSN 152.100.01)
- Arrêté du 22 décembre 2006 réglant l'organisation et les compétences des autorités administratives chargées de l'application et de l'exécution des sanctions pénales (RSN 351.4)

Les missions du service de probation sont de prévenir la commission de nouvelles infractions, de favoriser l'intégration sociale et de dispenser une assistance psycho-sociale. Elles s'appliquent dans les établissements de détention et en milieu ambulatoire, pour des personnes soumises à des exécutions de peine, des condamnations avec sursis ou sursis partiel, des libérations provisoires, des libérations conditionnelles, des mesures en milieu institutionnel ou ambulatoires. Ces missions sont toujours le fait d'une décision d'une autorité pénale ou administrative, soit le Juge d'instruction, le Ministère public, les tribunaux (police, correctionnel ou Cour d'Assises) et l'office d'application des peines et mesures. Le service de probation agit en qualité d'autorité d'exécution des mesures pénales ou administratives.

Les prestations liées à ses missions recouvrent concrètement la convocation régulière aux entretiens, le contrôle des règles de conduite, la prise en charge psychothérapique sous contrainte, le signalement aux autorités du non respect des règles de conduite, la rédaction de rapports sur le déroulement du suivi ou du traitement, la rédaction de rapport de situation pour permettre de statuer sur l'octroi d'une libération conditionnelle, l'exécution des mesures ambulatoires, l'évaluation criminologique à destination des offices d'exécution des peines ou des commissions de dangerosité. Ces activités se déroulent sous la conduite d'un important travail de réseau avec les partenaires compétents du réseau psycho-social cantonal.

4.4. Activités déployées

Le service de probation dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée des fonctions suivantes pour prendre en charge les mandats qui lui sont confiés par les autorités judiciaires et administratives:

Assistant de probation

Les assistants de probation rencontrent tous les prévenus rapidement après leur mise en détention afin d'évaluer la situation pénale et sociale. Le but poursuivi est de prévenir les conséquences sociales, administratives ou financières de la détention préventive. Cette première prise en charge permet également d'appréhender le positionnement face au délit et son évolution tout au long du parcours pénal. Les assistants de probation sont amenés à produire des rapports à la demande du Juge d'instruction, du tribunal ou de l'office d'application des peines et mesures.

Durant l'exécution de la peine, les assistants de probation contribuent à établir, en collaboration avec l'établissement, un plan d'exécution de peine portant notamment sur l'assistance offerte, la possibilité de travailler et d'acquérir une formation ou un perfectionnement, sur la réparation du dommage, sur les relations avec le monde extérieur et sur la préparation de la libération. Ils produisent également des rapports sur demande des différentes autorités, notamment à l'examen de l'octroi d'une libération conditionnelle.

Enfin, les assistants de probation sont responsables d'assumer les mandats confiés au service pour les prévenus bénéficiant d'une libération provisoire, les détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle et qui sont astreints à un suivi, de même que les personnes condamnées à une peine avec sursis ou sursis partiel pour contrôler les règles de conduite ou lorsqu'elles sont astreintes à une assistance de probation. L'accent est mis sur un travail en réseau permettant l'accompagnement d'un projet de réinsertion élaboré parfois déjà durant la détention, ou la stabilisation de la situation existante ainsi que le contrôle des règles de conduite. Le service de probation tient un rôle de coordination entre les différents intervenants sollicités pour mener à bien la prise en charge.

Psychologue

Les psychologues interviennent dès la détention préventive pour prendre en charge les personnes souhaitant poursuivre une thérapie déjà entreprise avant la détention, ou demandant à bénéficier d'un soutien afin de faire face aux premiers moments de l'incarcération. Cette prise en charge permet de débiter un travail de confrontation et de remise en question face aux délits commis ou d'identifier les facteurs ayant conduit à une infraction pénale.

Durant l'exécution de la peine, lorsqu'un justiciable est astreint à un suivi thérapeutique imposé par les tribunaux ou l'office d'application des peines et mesures, les psychologues établissent un contrat thérapeutique. Ce dernier définit les points sur lesquels les psychologues doivent rendre

compte aux autorités de l'évolution de la prise en charge thérapeutique. Ce contrat nécessite une levée du secret de fonction.

Les psychologues assument également des prises en charge ambulatoires pour les détenus libérés conditionnellement ayant l'obligation de poursuivre la thérapie entreprise en détention, pour les justiciables astreints, notamment lors de condamnation avec sursis par un tribunal, à un suivi thérapeutique ou encore à la demande du Juge d'instruction lors d'une libération provisoire. Des suivis volontaires peuvent également débiter à la demande des justiciables suivis par le service de probation, de même qu'ils peuvent se poursuivre à la fin de l'obligation légale.

Animateur socio-culturel

L'animateur socio-culturel poursuit le but, au travers des activités, de recentrer les prévenus et les détenus sur des dimensions plus créatives et symboliques, en établissant un cadre plus imaginaire permettant de trouver une médiation face à l'agir, à la mise en acte dans le réel comme seule voie de résolution des conflits internes ou externes. Cette fonction comporte également un important élément d'équilibre et de médiation dans la dynamique carcérale.

L'animateur socio-culturel dispose à cet effet d'un atelier créatif à l'EEP Bellevue à Gorgier, que les détenus peuvent suivre sur la base d'un contrat avec l'établissement et l'animateur, afin d'y développer des techniques de créativité et de constructions sur bois, peinture, dessin ou autre. L'animateur gère également la bibliothèque de l'établissement.

Des animations de plus grande ampleur sont organisées ponctuellement au cours de l'année, avec divers partenaires extérieurs (groupes de musique, théâtres, etc.).

4.5. Répartition de l'activité

Le service de probation exerce une assistance de probation dans les cas où il est prévu par le code pénal suisse et la loi sur l'application et l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes. L'activité globale du service se répartit donc entre les prestations fournies en milieu carcéral et les prestations fournies hors du milieu carcéral (ambulatoire), pratiquement à parts égales.

Établissement de détention

La charge de travail dans les établissements de détention est directement liée aux nombres de journées de détention dans le canton ainsi qu'au nombre des détenus sous autorité neuchâteloise dans différents établissements d'exécution de peine concordataires hors du canton. Les journées de détention ont montré une forte augmentation ces dernières années (se référer aux statistiques du service pénitentiaire). La charge de travail a donc augmenté pour les assistants de probation, les psychologues et l'animateur qui interviennent en milieu pénitentiaire. Mais l'aspect quantitatif ne paraît pas toujours à même de rendre compte de l'aspect qualitatif, montrant que les prises en charge se complexifient ou que les situations rencontrées en milieu carcéral deviennent plus difficiles à gérer.

Établissement de détention de la Promenade, Chaux-de-Fonds

La charge de travail est élevée compte tenu des particularités de la détention préventive, l'un des régimes de détention assumé par l'établissement de la Promenade. En effet, les prévenus sont placés dans des conditions qui, pour les besoins de l'instruction, ne leur permettent pas d'entretenir des contacts réguliers avec l'extérieur; dès lors, les assistants de probation agissent en qualité d'interface entre le prévenu et le monde extérieur, selon la latitude que leur autorisent les Juges d'instruction. Cette activité nécessite une grande rapidité d'action afin de juguler au maximum les conséquences sociales ou financières liées à la détention préventive. Cette prise en charge permet également de conduire une première évaluation des composantes criminelles et de la situation psychologique. Tous les prévenus sont rencontrés dans un délai d'une dizaine de jours au maximum.

EEP Bellevue, Gorgier

La nature des problématiques délictueuses rencontrées à l'EEP Bellevue s'est quelque peu modifiée compte tenu de la longueur des peines exécutées dans cet établissement, donc de l'infraction pénale commise. De même, la politique de placement de l'Office d'application des peines privilégie ce lieu de détention pour des condamnés neuchâtelois faisant l'objet de suivis thérapeutiques sous contrainte. Le service de probation dispose à cet effet d'un psychologue à temps partiel, qui assume une grande partie de ces thérapies sous contrainte dans le cadre de contrats thérapeutiques élaborés en partenariat entre le service de probation et l'office d'application des peines et des mesures. De même, l'introduction des plans d'exécution de la sanction (PES) permet de mieux structurer le déroulement de la privation de liberté et d'y inclure des objectifs précis, donnant un sens à l'exécution de la peine. Dès lors, les assistants de probation sont directement impliqués dans cette démarche en favorisant la mise en place des objectifs définis par les autorités et s'attellent à préparer dans les meilleures conditions possibles le retour à la vie civile. A noter également, dans le secteur de l'animation socio-culturelle, l'instauration d'une collaboration avec le Théâtre du Passage pour l'animation des fêtes de Noël au sein de l'établissement depuis 2006. Cette collaboration se poursuit encore à ce jour.

Le service de probation dispose, pour mener à bien ses missions au sein de l'établissement d'exécution de peine de Gorgier, de deux assistants de probation à temps partiel, d'un psychologue à temps partiel ainsi que d'un animateur socio-culturel partageant son activité entre l'établissement de détention de la Chaux-de-Fonds et le présent établissement.

Établissements concordataires hors-canton

Enfin, l'intervention dans les établissements concordataires hors-canton pour les détenus neuchâtelois revêt un caractère plus particulier; en effet, si les démarches sociales ou thérapeutiques usuelles sont gérées par l'établissement lui-même, les évaluations en vue d'élargissement de régime sont effectuées par le service de probation de Neuchâtel. Compte tenu des lieux de détention, notamment les EPO (établissements de la Plaine de l'Orbe), il peut s'agir de problématiques criminelles particulièrement complexes dont l'évaluation requiert un soin tout particulier pour permettre aux autorités de se déterminer sur la base d'éléments significatifs.

Prise en charge ambulatoire

Les mandats assumés par le service de probation proviennent de différentes autorités judiciaires et administratives, notamment les offices d'applications des peines et des mesures, les tribunaux, les juges d'instruction, le transfert de mandat d'autres services de probation en Suisse et les autorités tutélaires.

Ces différentes autorités mandatent le service de probation pour des mandats, par ordre d'importance, de libérations conditionnelles, des condamnations avec sursis ou sursis partiels, des mandats liés aux traitements ambulatoires, des mandats de mesures applicables aux jeunes adultes, des mandats de libérations provisoires. A noter qu'une très faible partie des suivis le sont sur une base volontaire. La répartition de ces différents types de mandats montre de faibles variations au fur et à mesure des années, si bien que l'on ne peut en tirer des interprétations prospectives valables.

Les situations à risque font l'objet d'une attention particulière et sont réévaluées régulièrement, sur la base de critères prédéfinis tenant compte des indicateurs de risques mentionnés dans la littérature criminologique. Il est par conséquent de la responsabilité du service de probation de signaler à l'autorité les manquements, le risque de récidive évalué dans le suivi ou toute situation qui présenterait un risque important en matière de sécurité publique. L'autorité ainsi saisie, en principe sous la forme d'un rapport, peut prendre les mesures de coercition qu'elle juge utiles en regard du danger potentiel que présente le justiciable signalé.

Le service de probation est par ailleurs autorité d'exécution pour les mesures thérapeutiques ambulatoires, dont les prises en charge nécessitent une évaluation préalable précise afin de permettre à l'autorité d'application d'imposer le cadre de cette mesure. Tout le suivi, et notamment la coordination de tels suivis avec les équipes médicales, est de la responsabilité du service de probation.

Le service de probation se voit confier des missions de suivi et de contrôle par les autorités judiciaires et administratives uniquement si elles le jugent utile. L'appréciation de l'utilité de cette me-

sure est de la pleine et entière responsabilité de ces mêmes autorités. Elles peuvent néanmoins s'appuyer sur des rapports d'information, d'évaluation et des propositions du service de probation pour motiver leurs décisions pour autant qu'elles le demandent. Durant le déroulement de la mesure, le service de probation est responsable de signaler à l'autorité un potentiel risque de récidive ou le non respect de la décision judiciaire ou administrative à l'autorité compétente.

4.6. Évolution des mandats

Le nombre de mandats traités par le service de probation a augmenté, d'une part en raison de l'augmentation des places disponibles dans les lieux de détention et du nombre de journées de détention, mais également par le fait que le service de probation est devenu autorité d'exécution concernant les mesures thérapeutiques ambulatoires. Les personnes condamnées à une peine avec sursis ou sursis partiel, et qui n'étaient par le passé pas systématiquement astreintes à une assistance de probation, sont dorénavant astreintes de manière plus systématique à un suivi par notre service.

Cette interprétation quantitative ne doit pas pour autant se substituer à une analyse qualitative, puisque de manière générale, la complexité des prises en charge semble montrer une augmentation croissante, nécessitant des ressources en temps et moyens plus importants. Le nombre de mandats en cours (file active) montre une légère augmentation.

La majeure partie des usagers suivis par le service de probation sont de jeunes adultes, lesquels sont particulièrement touchés par un risque de désinsertion socio-professionnelle consécutif à un ancrage régulier dans la délinquance. De fait, les projets de formation avec le soutien du réseau sont particulièrement importants à pouvoir être soutenus. Le service de probation prend en charge les justiciables ayant commis tout type de délits, du vol simple à l'assassinat. Cependant, les infractions contre le patrimoine et celles liées aux infractions contre la loi fédérale sur les stupéfiants sont très représentées.

4.7. Conclusions

Après dix ans d'existence, le service de probation a poursuivi ses réflexions en vue d'améliorer la prise en charge des justiciables et jouer son rôle pour contribuer à garantir la sécurité publique.

Les projets en cours, en particulier quant à la mise sur pied d'outil d'évaluation, renforcent le positionnement du service dans ses prestations de contrôle et de prévention de récidive, en partenariat avec les autres acteurs de lutte contre la criminalité. Les missions du service continuent d'être assurées par une équipe stable, qui au fil des années et par l'acquisition d'une expertise spécifique dans le domaine pénal, permet de développer un savoir faire spécialisé.

La charge de travail du service de probation continue d'augmenter et se distribue assez uniformément entre activité en milieu carcéral et mandats confiés par les autorités judiciaires et administratives. Au-delà des aspects quantitatifs, il convient de souligner que les problématiques rencontrées sont en constante évolution de part leur complexité, nécessitant une attention particulière en terme de formation continue des collaborateurs.

Enfin, le service poursuit ses efforts en termes de rationalisation et d'économie conformément aux objectifs de la présente législature.

5. POLICE NEUCHÂTELOISE

5.1. Introduction

L'année 2009 s'est surtout caractérisée par la mise en oeuvre de la réforme police neuchâteloise ainsi que par les diverses manifestations qui ont marqué le bicentenaire de la gendarmerie et le 100^e anniversaire de la police judiciaire.

Le 1^{er} septembre 2009, le canton de Neuchâtel concrétisait la plus importante réforme de son organisation sécuritaire. La police neuchâteloise passait d'une organisation territoriale à une structure basée sur cinq activités à dimension cantonale. Cette véritable révolution a touché l'ensemble des services et unités avec un redéploiement des effectifs dans les nouveaux centres de compétences. Une réforme d'une telle ampleur a évidemment suscité des craintes, voire de la méfiance auprès des collaboratrices et collaborateurs, ce qui est parfaitement compréhensible. Mais après quatre mois de fonctionnement, force est de constater que l'opération a été réussie et que la police neuchâteloise est ainsi parée pour affronter les défis sécuritaires du XXI^e siècle.

En 2009, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En termes d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois supérieures à la moyenne nationale avec un taux de plus de 47%. Ce chiffre reflète la qualité du travail des policiers neuchâtelois qui accordent la même attention à tous les types de délits.

Aussi est-il particulièrement réjouissant de constater que le nombre total d'infractions dénoncées est en baisse (-6.4%) par rapport à l'année précédente. On relèvera, en particulier, la baisse des infractions à l'intégrité corporelle dont le nombre diminue pour la première fois depuis 2001. Ces chiffres devraient, ainsi, contribuer à renforcer le sentiment de sécurité de la population neuchâteloise.

Les indicateurs de la statistique des accidents de la circulation sont eux aussi au vert. En effet, avec 908 accidents, soit une diminution de 10% par rapport à l'année précédente, cela représente un record négatif absolu pour le canton. A titre de comparaison, en 2000, 1'915 accidents de la route avaient été enregistrés. Cette tendance à la baisse s'accompagne aussi d'un léger recul du nombre de blessés, soit 448 contre 452 l'année précédente. Ce chiffre constitue, lui aussi, un record négatif. On peut se réjouir de cette tendance dont les conséquences en termes de coûts sociaux ne sont pas mesurées mais dont on peut aisément conclure qu'elles se chiffrent par des économies de l'ordre de centaines de milliers de francs.

En termes de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2009 a confirmé l'augmentation constante de la violence dans les stades et patinoires de Suisse. De nombreuses rencontres, dans et hors du canton, ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants. L'escalade constatée est inquiétante et la détermination des autorités politiques cantonales et fédérales devrait favoriser la prise de mesures ciblées en vue de juguler ce phénomène. Dans le courant de l'année 2009, le Tribunal fédéral, dans un arrêt publié, a reconnu le bien-fondé de l'arrêt du Conseil d'État relatif à la participation des clubs sportifs aux frais de sécurité publique. Son application demeure cependant difficile en raison de la farouche opposition des clubs à reconnaître la légitimité de cette mesure.

Enfin, la police neuchâteloise, durant l'année écoulée, a poursuivi sa collaboration avec l'ensemble des partenaires sécuritaires, en particulier avec le corps des gardes-frontière dans le cadre du nouvel accord de coopération signé à fin 2008. Les nombreux succès rencontrés sur le terrain lors de diverses affaires ont confirmé que cette approche favorisait la sécurité de l'ensemble de la population dans un esprit de partenariat et non de concurrence.

5.2. Gestion générale

Bilan manifestations 200^e

L'année 2009 a vu la gendarmerie célébrer son bicentenaire et la police judiciaire le centième anniversaire de sa création. Afin de marquer dignement cette double commémoration, la direction de la police neuchâteloise a organisé plusieurs manifestations destinées à mettre en exergue les divers aspects de l'activité de police.

- *Rapport de corps*: il s'est tenu à Couvet, le 13 février, dans le cadre de la toute nouvelle commune de Val-de-Travers et, pour l'occasion, l'ensemble des directeurs de police du canton ainsi que les autorités judiciaires ont été associés à la manifestation.
- *Tour du canton*: la première étape de l'édition 2009 de cette manifestation sportive populaire a été organisée sous l'égide du groupement sportif de la police neuchâteloise qui avait choisi Le Landeron comme village-étape.
- *Exposition rétrospective*: le 29 avril, soit exactement 200 ans après l'acte instaurant une gendarmerie sur la Principauté de Neuchâtel, le chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, procédait au vernissage de l'exposition "Au nom de la loi" dans le cadre du Musée militaire de Colombier. Durant plus de 7 mois, le public a eu l'occasion de découvrir un choix de documents et d'objets inédits retraçant l'histoire de la gendarmerie et de la police judiciaire dans le canton.
- *Rencontre des chorales de police*: les 6 et 7 mai, plus de 300 policiers-chanteurs se retrouvaient en terres neuchâteloises pour leur rencontre triennale afin d'allier prestations musicales et moments de convivialité.
- *Tournoi de football*: le 8 mai, les équipes des polices judiciaires de Suisse romande foulaient le gazon du stade de La Maladière pour leur traditionnel tournoi annuel.
- *Journée des retraités*: le 13 mai, à l'invitation de la direction de la police neuchâteloise, une quarantaine de retraités de la police découvraient la réforme de la police neuchâteloise tout en échangeant leurs souvenirs.
- *Séminaire international*: plus de cent personnes se sont retrouvées, le 19 juin, au Club 44 de La Chaux-de-Fonds pour échanger sur les défis de la police au XXI^e siècle, en présence de plusieurs orateurs de Suisse et de l'étranger, issus de la police, de la diplomatie ainsi que de l'industrie privée.
- *Cérémonie commémorative*: moment fort de cette année anniversaire, la manifestation, qui s'est tenue le 30 juin, dans la cour du château de Colombier, marquait à la fois le départ à la retraite du lieutenant-colonel Germanier et le passage aux nouvelles structures. Plus de 300 invités, représentant les autorités politiques, judiciaires, militaires et divers corps de police ont répondu à l'invitation en honorant, ainsi, de leur présence cet acte de commémoration.
- *Portes-ouvertes*: destinée aux proches et parents des collaboratrices et collaborateurs de la police neuchâteloise, la journée du 29 août a réuni plus de 600 personnes à Planeyse, et leur a permis d'assister à diverses démonstrations et présentations et, ainsi, de découvrir toutes les facettes du métier de policier.
- *Films policiers*: en collaboration avec l'association "Passion Cinéma", un cycle de films a été organisé du 11 novembre au 13 décembre avec, à la clé, la projection de plusieurs films policiers en avant-première.
- *Roman policier*: le 26 novembre, dans le cadre prestigieux du Centre Dürrenmatt, et en présence de la veuve de l'écrivain, une soirée a été consacrée à la disparition d'enfants avec, pour fil conducteur, le roman "La Promesse" de Friedrich Dürrenmatt.

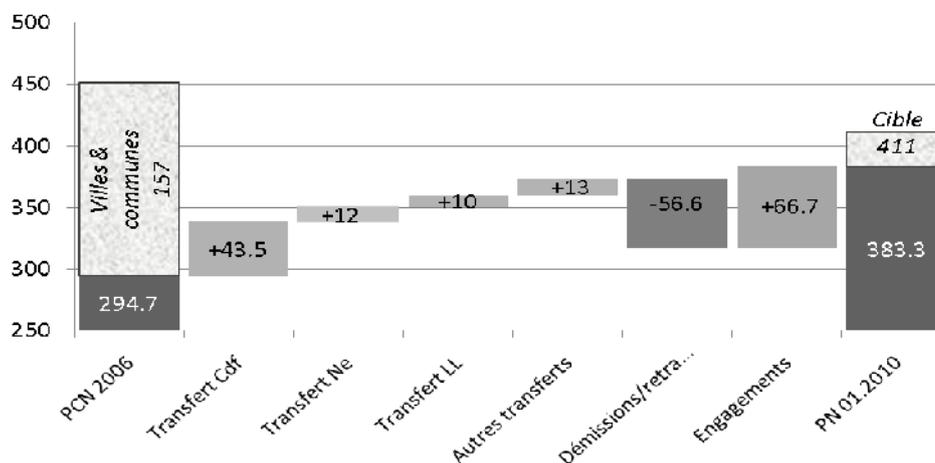
Planification des effectifs de la police neuchâteloise

Avec la loi sur la police du 1^{er} septembre 2007, le canton de Neuchâtel ne connaîtra, à l'horizon 2014, plus qu'une seule force de police. Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'État, la police neuchâteloise a réformé l'organisation de tous ses secteurs d'activités. Un des objectifs visés est la diminution globale des effectifs policiers - canton et communes confondus - de 10% par rapport à la situation qui prévalait en 2006.

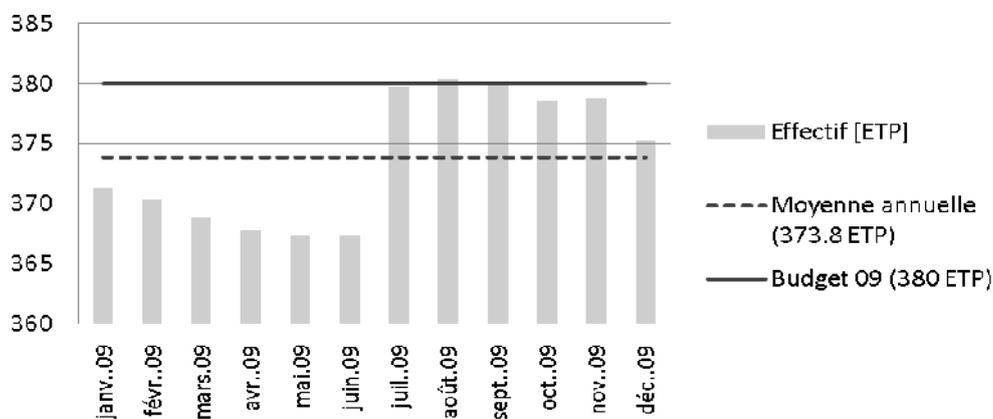
Pour la police neuchâteloise, cela signifie un effectif final de 411 policiers et assistants de sécurité publique alors que le canton de Neuchâtel en comptait plus de 450 en 2006. Cet objectif de 411 est fixé dans un rapport de planification des effectifs, approuvé par le Conseil d'État le 1^{er} octobre 2007. Il fait office de dérogation générale au sens de l'arrêté du Conseil d'État du 8 mars 2006 fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'État.

Pour la période allant du 2 janvier 2009 au 1^{er} janvier 2010, la police neuchâteloise a enregistré: 6.5 ETP de départs à la retraite; 5.5 ETP de démissions – soit seulement 1.5% de l'effectif moyen; 1.7 ETP de diminutions de taux d'activité; 13 ETP d'engagements; 0.2 ETP d'augmentation de taux d'activité; 13 ETP de transferts de la ville du Locle et des communes de Boudry et Corcelles, ainsi que le recrutement de neuf aspirants pour l'école 2010.

Ces chiffres sont conformes à la planification en cours et alignés sur l'objectif final:



En anticipant le nombre de départs et le nombre de policiers communaux susceptibles de rejoindre la police neuchâteloise, la planification annuelle du personnel policier permet un lissage des effectifs. Ce lissage atténue l'effet des délais liés à l'engagement de policiers formés (environ 6 mois) et ceux relatifs au recrutement annuel et à la formation d'aspirants (environ 18 mois). L'effectif policier instantané varie constamment et, pour 2009, il était en moyenne de 373.8 ETP avec un pic à 380.4 en août pour un effectif de 380 inscrit au budget:



Réforme police neuchâteloise

D'Expo.02 à police unique

Avec la réorganisation de la police judiciaire au 1^{er} janvier 2010 s'achève la réforme complète de la police neuchâteloise. Cette profonde restructuration trouve son origine, dès 2002, avec la mise en place de nouvelles formes de collaboration entre la police cantonale et la police de la ville de Neuchâtel dans le cadre d'Expo.02. De cette excellente coopération ponctuelle est né un modèle de collaboration, nommé "Police 2006", qui systématisait notamment les patrouilles mixtes pour l'intervention d'urgence dans les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

Les années suivantes allaient devenir décisives et le contexte économique du canton va jouer un rôle déterminant. L'acceptation par le peuple du mécanisme de frein aux dépenses va initier une série de réformes des institutions cantonales dont l'objectif commun est le désenchevêtrement des tâches cantonales et communales et la recherche de l'efficacité pour les différentes prestations de l'État.

L'élément déclencheur, en 2006, sera la décision de la ville de La Chaux-de-Fonds de confier ses missions de police au canton. C'est la naissance du projet "Grande Abeille", qui verra la signature d'un contrat de prestations entre la ville et le canton assortie du transfert de plus de 45 agents communaux au 1^{er} janvier 2007. Par la suite, de nombreuses communes se montrent intéressées par une délégation de leurs missions de police à la police cantonale neuchâteloise.

Un projet de loi visant à créer les bases légales d'une police unique est alors initié par le chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances. Il aboutira à la loi sur la police neuchâteloise du 1^{er} septembre 2007 qui prévoit l'intégration progressive, d'ici à 2014, de l'ensemble des polices locales et communales au sein de l'effectif cantonal. Les communes choisissent le type et le volume des prestations à fournir par la police neuchâteloise ce qui préserve leurs compétences en matière de sécurité tout en offrant une maîtrise et une baisse des coûts.

Le succès auprès des communes a été fulgurant et la croissance soudaine du volume des missions de police de proximité n'allait pas sans poser quelques difficultés à une organisation historiquement basée sur une structure territoriale, scindée en deux commandements distincts: gendarmerie et police judiciaire. Le coup d'envoi des réflexions est donné dès mars 2007 et s'inspire des concepts de nouvelle gestion publique.

Un rapport de synthèse est présenté au conseiller d'État Jean Studer, en juin 2008, qui propose une modification de la loi sur la police unique afin d'ancrer, d'une part le principe d'un seul commandant et d'un seul état-major à la tête de la police et de valider, d'autre part, le projet de réorganisation du service en cinq centres de compétence correspondant à des groupes de prestations sécuritaires. Le 8 décembre 2008, les modifications de la loi sur la police sont acceptées, à l'unanimité, par le Grand Conseil et la phase de transformation concrète peut alors commencer.

La mise en place de la nouvelle organisation s'échelonne sur l'ensemble de l'année 2009. Tous les cahiers de charges et l'affectation de l'ensemble du personnel seront revus à l'aune des nouvelles structures. La direction se met en place dès le 1^{er} juillet 2009, au lendemain du départ à la retraite du commandant de la gendarmerie. Les unités de gendarmerie remplacent les brigades de districts au 1^{er} septembre 2009 alors que les commissariats de la police judiciaire succèdent aux détachements territoriaux au 1^{er} janvier 2010.

La nouvelle organisation

Sous le slogan "un canton, une police, un commandant" se cache la nécessité de rationaliser le processus décisionnel et d'intégrer les différents rythmes de conduite. Désormais, les unités de police sont directement subordonnées au commandant de la police neuchâteloise qui porte également le grade de colonel de gendarmerie. Toutes les fonctions d'état-major précédemment réparties au sein de la gendarmerie et de la police judiciaire sont rassemblées en quatre unités subordonnées directement au commandant:

- *L'état-major opérationnel* comprenant les domaines opérations, renseignement et systèmes d'information et de conduite;

- *Le bureau de l'adjoint du commandant* comprenant les domaines juridique, médias, armes, explosifs et entreprises de sécurité;
- *Le service administration et gestion* comprenant les domaines chancellerie, logistique et finances;
- *Le service des ressources humaines* comprenant les domaines psychologiques, ressources humaines et instruction.

La nouvelle organisation des unités de police se calque, quant à elle, sur une répartition des responsabilités cantonales en fonction des cinq domaines de prestations sécuritaires au lieu de la répartition classique territoriale des compétences:

- *Police de proximité* en charge de la sécurité de proximité au service des communes mandataires, de la police judiciaire en matière de petite délinquance, de la prévention ainsi que des réquisitions administratives;
- *Police secours* en charge de l'intervention d'urgence 24h sur 24 sur l'ensemble du territoire cantonal;
- *Police de la circulation* en charge des expertises en cas d'accident, des contrôles techniques des véhicules, du contrôle et de la surveillance du trafic ainsi que de la prévention et de l'éducation en matière de sécurité routière;
- *Police mobile* en charge des missions de maintien et de rétablissement de l'ordre public comme premier échelon de cadre et d'intervention et dédié au soutien régulier et ponctuel de toutes les autres unités;
- *Police judiciaire* en charge des enquêtes de moyenne et grande délinquance dans les domaines des infractions contre le patrimoine, les stupéfiants, les crimes contre l'intégrité corporelle et sexuelle et la criminalité économique, ainsi que de la récolte et l'administration des preuves techniques et scientifiques.

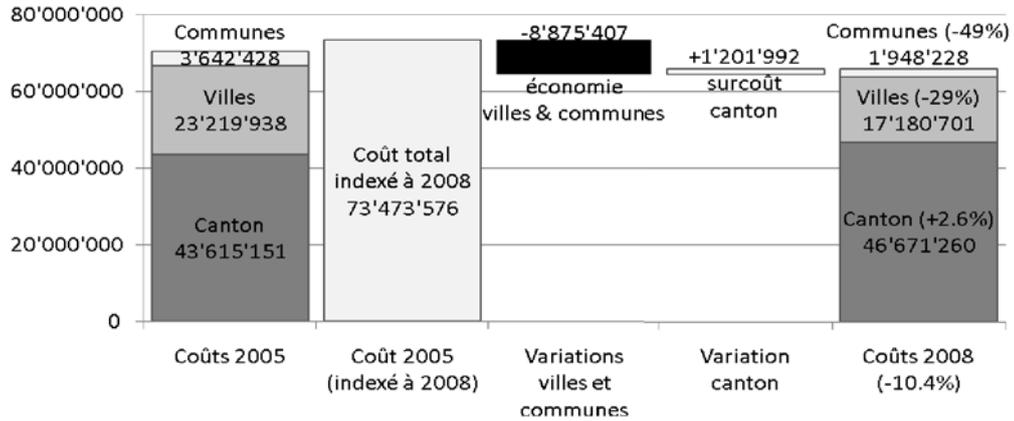
L'abandon de l'organisation territoriale, le transfert de près de 80 policiers communaux, la réarticulation des responsabilités et les nouvelles exigences en matière de sécurité et de service à la population se sont traduits par une diminution graduelle du nombre et une modernisation constante des postes de police. La police neuchâteloise compte ainsi aujourd'hui deux centres d'intervention régionaux à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, l'école régionale d'aspirants de police et le centre d'intervention de la police mobile à Colombier ainsi que neuf postes au service de la population:

- La Chaux-de-Fonds, Hôtel-de-Ville 1;
- Neuchâtel, Poudrières 14;
- Le Landeron;
- Marin;
- Colombier;
- Boudry;
- Cernier;
- Fleurier;
- Le Locle.

Coût de la sécurité publique

Le prix de la prestation offert aux communes est fixé sur la base du nombre d'heures commandées auquel s'ajoute 20% pour la gestion administrative des prestations sur le terrain. Le prix de l'équivalent temps plein (1'800 h/an) du policier est fixé à CHF. 154'500.- en tenant compte de l'ensemble des charges: mobilier, équipement, place de travail, véhicules, etc. De plus, le produit des amendes délivrées dans le cadre du contrat de prestation est partagé entre le canton (50%) et la commune concernée (50%), sous réserve d'une imputation spécifique à la gestion des radars immobiles communaux.

Un des objectifs centraux de la création d'une police unique est la diminution des coûts de la sécurité publique par l'élimination des doublons et une gestion plus efficace des prestations de sécurité. Une comparaison détaillée des coûts de la sécurité publique sur la base des comptes respectifs des communes et de l'État entre 2005 et 2008 permet d'affirmer que cet objectif est déjà atteint (-10.4%) alors même qu'en 2008 les effets d'économie attendus pour les villes du Locle et de Neuchâtel n'étaient pas encore concrétisés.



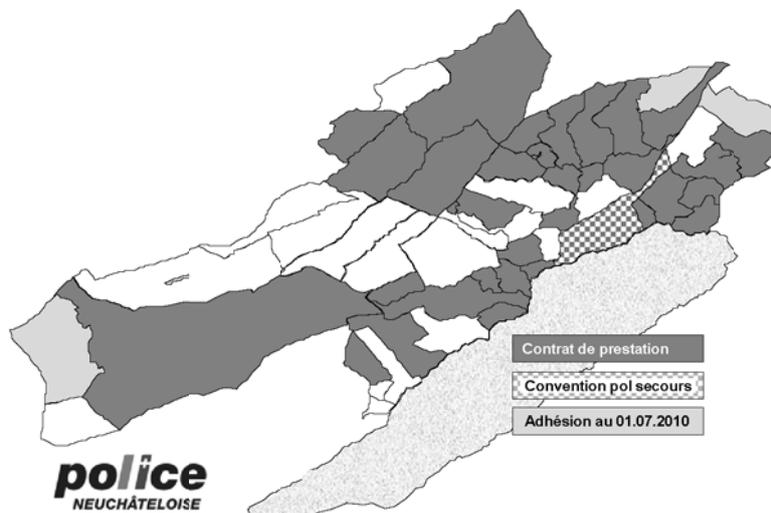
Force est de constater que cette économie globale de plus de 10% en terme réel, est encore très inégalement répartie entre le canton (+1.2 million) et les communes (-8.9 millions). Cette répartition inégale représente, pour l'année 2008, un transfert de charges des communes au canton pour un montant de plus de 5.7 millions.

Contrats de prestations au profit des communes

État des contrats

Les communes au bénéfice d'un contrat de prestations ont exprimé leur satisfaction concernant le dialogue entretenu et la qualité du travail de la police neuchâteloise. Le haut niveau de sécurité a été maintenu, voire accru. Plusieurs projets de résolution de problèmes ont été conduits à la demande de certaines communes ou initiés par la police. Les contrats de prestations qui arrivaient à échéance durant l'année dans 21 communes, sont reconduits en la forme ou avec de légères adaptations, à l'exception de la ville de La Chaux-de-Fonds qui a choisi de dénoncer son contrat pour le renégocier.

La police neuchâteloise assumera, en 2010, les contrats de prestations de 35 communes dont les activités de police secours en ville de Neuchâtel.



L'année écoulée a été marquée par l'adhésion de la ville du Locle et de la commune de Val-de-Travers. Ainsi, ce sont dix gendarmes et six assistants de sécurité publique issus des communes qui ont intégré les rangs de la police neuchâteloise.

Trois communes ont annoncé leur volonté de confier la gestion de la sécurité publique à la police neuchâteloise et de conclure un contrat de prestations dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juillet 2010.

La compréhension et l'interprétation de la notion de police de proximité diffèrent encore selon certaines communes, notamment sur le plan des besoins et des attentes. La principale préoccupation avancée par les centres urbains est la sécurité routière et la gestion des charges de trafic en mouvement et au repos sans pour autant l'englober dans une véritable politique sécuritaire au sens large.

A fin 2009, les contrats de prestations en cours ou à signer sont au nombre de 34 et se présentent ainsi:

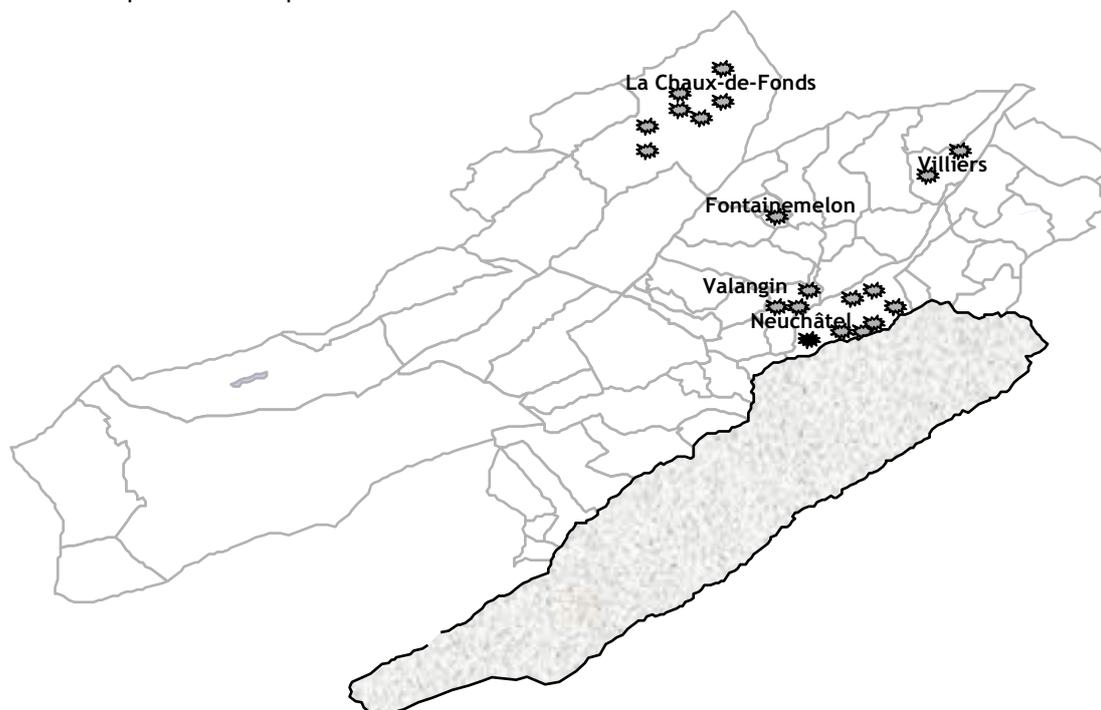
<i>Communes</i>	<i>Contrats en cours (ETP)</i>	<i>Montants 2009 (CHF)</i>
Auvernier	0.38	28'969
Bôle	0.12	18'386
Boudry	0.96	73'774
Les Brenets	0.24	37'080
Brot-Dessous	0.01	1'391
Cernier	0.27	42'179
La Chaux-de-Fonds	35	5'407'500
Chézard-Saint-Martin	0.05	7'725
Colombier	0.77	119'429
Corcelles-Cormondèche	0.45	35'071
Cornaux-Cressier	0.66	50'985
Cortailod	0.77	118'501
Dombresson	0.02	2'008
Engollon	0.02	1'313
Fontainemelon *	0.20	30'282
Fontaines	0.07	5'099
Les Geneveys-sur-Coffrane	0.12	18'849
Gorgier	0.13	20'549
Hauterive	0.01	1'854
Les Hauts-Geneveys	0.02	3'090
La Sagne	0.02	1'493
La Tène	0.77	89'919
Le Landeron	0.53	82'657
Le Locle	5.60	426'150
Le Pâquier (2010)		
Lignièrès (2010)		
Les Verrières (2010)		
Montalchez	0.003	463
Neuchâtel	5.00	450'625
Savagnier	0.014	1'081
Saint-Blaise	0.22	17'149
Valangin *		48'524
Val-de-Travers	0.86	134'260
Villiers *	0.003	463
	53.29	7'276'818

* Communes avec ou comprenant uniquement des radars immobiles autonomes dont la gestion des infractions est assurée par la police neuchâteloise.

Problématique des radars

L'évolution générale de la mobilité et les préoccupations sécuritaires générées ont conduit plusieurs communes et l'État à installer des radars immobiles autonomes, à l'instar des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

La carte d'implantation se présente de la manière suivante:



Les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds gèrent et traitent les infractions enregistrées par leurs installations.

Les communes de Fontainemelon, Valangin et Villiers disposent de radars immobiles autonomes. La gestion et le traitement des infractions enregistrées relèvent de la police neuchâteloise.

Le radar immobile autonome installé par l'État de Neuchâtel sur l'autoroute A5, à la hauteur de l'entreprise Philip Morris, relève de la police neuchâteloise.

Cette situation a suscité plusieurs questions à l'adresse du Conseil d'État. En effet, la charge d'activité produite par ces installations a des conséquences sur les ressources humaines et les infrastructures de gestion et de traitement de l'État dont plusieurs services sont sollicités. Aussi, à l'initiative du Département de la justice, de la sécurité et des finances, un groupe de travail interdépartemental a été constitué. Sa mission consistait à élaborer un cahier des charges et des critères précis pour toute implantation de radar immobile autonome. Le dossier a été soumis au Conseil cantonal de la sécurité publique. Le Conseil d'État a pris acte du rapport du DJSF et a décidé, parmi les variantes proposées, de laisser aux communes la liberté d'implanter ou non un radar fixe sur leur territoire.

Formation & recrutement

Centre de formation de la police

L'activité du centre de formation de la police (CFP) est répartie entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et l'enseignement relatif à l'école régionale d'aspirants de police (ERAP).

Le CFP a ainsi permis au personnel policier de se perfectionner dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contraintes (self-défense, techniques et

tactiques d'intervention, usage du bâton tactique et tir), mais a aussi contribué à la formation du personnel dans le cadre de la réforme importante qu'a vécue la police neuchâteloise en 2009.

Ainsi, le CFP a mis sur pied un/des:

- séminaire sur la gestion du changement pour l'ensemble des cadres intermédiaires;
- cours de mise à niveau en police judiciaire pour les cadres intermédiaires de la gendarmerie;
- cours de mise à niveau en français pour certains collaborateurs ayant des lacunes;
- cours d'intervention sur autoroute pour l'ensemble du personnel de la gendarmerie;
- cours technique et tactique pour les cadres de la compagnie de maintien de l'ordre, en collaboration avec la police jurassienne, la police ferroviaire et le corps des gardes-frontière;
- cours de répétition en maintien de l'ordre pour l'ensemble du personnel astreint, en collaboration avec la police jurassienne, la police ferroviaire et le corps des gardes-frontière;
- cours sur l'accueil téléphonique et la gestion des premières mesures pour les collaborateurs et collaboratrices administratives et ceux de la centrale d'engagement et des transmissions.

Le CFP a également géré les inscriptions et assuré le suivi des collaborateurs auprès des institutions de formation partenaires, telles que l'institut suisse de police (ISP) et l'office de la formation continue de l'État de Neuchâtel.

École régionale d'aspirants de police

La quatrième école régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 7 janvier 2009 dans les locaux du CFP à Colombier.

Pendant huit des douze mois que compte l'instruction, huit aspirants gendarmes neuchâtelois ont partagé les mêmes bancs d'école que huit aspirants de la police ferroviaire, neuf aspirants de la police cantonale bernoise et quatre de la police cantonale jurassienne, formant ainsi une école de 29 aspirants au total. Au cours des quatre mois restants, les aspirants de police ont suivi une série de stages pratiques ainsi que des cours propres à leur future affectation.

Après approximativement 1'500 heures de formation par aspirant, ces derniers ont tous obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école de police, rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2009. 29 policiers se sont présentés aux examens finaux et 27 ont obtenu le brevet fédéral de policier.

Huit aspirants gendarmes neuchâtelois ont ainsi pu être assermentés à la Collégiale de Neuchâtel le 21 décembre 2009. Comme en 2007 et 2008, et dans l'optique d'une recherche permanente de synergies entre polices et services publics, les aspirants de la police ferroviaire ayant suivi l'ERAP et les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

École d'assistants de sécurité publique

Actuellement seule école en Suisse romande à proposer la formation d'assistant de sécurité publique, ceci suite à la décision de la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP), l'ERAP a ouvert pour la troisième année consécutive, une école d'assistants de sécurité publique. Celle-ci s'est déroulée du 10 août au 27 novembre 2009 à l'intention des collaborateurs et collaboratrices exerçant des tâches spécifiques ne requérant pas une qualification aussi complète que celle des candidats au brevet fédéral de policier.

Ce sont ainsi 13 élèves assistants provenant de la police neuchâteloise, des polices municipales de Crans-Montana, de Fribourg et de Moutier, de la police locale de Neuchâtel et du service du domaine public de La Chaux-de-Fonds qui ont suivi les deux modules mis en place par l'ERAP afin d'obtenir, au terme des examens finaux du 29 janvier 2010, le certificat d'assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière.

Recrutement des aspirants 2010

En 2009, contrairement à l'année précédente, de nombreux candidats ont transmis leur dossier de postulation pour la profession de policier. Malgré cela, et afin d'obtenir un nombre suffisant de candidats répondants aux critères de sélection, plusieurs appels d'offres de service par voie de presse ont été nécessaires.

Le processus de sélection de la police neuchâteloise est resté identique à celui de l'année dernière. Il est composé de trois phases distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et exercices de mise en situation, tests psychotechniques).

Ce sont ainsi, dans l'ensemble, 65 personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre de formation de la police, 59 qui ont effectivement postulé (certains formulaires de postulation ont été directement imprimés par les personnes intéressées sur le site Internet de la police neuchâteloise), 42 qui se sont présentées aux examens de culture générale, 26 qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation et 26 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces étapes de sélection, 9 aspirants gendarmes (6 hommes et 3 femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2010.

Recrutement des assistants de sécurité publique 2009

Dans le courant de l'année 2009, deux recrutements ont été organisés afin de trouver deux assistants de sécurité publique au profit de la police neuchâteloise.

Le processus de sélection de la police neuchâteloise est identique à celui destiné aux aspirants gendarmes, mais les critères sont pondérés.

Ce sont donc 27 personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre de formation de la police et 27 qui ont effectivement postulé. 19 personnes se sont présentées aux examens de culture générale, suite auxquels 12 personnes ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation. Finalement, cinq ont passé les divers tests psychotechniques.

Au terme de ces sélections, deux assistants de sécurité (deux hommes) ont été retenus pour suivre la formation d'assistant de police en 2009 au profit de la police neuchâteloise.

5.3. Sécurité publique

Introduction

Comme partout ailleurs, la problématique de la sécurité publique prend aujourd'hui une part toujours grandissante dans les activités de la police neuchâteloise. En effet, si les rassemblements à caractère politique et les visites ou installations d'autorités nécessitant des mesures particulières de sécurité demeurent rares dans notre canton (4), il faut ajouter aux habituels dispositifs de police lors de manifestations et de fêtes populaires (8) les rencontres sportives qui requièrent de plus en plus fréquemment la mise en place d'importants moyens de maintien de l'ordre (23). De plus, des policiers neuchâtelois sont régulièrement (6) amenés à renforcer leurs collègues d'autres cantons dans le cadre des accords concordataires inter-cantonaux.

Au total, ce ne sont donc pas moins de 41 engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO), que la police neuchâteloise a assurés ou au profit desquels elle a fourni des effectifs en 2009 pour un total de 1'629 journées de travail de 8 heures, auxquelles il faut ajouter 300 journées de formation.

Rassemblements à caractère politique, visites et installation d'autorités

Le premier engagement significatif de l'année dans le domaine de la sécurité publique a eu lieu les 27 et 28 mars dans la région du Locle et de La Brévine à l'occasion de l'assemblée générale des

délégués de l'UDC suisse. Cette manifestation, qui a rassemblé environ 600 personnes ainsi que Monsieur le Conseiller fédéral Ueli Maurer et Monsieur Christophe Blocher, ancien Conseiller fédéral, s'est finalement déroulée dans le calme.

L'installation officielle, le 26 mai dernier, des nouvelles autorités cantonales (membres du Grand Conseil et du Conseil d'État pour la période législative 2009 - 2013) s'est déroulée, comme le prévoit le règlement protocolaire, sous la forme d'un cortège conduit au Château de Neuchâtel par un peloton d'honneur de la gendarmerie. A cette occasion, un service d'ordre discret a été mis en place.

La présence de Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard à Boudry en visite officielle au sein d'une entreprise, le 24 août, a nécessité la mise en place d'un dispositif de protection rapprochée et de maintien de l'ordre en raison de la présence annoncée de plusieurs dizaines de syndicalistes.

A l'occasion de la réception officielle de Monsieur le Conseiller fédéral Didier Burkhalter, le 24 septembre, un dispositif sécuritaire a été mis en place et un peloton d'honneur de la gendarmerie a ouvert le cortège. Au total, ce sont plus de 60 policiers qui ont contribué à la sécurité et au bon déroulement de cette journée. A noter que la police locale de Neuchâtel s'est chargée du dispositif de circulation.

Manifestations et fêtes populaires

D'avril à septembre, ce sont 8 manifestations ou fêtes populaires qui ont nécessité la mise en place aux quatre coins du canton de dispositifs de sécurité publique le plus souvent avec l'appui d'autres entités (corps des gardes frontière, police locale de Neuchâtel, police ferroviaire, service du domaine public de La Chaux-de-Fonds, etc.). Lors de ce type d'engagements, la police neuchâteloise cherche d'une part à assurer une présence bien visible, rassurante et dissuasive, et d'autre part à être en mesure d'intervenir rapidement avec des moyens conséquents en cas, par exemple, de rixes, de batailles rangées ou de disparitions d'enfant. Au total, ces engagements ont représenté plus de 448 journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
3-5.4	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	26	appui d'éléments du corps des gardes-frontière
20.5	Fête de l'UNI à Neuchâtel	1 nuit	10	dispositif de sécurité conjoint avec la police locale de Neuchâtel et la police ferroviaire
27-28.6	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	49	contrôle circulation conjoint avec le corps des gardes-frontières
3-5.7	Fête des Promotions au Locle	36 heures	62	contrôle circulation conjoint avec le corps des gardes-frontières
4-6.9	Braderie de La Chaux-de-Fonds	2 jours	83	dispositif de circulation conjoint avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds
11-13.9	Boudrysia	2 jours	71	--
25-27.9	Brocante du Landeron	3 jours	33	appui des aspirants neuchâtelois de l'école régionale des aspirants de police (ERAP)
25-27.9	Fête des Vendanges de Neuchâtel	54 heures	114	dispositif mis en place en renfort du dispositif de la police locale de Neuchâtel
Total			448	

Rencontres sportives

C'est au total 91 rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles la police neuchâteloise a mis en place soit une surveillance "à domicile" (54) ou "à l'extérieur" (14), soit un dispositif de maintien de l'ordre (23). Les engagements de maintien de l'ordre ont représenté 915 journées

de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe soit avec la police locale de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de la Chaux-de-Fonds).

Il est à relever que pour compléter son effectif la police neuchâteloise a bénéficié à trois reprises de renforts provenant du corps des gardes-frontière (2) ou de la police cantonale jurassienne (1).

Lors de rencontres surveillées classées "à faible risque", la police neuchâteloise engage sur les lieux de la rencontre au minimum un cadre qui prend contact avec le responsable de la sécurité privée et se tient prêt à faire appel à des moyens supplémentaires en fonction des problèmes rencontrés. Dans la plupart des cas cependant, les patrouilles de police secours sont également présentes de manière préventive aux abords des stades et des patinoires afin de prévenir tous débordements, notamment à la fin des rencontres.

La police neuchâteloise engage, lors des matchs à risques, des policiers spécialistes du hooliganisme et en contact avec les fans-clubs locaux ("spotters"). Ces "spotters" ont été présents en 2009 sur tous les matchs à risques qui se sont déroulés sur le territoire neuchâtelois. Leur présence a souvent permis de désamorcer des conflits et d'avoir des contacts avec les dirigeants des différents fans-clubs. De plus, ils se sont rendus à 14 reprises à des rencontres "à l'extérieur" du canton et ceci à la demande des instances policières des cantons ou des communes concernés. Des "spotters" d'autres cantons ont également été sollicités à deux reprises lors de matchs à risques à domicile.

Équipe	Rencontres surveillées		
	à domicile	à l'extérieur	dont engagement de maintien de l'ordre à domicile
Football club Neuchâtel-Xamax	23	7	15
Football club La Chaux-de-Fonds	7	0	1
Hockey club La Chaux-de-Fonds	31	7	6
Hockey club Young sprinters	14	0	0
Hockey club Uni Neuchâtel	1	0	1
Hockey club Fribourg-Gottéron*	1	0	0
Total	77	14	23 pour un total de 915 journées de travail

* Match de préparation contre le HC Bern joué à Neuchâtel

Lors de ces 91 rencontres, la police neuchâteloise a rencontré des problèmes de sécurité publique (dommages à la propriété, désobéissance à la police, refus d'obtempérer, ivresse, lésions corporelles, vol, etc.) au total à 29 reprises, à savoir à 15 reprises lors de matchs de hockey sur glace et à 14 reprises lors de rencontres de football.

En plus des poursuites pénales, ce sont finalement 33 interdictions de périmètre et 26 interdictions de stade ou de patinoire qui ont été prononcées à l'encontre de supporters violents dans le cadre des mesures liées à la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sécurité intérieure (LMSI). La police neuchâteloise a malheureusement dû déplorer un blessé parmi ses gendarmes (match Xamax-Bâle du 19.4.09) et un véhicule sérieusement endommagé par des jets de pierres (match Xamax-Sion du 1.8.09).

Les plus graves problèmes ont été rencontrés lors de la rencontre de championnat Xamax-Sion du 1.8.09. A cette occasion, plus d'une vingtaine de supporters neuchâtelois ont quitté le stade 15 minutes avant la fin de la rencontre pour se rendre du côté visiteur dans le but d'en découdre physiquement avec les supporters sédunois. Empêchés par la police de se rendre à la sortie du stade du côté "visiteurs", ils s'en sont alors pris violemment aux forces de l'ordre (jets de pierres, violences, menaces, injures, etc). Le début d'émeute ayant été filmé par les spécialistes de la police

neuchâteloise, ce sont finalement une vingtaine de supporters neuchâtelois, la plupart le visage en partie camouflé, qui ont pu être identifiés puis interpellés et interdits de périmètre.

Engagements inter-cantonaux

La police neuchâteloise a fourni à 6 reprises du personnel au profit des cantons des Grisons (1), de Genève (2), du Tessin (2) et du Jura (1), pour un total de 266 journées de travail, soit:

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
23.1- 1.2	Forum économique mondial de Davos (WEF)	10 jours	130	--
31.1	Manifestation anti-WEF à Genève	1 jour	46	--
24-25.5	Match Bellinzzone-Zürich au Tessin	1 jour	18	--
19-20.9	Matches de Coupe de Suisse Chiasso-Grasshoppers et Giubiasco-St-Gall au Tessin	2 jours	20	--
23.10	Visite officielle de Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard aux Olympiades du fromage de montagne à Saignelégier	1 jour	16	--
28.11	Manifestation anti-OMC à Genève	1 jour	36	de plus mise de piquet de 9 policiers du 30.11 au 2.12
Total			266	

Il est à relever que depuis le 1^{er} septembre 2009, c'est en principe la police mobile, nouvelle entité spécialisée en sécurité publique de la police neuchâteloise, qui fournit le personnel lors des engagements hors canton.

Formation au maintien de l'ordre

Les gendarmes de la police neuchâteloise astreints au maintien de l'ordre, à savoir environ 220 collaborateurs, participent annuellement à un module de formation continue d'un ou deux jours. L'édition 2009 de ce module de formation, mis sur pied en collaboration avec la police cantonale jurassienne, la police ferroviaire et le corps des gardes-frontière, s'est déroulée pour la première fois au stade de La Maladière, à Neuchâtel. La mise à disposition de cette infrastructure a permis d'entraîner l'intervention dans le stade dans le cas où la sécurité privée, dépassée par d'importantes échauffourées, en ferait la demande.

Les différents spécialistes dans le domaine du maintien de l'ordre (équipe d'appui de gendarmerie en logistique et équipement audiovisuel - EAGLE / éléments légers d'intervention - ELI / éléments sanitaires du maintien de l'ordre - ESMO / chauffeurs tonne-pompe, etc.) ont suivi au cours de l'année 2009 différents cours spécifiques mis sur pied dans le canton ou de manière centralisée en Suisse romande.

Les cadres du maintien de l'ordre ont tous pu suivre, en plus du module de formation continue, deux journées de formation de cadre propres à leurs fonctions. De plus, deux cadres de la police neuchâteloise ont effectué une formation de chef d'engagement lors d'un cours d'une semaine placé sous l'égide de l'institut suisse de police (ISP), à Rümliang/ZH.

Enfin, un cadre s'est rendu deux semaines à St-Astier (F), au centre national d'entraînement des formations de la Gendarmerie nationale (CNEFG), pour y suivre un stage de commandant de peloton.

Au total, ce sont donc plus de 300 journées de travail qui ont été consacrées en 2009 à la formation continue au maintien de l'ordre.

Perspectives 2010

Comme en 2009, l'année 2010 devrait voir la police neuchâteloise engagée dans le domaine de la sécurité publique principalement dans le cadre des rencontres de football et de hockey sur glace. En plus des habituelles rencontres de championnat, de Coupe de Suisse et de play-off, l'année 2010 pourrait voir pour la première fois depuis de nombreuses années, l'accès du club de Neuchâtel-Xamax aux rencontres de Coupe d'Europe.

Concernant les autres manifestations, en plus des fêtes populaires et hormis le traditionnel engagement lors du forum économique mondial de Davos à fin janvier, la police neuchâteloise sera très certainement sollicitée également lors du Sommet mondial de la Francophonie qui se tiendra à Montreux/VD du 20 au 24 octobre 2010.

La formation continue, tant au niveau du personnel que des spécialistes et des cadres, se poursuivra en 2010 au même rythme que l'année dernière et avec, en principe, les mêmes partenaires. Un détachement de gendarmes neuchâtelois devrait pouvoir se rendre au mois de novembre 2010 en formation à St-Astier (F), sous l'égide et au sein d'un escadron du groupement romand de maintien de l'ordre (GMO).

5.4. Sécurité routière

Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2009 (2008), se présente comme suit:

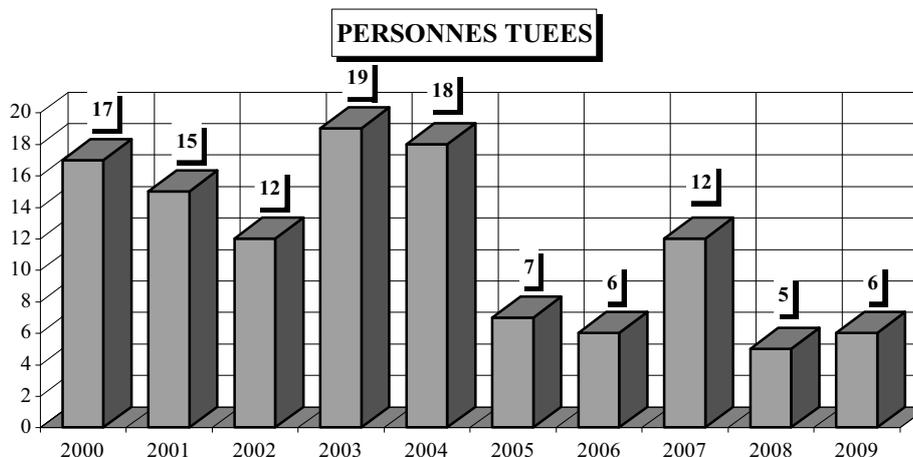
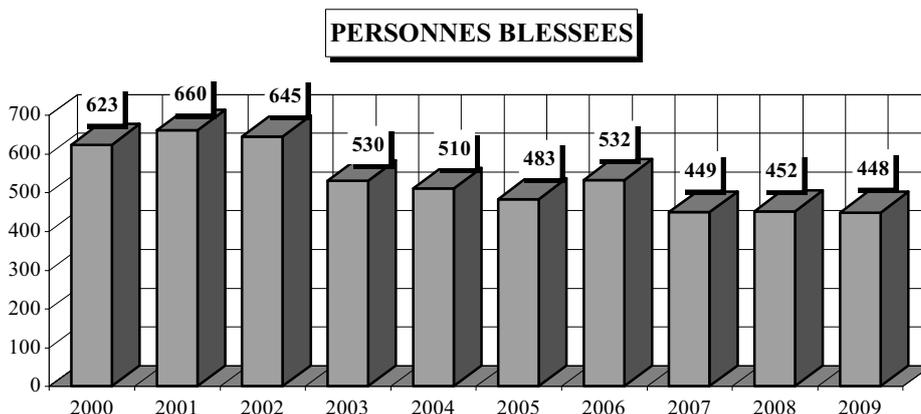
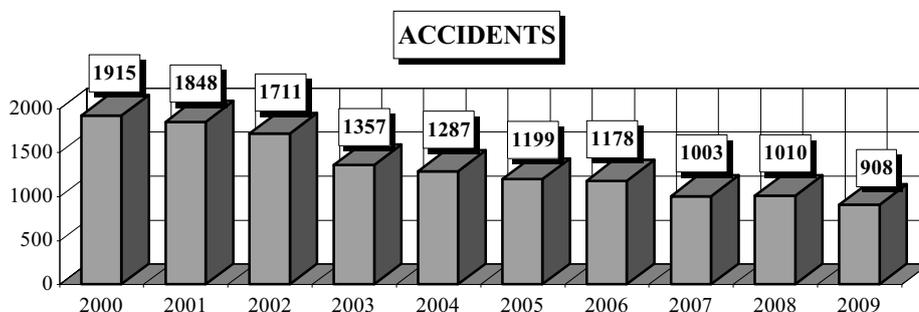
Accidents	908	(1010)
Blessés	448	(452)
Tués	6	(5)
Personnes conduisant sans permis	17	(23)
Permis de conduire saisis	166	(210)

Les dix principales « fautes et influences possibles » des accidents sont les suivantes:

1. Inattention	593	(640)
2. Vitesse inadaptée	285	(278)
3. Violation de priorité	143	(165)
4. Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	160	(201)
5. Alcool au volant ou au guidon	128	(154)
6. Circulation à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	101	(98)
7. Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	53	(67)
8. Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	51	(41)
9. Dépassement	50	(47)
10. Influence externe (huile, pierre, aquaplaning, etc.)	20	(23)

On dénombre également 133 (195) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 115 (163) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 86.47% (83.59%).

Le nombre total des accidents qui est parvenu à la connaissance de la police en 2009 est en nette baisse, soit 102 de moins qu'une année auparavant 908 (1'010). En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre est stable, soit 6 victimes pour cette année, contre 5 en 2008. Les accidents où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante: en localité 3 (1) et hors localité 3 (4). Les personnes blessées 448 (452), quant à elles, sont en légère baisse avec 4 de moins qu'en 2008. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention est cette année encore en tête, toujours devant la vitesse et en cinquième position l'alcool au volant ou au guidon.



Contrôle de vitesse

Les radars embarqués dans les véhicules ont été placés en mode de mesure immobile surveillés par un personnel spécialisé (stationnaires) à 1'713 (1'088) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 543'593 (323'166) véhicules ont été contrôlés et 27'368 (18'093) conducteurs dénoncés, soit 5.03% (5.59%). Ledit pourcentage équivaut à 1'365 (941) PV et 26'003 (17'152) amendes d'ordre.

De plus, au moyen d'une voiture banalisée équipée pour le contrôle de vitesse en mouvement, 20 (51) conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le radar en système « laser » a été utilisé pour 55 (62) contrôles au cours desquels 132 (108) conducteurs ont été dénoncés par PV.

Le radar immobile autonome de Valangin est placé alternativement dans 3 boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8'528.5 (8'534) heures de contrôle. Sur 1'734'069 (1'584'094) véhicules contrôlés, 13'994 (17'662) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.81% (1.11%). Ledit pourcentage équivaut à 215 (368) PV et 13'779 (17'294) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de Serrières a été utilisé durant 7'829 (3'604.10) heures de contrôle. Sur 5'213'704 (2'508'444) véhicules contrôlés, 34'544 (13'101) conducteurs ont été dénoncés, soit 0,66% (0,52%). Ledit pourcentage équivaut à 558 (1'054) PV et 33'986 (12'047) amendes d'ordre.

Le 27 mai 2009, deux radars immobiles autonomes ont été installés à Villiers. Ils ont été utilisés durant 9055.5 heures de contrôle. Sur 912'839 véhicules contrôlés, 6'007 conducteurs ont été dénoncés, soit 0.66%. Ledit pourcentage équivaut à 49 PV et 5'958 amendes d'ordre.

Le 17 février 2009, un radar immobile autonome a été installé à Fontainemelon. Il a été utilisé durant 7'567.75 heures de contrôle. Sur 1'501'176 véhicules contrôlés, 2'209 conducteurs ont été dénoncés, soit 0.15%. Ledit pourcentage équivaut à 15 PV, 2'194 amendes d'ordre "vitesse" et 40 amendes d'ordre pour infraction "feu rouge".

Toute demande d'implantation d'un radar immobile autonome est aujourd'hui soumise à la commission PolPon (police / ponts et chaussées) compétente pour examiner les motifs justifiant la pose d'une telle installation et fixer la procédure voire les critères à observer.

Après une analyse approfondie, la commune de Fenin-Vilars-Saules a renoncé à installer un radar immobile autonome.

Actuellement, une demande émanant de la commune de Boudevilliers pour la pose de trois radars immobiles autonomes est à l'examen.

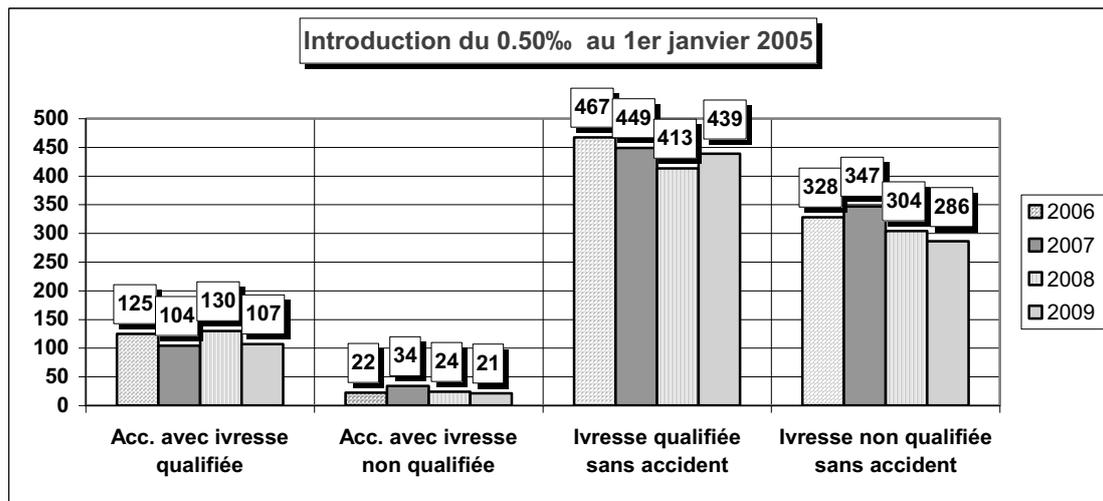
Au regard des zones accidentogènes du réseau routier cantonal et dans la volonté politique de réduire celles-ci dans l'intérêt public, les axes routiers cantonaux H10 et H20 seront équipés chacun d'un radar immobile autonome en 2010.

Ivresses

Le premier janvier 2005, le taux d'alcoolémie passait de 0.80 à 0.50‰. De plus, le législateur permettait à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool. Comparativement à 2008, ce sont 21'585 (25'589) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 307 (328) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0.50 à 0.79‰) et 546 (543) pour ivresse qualifiée (0.80‰ et plus).

La statistique des ivresses au volant ou au guidon, survenus en 2009 (2008), se présente comme suit:

286	(304)	pour ivresse non qualifiée sans accident (légères 0.50 à 0.79‰)
439	(413)	pour ivresse qualifiée sans accident (0,80‰ et plus)
21	(24)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse non qualifiée
107	(130)	impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse qualifiée



Au niveau de la drogue, contrairement à l'alcool, la police a besoin d'indices pour entamer une procédure de suspicion de conduite sous l'influence de drogue-s et/ou de médicament-s. Seuls 78 (134) drogue-tests (Drugwipe 5+) ont été utilisés; 26 (25) conducteurs ont été dénoncés pour avoir conduit en étant sous l'influence de produits stupéfiants et/ou médicaments sans accident et 12 (15) suite à un accident de la circulation.

Education et prévention routière

Le groupe "éducation et prévention routière", spécialisé dans la prévention routière et renforcé en fonction des besoins par des membres de la police neuchâteloise et par les agents des polices communales, a assuré comme par le passé l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2009, 23'361 élèves au total (19'531 en 2008), répartis dans 1'318 (1'174) classes ou groupes, soit dans les 6 districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Le thème de la traversée de la route a été traité dans 325 (301) écoles enfantines et dans 241 (142) classes de 1^{ère} et 2^e années primaires, touchant ainsi 9'430 (7'099) enfants.

1'648 (1'236) élèves de 96 (70) classes de 3^e année primaire, ont pu bénéficier d'une leçon portant sur l'équipement des cycles, des règles de priorité et de la signalisation routière.

Les élèves des degrés 4^e et 5^e années primaires des districts de La Chaux-de-Fonds, de Boudry et du Val-de-Travers ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 3'626 (3'228) élèves répartis dans 195 (179) classes.

Dans 9 (9) localités, 163 (180) enfants de 5^e année primaire ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires. Le groupe a également formé 11 (15) patrouilleurs adultes à La Chaux-de-Fonds.

La campagne d'examens pour cyclistes a concerné 1'526 (1'574) adolescents de 95 (95) classes de 6^e année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 32 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 15^e édition, la Coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à Couvet. Les 88 (93) concurrents inscrits (soit 61 garçons et 27 filles) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Organisée, comme ces dernières éditions, par la commission technique d'éducation routière, elle a remporté une nouvelle fois le succès qu'elle mérite.

1'573 (1'138) élèves de 7^e année secondaire, 1'069 (1'113) élèves de 8^e année secondaire et 1'501 (1'598) élèves de 9^e année secondaire ont été sensibilisés à la législation concernant les engins

assimilés à des véhicules, aux statistiques, causes et conséquences découlant d'un accident de la circulation.

Durant l'année écoulée, le groupe a été appelé à organiser 6 (9) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 26 (44) jeunes sanctionnés par les présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

Escortes, contrôles et pannes

La police de la circulation a escorté à 15 (45) reprises diverses personnalités, accompagné 42 (49) transports spéciaux et 11 (17) courses diverses. En outre, la police neuchâteloise est intervenue lors de pannes de véhicules à 219 (224) reprises sur l'autoroute/semi-autoroute H20 et 306 (338) fois sur l'autoroute A5.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la police neuchâteloise a effectué 97 (76) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le corps des gardes-frontière, le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, et l'inspection des douanes (carburant).

Le nombre total de PV de contravention relatifs à la circulation routière établi par la police neuchâteloise en 2009, est en baisse, soit 113 de moins qu'une année auparavant 3'413 (3'526).

Reconnaissance automatique des plaques

Durant l'année 2009 la police de la circulation a fait l'acquisition d'un appareil de reconnaissance automatique des plaques de véhicules "Multanova AKLS", acquis conjointement avec la police cantonale jurassienne. Cet appareil a été utilisé à six reprises, soit pendant 21.15 heures. Lors de ces contrôles, 1'185 détenteurs de véhicules français ont pu être identifiés pour des amendes non notifiées, ce qui représente un montant total de CHF 114'680.00 d'amendes impayées.

5.5. Evolution de la criminalité

Durant l'année 2009, la police neuchâteloise a enregistré 10'490 affaires (10'996 en 2008) et a constaté et/ou dénoncé 13'153 infractions et événements (14'050 en 2008), dont 569 tentatives. Il y a donc une diminution de -4.6% du nombre d'affaires par rapport à 2008 et -6.4% du nombre d'infractions et événements. La moyenne du nombre d'affaires est de 11'124 depuis l'année 2001. Le taux d'élucidation des infractions est de 47.4% en 2009 (moyenne à 49% depuis 2001).

Les affaires concernant les infractions contre le patrimoine représentent le 61% du total des affaires, les affaires classées sous la rubrique autre/divers (menaces, injures, loi fédérale sur les armes et les munitions, violation de domicile, utilisation abusive d'une installation de télécommunication, diffamation, etc) représentent 14.6%, les affaires relatives aux stupéfiants 12.2%, les atteintes à l'intégrité corporelle 5.8%, le solde de 6.4% étant représenté par les infractions à la loi sur le séjour des étrangers, les incendies, les atteintes à l'intégrité sexuelle, les suicides et les décès.

Toutes les catégories d'affaires et/ou d'événements montrent une diminution par rapport à 2008 (-0.9% pour les affaires contre le patrimoine, -13.9% pour les affaires classées sous la rubrique autre/divers, -14.3% pour les affaires relatives aux stupéfiants, -16.3% pour les atteintes à l'intégrité corporelle, -10.9% pour les affaires concernant les atteintes à l'intégrité sexuelle et les mœurs).

Infractions contre le patrimoine

Le nombre d'infractions contre le patrimoine (8'032) est en diminution (-5.6%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (8'507)

Les infractions contre le patrimoine les plus fréquentes sont les dommages à la propriété (sans les graffitis). Ceux-ci, au nombre de 1'675 sont stables par rapport à la moyenne (1'713) calculée de-

puis l'année 2001. Les dommages à la propriété par graffiti, au nombre de 331, sont inférieurs à la moyenne 2001-2009 (364) et en très nette diminution (-34%) par rapport à l'année 2008 (502).

Le nombre de vols simples (1'173) est en nette diminution (-11.5%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (1'325).

Les vols par effraction, au nombre de 1'036 (délits réalisés et tentatives), sont par contre un peu au-dessus de la moyenne 2001-2009 (959) et assez stables par rapport à l'année 2008 (1'019). Le nombre de vols par effraction dans les villas (86 délits réalisés) est relativement stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (80). Par contre, le nombre d'appartements cambriolés (161 délits réalisés) est largement supérieur (+57%) à la moyenne 2001-2009 (107). De même, le nombre de vols par introduction clandestine dans les villas est stable (32) par rapport à la moyenne 2001-2009 (30) et le nombre de vols par introduction clandestine dans les appartements (117) est quelque peu supérieur à la moyenne 2001-2009 (102). Le nombre de vols par effraction et de vols par introduction clandestine dans les habitations est stable dans le district de Neuchâtel (416) par rapport à la moyenne 2001-2009 (412). Par contre, il est en forte augmentation à La Chaux-de-Fonds (312) par rapport à la moyenne 2001-2009 (249); il faut noter toutefois qu'il était de 319 en 2001 et qu'il avait progressivement diminué jusqu'à 180 en 2007. Ces deux types de délits sont, dans les autres districts, soit égaux à la moyenne, soit en dessous de celle-ci. Il faut relever encore une nette diminution (-32%) du nombre de vols par effraction et de vols par introduction clandestine dans les industries (49) par rapport à la moyenne 2001-2009 (72), mais une augmentation (+20%) dans les établissements publics (100 délits contre 84 en moyenne 2001-2009). Les autres cibles (commerces, services, installations sportives) sont soit égales à la moyenne soit en dessous.

Le nombre de vols commis dans les véhicules (453) est nettement en dessous de la moyenne 2001-2009 (550) et en nette diminution (-30%) par rapport maximum de l'année 2002 (648). De même, le nombre de vols par effraction commis dans les véhicules (235) est en nette diminution (-29.2%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (332) en très nette diminution (-51.7%) par rapport à l'année 2004 (487). Les vols de véhicules, au nombre de 697, continuent de diminuer (-11%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (785), alors qu'ils atteignaient le nombre de 928 en 2001. A noter qu'environ 70% des vols de véhicules concernent des cycles et que l'on a enregistré le vol de 482 cycles en 2009 contre le maximum de 594 atteint en 2001. Parallèlement, ce sont 65 voitures qui ont été volées en 2009 contre 154 en 2001, 62 cyclomoteurs en 2009 contre 93 en 2001 et 51 motos en 2009 contre 60 en 2001.

Le nombre d'infractions concernant des vols à l'étalage (600) annoncés à la police est en forte progression (+21.2%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (495).

Le nombre de vols à la tire enregistrés en 2009 (439) est à nouveau en hausse par rapport à 2008 (331), mais stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (409). A noter une très forte diminution (-30.4%) par rapport à l'année record 2004 (631). Quant au nombre de vols à l'astuce (78), on constate une forte augmentation (+52.9%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (51). Le nombre de vols à l'arrachée (33) est, quant à lui, stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (30), de même que le nombre d'infractions de brigandage (51) par rapport à la moyenne 2001-2009 (46), mais en forte diminution (-25%) par rapport à l'année 2008 (68).

Les appropriations illégitimes (214), les utilisations frauduleuses d'un ordinateur (117), les abus de confiances (113), les escroqueries (103), les recels (51) et les autres infractions au patrimoine sont tous égaux et/ou en dessous de la moyenne 2001-2009.

Infractions à l'intégrité corporelle (violence)

Le nombre d'infraction à l'intégrité corporelle (778 infractions pour 705 affaires) est enfin en diminution depuis 2001 (503), alors qu'il n'avait cessé de croître depuis lors. Il s'approche de la moyenne 2001-2009 (723) et diminue significativement (-16.2%) par rapport à l'année 2008 (929).

Le nombre d'infractions à l'intégrité corporelle, en dehors des violences au sein du couple, est de 539 (pour 492 affaires). Il est un peu inférieur à la moyenne 2001-2009 (570).

Sans compter les violences au sein du couple, le nombre de voies de fait (352) est en dessous de la moyenne 2001-2009 (370) et en forte diminution (-27.1%) par rapport à l'année 2008 (483). Le nombre de lésions corporelles simple (135) est inférieur à la moyenne 2001-2009 (147), alors que le nombre de lésions corporelles graves (8) est égal à la moyenne 2001-2009. Il en est de même

pour les agressions (8) et les mises en danger de la vie d'autrui (13). Le nombre de rixes (2) est en nette diminution par rapport à 2008 (9) et le maximum atteint en 2006 (10).

Il n'y a eu aucun meurtre en 2009, mais 4 tentatives. Une seule dénonciation pour homicide par négligence réalisé est à déplorer.

Le nombre de violences (331) commises dans l'espace public dans les trois principales villes [Neuchâtel (193), La Chaux-de-Fonds (117), Le Locle (21)] est en nette diminution (-20.4%) par rapport à 2008 (416), mais supérieur à la moyenne 2001-2009 (297).

Le nombre d'infractions commises avec une arme [arme à feu, arme blanche, spray] (80) est nettement en régression (-29.2%) par rapport à l'année 2008 (113) et est inférieur à la moyenne 2001-2009 (98). Il s'agit majoritairement, sans être exhaustif, de menaces (31), brigandages (15), lésions corporelles simples (9), dommages à la propriété (8), lésions corporelles graves (3), tentatives de meurtres (2), voies de fait (2), agression (1). Au total, ce sont 30 infractions qui ont été commises dans l'espace public au moyen d'une arme, dont 21 avec une arme blanche et 4 avec une arme à feu, 4 avec un spray et 1 avec une arme à air comprimé.

En ce qui concerne le nombre de violences commises au sein du couple (337) annoncées à la police en 2009, il est inférieur à la moyenne 2005-2009 (370) et représente le minimum depuis l'entrée en vigueur de la loi spécifique (avril 2004). Les 337 affaires ont abouti à la dénonciation de 685 infractions (moyenne 2005-2009, 713 infractions), dont 214 pour voies de fait, 180 pour menaces, 102 pour injure, 44 pour utilisation abusive d'une installation de télécommunication, 33 pour des dommages à la propriété. Les affaires d'une certaine gravité (au sens pénal du terme) ont concerné 14 infractions de contrainte, 20 lésions corporelles simples, 2 contraintes sexuelles (dont 1 tentative), 4 viols, 2 tentatives de meurtre, 2 mises en danger de la vie d'autrui, 3 incendies délibérés (dont 1 tentative), 1 lésion corporelle grave.

Intégrité sexuelle et mœurs

Le nombre d'infractions à l'intégrité sexuelle ou aux mœurs (113 infractions pour 138 affaires) est égal à la moyenne 2001-2009 (162 infractions pour 143 affaires).

Le nombre d'affaires concernant des actes d'ordre sexuel avec ou devant des enfants (27) est en nette diminution (-40%) par rapport à la moyenne 2001-2009 (45). Le nombre d'affaires pour des actes d'ordre sexuel sur des personnes incapables de discernement ou de résistance (3) est stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (4). Par contre, le nombre d'affaires concernant des désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (28) est nettement supérieur à la moyenne 2001-2009 (20).

Le nombre de viols (18 dont 1 tentative) est dans la moyenne 2001-2009 (21), de même que le nombre de contraintes sexuelles (17 contre une moyenne à 16).

Le nombre d'infractions pour exhibitionnisme (16) est stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (13).

Le nombre d'infractions pour pornographie (22 dont 15 pour pornographie dure) est inférieur à la moyenne 2001-2009 (28).

Il y a eu, en 2009, 1 dénonciation pour encouragement à la prostitution, 1 dénonciation pour traite des êtres humains et 8 infractions dénoncées pour exercice illégal de la prostitution.

Autres infractions/divers

Le nombre d'infractions entrant dans cette catégorie (1'505) – sans compter les infractions commises dans le cadre des relations de couple - est un peu inférieur à la moyenne 2001-2009 (1'576), mais en nette régression (-12.9%) par rapport à 2008 (1'728). On compte en particulier les menaces (387), les injures (232), les infractions à la loi fédérale sur les armes et les munitions (125), les violations de domicile (109), les insoumissions à une décision de l'autorité (75), les utilisations abusives d'une installation de télécommunication (69), les mises en circulation de fausse monnaie (58), les diffamations (43), les violences et menaces contre les autorités et les fonctionnaires (33),

les faux dans les certificats (31), les calomnies (27), les faux dans les titres (23), les contraintes (10), etc.

Dans le cadre des infractions à la loi fédérale sur les armes et les munitions, ce sont en tout 156 armes qui ont été séquestrées, soit un nombre égal à la moyenne 2001-2009 (157), mais largement inférieur (-22.7%) à celui de l'année 2008 (203). Les armes séquestrées sont principalement des armes blanches (78), des répliques d'armes (27), des armes pulvérisantes (24), des fusils (11), des armes de poing (9).

Loi fédérale sur les stupéfiants

Au total, le nombre d'infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants (1'621 infractions pour 1'174 affaires) est supérieur à la moyenne 2001-2009 (1'407 infractions pour 1'263 affaires).

Il s'agit de 682 contraventions pour consommation de produits stupéfiants, 778 contraventions pour possession illégale/saisie (cas bénin), 74 infractions pour trafic de produits stupéfiants (cas bénin), 44 infractions pour trafic de produits stupéfiants (cas grave), 31 infractions pour culture ou production de produits stupéfiants (cas bénin), 4 infractions pour culture ou production de produits stupéfiants (cas grave), 3 infractions pour possession illégale/saisie (cas grave), 2 infractions pour transit de stupéfiants (cas grave), 3 infractions pour importation non autorisée (cas bénin).

Incendies

Le nombre d'incendies survenus en 2009 (181) est relativement proche de la moyenne 2001-2009. Le nombre d'affaires concernant des incendies avec cause humaine délibérée (85, dont 3 tentatives) est par contre largement supérieur (+41.7%) à la moyenne 2001-2009 (60). Le nombre d'incendies avec cause humaine fortuite (46), le nombre d'incendies avec cause technique (27), le nombre d'incendies avec cause humaine indéterminée (11), sont, soit inférieurs, soit égaux aux moyennes 2001-2009 (respectivement, 52, 44, 10). Il n'y a eu que 1 incendie avec cause naturelle. Pour l'heure demeurent encore 11 causes indéterminées (moyenne 2001-2009; 6).

Décès - suicides

Le nombre d'enquêtes concernant des levées de corps s'élève à 110, soit légèrement inférieur à la moyenne 2001-2009 (115). Parmi ces levées de corps, 46 ont concerné des suicides, ce qui est supérieur à la moyenne 2001-2009 (40). A relever qu'en plus des 46 suicides, 32 interventions ont découlé de tentatives de suicides.

Parmi les 64 décès autres que les suicides, il faut relever 50 décès d'origine naturelle, 5 noyades, 1 overdose, 1 accident de travail, 1 accident de loisirs et 6 autres causes.

Parmi les 46 suicides, il faut relever 15 pendaisons, 8 précipitations dans le vide, 6 par le biais d'une organisation d'assistance, 5 par arme à feu, 3 par arme blanche, 2 par collision par le train, 2 par inhalation de gaz, 2 par étouffement, 2 par absorption de médicaments, 1 autre modus.

Disparitions

Au total, 348 personnes en fugue ont fait l'objet d'un signalement, contre 408 en 2008. Parmi les 348 personnes en fugue, 188 provenaient d'hôpitaux/cliniques, 110 de homes/foyers éducatifs, le solde (50) concerne principalement des fugues du domicile parental ou d'une autre autorité. A noter que 46% des personnes en fugue ont moins de 20 ans. 62.3% des personnes en fugue sont des hommes.

Quant aux personnes disparues, 45 ont fait l'objet d'un signalement ou d'une enquête, contre 42 en 2008. Parmi les 46 personnes disparues, 32 ont disparu de leur domicile, 3 sur la voie publique, 5 de homes ou de foyers éducatifs, 3 d'un hôpital ou d'une clinique, 1 à la gare, 1 dans un magasin, 1 dans une manifestation sportive. A noter que 11% des personnes disparues ont moins de 20 ans. 58.2% des personnes disparues sont des hommes.

Suspects

Au total, 3'843 personnes (physiques) suspectées d'avoir commis un délit en 2009 ont été dénoncées à la justice, ce qui est inférieur (-8.5%) à la moyenne 2001-2009 (4'200). Il s'agit de 3'011 hommes et de 832 femmes. Les 3'843 suspects ont été dénoncés pour avoir commis 7'771 infractions (moyenne 2001-2009, 8'253), dont 1'327 suspects pour 2'413 infractions au patrimoine, 1'510 suspects pour 2'123 infractions figurant dans la catégorie autre/divers, 1'037 suspects pour 1'665 infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants, 827 suspects pour 961 infractions à l'intégrité corporelle, 322 suspects pour 395 infractions à la loi sur le séjour des étrangers, 109 suspects pour 128 infractions contre l'intégrité sexuelle et les mœurs, 63 suspects pour 86 infractions dans le domaine des incendies.

Parmi les 3'645 suspects (sans compter ceux qui ont commis une infraction à la loi sur le séjour des étrangers), 45.45% (1'650) sont d'origine étrangère et 54.6% (1'995) de nationalité suisse, 92.2% ont un domicile en Suisse et 7.8% un domicile à l'étranger. Parmi les 1'650 suspects d'origine étrangère, 44.5% ont un permis C, 23.4% un permis B, 9.6% n'ont pas de permis de séjour mais une présence légale sur le territoire suisse, 6.9% ont un permis N (requérant d'asile), 5.2% sont illégaux, 3.7% ont un permis F (autorisation provisoire), 3.1% ont un statut de séjour inconnu, 2.2% ont un permis G (autorisation frontalière), 0.9% ont un permis L (autorisation de courte durée), 0.4% ont un statut de non entrée en matière (NEM).

Parmi les 1'650 suspects d'origine étrangère, 14.2% sont nés au Portugal, 14% sont nés en Suisse, 13.7% en France, 6.5% au Kosovo, 3.6% en Turquie, 3.4% en Algérie, 3.4% en Italie, 3% au Maroc, 2.2% en Géorgie, 2.1% en Roumanie, 2.1% en Serbie, 2% en Angola, le reste des pays de naissance étant inférieur à 2%.

Parmi les 1'650 suspects d'origine étrangère, 48% sont nés Europe, 21% en Afrique, 12.8% en Asie, 12.8% en Suisse, 4% en Amérique du Sud et centrale, 1% inconnu, 0.3% en Amérique du Nord, 0.1% en Océanie.

Parmi les 3'843 suspects, les mineurs représentent une part de 15%, les 18-25 ans 24%, les 25-35 ans 23%, les 35 ans et plus 38%.

Victimes - lésés

Au total, 9'378 personnes (physiques) ont été victimes ou lésées en 2009, ce qui est inférieur (-6.5%) à la moyenne 2001-2009 (10'245). Il s'agit de 5'467 hommes et 3'911 femmes. Il y a eu 7'219 victimes pour 8'990 infractions au patrimoine, 1'531 victimes pour 2'109 infractions figurant dans la catégorie autre/divers, 1'069 victimes pour 1'175 infractions contre l'intégrité corporelle, 228 victimes pour 247 infractions à l'intégrité sexuelle, 291 victimes pour 314 infractions dans le domaine des incendies.

Parmi les 9'378 victimes, 27% (2'609) sont d'origine étrangère et 73% (6'769) de nationalité suisse. Parmi les 2'609 victimes d'origine étrangère, 59.1% ont un permis C, 22.5% un permis B, 8.7% ont un statut de séjour inconnu, 2.6% ont un permis G (autorisation frontalière), 2.1% n'ont pas de permis de séjour mais une présence légale sur le territoire suisse, 1.7% ont un permis N (requérant d'asile), 1.6% ont un permis F (autorisation provisoire), 1.2% ont un permis L (autorisation de courte durée), 0.3% sont illégaux.

Parmi les 2'609 victimes d'origine étrangère, 20.2% sont nés au Portugal, 18% en France, 15% en Suisse, 7.5% en Italie, 2.6% en Espagne, 2.4% au Kosovo, 2.2% au Maroc, 2.1% en Turquie, le reste des pays de naissance étant inférieur à 2%.

Parmi les 2'609 victimes d'origine étrangère, 61.1% sont nées Europe, 15% en Suisse, 12.1% en Afrique, 6.2% en Asie, 3% en Amérique du Sud et centrale, 1.9% inconnu, 0.6% en Amérique du Nord, 0.1% en Océanie.

Parmi les 9'378 victimes, les mineurs représentent une part de 7.7%, les 18-25 ans 11.6%, les 25-35 ans 18.5%, les 35 ans et plus 62.4%.

Mineurs

Au total, 562 mineurs (personnes physiques) ont été dénoncés pour avoir commis une infraction, ce qui est inférieur (-11%) à la moyenne 2001-2009 (631). Il s'agit de 81.5% de garçons et de 18.5% de filles. Les dénonciations concernent la commission de 1'204 infractions, ce qui est très inférieur (-20%) à la moyenne 2001-2009 (1'510).

Il faut relever une baisse significative (-24.5%) du nombre de mineurs (277) dénoncés pour des infractions au patrimoine par rapport à la moyenne 2001-2009 (367). Le nombre de mineurs dénoncés pour des infractions classées dans la catégorie autre/divers (167) est supérieur (+33%) à la moyenne 2001-2009 (125), mais en baisse (-9.2%) par rapport à l'année record 2007 (184). De même, le nombre de mineurs dénoncés pour des infractions à l'intégrité corporelle (122) est supérieur (+16.1%) à la moyenne 2001-2009 (105), mais en baisse (-19.7%) par rapport à l'année record 2007 (152). Le nombre de mineurs dénoncés pour des infractions à l'intégrité sexuelle et aux mœurs (22) est relativement stable par rapport à la moyenne 2001-2009 (17). Par contre, le nombre de mineurs impliqués dans des incendies (12) est inférieur (-43.9) à la moyenne 2001-2009 (21). Quant aux infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants, ce sont 157 mineurs qui ont été dénoncés, soit un nombre inférieur à la moyenne 2001-2009 (178).

Il faut relever que 85.6% des mineurs qui ont été dénoncés en 2009 ont leur domicile inscrit dans le canton de Neuchâtel et que 66% sont de nationalité suisse (372). Parmi les 34% de mineurs de nationalité étrangère (190), 50.5% ont un permis C, 25.3% un permis B, 5.8% un permis N (requérant d'asile), 5.3% un permis F (autorisation provisoire), 4.7% sont illégaux, 3.7% n'ont pas de permis de séjour mais une présence légale sur le territoire suisse, 2.6% ont un statut inconnu, 2.1% un permis L (autorisation de courte durée). A noter encore que 39.5% des mineurs de nationalité étrangère sont nés en Suisse, 10% au Portugal, 6.3% en France, 4.2% au Kosovo, 3.2% en Algérie, 2.6% au Cameroun, 2.6% en République démocratique du Congo, 2.6% en Turquie, 2.1% en Angola, 2.1% au Canada, 2.1% en Serbie, le reste des pays de naissance étant inférieur à 2%.

5.6. Conclusions

La police neuchâteloise a mené, au cours des trois dernières années, la plus vaste réforme de son histoire qui lui a permis de se doter des outils et structures à même d'affronter les défis sécuritaires du XXI^e siècle. Ces changements importants permettent aujourd'hui à la police neuchâteloise de répondre aux attentes de la population, en particulier au travers des activités de la police de proximité mais aussi de consolider son réseau sécuritaire, tant sur le plan local que régional.

Aussi, au cours des prochaines années, il s'agira surtout de consolider l'édifice en accordant une attention toute particulière aux aspects de gestion interne. En effet, le succès des réformes entreprises repose largement sur les épaules des hommes et des femmes qui oeuvrent au quotidien au service du canton et de sa population. Il s'agit donc de favoriser également les conditions-cadres propices à l'exercice de leur mission en accordant toute l'importance voulue aux aspects humains.

L'année 2010 sera marquée par les préparatifs visant à faciliter l'entrée en vigueur du code de procédure pénale unifié au 1^{er} janvier 2011. Cette législation modifiera sensiblement l'activité judiciaire de la police et ses relations avec les nouvelles autorités de poursuite pénale. Mais elle doit aussi simplifier la collaboration intercantonale ainsi que les diverses démarches d'entraide qui en découlent. En ce sens, cette autre réforme est aussi un facteur de rapprochement entre les diverses polices de ce pays.

La police neuchâteloise sera ainsi à même d'affronter sereinement les défis de ces prochaines années dans le respect des valeurs qu'elle cultive, soit la transparence, le pragmatisme, l'humanisme et le progressisme.

6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

6.1. Introduction

Contexte global

L'année 2009 a été marquée par le départ à la retraite du chef du SSCM et l'engagement de son successeur.

Le Conseil d'Etat a toutefois confié au col Gaberel deux mandats temporaires en qualité de chef de l'état-major Grippe A H1N1 et de président du bureau permanent ORCAN.

Une partie des collaboratrices et collaborateurs du SSCM ont planifié l'organisation et l'exécution des travaux en vue d'une vaccination de la population dans le cadre d'une pandémie de Grippe A H1N1. Cette opération s'est soldée par une mise en œuvre des planifications au mois de décembre.

Environ 250 membres de la protection civile ont été mis sur pied pour assurer la logistique de l'opération de pandémie de Grippe A H1N1.

Suite à une séance du comité de pilotage (COPIL) dans le 2^{ème} trimestre dans le cadre du projet de réorganisation des sapeurs-pompiers, il a été demandé de fournir un rapport complet et détaillé sur l'état actuel et futur des corps de sapeurs-pompiers au groupe de projet au plus tard dans le 4^{ème} trimestre.

Événement particulier

Il a été nécessaire de déblayer la neige tombée en abondance, au début 2009, dans le périmètre des casernes et de l'évacuer au Triangle des Allées. Durant cette opération, à la suite d'une inattention, un collaborateur du service au volant d'un camion avec pont basculant a malencontreusement arraché les caténaires électriques du Littorail au sortir de l'allée des Bourbakis. Sans réelle gravité sur le plan personnel, cet incident a engendré des frais de remise en état de l'infrastructure à hauteur de 160.000 francs à charge du canton.

Représentations et visites

- Promotions de l'école d'officiers d'infanterie 3,
- Rapport de la brigade d'infanterie 2,
- Rapport de la brigade blindée 1,
- Rapport de la base logistique de l'armée,
- Visite au bataillon d'infanterie 19 et lors de la remise de drapeau,
- Conférence annuelle des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection civile en mai à Heiden (AR)
- Démonstration de la FOAP aux Pradières

Réceptions

Le chef du département a pris congé des officiers libérés de leurs obligations militaires lors d'un repas au château de Colombier le 12 mars.

Promotions et attribution de commandement

Le commandant de la Formation d'application de l'infanterie (FOAP), le brigadier Chabloz a fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre. Son remplaçant a été désigné en la personne du colonel EMG Caduff qui prendra officiellement ses fonctions au 1^{er} janvier 2010.

Projet en cours

Réorganisation des sapeurs-pompiers : le groupe de projet, a remis un rapport complet au comité de pilotage (COFIL) à la fin du 3^{ème} trimestre. Ce rapport fait état de la situation actuelle détaillée des risques du Canton ainsi qu'une proposition chiffrée.

6.2. Gestion

Ressources humaines

En remplacement de Mme Marie-Claire Barroso, collaboratrice à la taxe d'exemption de l'obligation de servir, partie à la retraite à fin juin 2008, Mme Jacqueline Barbezat a débuté ses activités le 1^{er} février 2009.

Après 35 ans d'activité au sein de la fonction publique, le chef du SSCM, le colonel Claude Gaberel a souhaité prendre une retraite anticipée. Il a quitté ses fonctions le 30 juin. Pour lui succéder le Conseil d'Etat a engagé au 1^{er} septembre 2009 le colonel Jean-François Staehli.

Locaux et bâtiments

Site de Colombier

Les casernes ont bénéficié d'un assainissement complet en 1986. Après plus de 20 ans, certains bâtiments montrent des signes de vieillissement. C'est le cas de la caserne no 3, dont les embrasures de fenêtres s'effritent. Les morceaux de béton qui se détachaient mettaient en danger les personnes passant le long de la façade. Les travaux d'assainissement ont été effectués durant le 1^{er} semestre. Par ailleurs, le carrelage de la salle polyvalente de la caserne 2 a aussi dû être refait, par suite de décollement.

Après plus de 14 ans à la tête du restaurant du Château de Colombier Monsieur et Madame Dominique Joye ont décidé de remettre la gérance de l'établissement. Le 28 décembre la gestion du restaurant a été confiée à Madame Corinne Parigot.

Législation cantonale et fédérale

Le Conseil d'Etat, le département et le service ont été consultés sur les objets suivants en relation avec l'activité du service

- Concept sapeurs-pompiers 2015 en février;
- Ordonnance du Conseil fédéral sur l'alarme;
- Modification de la loi sur l'impôt fédéral direct, en relation avec l'imposition des soldes et indemnités des hommes des services du feu;
- Révision de l'assurance militaire en avril;
- Modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire, en rapport avec le message concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui à l'étranger;
- Modification de la législation militaire relative à la remise et au retrait de l'arme personnelle

- Consultation relative à révision partielle de l'ordonnance sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

6.3. Activités déployées

Protection de la population et organisation catastrophe

Le bureau permanent s'est réuni à 5 reprises. Une nouvelle organisation structurelle d'ORCAN doit être proposée dans le courant du mois de février 2010.

Les 12 et 13 novembre 2009, dans le cadre de la collaboration civile et militaire, l'état major de conduite du gouvernement a participé à un exercice, à Couvet, sous la dénomination de "Formatio Tre".

Dans le courant du mois d'avril l'épidémie de Grippe A H1N1 s'étant accélérée un état-major spécial pandémie s'est mis en place et a planifié la mise en œuvre de la vaccination de la population. La courbe des personnes atteintes de la Grippe A H1N1 n'est jamais redescendue sous le seuil critique mais au contraire s'est relativement augmentée dès l'approche de l'hiver. Finalement un dispositif de vaccination de la population a été mis en place dès le 3 décembre et cela jusqu'au 19 décembre.

Arrondissement – contrôle matricule

Au 31 décembre, les contrôles du commandant d'arrondissement font apparaître qu'environ 12'000 hommes sont enregistrés dans le contrôle matricule cantonal, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente. Les statistiques tenues par le système PISA permettent de constater que plus de 217 hommes ont changé plusieurs fois d'adresse ou de domicile durant l'année écoulée et qu'approximativement 3'500 autres ont déménagé au moins une fois. Ces chiffres confirment l'importante mobilité des personnes actives dans notre canton. Il va de soi que ces nombreuses mutations génèrent une intense activité de recherche, notamment en cas de manquement à une obligation de service ou hors du service.

Arrondissement – information des conscrits et recrutement

En application de l'ordonnance sur le recrutement (OREC), les cantons sont chargés de procéder à l'information des jeunes garçons astreints et jeunes filles volontaires en âge d'être recrutés.

Ces séances d'information, soit 19 journées, sont organisées dans les locaux du service à Couvet et 941 conscrits y ont participé. A noter que nous devons accueillir une part grandissante de jeunes gens naturalisés qui n'est pas sans incidence pour l'étape du recrutement. L'animation et la conduite des groupes formés de 12 à 14 personnes ont été essentiellement assurées par des officiers et sous-officiers de milice qui sont mis à notre disposition par l'EM de conduite de l'Armée et accomplissent dans ce cadre leurs cours de répétition.

La formule donne satisfaction tant par rapport au contenu qu'à la perception du message par nos jeunes concitoyens, puisque le taux de satisfaction mesuré au recrutement reste constant et très bon ; il est de 4.1 sur une valeur de 5.

Par contre le taux d'absentéisme (entre 8 et 10 %) à la journée d'information est relativement important, bien qu'elle soit obligatoire. Toutefois, bien qu'en accroissement, il reste inférieur à celui affiché par le centre de recrutement car celui-ci s'élève à 12-13 % pour les neuchâtelois contre 14,8 % pour l'ensemble des jeunes romands appelés à Lausanne. Tous les défauts aux journées d'information, ainsi qu'à la convocation pour le recrutement, génèrent des travaux d'enquêtes et des décisions disciplinaires, qui aboutissent souvent à des amendes (selon le code pénal militaire), soit un total de CHF 17'950 pour les défections au recrutement et CHF 9'700 pour celles des journées d'information. Lorsque ces amendes ne sont pas réglées, nous sommes contraints de prononcer des arrêts. Ceux-là ont amené leur lot de difficultés puisque les places dans notre système pénitentiaire deviennent insuffisantes, faute à l'accroissement des diverses et multiples condamnations civiles et militaires, et aux coûts d'hébergement qui ont augmenté, à charge de notre service.

Le centre de recrutement de Lausanne est compétent pour examiner les jeunes gens de notre canton et définir leur aptitude au service militaire ou à la protection civile. Les statistiques de l'année 2009 in-

diquent que le taux d'aptitude au service militaire et à la protection civile est en légère augmentation pour notre canton, ainsi que pour le reste des cantons romands.

L'activité de gestion des dossiers pour la convocation au recrutement constitue une activité conséquente. En effet, la modification du système d'enseignement supérieur (acquisition de modules; introduction du système de Bologne) génère des contacts nombreux avec les conscrits, lesquels ont de plus en plus de difficultés à concilier "études et service militaire" entre 18 et 23 ans, âge limite pour accomplir son service d'instruction de base. A ce propos, nous nous sommes occupés de toutes les démarches relatives à 1025 convocations et nous avons traités de multiples demandes de reports qui ont abouti à 105 dispenses.

Par ailleurs, les commandants d'arrondissement romands font face à une situation de front extrêmement difficile, puisque ils doivent composer avec une capacité d'accueil et structurelle insuffisante, malgré des demandes insistantes de renforcement émises jusqu'aux plus hautes sphères de l'Armée depuis plus de 3 ans. Cet état s'explique par le fait que les ressources ont été allouées en rapport avec le contingent prévu des jeunes gens selon la statistique fédérale, qui n'inclut pas les naturalisations. L'incidence est importante puisque nous sommes désormais dans l'incapacité de pouvoir garantir à un jeune de pouvoir effectuer son école de recrues par anticipation, voire dans sa 20^{ème} année (en principe celle prévue par la loi pour accomplir l'instruction militaire de base).

Arrondissement – libérations

Depuis l'année 2007, vu la suppression des arsenaux cantonaux, les cantons ne sont plus entièrement responsables des opérations de libération. Par contre, la tâche d'organisation incombe toujours au commandant d'arrondissement. A la fin de l'année 2009, il a été procédé à la libération et au retrait de l'équipement de 338 sous-officiers, appointés et soldats, soit le même contingent en nombre que l'année 2008. Le personnel de la base logistique de l'Armée, centre de Grolley, assurait dès lors la responsabilité des contrôles des retours d'équipement. Les travaux ont été concentrés sur deux demi-journées dans les locaux de l'école de cadres à Planeyse. En outre, au début de l'année, 15 officiers ont également été libérés. Avec la mise en œuvre des nouvelles prescriptions au sujet de la remise de l'arme en toute propriété, ce sont 70 armes (fass et pistolets) qui ont été cédées à leur détenteur.

Affaires militaires

Contrôles militaires

Dans le cadre de la co-responsabilité avec la Confédération dans le domaine des contrôles militaires, le service est compétent pour l'examen des demandes de renvoi de cours de répétition pour tous les militaires domiciliés dans le canton.

Pour l'année 2009, environ 3'000 militaires ont été convoqués à un cours de répétition et 520 d'entre eux ont introduit une demande de report de cours à une année ou à une autre période. Les statistiques montrent une baisse des demandes par rapport à l'année précédente d'environ 16%. Il semble que l'information relative aux dates des cours de répétition fournie très tôt par l'EM de conduite de l'Armée, à chaque citoyen astreint, porte ses fruits. Comme à l'accoutumée, les militaires ou leurs employeurs ont de très nombreux contacts avec le service, soit par "courriel" ou par téléphone pour chercher des informations avant d'introduire une demande de report.

Considérant dès lors que la plupart des demandes étaient légitimes, 89% des requêtes ont été acceptées. A titre indicatif, le taux cantonal se situe au niveau de la moyenne nationale ; ce qui indique que nous pratiquons une politique de traitement cohérente et équitable, dans la droite ligne des exigences et instructions fédérales de l'EM de conduite de l'Armée.

Il est à relever encore que la gestion des demandes de dispense devient de plus en plus lourde, compte tenu du fait que la Confédération se décharge sur les cantons des tâches en rapport avec les services de remplacement. Dans le détail, nous avons dû traiter 18 demandes de réexamen de nos décisions et traiter 194 cas de service de remplacement.

Tirs

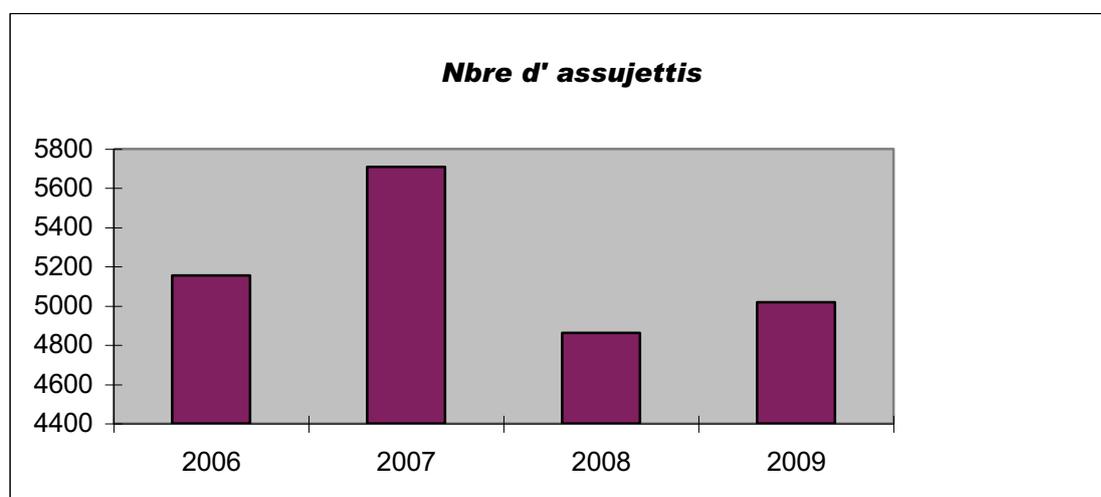
L'accomplissement des tirs obligatoires s'est effectué sur 30 places de tir à 300 m et 11 à 50/25 mètres. Le tableau ci-après donne un aperçu des activités en comparaison avec l'année précédente:

	N. de soc. À 300 m	Prog. obl.	Tir en camp.	N. de soc. À 50/25 m	Prog. féd.	Tir en camp.
2008	40	2930	981	13	323	508
2009	36	2775	986	13	307	517

Il est utile de relever que près de 442 militaires n'ont pas accompli leur obligation hors service, malgré un rappel effectué au début de l'année par le DDPS. Les contrevenants ont été sanctionnés d'amendes, soit 355 cas, pour un montant avoisinant 105.000 francs, ainsi que d'arrêts lors de récidives répétées.

Taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le nombre d'assujettis pour l'exercice 2009 est de 5020 personnes (y compris les assujettis exonérés), dont 4901 taxés provisoirement ou définitivement. Le tableau ci-après montre l'évolution des assujettis suite à la mise en place de l'Armée XXI.

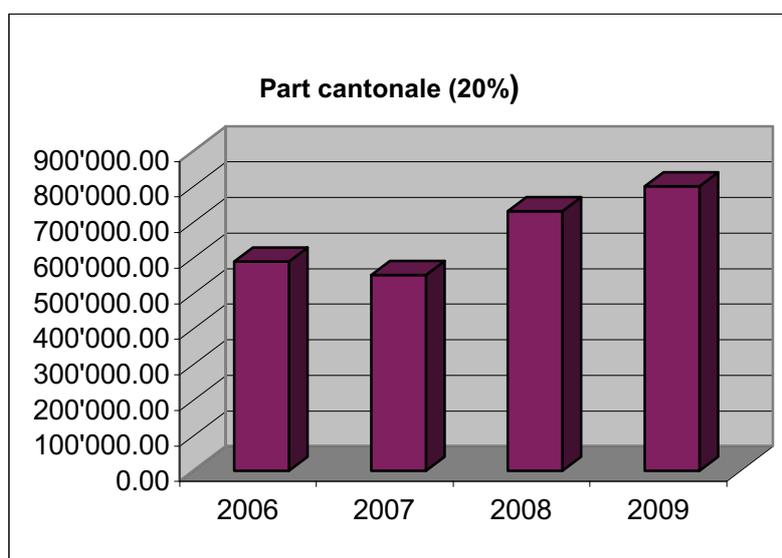


La facturation s'est opérée, sur la base de l'impôt fédéral direct 2008.

La part revenant à notre canton, considérée comme commission de perception, est fixée à 20%.

Voici le résultat de ces dernières années:

Années	Comptes	Part du canton	Budget
2008	3,648,267.10	729,653.40	430,000.00
2009	3,992,071.87	800,711.60	430,000.00



Le nombre d'assujettis qui baissait, en raison de la réduction des effectifs de l'armée, commence à se stabiliser. Parallèlement, compte tenu du fait qu'un poste vacant depuis 2005 a pu être remplacé en 2008, le retard cumulé dans les taxations passées est presque rattrapé et les encaissements ont pu être maintenus à hauteur de ceux de l'année précédente, voire augmentés.

Logistique

Les négociations conduites dans le cadre de l'adaptation des contrats de prestations dans le domaine de la logistique nous ont permis d'équilibrer nos finances. Le seul secteur déficitaire résulte du soin tout particulier que nous mettons à servir convenablement nos citoyens soldats. Par ailleurs, nous bénéficions d'un apport complémentaire de personnel placé dans le cadre des mesures d'intégration professionnelles. Les heures d'engagement de ce personnel représentent 4097 heures qui sont comprises dans le tableau ci-dessous. Cet apport nous a permis de respecter les cahiers des charges des contrats RAV + EVAC et remise en état des fusils d'assaut 90.

Contrats confédération	Fournitures énergétiques	Montant des contrats	Heures accomplies	Tarif horaire SSCM en francs	Coût SSCM
RAV + EVAC		500,000.00	9588	75.00	719,100,00
Véhicules militaires		100,000.00	912	75.00	68,418,75
Équipement personnel		131,250.00	1866	75.00	139,980,00
Remise en état fass 90		170,000.00	1805	85.00	153,425,00
Total des contrats 2009	0.00	901,250.00	14171		1,080,923,75
De plus, la Confédération indemnise l'utilisation des surfaces pour un montant de 99,120					

Infrastructures

Les importantes chutes de neige enregistrées durant les fêtes de fin d'année ont eu des conséquences importantes sur l'engagement du personnel de ce secteur, afin d'assurer le déroulement le plus normal possible de l'instruction des aspirants-cadres de l'infanterie (dégagement de places de tir, d'accès et de places de travail).

L'année 2009 a été marquée par deux points forts pour les infrastructures de la place d'armes de Colombier : l'octroi d'un crédit d'investissement de 350.000 francs pour l'assainissement de la halle 50, travaux partiellement réalisés en 2009 et un crédit d'investissement de 250.000 francs pour l'assainissement de la toiture et du 1^{er} étage du bâtiment A1, travaux également réalisés en partie dans l'année. De plus, pour l'entretien des bâtiments (casernes, château, bâtiment administratif, atelier et magasins) une somme de 738.700 a été investie.

Les casernes ont été occupées en alternance par les écoles d'officiers et de sous-officiers. Les taux d'occupation ont été de 95 % durant 40 semaines et 40 % durant 12 semaines.

Commune	PC I	PC II	PC II réd	PC III	PC III réd	Bur dir	Empl îlot éloigné	po att I	po att II*	po att II	po att III	UHP	CSP	Abri patients	Abris publics		Abris type hospitalier		Places
															Abris PBC	Nombre	Places	Nombre	
Savagnier						1										1	461		
Fenin-Vilars-Saules						1										1	350		
Fontaines						1										1	298		
Engollon						1										1	78		
Fontainemelon																			
Les Hauts-Geneveys					1											1	255		
Boudevilliers																		1	174
Valangin						1									1	1	351		
Cofrane					1								1			1	375		
Les Geneveys/Cofr.			1							1						2	505		
Montmollin						1										1	204		
Le Lode	1							1					1	1		1	109	1	112
Les Brenets				1						1						1	204		
Le Cerneux-Pégu.					1											2	207		
La Brévine					1											1	384		
La Chaux-du-Milieu						1										1	141		
Les Ponts-de-Martel			1							1			1			1	688		
Brot-Plamboz						1										1	204		
La Chaux-de-Fonds	3							3				1	1	2	1	2	1710	1	93
Les Planchettes						1										1	153		
La Sagne				1							1					1	360	1	72
Total	5	11	6	3	9	15	1	10	6	6	1	3	10	8	3	65	20301	13	1431

Légende

- PC : poste de commandement
- po att : poste d'attente
- UHP : unité d'hôpital protégée
- CSP : centre sanitaire protégé
- bur dir : bureau de direction
- réd : réduit
- PBC : protection des biens culturels
- Empl. : emplacement

Il n'y a pas eu d'ouvrages de protection civile construits ou projetés durant l'année 2009, ni d'ouvrages désaffectés

Projet de modernisation

Les ouvrages de conduite des organisations de protection civile ont été adaptés aux nouvelles technologies de communication, selon une planification faite par la Confédération. Six ouvrages ont été retenus pour une conduite en situation de crise. Les frais par ouvrage se montent à 120.00 francs, dont 2/3 pris en charge par la Confédération. Le solde a été payé par le fonds de la protection civile.

Modernisation en cours de réalisation

Couvet PC type II – Grand Rue 23

Places protégées réalisées en 2009

Dans le cadre des contrôles de réception qui se sont déroulés pendant l'année, 28 abris privés ont été reconnus techniquement en ordre, ce qui représente 566 places protégées, réparties selon le tableau ci-dessous.

Localités	Abris	Places Protégées
Neuchâtel	4	69
Hauterive		
Saint-Blaise		
Marin-Epagnier	1	29
Thielle-Wavre		
Cornaux	1	24
Cressier		
Enges		
Le Landeron	1	18
Lignières		
Boudry	1	24
Cortailod		
Colombier	1	34
Auvernier		
Peseux	3	61
Corcelles-Cormondèche	2	39
Bôle	1	28
Rochefort		
Brot-Dessous		
Bevaix	1	10
Gorgier	1	7
Saint-Aubin-Sauges	1	6
Fresens		
Montalchez		
Vaumarcus	1	8
Môtiers		
Couvet		
Travers		
Noiraique		
Boveresse		
Fleurier	2	48
Buttes		
La Côte-aux-Fées		
Saint-Sulpice		
Les Verrières		
Les Bayards		
Cernier	1	24
Chézard-St-Martin	1	33
Dombresson		
Villiers		
Le Pâquier		
Savagnier		
Fenin-Vilars-Saules		
Fontaines		
Engollon		
Fontainemelon	1	13
Les Hauts-Geneveys	1	19
Boudevilliers		
Valangin		
Coffrane	1	8
Les Geneveys-sur-Coffrane		
Montmollin		
Le Locle		
Les Brenets		
Le Cerneux-Péquignot		

Localités	Abris	Places Protégées
La Brévine		
La Chaux-du-Milieu		
Les Ponts-de-Martel		
Brot-Plamboz		
La Chaux-de-Fonds	2	64
Les Planchettes		
La Sagne		
Total	28	566

Contrôle périodique des abris

Aucun contrôle n'a été effectué en 2009. A relever que pendant la période de mise en place de la réforme PCi XXI, ces contrôles ont été volontairement suspendus.

Contrôle périodique des constructions

Le contrôle périodique des constructions a débuté en 2004. Cette opération constitue la base de calcul pour les montants forfaitaires versés par la Confédération au titre de participation aux frais d'entretien. Fin 2008, toutes les constructions du canton ont été contrôlées une première fois conformément aux directives de la Confédération selon le tableau ci-après.

Dès 2009, le tournus des contrôles a recommencé pour les constructions contrôlées en 2004.

Communes	Types de construction	Catégories			Dates des contrôles
		A	B	F	
Corcelles-Cormondèche	PC II / Po att II* / CSP	x			2008
Peseux	PC II		x		2007
Hauterive	PC II		x		2007
Marin-Epagnier	po att II* / CSP	x			2006
	PC II		x		2006
Neuchâtel	PC I / po att I / CSP	x			2004-2009
	(AP)		x		2006
	po att I / (AP)	x			2005
	UHP		x		2007
Saint-Blaise	PC II / (AP)		x		2008
	po att II*	x			2005
Cornaux	PC II réd / po att II	x			2007
Cressier	PC II réd		x		2008
Le Landeron	PC II / po att I	x			2004-2009
Lignières	PC III réd	x			2006
Bevaix	PC II / Po att II*	x			2008
Bôle	CSP	x			2006
Boudry	PC II / po att I / (AP)	x			2005
Colombier	PC II		x		2005
	po att I / (AP)	x			2004-2009
Cortailod	po att I	x			2007
	PC II		x		2006
	CSP	x			2008
Gorgier	PC II réd / po att II	x			2006

Communes	Types de construction	Catégories			Dates des contrôles
		A	B	F	
Rochefort	PC III réd	x			2007
Saint-Aubin-Sauges	PC II		x		2006
Buttes	PC III réd	x			2006
La Côte-aux-Fées	PC III réd	x			2007
Couvet	UHP	x			2007
	PC II (en cours de modernisation)		x		2004
	po att II* / (AP)	x			2004-2009
Môtiers	PC III réd	x			2008
Fleurier	PC II			x	2005
Cernier	PC II réd		x		2008
	Po att II*	x			2004-2009
Chézard-Saint-Martin	PC III / po att II	x			2006
Coffrane	PC III réd / CSP	x			2005
Dombresson	CSP	x			2007
Les Geneveys-sur-Coffrane	PC II réd / po att II	x			2008
Les Hauts-Geneveys	PC III réd	x			2005
La Chauv-de-Fonds	PC I / po att I / (AP)	x			2008
	PC I / po att I	x			2007
	CSP		x		2007
	PC I / po att I / (Abri public)		x		2005
	UHP	x			2005
La Sagne	PC III / loc mat 50 m2	x			2008
Les Brenets	PC III / po att II	x			2008
La Brévine	PC III réd	x			2006
Le Cerneux-Péquignot	PC III réd	x			2005
Le Locle	CSP	x			2007
	po att I / (AP)	x			2004-2009
	PC I		x		2006
Les Ponts-de-Martel	PC II réd / po att II / CSP	x			2004-2009

PC: Poste de commandement

réd : Réduit

Po att : Poste d'attente

A : Pleine valeur

UHP : Unité d'hôpital protégée

B : Modernisable

CSP: Centre sanitaire protégé

F : Fortune

(AP): Abri pour patients

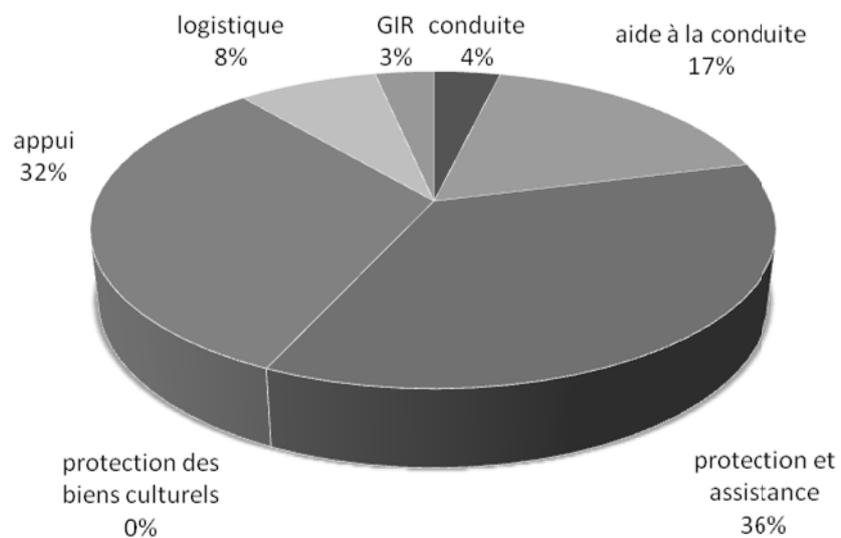
Sanctions

42 dossiers pour abris privés ont été sanctionnés, représentant 1699 places protégées.

Dispenses de construction d'abris

297 dossiers ont été examinés, dont 176 ont fait l'objet d'une dispense de construction d'abri avec paiement d'une contribution de remplacement représentant un montant total de 1.048.675 francs.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des participants par domaine et le tableau de la page suivante présente une récapitulation détaillée par OPC et par cours.



Domaines	Genre de cours	nb jours	Canton		OPCLC		OPCEZL		OPCLO		OPCVDT		OPCVDR		OPCMN		Total		Total domaine		
			nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part	nb jours	nb part
Conduite	CC commandants PCi	10		0		0		0		0		0	1	10		0	1	10			
	C perf sous-officiers	2		0		4		0		0	2	4		0		0	6	12			
	C perf résolution systématique de problèmes	2		0		0		0	1	2		0		0		0	1	2			
	C perf base du travail d'état-major	2		0		0		0	1	2		0		0		0	1	2			
Aide à la conduite	CB collaborateurs état-major	12		0	1	12		0	4	48	1	12	1	12	4	48	11	132			
	CC chefs de groupe télématique	12		0	1	12		0	0	0	2	24		0	1	12	4	48			
	C perf télématique AWITEL	2		0	1	2		0	0	0		0		0	0	0	1	2			
	C perf rapport avec les médias	2		0	1	2		0	0	0		0		0	0	0	1	2			
	C compl spécialistes radioprotection	4	2	8				0	0	0		0		0	0	0	2	8			
	CR détecteurs A	4	13	52				0	0	0		0		0	0	0	13	52			
	CR détecteurs A	1	10	10				0	0	0		0		0	0	0	10	10	42	254	
	CB préposé assistance	12		0	13	156		3	36	8	96	3	36	4	48	17	204	48	576		
Protection et assistance	CC chefs de groupes assistance	5		0	1	5		0	1	5	3	15	4	20		0	9	45			
	CC chefs de section assistance	5		0	1	5		0	0	0		0		0	1	5	2	10			
	C compl sanitaire	5		0	2	10		0	0	0		0		0	0	0	2	10			
	C compl spécialistes unité psychosociale	3	10	30				0	0	0		0		0	0	0	10	30			
	C perf unité psychosociale	3	8	24				0	0	0		0		0	0	0	8	24			
	CR unité psychosociale	2	8	16				0	0	0		0		0	0	0	8	16	87	711	
Appui	CB pionniers	12		0	16	192		3	36	8	96	4	48	6	72	18	216	55	660		
	CC chefs de groupe appui	5		0	5	25		1	5	4	20	2	10	2	10	3	15	17	85		
	CC chefs de section appui	5		0		0		0	0	0	2	10	2	10	2	10	6	30	78	775	
Logistique	CC chefs élément logistique (sgtm)	5		0	1	5		0	1	5	1	5		0	0	0	3	15			
	CC comptables (four)	5		0	4	20		0	0	0	2	10		0	2	10	8	40			
	CC chefs de cuisine	5		0	1	5		0	0	0		0		0	0	0	1	5			
	C compl préposés aux constructions	5		0	1	5		1	5	0	1	5		0	0	0	3	15			
GIR	C compl préposés au matériel	5		0		0		0	0	0	2	10		0	2	10	4	20	19	95	
	C compl spécialistes GIR	5		0	3	15		0	0	0	2	10	1	5	2	10	8	40	8	40	
Totaux			51	140	56	479	8	82	28	274	27	199	21	187	52	540	243	1901	243	1901	

CC Cours de cadres

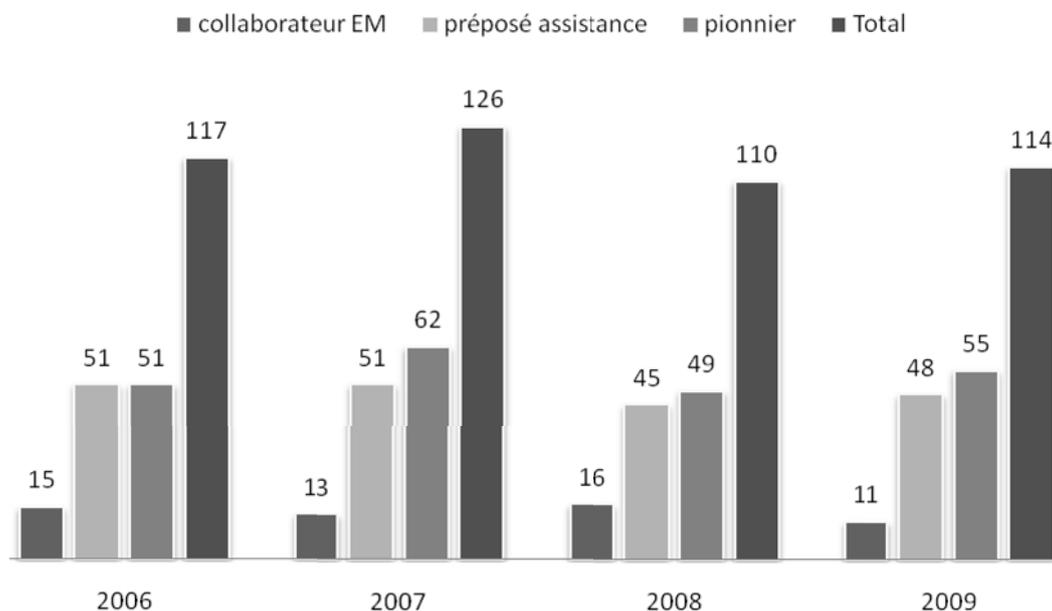
C perf Cours de perfectionnement

CB Cours de base

CR

Cours de répétition

Formation "Cours de base" (nouveaux instruits PCi)



Cours intercantonaux

Dans le cadre des cours intercantonaux, notre canton a formé au centre d'instruction de Couvet les participants suivants :

- part. du Valais
 - CC chefs de groupe appui 6
 - 3 part. de Genève
- part. du Valais
 - CC chefs de section appui 6
 - 2 part. de Fribourg
 - 1 part. de Genève
- part. de Genève
 - CC pour comptables – fourriers 4
 - 1 part. de Fribourg

Intervention d'urgence – pandémie grippe A H1N1

Dans le cadre de la pandémie de grippe A H1N1, le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir 2 centres de vaccination dans les centres opératoires protégés (COP) des hôpitaux de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, du 3 décembre au 19 décembre 2009, soit pendant 15 jours sans les dimanches.

La protection civile a été mandatée pour organiser la logistique et l'infrastructure des centres ainsi que pour les prises de rendez-vous, le contrôle et l'enregistrement des patients, ceci en collaboration avec le service informatique de l'Etat de Neuchâtel.

A cet effet, un état-major composé des commandants de protection civile et d'un collaborateur du SSCM a été mis sur pied pour planifier cette organisation. Jusqu'au 31 décembre 2009, cet état major s'est réuni à huit reprises.

A la demande de l'état-major cantonal de crise, les centres de vaccination sont toujours opérationnels au cas où il s'avèrerait nécessaire de reconduire l'opération dans le courant du 1^{er} trimestre 2010.

Pour remplir les missions demandées, la protection civile a été mise sur pied durant les périodes suivantes :

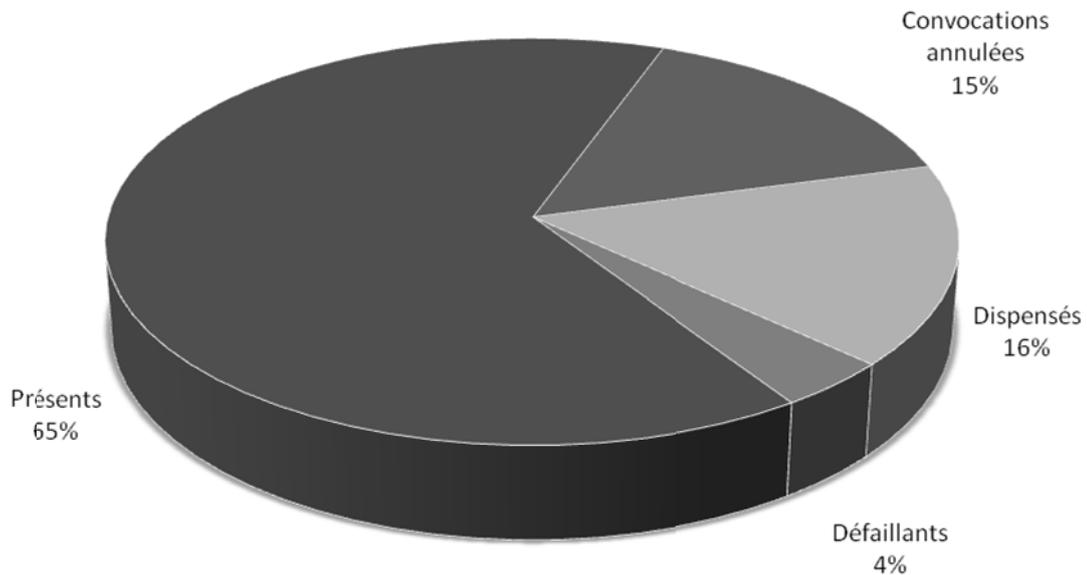
Période	Nombre de jours	Quoi
16 au 19 novembre	4 jours	Aménagement des centres de vaccination (2)
24 et 25 novembre	2 jours	Installation de l'informatique
30 novembre au 18 décembre	15 jours	Exploitation de la centrale d'appels (sans les samedis et dimanches)
3 au 19 décembre	15 jours	Exploitation des centres de vaccination (sans les dimanches)
21 décembre	1 jour	Rétablissement sommaire

Suite à une diminution des rendez-vous, les centres de vaccination ont été fermés plus tôt que prévu :

- pour Neuchâtel, fermeture le samedi 19 décembre, 15 jours d'exploitation
- pour La Chaux-de-Fonds, exploitation normale jusqu'au samedi 12 décembre, puis ouverture seulement les lundi 14 et jeudi 17 décembre, 11 jours d'exploitation

Bilan de l'engagement de la protection civile

- Convocations 387
- Convocations annulées 59 (pour cause de diminution d'activité dans les centres)
- Dispensés 62
- Défaillants 15
- Présents 251 pour un total de 760 jours de service



Cours de répétition / Interventions au profit de la communauté

Interventions d'urgence

Sur le territoire de la toute nouvelle commune de Val-de-Travers, les précipitations de mi-janvier ont été suivies d'inondations de caves et autres garages, l'évacuation de l'eau de ruissellement par les canalisations gelées n'étant plus possible. La PCi du vallon a été engagée dès le 19 janvier pour apporter appui tant aux sapeurs-pompiers qu'à la population.

Législation

Aucune modification législative n'a été effectuée en 2009.

Système d'alarme

Utilisateurs du réseau d'alarme Swissphone en 2009:

- sapeurs-pompiers à l'exception du SIS Neuchâtel
- protection civile à l'exception de l'OPC Littoral Centre
- ORCAN
- ramoneurs
- service de l'environnement et chimistes de piquet
- SMUR Montagnes neuchâteloises
- services d'ambulance Montagnes neuchâteloises
- travaux publics de La Chaux-de-Fonds

Au 31 décembre 2009, la répartition du nombre de personnes pouvant être alarmées se présente comme suit:

Genre	Alarme par pager	Alarme par téléphone
Services d'incendie et de secours (SIS)	130	2
Centres de secours	221	11
Sapeurs-pompiers	451	509
Protection civile	154	65
Autres services	20	107
Total	976	694

Corps de sapeurs-pompiers

Aucune fusion, ni modification de corps de sapeurs-pompiers n'a été enregistrée durant l'année; au 31 décembre 2009, le canton de Neuchâtel compte :

- 18 corps de sapeurs-pompiers, dont 15 regroupements (Montalchez, Fresens et les Planchettes ne sont pas encore regroupés)
- 4 centres de secours
- 2 services d'incendie et de secours (SIS)

Nouveaux commandants

Aucune mutation n'est intervenue durant l'année au sein des commandants des corps de sapeurs-pompiers.

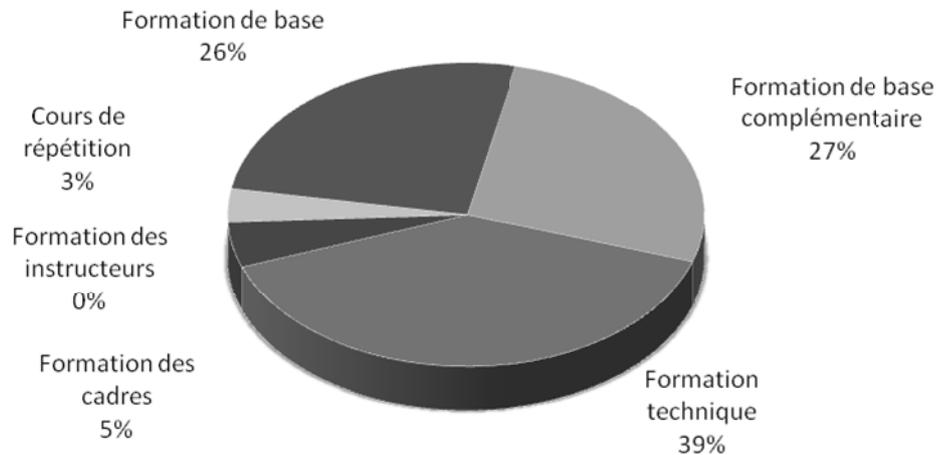
Inspection du service de défense contre l'incendie

Dans l'attente des conclusions de l'étude POLFEU, les inspections des corps de sapeurs-pompiers ont été suspendues.

Cours cantonaux

Genres de cours	Nb part. instruits	Total
Formation de base		202
<ul style="list-style-type: none"> • Cours de base I • Cours de base Val-de-Travers • Cours de base PAR I 	90 24 88	
Formation de base complémentaire		211
<ul style="list-style-type: none"> • Cours de base II • Cours de base PAR II • Cours machinistes motopompe • Cours de base BLS 	55 64 50 42	

Genres de cours	Nb part. instruits	Total
Formation technique		309
<ul style="list-style-type: none"> • Journée des commandants • Technique d'extinction • Flashover / Backdraft / Ventilation • Formation d'instructeurs sur nouveau conteneur "bois" • Préposé aux échelles • Préposés aux appareils de protection respiratoire • Formation sur le concept ECAP (véhicule + motopompe) • Perfectionnement pour instructeurs "sécurité piste feu" 	49 64 56 9 10 23 69 29	
Formation des cadres		38
<ul style="list-style-type: none"> • Tactique • Degré II 	20 18	
Formation des instructeurs		0
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection phases I, II et III 	0	
Cours de répétition		28
<ul style="list-style-type: none"> • BLS • Radioprotection • Instructeurs conteneur "bois" 	5 15 8	
Total		788



Bilan par corps de sapeurs-pompiers

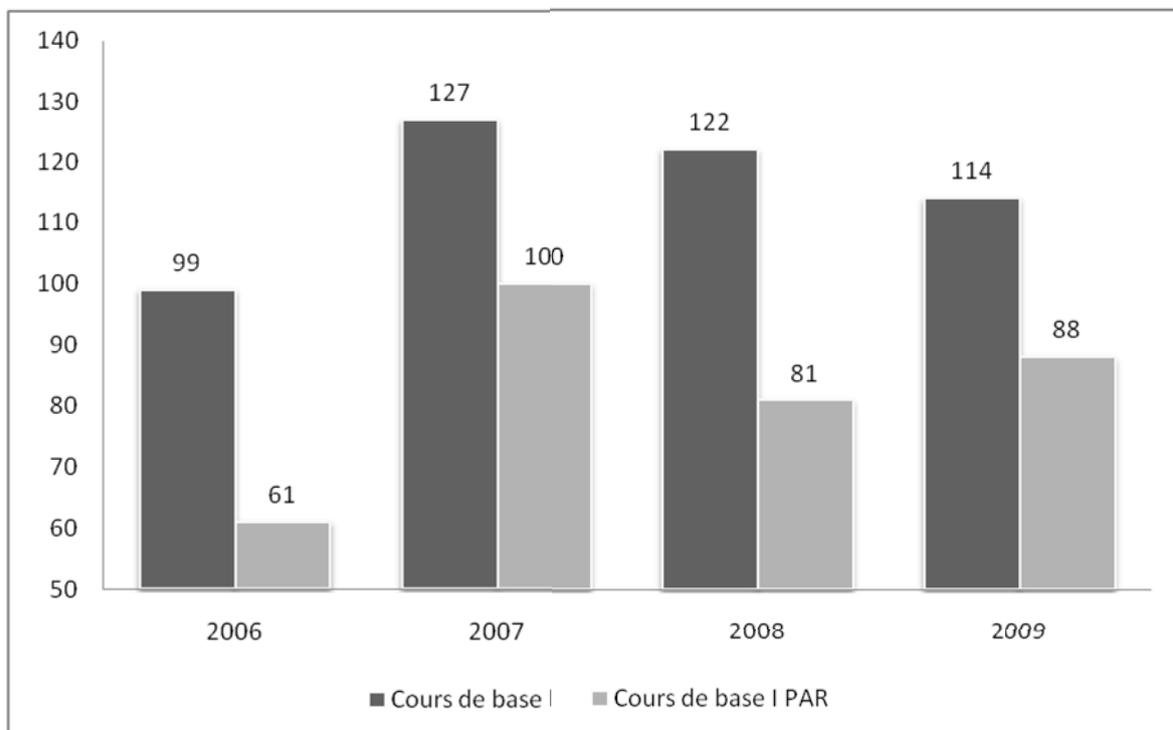
Corps de sapeurs-pompiers	Nb participants	Nb jours de service
SIS Neuchâtel - SDILC	106	190
Entre deux Lacs	53	88
CS Littoral Ouest	22	43
CS Val-de-Travers	29	57
CS Val-de-Ruz	28	64
SIS Montagnes neuch.	121	244
Total SIS/CS	359	686
Bas-Lac	59	102
SF du Vignoble	17	40
Bôle-Colombier	29	61
Rochefort-Brot-Dessous	8	10
La Béroche	25	46
Fresens	1	1
Montalchez	3	5
CSP Val-de-Travers	85	187
Val-de-Ruz Nord	61	125
Val-de-Ruz Est	28	47
Engollon, Fenin-V-S, Sava	13	22
Val-de-Ruz Ouest	29	50
CSP Vallée de la Brévine	18	34
CSP Les Marais	20	33
Les Planchettes	5	7
Total CSP	401	770
Total SIS/CS/CSP	760	1456
CERAMARET SA	14	26
EM Microelectronic	5	12
GPS Perreux	8	13
Clinique préfargier	0	0
Petroplus Cressier	3	9
Autres y.c. SSCM	6	12
Total Entreprises	36	72
Total général	796	1528
Echecs au cours	8	
Total instruits	788	

Tous ces cours, représentant 70 journées d'instruction soit 1528 jours/hommes, se sont déroulés au centre d'instruction de la protection civile et du feu de Couvet, à l'exception de la sélection des instructeurs, phase III, qui s'est déroulée, pour toute la Suisse latine, à Sion (VS).

Afin d'assurer l'encadrement des participants, en plus des collaborateurs de notre service, nous avons pu compter sur la participation de:

- 12 chefs de discipline et 47 instructeurs (y compris instructeurs "sécurité piste feu") qui sont intervenus à 218 reprises (505 jours de service).
- 4 conférenciers qui sont intervenus à 8 reprises (8 jours de service).
- 32 aides qui ont fonctionné comme machinistes, préposés au matériel ou figurants qui sont intervenus à 63 reprises (123 jours de service).
- 8 militaires qui ont fonctionné comme personnel auxiliaire qui sont intervenus à 38 reprises (107 jours de service).
- Pour un total 743 jours de services.

Formation de base



Journée des commandants

49 personnes ont participé à la traditionnelle journée des commandants qui s'est déroulée sur une journée le samedi 7 mars 2009 à Couvet. Les thèmes principaux concernaient :

- Nouveau concept ECAP – véhicule et motopompe - démonstration
- Nouvelles installation de la piste feu
- Collaboration sapeurs-pompiers et protection civile
- Conférence sur les risques et les problèmes liés à l'électricité

Centre d'instruction

Occupation globale

Le tableau ci-dessous montre l'occupation globale du centre en nombre de jours, demi-jours ou soirées. L'utilisation par les sapeurs-pompiers, la protection civile et l'information aux conscrits re-

présente, dans la majorité des cas, des journées entières, alors que l'utilisation par des tiers représente plutôt des demi-jours et des soirées.

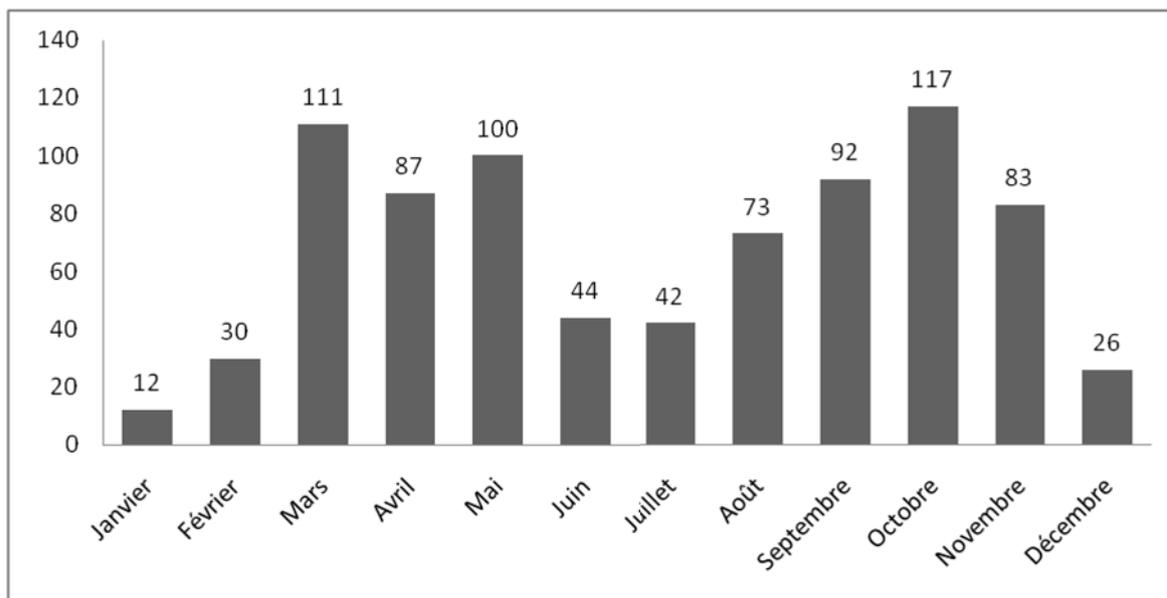
Locataire	Nombre
Protection civile	79
Sapeurs-pompiers	80
Militaires (information aux conscrits)	20
Utilisation par des tiers	182
Total	361

Utilisation des salles de classe et de l'auditorium

Le tableau et le graphique ci-après expriment le nombre de fois que chaque salle a été utilisée par mois. Parmi les 817 utilisations, il est à relever que seuls 119 cas ont fait l'objet d'une location payante.

Pour le reste, soit 698 cas, il s'agit d'utilisation par les sapeurs-pompiers, la protection civile, les activités des affaires militaires et utilisations gratuites au profit d'autres services de l'Etat (Service des Sports, Lycée de Rougemont, Police cantonale, etc..) ainsi que pour les samaritains.

Mois	Auditorium	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Total
Janvier	4	2	1	1	1	1	1	1	12
Février	9	3	3	3	3	1	5	3	30
Mars	27	15	15	15	12	12	7	8	111
Avril	17	13	10	10	8	6	6	17	87
Mai	19	15	15	15	13	8	5	10	100
Juin	12	7	5	1	4	4	2	9	44
Juillet	4	0	0	0	0	12	12	14	42
Août	12	15	10	10	10	7	7	2	73
Septembre	19	14	11	11	10	10	6	11	92
Octobre	18	22	17	17	12	9	11	11	117
Novembre	17	12	7	9	10	11	10	7	83
Décembre	9	7	4	1	2	1	1	1	26
Total	167	125	98	93	85	82	73	94	817



Utilisation de la "Piste feu"

La piste feu a été sollicitée à 111 reprises au cours de l'année 2009, selon la répartition suivante:

Moments	Cours cantonaux sapeurs-pompiers	Corps de sapeurs-pompiers	PCi Entreprises et divers	Total
Semaine toute la journée	41	5	21	67
Semaine le matin			1	1
Semaine l'après-midi			5	5
Semaine le soir		10	1	11
Samedi toute la journée		7	1	8
Samedi matin		17		17
Samedi l'après-midi	1		1	2
Totaux	42	39	30	111

A relever la présence de 6 corps de sapeurs-pompiers venant d'autres cantons (5 VD – 1 FR) ainsi que de l'école de formation des sapeurs-pompiers professionnels.

Utilisation du conteneur "bois"

• Test	1 journées	2 allumages
• Démonstration	1 journées	3 allumages
• Formation des instructeurs	13 journées	36 allumages
• Cours cantonaux SP	4 journées	13 allumages
• SIS Neuchâtel	5 journées	12 allumages
• Total	24 journées	66 allumages

Utilisation de la piste de décombres "Protection civile"

• Cours cantonaux de protection civile	44 journées
• Organisation de protection civile (OPC)	11 journées
• Cours cantonaux sapeurs-pompiers	3 journées
• Autres utilisateurs	2 journées
• Total	60 journées

Corps de sapeurs-pompiers

Le corps de sapeurs-pompiers du Val-de-Travers a été engagé dans la lutte contre les inondations (caves, garages et villas) qui se sont produites à la suite d'un brusque radoucissement de la température accompagné de fortes précipitations, à mi-janvier.

Musée militaire et des toiles peintes

Les activités et animations



Checkpoint de l'Infanterie: Lundi 12 janvier 2009: Animation "historique" – le soldat à travers les Ages. Détachement de 8 soldats pendant une journée. Costumes loués chez Käser à Bâle.

Conférences – tables rondes: "Quels chefs pour l'avenir?" SNO - 28 mai – Salle des Chevaliers.

"La restauration du cimetière de la Garnison de Seringapatam" Kunkuma Devi Chunduru – Colombier et Penthes 23-24 septembre. "Les Horloges atomiques" Professeur Pierre Thomann, Salle des Armures, le 29 avril. **Soirées films de guerre:** "Le dernier Samourai" : jeudi 15 janvier 2009, salles 230 et 600. "La ligne rouge": jeudi 19 mars 2009 – Salle de théorie 600. **Jeux historiques et stratégiques:** "Wargames Convention", Convention neuchâteloise du Jeu de Figurine. Samedi 14 mars 2009. "Trophée de Marc-Aurèle à Guisan" compétition internationale de jeux historiques et stratégiques: 3-4 octobre - Réfectoire et musée. Conférence de Natascha Aubert "Carthage".

Cours AMS/ICOM: Cours Association des musées suisses au MMC: "Améliorer la qualité des visites guidées" : Lundi 27 avril 2009. **Amis du château:** AG : vendredi 27 mars : suivie de la visite du forum de Colombier par Christian de Reynier. **La nuit des musées:** Samedi 19 mai : «Au nom de la Loi!». Création de fiches d'identification judiciaire. **Passeport vacances:** Passeport vacances: 3 jours et une nuit d'activités (10h00-09h00) : Chasse au trésor sur le sdt avec l'Ecole de cadres

Journées culturelles: *Institut neuchâtelois* : jeudi 17 septembre : « A quoi sert la muséologie ? »

Professeur Mariaux. "Colombier, un passé important, un avenir incertain..." H.Mock.

Eternal Tour : Les Indiennes et Visite introspective sur le MMC et le site lui-même : H.Mock.

Conférences par le conservateur: "Wagram: Le baptême du feu des Canaris" – Amicale des officiers du Génie – samedi 16 mars. "La Grande Guerre vue à travers la peinture des fantassins": ECRI – mercredi 19 août. "Seringapatam, la bataille" : Colombier et Penthes – mercredi, jeudi 23-24 septembre.

Les dossiers importants:

Mise à jour du site internet et du blog MMC.

ECRI. (Espace et Centre de Recherche pour l'Infanterie)

Salles du bataillon des Canaris.

Inventaire des tableaux : MAH (Musée d'art et d'histoire de la Ville de Neuchâtel), Chantal Lafont-Vallotton.

Préparation exposition de la police neuchâteloise "Au nom de la loi".

Etude pour la création d'un musée de la police neuchâteloise.

Préparation exposition Plonk et Replonk.

Réponses écrites aux questions :

Br Keller – Tableau de Bachelin; Elodie Vuillermet – Château neuchâtelois; Denis Cosandey – Château; Pierre Bordes (F) – Bourbakis; Jean-Paul Perrenoud - armes à feu Contesse; Michelle Michel – Rgt de Meuron; Joe Winterburn (Canada) – Rgt de Meuron, Yves L'Heureux (Canada) – Rgt de Meuron; Sénateur, ancien ministre, Chris Schacht (Australie) – Politique suisse, neutralité active; Guy de Montmollin – WWI; Olivier Girardbille – Tir du 1^{er} mars; P.Boillat – Château; R.Schweinfurth – armes de la police neuchâteloise; P.Megank – Canaris; Hilde Gehringer – armes au château de Neuchâtel; Vollenweider – armes à feu; Marc Crouzat (F) – armes à feu; Bovet (F) – Indiennes; J-D.Hunziker – chapeau de Napoléon; Miroslav Mares (TSR) – fantômes; Br Della Santa – Bréviaire; Bernard Robert Charrue (TSR) – Rgt de Meuron; Col Steiner – Amis du château; Antoine de Courten – Rgt de Meuron; Yves Dürr – conservation et restauration; Mme Billmann – archives Bourbakis; Carole Clarke – British Legion; Stéphane Gaggero – Bourbakis; Mme Calame – exportation d'armes; Prof von Arx – Bourbakis; Jacques Froidevaux – Morse; Jean-Pierre Brengnard – Expressions militaires; Marica Gianolli – Fiches d'inventaire; Jean-Claude Bernardet – Bourbakis; Dr Krethlow-Benziger – Bourbakis; Valère Viatte – Armures.

Prêts d'objets:

Chevalets pour expo du printemps à Planeyse 27 mars.

Librairie Payot Neuchâtel: Armes du Moyen-Age pour vitrine Manga:1^{er} – 21 juillet.

METEKI, MEN Armes à feu 27 mai au 9 août 2009 (Sarah Bellasi-Quadri).

Emissions TV:

Armes fatales d'Orane Burri (Temps présent)

Chasse aux fantômes de Miroslav Mares (TSR)

Exposition temporaire:

"Au nom de la loi!", vernissage le mercredi 29 avril 2009

Visites:

Visiteurs:	4'027
Groupes:	53
Classes:	24
Chasses:	16

7. SERVICE FINANCIER

7.1. Introduction

Avec l'introduction des nouveaux mécanismes de maîtrise des finances tels que le frein à l'endettement, la procédure de préavis des services centraux et les crédits supplémentaires, le rôle du service financier au sein de l'administration cantonale a été renforcé et ses tâches se sont fortement développées.

Malgré ces changements importants, l'organisation du service n'a été que peu adaptée à la nouvelle donne et les effectifs sont restés quasiment inchangés. Par ailleurs, il a été constaté que les outils techniques de pilotage des finances n'avaient que peu évolué depuis l'introduction du logiciel SAP en 1997.

Fort de ces constatations, le service a, au début de l'année 2009, entamé un processus de réorganisation, les objectifs principaux étant de renforcer les outils conceptuels et techniques de conduite des finances de l'Etat, renforcer le soutien aux autres départements et recentrer les activités du service vers les tâches de base de conduite des finances de l'Etat.

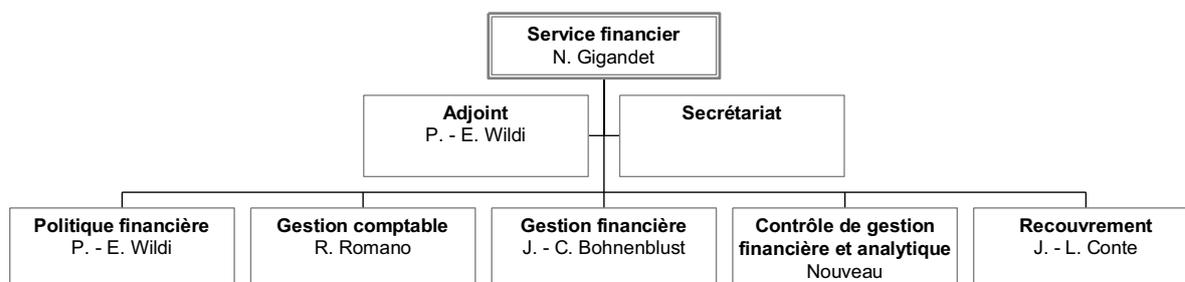
Les missions du service financier ont ainsi été validées comme suit:

- Le service financier aide à la définition de la politique financière et la met en œuvre.
- Il veille à l'application des principes de la gestion financière contenus dans la loi sur les finances et dans le modèle des comptes harmonisés.
- Il pilote la planification financière, les budgets et les comptes et produit les états financiers consolidés.
- Il préavise tout dossier ayant des incidences financières et prépare les bases de décisions financières pour les autorités politiques.
- Il informe, informe et conseille les départements et les services sur les questions financières.
- Il coordonne le contrôle de gestion dans le domaine financier et dans l'analyse du coût des prestations et des activités. Il supervise la mise en œuvre de la comptabilité analytique et son bouclage.
- Il gère la fortune mobilière de l'Etat et de ses fonds. Il gère la dette et la trésorerie et exécute les paiements.
- Il supervise la gestion des assurances de l'Etat. Il surveille les contrats-cadre de l'entité publique neuchâteloise et coordonne leur renouvellement.
- Il pilote les travaux d'évaluation des subventions.
- Il produit la statistique financière de l'Etat en collaboration avec l'office cantonal de la statistique.
- Il représente l'Etat au sein d'organisations où celui-ci a des intérêts financiers.
- Il gère les procédures de recouvrement de l'Etat. Il supervise la gestion des débiteurs et la facturation.

Pour mener à bien ces missions, les groupes de prestations suivants ont été définis:

Groupe de prestations	Raison d'être principale
Politique financière	Aider à la définition de la politique financière et assurer sa mise en œuvre.
Gestion comptable	Gérer les comptes, produire les états consolidés et garantir le respect des règles comptables.
Gestion financière	Gérer la dette et la trésorerie et superviser la gestion des assurances
Contrôle de gestion financière et analytique	Coordonner le contrôle de gestion dans le domaine financier et l'analyse du coût des prestations et piloter la comptabilité analytique.
Recouvrement	Recouvrer toutes les créances ayant acquis force exécutoire et pour lesquelles le débiteur est en demeure et ce, autant pour les personnes physiques que morales.

En termes de conduite du service, il a été décidé de calquer la structure sur les groupes de prestations. Ainsi, chaque groupe de prestations correspond à un domaine sous la responsabilité d'un-e chef-fe, membre de la direction du service. L'organisation est ainsi simple et lisible.



Le domaine « contrôle de gestion financière et analytique » est nouveau. Le début des activités y relatives dépendra de la concrétisation du projet de redressement des finances et de réforme de l'Etat.

Le rapport de gestion 2009 inaugure pour le service financier une présentation des activités selon les groupes de prestations définis ci-dessus.

7.2. Politique financière

En raison principalement de la brusque détérioration conjoncturelle, le budget 2010 a été particulièrement ardu à mettre sur pied. La première mouture de mai laissait apparaître un déficit inégalé de 195,6 millions, pour des investissements de 114,4 millions. Dans ce contexte, l'objectif initial du Conseil d'Etat de limiter le déficit à 15 millions, avec conjointement l'ambition de porter les investissements à un volume de 80 millions, a dû être revu. Le Conseil d'Etat n'a pas estimé opportun de déroger aux limites du frein à l'endettement, ni d'augmenter la fiscalité, déjà élevée. Pour inscrire le budget 2010 dans les limites du frein, les départements ont dû réduire drastiquement les dépenses, en particulier les subventions qui constituent plus de 50% des charges de l'Etat. Outre le gel des salaires, différentes autres mesures d'amélioration au niveau légal et réglementaires touchant tous les secteurs de l'Etat ont été nécessaires. Le volume total des mesures totalisait 44,1 millions. Au vu de la conjoncture, le Conseil d'Etat a toutefois préservé les aides individuelles, de même que les mesures de soutien ayant fait l'objet d'un financement additionnel dans le cadre du programme de relance du Conseil d'Etat. Plusieurs séances du Conseil d'Etat et pas moins de quatre entretiens budgétaires entre le chef du DJSF et chacun des différents départements, à la préparation desquels le service financier a été fortement mis à contribution, ont été nécessaires pour finaliser le budget. Le débat de décembre au Grand Conseil a donné lieu à des débats intenses, et à plu-

sieurs interruptions de séances dans le but de parvenir à un accord entre les principaux groupes politiques représentés. Le report de charges sur les communes, principale pierre d'achoppement, a été maintenu, mais sous une forme de contribution de solidarité limitée à l'exercice 2010. Finalement, le budget 2010, avec un déficit de 33,9 millions et des dépenses d'investissement nettes de 64,7 millions se situe juste dans les limites prévues par les mécanismes du frein à l'endettement.

Partant du constat que le déficit n'est pas que de nature conjoncturelle, le Conseil d'Etat fait de l'assainissement des finances une de ses principales priorités dans son programme de législature 2010-2013. C'est pourquoi il entend renforcer le plan financier de législature par un programme de redressement des finances qui doit permettre de résorber d'ici fin 2016 le déficit structurel estimé à 90 millions de francs et dégager de surcroît une marge de manœuvre de 60 millions de francs pour financer de nouvelles tâches et projets. Le service financier a été étroitement associé à ces travaux, qui ont posé les bases d'une nouvelle méthode de travail pour le processus budgétaire, avec l'introduction d'une planification financière roulante et d'un outil informatique y relatif performant. La planification financière vise de manière générale à assurer la mise en œuvre du plan financier de législature et à fournir les bases des processus budgétaires annuels. Tout l'intérêt réside dans le fait que chaque année, les réflexions portent non seulement sur le prochain budget, mais encore sur les trois années de planification qui suivent. Ces outils permettront ainsi d'une part d'inscrire les objectifs financiers dans la durée, en travaillant davantage sur la base de la classification fonctionnelle, et d'autre part d'anticiper suffisamment tôt les mesures correctrices à prendre compte tenu des prévisions financières faites par les départements et services.

7.3. Gestion comptable

En cours d'année, la comptabilité centrale a procédé à deux reprises à une enquête auprès des différents départements pour évaluer les charges et les revenus prévisibles de l'année 2009. Lors de la première évaluation, il a été constaté un grand décalage entre le résultat net budgétisé et le résultat prévisible au 31 décembre 2009. Afin de garantir une gestion rigoureuse des dépenses d'ici la fin de l'année et de contenir ainsi le déficit prévisionnel, le service financier a préparé à l'attention du Conseil d'Etat un arrêté concernant les mesures urgentes pour améliorer la clôture des comptes 2009, arrêté qu'il a complété, une fois adopté, par une directive d'application. Outre l'obligation générale de n'engager que les dépenses indispensables, un plafonnement de certaines rubriques budgétaires des groupes 31 (biens, services et marchandises) et 36 (subventions accordées) a été introduit. Les crédits concernant les biens, services et marchandises pouvaient être utilisés à hauteur de 90 % du budget voté par le Grand Conseil. Les subventions ont, quant à elles, fait l'objet d'un plafonnement différencié par catégorie, allant de 90 à 97% du budget voté. Plusieurs exceptions ont dû être introduites, en particulier s'agissant des aides individuelles et des traitements des enseignants subventionnés, exclus du plafonnement. En cas de dépassement, une demande spéciale sous forme de dérogation devait être soumise en procédure de préavis au service financier, puis transmise au Conseil d'Etat pour décision. Chaque demande devait faire l'objet d'une compensation. Afin de pouvoir suivre les règles et directives sur les mesures urgentes, un paramétrage spécifique a dû être implanté sur SAP.

Une amélioration importante dans SAP a été introduite concernant la gestion des formulaires « CX » transmis à l'office du contentieux général par la comptabilité centrale. Cette tâche s'effectuait auparavant manuellement. En cours d'année, une interface a été créée entre SAP et l'office du contentieux général afin d'éviter de reprendre manuellement toutes les données personnelles des débiteurs ainsi que les références des factures à recouvrer. Un gain de temps non négligeable a pu ainsi être gagné.

La maquette des investissements telle que nous la publions dans le rapport aux comptes et pour le budget a été revue. Les principales modifications ont consisté à faire figurer distinctement les notions d'engagements et de dépenses. Le tableau présentant la vue d'ensemble des investissements a également été revu afin d'offrir une meilleure visibilité des dépenses par département. D'autre part, pour le rapport des comptes, les charges d'amortissement ne figurent plus dans la maquette des investissements, mais sont présentés dans un tableau séparé.

A noter encore qu'un groupe de travail sur les investissements a été constitué dans le courant de l'année 2009. Celui-ci a pour but de faire le point de la situation concernant les principaux investissements en cours et ceux qui doivent être sollicités durant l'année. L'identification des disponibilités

(soldes de crédits non utilisés) et l'allocation de celles-ci à des projets qui en ont besoin demeurent l'objectif principal à atteindre. Ce groupe de travail regroupe les principales unités administratives concernées par les investissements.

Outre ses activités ordinaires de conseil, la cellule TVA de l'Etat s'est plus particulièrement penchée sur les nouvelles dispositions juridiques relatives à la TVA, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Après avoir préparé pour le Conseil d'Etat la prise de position sur le projet d'ordonnance d'application, la cellule a examiné les implications de la nouvelle législation sur les collectivités publiques, puis a procédé à une information des entités assujetties, en guidant si nécessaire ces dernières dans les démarches à effectuer en cas de modification des conditions d'assujettissement.

7.4. Gestion financière

Les emprunts échus ainsi que les amortissements effectués en 2009 représentent un montant total de 309 millions de francs. De 1'314 millions de francs à fin 2008, la dette consolidée s'élève à 1'355 millions de francs à fin 2009.

Compte tenu de l'insuffisance de financement prévue, il s'est avéré nécessaire de renouveler l'ensemble des emprunts échus et de solliciter 41 millions supplémentaires, ce qui porte à 350 millions de francs le montant des emprunts conclus. Ces derniers ont été contractés pour les durées de 5, 6, 7, 10 et 12 ans afin de répartir au mieux les échéances sur les prochaines années.

Les taux pratiqués sur le marché des capitaux ont permis d'emprunter à de bonnes conditions. Cela entraîne une diminution du taux moyen de la dette qui passe ainsi de 3.23 % à 3.05 %.

En 2009, le bureau des assurances a procédé au renouvellement de plusieurs contrats par le biais des marchés publics, soit:

- assurance accidents selon LAA;
- responsabilité civile entreprise et préjudices de fortune;
- responsabilité civile flotte véhicules à moteur;
- assurance choses (incendie mobilier, vol effraction, dégâts d'eau);
- casco véhicules à moteur – course professionnelle.

L'élaboration d'appels d'offres conformes aux critères des marchés publics, dans le domaine spécifique des assurances, est affaire de spécialistes. Elle nécessite des ressources qui dépassent celles dont dispose le service financier et le bureau des assurances. Avec l'accord du Conseil d'Etat, nous avons fait appel à un courtier pour bénéficier de l'appui nécessaire.

Ce mandat a été confié à la maison Kessler & Co SA, courtier en assurances, spécialiste en la matière. La collaboration avec le courtier est assurée par un comité de pilotage composé du chef SFIN, du chef SRHE, du chef SJEN et du secrétaire général du DJSF ainsi que par la responsable du bureau des assurances.

Le résultat du processus engagé montre une économie de 1'000'000 francs par rapport à la situation actuelle.

A la demande du courtier, un nouvel inventaire des biens mobiliers a été établi. Cette mise à jour a mis en évidence une qualité insatisfaisante des données. A l'avenir, le processus d'inventaire devra être standardisé et documenté.

L'inventaire des immeubles a également été mis à jour. Beaucoup de biens immobiliers importants de l'Etat ne figuraient pas dans l'ancienne version. Ce constat a montré la nécessité de centraliser la gestion de ce secteur et de mettre à jour l'inventaire semestriellement. Des réflexions sont en cours.

En prévision des marchés publics et avec l'aide du garage de l'Etat et du garage de la police, un inventaire complet des véhicules a été établi. Une copie de chaque permis de circulation est classée au bureau des assurances.

7.5. Recouvrement

L'office du contentieux général (OCXG) a durant cet exercice redéfini ses prestations GESPA ainsi que sa structure au sein du service financier. Cela permettra entre autres la mise en place du système de contrôle interne (SCI) en 2010.

La présentation des éléments du rapport de gestion a également été revue par regroupement des prestations, afin d'en simplifier la lecture.

L'encaissement global, toutes créances confondues, représente près de 56,2 millions de francs, sur un montant de créances cumulées de plus de 199,2 millions de francs, soit une masse sous gestion de 2,6% inférieure à l'exercice 2008. L'exercice permet en outre de diminuer globalement le solde à l'ouverture de 5.5%.

Il faut relever que la cellule de relance d'actes de défauts de biens (ADB), a réalisé un encaissement global de près de 6,09 millions de francs (toutes créances confondues), soit 36% de plus qu'en 2008 qui était déjà de 35% supérieur à l'exercice 2007. Ces encaissements sont des plus-values sur des créances précédemment amorties. La part fiscale revenant à l'Etat représente 1,63 millions de francs (1,36 millions en 2008) et la part totale attribuée à l'Etat est de 4,38 millions de francs.

Ainsi, l'office a encaissé au cours de l'exercice 2009 un montant de près de 62,3 millions de francs entre les créances en cours de gestion et la gestion de relance des actes de défaut de biens.

Type de créances : total toutes créances confondues

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2009	2008
Solde en début d'année	111,2	97,1
Nouvelles créances transmises	87,9	107,5
Total	199,10	204,6
Encaissements	56,20	57,7
Amortissements	37,81	35,7
Solde en fin d'année	105,09	111,20
Encaissement sur relance ADB	6,09	4,48

Type de créances : autres services de l'Etat que l'impôt**CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX**

(En millions de francs)

Mouvements	2009	2008
Solde en début d'année		13,7
Nouvelles créances transmises	3,4	2,4
Total	17,1	16,1
Encaissements	1,8	1,2
Amortissements	1,1	1,2
Solde en fin d'année	14,2	13,7
Encaissement sur relance ADB	2,5	1,5

Comme lors de l'exercice précédent, l'ancien solde débiteur comprend deux dossiers totalisant une créance de plus de 10,4 millions de francs, cédés par un tiers. La procédure est préventive et permet l'acte interruptif de prescription. Le tiers concerné ne nous a pas encore informé de la suite qu'il entend donner à cette affaire liée à une action en responsabilité dans le cadre d'un dossier de fondation de prévoyance en faveur du personnel d'une société en liquidation.

L'encaissement des dossiers de l'assurance maladie est inclu dans ces chiffres. Le nombre des dossiers transmis en 2009 par l'office de l'assurance-maladie (OCAM) est de 9'327 pour 10,3 millions de francs.

Type de créances : impôt à la source**CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX**

(En millions de francs)

Mouvements	2009	2008
Solde en début d'année		0,7
Nouvelles créances transmises	0,9	0,8
Total	1,6	1,5

Encaissements	0,5	0,4
Amortissements	0,4	0,4
Solde en fin d'année	0,7	0,7
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

Type de créances : amendes et frais judiciaires

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2009	2008
Solde en début d'année	3,7	3,4
Nouvelles créances transmises	6,0	3,5
Total	9,7	6,9
Encaissements	1,4	1,2
Amortissements	2,6	2,0
Solde en fin d'année	5,7	3,7
Encaissement sur relance ADB	0,2	0,08

Le montant des créances d'amendes et frais judiciaires a augmenté de près de 71% par rapport à l'année 2008. Il est à relever que les encaissements sur relance ont eux aussi augmenté de près de 250%.

Type de créances : assistance judiciaire (LAPCA)**CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX**

(En millions de francs)

Mouvements	2009	2008
Solde en début d'année	0,5	0,0
Nouvelles créances transmises	0,9	0,6
Total	1,4	0,6
Encaissements	0,05	0,006
Amortissements	0,8	0,1
Solde en fin d'année	0,55	0,5
Encaissement sur relance ADB	0,00	0,0

Le montant des encaissements pour la LAPCA a augmenté de près de 830%, par rapport à l'exercice précédent.

**Type de créances : impôt cantonal, communal et fédéral direct
Personnes physiques****CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX****Impôt cantonal et communal**

(En millions de francs)

Mouvements	2009	2008
Solde en début d'année	83,6	71,4
Nouvelles créances transmises	69,1	91,1
Total	152,7	162,5
Encaissements	47,4	49,8
Amortissements	29,7	29,1
Solde en fin d'année	75,6	83,6
Encaissement sur relance ADB	3,1	2,7

Impôt cantonal

(En millions de francs)

Mouvements	2009	2008
Solde en début d'année	55,3	44,9
Nouvelles créances transmises	46,7	61,2
Total	102,0	106,1
Encaissements	31,1	32,2
Amortissements	19,7	18,6
Solde en fin d'année	51,2	55,3
Encaissement sur relance ADB	1,6	1,4

Impôt fédéral direct

(En millions de francs)

Mouvements	2009	2008
Solde en début d'année	8,0	7,0
Nouvelles créances transmises	5,8	8,4
Total	13,8	15,4
Encaissements	4,1	4,7
Amortissements	3,03	2,7
Solde en fin d'année	6,67	8,0
Encaissement sur relance ADB	0,24	0,2

Le montant des créances cédées pour l'impôt cantonal et communal a diminué en 2009 de près de 24%. Les encaissements sur relance ont quant à eux augmenté de 15%. Il est à noter que le solde à l'ouverture diminue de 10%.

Les créances d'impôt fédéral direct cédées diminuent de près de 31%. Les encaissements et les amortissements restent stables. A noter que le solde à l'ouverture diminue de près de 16%.

Type de créances : impôt cantonal, communal et fédéral direct
Personnes morales

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

Impôt cantonal et communal

(En millions de francs)

Mouvements	2009	2008	
Solde en début d'année		0,7	0,6
Nouvelles créances transmises		0,9	0,5
Total		1,6	1,1
Encaissements		0,6	0,3
Amortissements		0,13	0,1
Solde en fin d'année		0,87	0,7
Encaissement sur relance ADB		0,0	0,008

Impôt cantonal

(En millions de francs)

Mouvements	2009	2008	
Solde en début d'année		0,35	0,31
Nouvelles créances transmises		0,49	0,26
Total		0,84	0,57
Encaissements		0,32	0,15
Amortissements		0,07	0,07
Solde en fin d'année		0,45	0,35
Encaissement sur relance ADB		0,00	0,0004

***Impôt fédéral direct**

(En millions de francs)

Mouvements	2009	2008
Solde en début d'année		0,3
Nouvelles créances transmises		0,8
Total	1,1	0,5
Encaissements	0,3	0,1
Amortissements	0,05	0,06
Solde en fin d'année	0,75	0,3
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,008

Le montant des créances pour l'impôt cantonal et communal augmente de 150%. Pour l'impôt fédéral, il augmente de 400% par rapport à l'exercice précédent.

7.6. Eglises

Facturation

Durant les deux exercices écoulés, la facturation a évolué comme suit:

	2008	2009
	Fr.	Fr.
Personnes physiques	39.369.466,65	38.382.569,10
Personnes morales	14.749.374,30	12.891.735,10
Total	54.118.840,95	51.274.304,20

Perception

	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques	5.569.487,68	2.051.126,56	84.574,05	7.705.188,29
Personnes morales	1.345.325,25	1.151.189,88	32.989,60	2.529.505,73
Total	6.914.813,93	3.202.316,44	117.563,65	10.234.694,02

Année	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2005	6.504.739,07	2.721.088,96	126.119,22	9.351.947,25
2006	7.892.298,30	4.019.878,13	136.982,29	12.049.158,72
2007	7.727.681,52	3.610.437,98	102.648,74	11.440.768,24
2008	6.970.309,23	3.136.024,75	103.022,62	10.209.356,60
2009	6.914.813,93	3.202.316,44	117.563,65	10.234.694,02
Différence 2009/2008	- 55.495,30	+ 66.291,69	+ 14.541,03	+ 25.337,42

Le tableau suivant montre, en pour-cent, la part perçue par chaque église au total de la contribution ecclésiastique.

Eglise	Contribution ecclésiastique perçue par l'Etat et versée aux églises	Rapport entre le total de la contribution ecclésiastique perçue et la part revenant à chaque église	
		2008 %	2009 %
	2009 Fr.		
Eglise réformée	6.914.813,93	68,27	67,56
Eglise catholique romaine	3.202.316,44	30,72	31,29
Eglise catholique chrétienne	117.563,65	1,01	1,15
Total	10.234.694,02	100,00	100,00

Le produit de l'impôt direct, pour l'exercice 2009 s'élève à 847.348.665 francs (en 2008 864.818.450 francs). En pour-cent de ce montant d'impôt direct, la contribution ecclésiastique perçue par l'Etat en 2009 représente:

	2008 %	2009 %
pour l'Eglise réformée	0,806	0,800
pour l'Eglise catholique romaine	0,363	0,370
pour l'Eglise catholique chrétienne	0,012	0,014
Total	1,181	1,184

Subsides constitutionnels en faveur des églises

En vertu de l'article 98 de la constitution du canton de Neuchâtel, du concordat du 3 mai 2001 ainsi que de la convention du 15 octobre 2008 portant sur la subvention forfaitaire de l'Etat de Neuchâtel aux Eglises reconnues pour la période 2008-2011, les subsides ont été répartis comme suit en 2009:

	Fr.	%
Eglise réformée	828.903.-	53,2
Eglise catholique romaine	667.901.-	42,8
Eglise catholique chrétienne	63.196.-	4,0
Total	1.560.000.-	100,0

8. SERVICE DES CONTRIBUTIONS

8.1. Considérations générales et évolution de la taxation

En juin 2009, pour la première fois une nouvelle publication a vu le jour. En collaboration avec l'office cantonal de la statistique, une nouvelle présentation des statistiques fiscales basées sur le résultat de la taxation a été publiée. Cette publication reprend une partie des statistiques précédemment publiées dans le rapport sur les comptes, mais les présente un peu différemment. Les chiffres ainsi publiés sont basés uniquement sur le résultat de la taxation, reflétant mieux la réalité des recettes fiscales des personnes physiques ou personnes morales de notre canton. Nous rappelons que les comptes enregistrent pour les recettes personnes physiques et personnes morales les acomptes facturés de l'année 2009 et les bordereaux soldes des années antérieures. Ces derniers correspondent à la différence entre le résultat de la taxation des années antérieures et les acomptes facturés les années concernées.

Depuis cette année, les tableaux statistiques ne font plus partie de ce rapport. Ces statistiques seront dorénavant publiées au mois de juin de chaque année permettant ainsi de prendre en compte la quasi-totalité des dossiers taxés. Ce document sera accessible sur le site internet de l'Etat (www.ne.ch).

L'année 2009 a été marquée par la concentration des tâches de perception au sein du service des contributions. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les activités de perception des communes de Colombier et de Neuchâtel ont été transférées au service des contributions. Toutes les activités liées à l'impôt se retrouvent au sein de la même entité, permettant ainsi de poursuivre dans la volonté de réduire le nombre d'interlocuteurs pour les contribuables neuchâtelois. Ce transfert s'est effectué sans désagrément pour le citoyen et a permis de rapprocher encore plus les tâches de taxation et de perception.

Sur le plan informatique, le nombre de déclarations d'impôt remplies par le logiciel « Clic & Tax » ou par l'une des versions professionnelles a augmenté. Le taux de remplissage est passé de 52% pour l'année 2008 à 62% pour l'année 2009, démontrant ainsi le succès toujours plus grand de cet outil auprès des neuchâtelois. Les travaux qui permettront de retourner la déclaration au travers du guichet unique se poursuivent, l'objectif étant toujours fixé au 1^{er} janvier 2011. Des réflexions ont également été menées et se poursuivent dans d'autres domaines comme les successions et les personnes morales, dans l'esprit d'améliorer la relation avec le contribuable et d'augmenter l'efficacité et, par conséquent, le rendement de l'impôt.

Les travaux se poursuivent pour introduire de nouvelles prestations sur le guichet unique. Depuis 2009, les mandataires peuvent inscrire les demandes de délai pour le dépôt de la déclaration de leurs clients. Cette tâche effectuée préalablement par certains collaborateurs du service a permis un gain de temps non négligeable.

En parallèle à l'évolution technologique, la restructuration du service se poursuit. Les réflexions menées en 2009 ont débouché sur la mise en place d'une organisation spécifique pour le début de l'année 2010 au niveau de l'accueil, avec l'ouverture de lignes téléphoniques deux fois par semaine en soirée et des séances d'information au public dans les districts. Les objectifs, d'augmenter l'efficacité au niveau de la taxation et de la perception et à terme de permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour toutes les questions fiscales les plus fréquentes, qu'il s'agisse de la taxation ou de la perception de l'impôt ou encore de domaines particuliers, comme par exemple les impôts immobiliers et les successions, sont toujours maintenus et renforcés.

S'agissant de la taxation, le rythme soutenu adopté depuis plusieurs années a été maintenu, permettant ainsi au contribuable de connaître rapidement l'état de sa situation fiscale et financière. Par là même, il peut s'organiser pour s'acquitter de ses obligations en payant son bordereau et ses tranches d'impôts ou en adaptant ses acomptes à l'évolution de sa situation. Malgré la crise, le taux d'encaissement des impôts est identique à celui de l'année passée, plus de 91%. La rapidité des travaux de taxation a certainement contribué à ce résultat.

Sur le plan législatif, une réflexion est menée au niveau d'une révision de la fiscalité des entreprises. Un rapport sera vraisemblablement soumis durant le premier semestre 2010 au Grand Conseil.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2009 a été marquée par la crise. Ceci s'est traduit par une baisse des recettes fiscales des personnes morales et des personnes physiques.

Impôt direct

Personnes physiques

Durant l'année 2009, les offices de taxation des personnes physiques ont examiné et traité les dossiers fiscaux 2008 de 104.142 contribuables, dont 99.384 contribuables domiciliés dans le canton et 4758 cas d'assujettissement partiel (domicile à l'extérieur du canton et successions non partagées). A cela s'ajoutent 3901 taxations spéciales, au titre de prestations en capital imposées séparément et 8654 contribuables soumis à l'impôt à la source.

Les comptes reflètent l'état de la taxation à la date du bouclage des comptes de l'exercice 2009, le 8 janvier 2010 au soir. A cette date, malgré l'efficacité des mesures prises, les taxations ne sont pas toutes enregistrées (déclarations déposées tardivement, contribuables arrivés en fin d'année, enquêtes ou expertises en cours, dossiers complexes, décès, procédures d'inventaire, etc.). Aussi, les chiffres sont-ils eux aussi incomplets et doivent en conséquence être interprétés prudemment. Comme déjà annoncé au début de ce document, une publication des tableaux statistiques sera effectuée en juin 2010 dans un rapport spécifique.

Pour rappel, les comptes de l'Etat ne sont pas établis sur la base de la taxation, mais sur la facturation provisoire de l'impôt 2009, les bordereaux soldes de la taxation 2008, les rectifications de taxations plus anciennes, les amendes, rappels et comptes d'insuffisance d'impôt.

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques atteint 715,2 millions de francs (budget 730 millions de francs), contre 716,1 millions de francs en 2008, soit une diminution nette historique de 0.1%.

Pour rappel, le budget a été établi courant 2008, avant que la crise financière n'éclate et n'emporte avec elle l'économie réelle, ceci avec des conséquences importantes pour notre pays et notre canton. En quarante ans, c'est la première fois que les recettes fiscales pour les personnes physiques baissent d'une année à l'autre au niveau des comptes de l'Etat. Ceci traduit l'impact de la crise sur notre région et corrobore les chiffres du chômage pour notre canton.

La situation, reflétée dans le chiffre du chômage, s'est détériorée tout au long de l'année et de manière plus importante sur la fin de l'année. De nombreuses personnes ont fait adapter leurs acomptes 2009 à la baisse.

L'impôt à la source progresse lui nettement, passant de 26,1 millions de francs en 2008 à 30,2 millions de francs en 2009. On relèvera à ce propos, l'augmentation du nombre de contribuables soumis. En période de crise le domaine de la recherche et du développement n'est pas touché. Au contraire, les entreprises investissent dans ces départements dans le but de fournir de nouveaux produits pour le marché, afin de sortir de cette situation difficile. L'implantation de centres de recherche et le développement de sociétés dans le domaine paramédical occupant des collaborateurs avec des revenus élevés ont contribué à augmenter de manière importante l'impôt à la source.

Personnes morales

Au cours de l'année 2009, l'office de taxation a traité les dossiers de taxation 2008 de 6255 personnes morales. La baisse de l'impôt des personnes morales traduit de manière modérée les effets de la crise. Le résultat de la taxation 2008 (résultat des comptes des sociétés pour l'année 2008) est bon, puisque que le début de l'année 2008 avait été excellent pour les entreprises et que ce n'est que sur le dernier trimestre que ce sont fait sentir les premiers effets de la crise. Les bordereaux soldes 2008 sont positifs et compensent en partie l'adaptation des acomptes 2009 effectués principalement en fonction de la baisse de la conjoncture en 2009. Ainsi, la diminution par rapport au budget 2009 d'environ 11 millions de francs s'explique par l'adaptation des tranches à la situation difficile des entreprises durant l'année 2009. Ce constat augure pour le résultat de la taxation 2009 une baisse plus importante des recettes. Rappelons que lors de l'établissement du bud-

get 2009, le dernier résultat connu était celui de l'exercice 2007, pour lequel le produit de l'impôt des personnes morales était très bon.

Impôt des travailleurs frontaliers

Il ne s'agit pas ici d'un véritable impôt mais d'une compensation financière de 4,5%, calculée sur la masse salariale brute des travailleurs frontaliers et versée par l'Etat de domicile de ces derniers à celui où ils exercent leur activité lucrative.

La contribution versée par la France en 2009, basée sur les salaires des frontaliers en 2008, a été répartie selon décret du Grand Conseil à raison de 75% aux communes et 25% à l'Etat.

Contrairement aux années précédentes, où figurait dans les comptes de l'Etat la part cantonale exacte de la contribution française reçue, le montant figurant aux comptes 2009 a été adapté, conformément au principe d'échéance, afin qu'il corresponde au plus près au montant de l'impôt des frontaliers qui sera dû pour l'année 2009, mais versé en 2010.

La part nette du canton comptabilisée en tenant compte du principe d'échéance atteint 5,5 millions de francs, en diminution par rapport à 2008 (6,6 millions de francs).

Impôt foncier

L'impôt foncier cantonal est dû par les personnes morales et les institutions de prévoyance sur leurs immeubles de placement, c'est-à-dire sur leurs immeubles qui ne servent pas à l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, respectivement les immeubles non affectés directement au but de prévoyance des caisses de pensions. En vigueur depuis 2001, cet impôt a remplacé l'impôt complémentaire sur les immeubles perçu en vertu de l'ancienne loi sur les contributions directes. Il correspond au 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale des immeubles des personnes morales.

Le résultat de 5,9 millions de francs en légère baisse par rapport à 2008 (6,6 millions de francs) est dû à la restructuration de certaines personnes morales soumises à cet impôt.

Impôt sur les gains immobiliers et lods

L'impôt sur les gains immobiliers a pour objet les bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles faisant partie de la fortune privée des personnes physiques, ainsi que les gains obtenus lors de l'aliénation d'immeubles appartenant à des personnes morales exonérées de l'impôt direct ordinaire selon la loi, comme par exemple les institutions de prévoyance professionnelle.

Par rapport à 2008, année durant laquelle le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à une imposition était de 938, sur un total de 1429, ces chiffres ont augmenté en 2009 avec 1041 transactions imposables sur un total de 1553. Ceci explique l'augmentation de recettes au niveau de l'impôt sur les gains immobiliers. De manière générale, il convient de relever que le milieu immobilier est pour l'instant très peu touché par la crise.

Le produit des lods demeure stable, avec 27,1 millions de francs; il est à quelques milliers francs près identique à celui de 2008. Le léger tassement des affaires immobilières privées a été compensé par de gros volumes d'investissement, notamment par des placements collectifs de capitaux, qui bénéficient d'avantages fiscaux au plan des impôts directs. Le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à la perception des lods diminue légèrement : 1581 transactions en 2009, contre 1748 en 2008.

Impôt sur les successions et les donations entre vifs

De par leur nature même et vu le caractère très volatil de la matière imposable, les impôts successoraux sont susceptibles de fluctuer fortement d'une année à l'autre. Comme le précédent, le résultat net de 2009, qui atteint 24,3 millions de francs peut à nouveau être qualifié d'exceptionnel, par rapport au budget, avec ses 17 millions de francs, dépassant de plus de 2 millions de francs celui

de l'exercice 2008 (22,1 millions de francs). Cette année a été marquée par une grosse succession qui a rapporté à elle seule plusieurs millions de francs.

Evolution du produit des impôts par rapport à l'année précédente

	<u>2009</u> en mio	<u>2008</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôts directs				
Personnes physiques				
• perception provisoire année courante	666,7	656,6	10,1	1,6
• bordereaux soldes taxation année précédente	32,6	44,9	-12,3	-27,4
• corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc..	15,8	14,2	1,6	11,3
• impôt à la source	<u>30,2</u>	<u>26,1</u>	<u>4,1</u>	15,7
Total impôt ordinaire	<u>745,3</u>	<u>741,8</u>	<u>3,5</u>	<u>0,5</u>
• particip. extra. s/fortune 2006 (bordereaux soldes)	<u>0,1</u>	<u>0,4</u>	<u>-0,3</u>	----
Total personnes physiques	745,4	742,2	3,2	----
Personnes morales (perception provisoire année courante, bordereaux soldes année précédente, révisions antérieures, imputation forfaitaire)	<u>107,5</u>	<u>122,6</u>	<u>-15,1</u>	-12,3
Total impôts directs	852,9	864,8	-11,9	-1,4
Impôt des travailleurs frontaliers	5,5	6,6	-1,1	-16,7
Impôt foncier	5,9	6,6	-0,7	-10,6
Impôt sur les gains immobiliers	22,8	21.-	1,8	8,6
Droits de mutation (lods)	27,1	27,1	0.-	0.-
Impôt sur les succ. et donations entre vifs	<u>24,3</u>	<u>22,1</u>	<u>2,2</u>	10.-
Total impôts	<u>938,5</u>	<u>948,2</u>	<u>-9,7</u>	<u>-1.-</u>

Les chiffres ci-dessus correspondent aux comptes de l'Etat. En ce qui concerne les impôts directs la comparaison du résultat de la taxation d'une année à l'autre constitue généralement un meilleur indicateur de tendance, reflétant directement l'évolution économique. Toutefois, à la date d'extraction des données, la taxation n'est pas complètement achevée. Compte tenu de cette réserve, la taxation 2008 des personnes physiques a évolué comme suit :

	<u>Taxation 2008</u> en mio	<u>Taxation 2007</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur la fortune	56,2	59,8	-3,6	-6.-
Impôt sur le revenu (y c. impôt à la source)	<u>664.-</u>	<u>657.-</u>	<u>7.-</u>	1.-
Total	<u>720,2</u>	<u>716,8</u>	<u>3,4</u>	<u>0,5</u>

En ce qui concerne les personnes morales, la même comparaison des taxations 2008 et 2007 donne les chiffres suivants :

	<u>Taxation 2008</u> en mio	<u>Taxation 2007</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur le capital	22.-	19,3	2,7	14.-
Impôt sur le bénéfice	<u>92,9</u>	<u>92,5</u>	<u>0,4</u>	0,4
Total	<u>114,9</u>	<u>111,8</u>	<u>3,1</u>	<u>2,8</u>

Résultat de la taxation 2008 par rapport au budget

	<u>Comptes 2009</u>	<u>Budget 2009</u>	<u>Ecart</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt direct personnes physiques (facturation)	715,2	730.-	-14,8	-2.-
Impôt à la source	30,2	24,2	6	24,8
Impôt travailleurs frontaliers	5,5	6,8	-1,3	-19,1
Impôt direct personnes morales (facturation)	107,5	118	-10,5	-8,9
Impôt foncier	5,9	5,2	0,7	13,5
Impôt s/les gains immobiliers	22,8	21.-	1,8	8,6
Lods	27,1	25.-	2,1	8,4
Impôt sur les successions	24,3	17.-	7,3	42,9
Part à l'impôt fédéral direct	<u>46,6</u>	<u>50.-</u>	<u>-3,4</u>	<u>-6,8</u>
Total	985,1	997,2	-12,1	-1,2

8.2. Impôt direct 2009

Le produit des impôts directs pour l'année 2009 se présente comme suit :

Taxation 2008, perception provisoire 2009, révisions antérieures

• personnes physiques		
– perception provisoire impôt 2009	Fr.	666.761.991.-
– taxation 2008, bordereaux soldes	Fr.	32.576.192.-
– participation extraordinaire sur fortune, bordereaux soldes 2007	Fr.	92.539.-
– amendes, frais de rappels, corrections des taxations antérieures, comptes d'insuffisances d'impôts et amendes, imputations forfaitaires, etc.	Fr.	<u>15.820.712.-</u>
	Fr.	715.251.434.-
• impôt à la source	Fr.	30.227.323.-
• frontaliers, versements compensatoires en application de l'accord franco-suisse	Fr.	5.530.217.-
• personnes morales (perception provisoire 2009, bordereaux soldes 2008, insuffisances, imputations forfaitaires, etc.)	Fr.	<u>107.469.908.-</u>
	Fr.	858.478.882.-

Budget 2009

• personnes physiques	Fr.	730.000.000.-	
• impôt à la source	Fr.	24.200.000.-	
• travailleurs frontaliers	Fr.	6.800.000.-	
• personnes morales	Fr.	<u>118.000.000.-</u>	Fr. 879.000.000.-
Moins-value par rapport au budget			<u>Fr. -20.521.118.-</u>

	MATIERE IMPOSABLE			PRODUIT DE LA TAXATION		
	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
1 Personnes physiques						
Fortune	15'346'334'728	15'666'282'319	14'902'128'272	58'231'003	59'826'747	56'227'429
Revenu ¹	5'265'407'300	5'448'639'200	5'498'379'479	602'106'006	630'907'974	633'764'136
Impôt à la source (année n+1)				22'769'747	26'091'948	30'227'323
Participation extraordinaire sur fortune				12'791'423		
Nombre de contribuables ²	112'627	111'752	112'796			
				695'898'179	716'826'669	720'218'888
2 Personnes morales						
Capital	32'043'718'000	30'369'805'000	32'140'425'000	20'424'164	19'258'524	22'017'565
Bénéfice	2'233'783'474	2'326'518'650	1'886'057'185	94'492'801	92'553'793	92'868'973
Nombre de contribuables	5'911	6'093	6'255			
				114'916'965	111'812'317	114'886'538
RECAPITULATION						
Fortune et capital	47'390'052'728	46'036'087'319	47'042'553'272	78'655'167	79'085'271	78'244'994
Revenu et bénéfice	7'499'190'774	7'775'157'850	7'384'436'664	719'368'554	749'553'715	756'860'432
Nombre de contribuables	118'538	117'845	119'051			
				798'023'721	828'638'986	835'105'426
+ Frontaliers, versement compensatoire français en application de l'accord franco-suisse du 11 avril 1983				6'066'055	6'586'318	7'830'218
				804'089'776	835'225'304	842'935'644

¹ y compris les prestations en capital et taxations complémentaires des contribuables soumis à l'impôt à la source

² y compris 8654 contribuables soumis à l'impôt à la source

8.3. Impôt sur les gains immobiliers

Détail de la taxation

Durée de propriété		Gain imposable Fr.	Produit de la taxation Fr.
Moins de	1 an	59.500.—	28.560.—
"	2 ans	791.600.—	299.067.—
"	3 ans	848.600.—	254.671.—
"	4 ans	3.484.500.—	1.128.437.—
"	5 ans	1.275.600.—	347.201.—
Plus de	5 ans	2.680.200.—	669.594.—
"	6 ans	2.686.100.—	629.887.—
"	7 ans	1.269.900.—	240.669.—
"	8 ans	1.941.900.—	398.460.—
"	9 ans	1.913.900.—	352.243.—
"	10 ans	2.273.000.—	407.986.—
"	11 ans	2.805.100.—	459.828.—
"	12 ans	1.703.000.—	246.155.—
"	13 ans	1.388.200.—	171.860.—
	14 ans et plus	168.004.800.—	17.136.755.—
Total		193.125.900.—	22.771.373.—

Taxation 2009	22.771.373.—
+ Frais de rappel	<u>8.760.—</u>
Facturation 2009	22.780.133.—
./ Abandon	6.—
+ Virements du contentieux	<u>9.071.—</u>
Impôt sur les gains immobiliers 2009	22.789.198.—
Plus-value par rapport au budget 2009 (21.250.000 de francs)	<u>1.539.198.—</u>

Nombre de relations soumises à l'impôt en 2009

Nombre de transferts avec impôt	1.041
Nombre de transferts sans gain	322
Nombre de transferts avec impôt différé	149
Nombre de transferts avec impôt inférieur à 100 francs	41

8.4. Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

<i>Compte 2009</i>	Fr.
Impôt payé par les personnes morales propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2009	4.356.373.—
Impôt payé par les institutions de prévoyance propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2009	1.611.260.—
Total	<u>5.967.633.—</u>

8.5. Estimation cadastrale

Evaluation de la propriété neuchâteloise et évolution

Sur 13.145 mutations enregistrées dans le fichier immobilier de l'office des impôts immobiliers et de succession, environ 7.880 estimations cadastrales ont été communiquées durant l'année 2009 aux propriétaires. Ce chiffre comprend les EC établies à la suite de constructions, de transformations, ventes, réunions ou divisions de biens-fonds et les EC notifiées sans changement en cas de réalisation à une valeur qui s'écarte de moins de 20% de l'estimation cadastrale.

Plus de 1.765 visites ont été nécessaires pour établir de nouvelles EC, répartir les frais immobiliers en frais d'entretien ou d'amélioration et pour liquider les réclamations concernant aussi bien la valeur fiscale de l'immeuble que la valeur locative.

Les constructions nouvelles, transformations et les achats ou ventes d'immeubles ont provoqué des révisions intermédiaires pour un montant de 492.833.000 francs.

Par genres de contribuables, les estimations cadastrales se répartissent ainsi :

Contribuables	Etat du fichier immobilier		
	au 1er janvier 2009 en 1.000 francs	au 31 décembre 2009 en 1.000 francs	Evolution en 1.000 francs
Personnes physiques domiciliées dans le canton	12.451.597	12.771.802	320.205
Personnes physiques domiciliées hors du canton	1.357.808	1.383.937	26.129
Personnes morales, fondations, associations	6.959.301	7.065.060	105.759
Corporations publiques et divers	2.113.017	2.153.757	40.740
Total	22.881.723	23.374.556	492.833

La délivrance d'extraits immobiliers ainsi que la révision payante d'estimations cadastrales ont généré des recettes pour un montant de **82.363 francs** alors que le budget prévoyait un montant de 100.000 francs.

8.6. Impôt anticipé

Evolution de l'impôt anticipé au cours des années 2006 à 2008.

Année de taxation	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Nombre de requêtes	56.416	57.203	60.046
Montant d'impôt anticipé imputé ou remboursé	33.322.306.–	46.535.192.–	43'540'974.–
Rendement soumis à l'impôt anticipé	95.206.589.–	132.957.692.–	124'402'782.–

La répartition de l'impôt anticipé dans les districts et dans les villes ressort du tableau en page suivante.

Estimations fiscales des titres non cotés en bourse

En vue de l'imposition en fortune des titres non cotés en bourse, émis par des sociétés ayant leur siège dans notre canton, nous avons déterminé le cours fiscal au 31 décembre 2008, sur la base du bilan 2007, pour environ 3150 sociétés (actions, parts sociales et bons de jouissance).

Conventions en vue d'éviter les doubles impositions conclues entre la Suisse et divers pays :

Retenue supplémentaire d'impôt U.S.A.

Formules R-US 164 / Ladite retenue est imputée sur les impôts dans lesquels elle est comprise. Lors de l'exercice 2009, nous avons restitué celle correspondant aux prestations échues en 2008, soit 125.873 francs pour 413 demandes contre 149.248 francs pour 377 demandes en 2008, lesquelles concernaient les revenus échus en 2007.

Imputation forfaitaire d'impôt

Conformément à l'ordonnance (du Conseil fédéral) relative à l'imputation forfaitaire d'impôt, du 22 août 1967 / 7 décembre 1981, notre canton a remboursé en 2009 (taxation 2008) aux contribuables neuchâtelois, personnes physiques et morales, l'imputation forfaitaire d'impôt pour un montant total de 36.451.861 francs représentant 597 demandes sur formules DA-1, DA-2 et DA-3 (contre 538 demandes en 2008 pour un montant de 1.592.543 francs).

L'office de l'impôt anticipé a déterminé la prise en charge de cette restitution de la manière suivante :

	Fr.
Part de la Confédération :	35.602.946.–
Part du canton de Neuchâtel :	424.969.–
Part des communes neuchâteloises :	423.946.–

Répartition de l'impôt anticipé par districts et dans les villes

Districts	Nombre de requérants	Rendements soumis à l'impôt anticipé	
		Impôt anticipé	à l'impôt anticipé
Demandes d'imputations		Fr.	Fr.
Neuchâtel	18'728	15'522'308	44'349'450
<i>(dont ville de Neuchâtel)</i>	<i>11'385</i>	<i>9'603'027</i>	<i>27'437'221</i>
Boudry	14'518	12'104'781	34'585'090
Val-de-Travers	4'587	1'898'917	5'425'477
Val-de-Ruz	5'851	3'130'302	8'943'719
Le Locle	4'741	3'263'948	9'325'565
<i>(dont ville du Locle)</i>	<i>3'218</i>	<i>1'973'486</i>	<i>5'638'530</i>
La Chaux-de-Fonds	11'544	7'315'753	20'902'151
<i>(dont ville de La Chaux-de-Fonds)</i>	<i>11'071</i>	<i>7'183'646</i>	<i>20'524'703</i>
Demandes de remboursements	77	304'965	871'330
Total des imputations et des remboursements	60'046	43'540'974	124'402'782

8.7. Droits de mutation et impôts de successions**Lods****Taxation lods 2009**

Taux d'imposition	Nb cas	Nb d'acquéreurs	Masse imposable Fr.	Montant dû Fr.
2.2 % 1ères acquisitions	592	1032	299.578.360	6.590.724.—
2.2 % nouvelles constructions	136	222	91.938.454	2.022.646.—
2.2 % échanges	19	48	10.966.954	241.273.—
3.3 %	769	1083	554.748.390	18.306.697.—
Total	1516	2385	957.232.158	27.161.340.—

Comptes établis en 2009

Fr. 27.161.340.—

./ restitutions

Fr. 0.—

Boucllement du compte lods 2009 (404300)

Fr. 27.161.340.—

Le budget 2009 mentionne le chiffre de 25.000.000 francs.

En 2008, le compte lods bouclait par 27.052.487 francs.

En 2009, il a été enregistré 2939 actes de transferts immobiliers dont 358 non taxés.

- 1581 transferts ont été soumis aux lods
- 1000 transferts ont été visés en franchise de lods

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs

L'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs a produit des recettes pour un montant total de 23.324.808 francs, réparti de la manière suivante :

	Fr.
Successions	20.954.052.—
Impôt minimum	61.600.—
Donations	2.901.583.—
Rappels	6.440.—
./ Restitutions et annulations antérieures	<u>598.867.—</u>
	23.324.808.—

Répartition de l'impôt sur les successions

Taux d'imposition	Nombre d'héritiers	Impôts facturés Fr.
0%	539	0.—
3%	1851	3.792.134.—
15%	184	2.292.073.—
18%	383	2.541.652.—
20%	10	198.050.—
21%	38	325.187.—
23%	41	107.861.—
24%	0	0.—
26%	64	261.532.—
31%	48	2.181.484.—
45%	85	9.254.079.—
Total	3243	20.954.052.—

Répartition de l'impôt sur les donations entre vifs

Taux d'imposition	Nombre de donataires	Impôts facturés Fr.
0%	1	0.—
3%	501	2.313.622.—
15%	10	68.135.—
18%	13	270.129.—
20%	2	50.280.—
21%	1	153.300.—
23%	0	0.—
24%	0	0.—
26%	0	0.—
31%	2	9.300.—
45%	8	36.817.—
Total	538	2.901.583.—

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs	23.324.808.—
+ Impôt pour soustraction fiscale	<u>936.512.—</u>
Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs 2009	24.261.320.—

Le budget mentionne le chiffre de 17.000.000 francs.

8.8. Office de perception***Impôt direct cantonal***

	Personnes physiques	
	2008	2009
Contribuables	112.547	113.604
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	184.511.859,76	171.658.928,60
Débit	712.875.341,08	710.711.448,85
Montant à encaisser	897.387.200,84	882'370.377,45
Plus-values	1.847,90	4.544,67
Intérêts moratoires	8.808.724,98	6.605.946,61
Intérêts compensatoires actifs	1.121.606,21	1.277.758,46
Frais de sommations	167.768,57	187.610.—
Dépens	10.705,83	14.167,31
Crédit	716.213.277,45	702.950.328,73
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	414.980,26	966.033,31
Total du crédit	716.628.257,71	703.916.362,04
Intérêts rémunérateurs	27,19	4.148,52
Intérêts compensatoires passifs	525.996,32	710.474,73
Remises	113.580,05	85.141,44
Non-valeurs, abandons et ADB	18.571.064,46	19.752.884,61
Solde dû en fin d'exercice	171.658.928,60	165.991.393,16

La diminution importante de la facturation 2009, due à une situation conjoncturelle particulièrement défavorable, engendre un recul important des encaissements.

	Personnes morales	
	2008	2009
Contribuables	6.273	6.449
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	-2.283.392,91	2.959.958,82
Débit	122.977.373,49	107.498.573,67
Montant à encaisser	120.693.980,58	110.458.532,49
Plus-values	27,43	121.—
Intérêts moratoires	44.874,10	167.947,80
Intérêts compensatoires actifs	787.221,45	297.101,77

	Personnes morales	
	2008	2009
Frais de sommations	4.564,21	5.358,96
Dépens	0.—	0.—
Crédit	118.069.204,84	115.154.916,40
Intérêts rémunérateurs	74,30	180,30
Intérêts compensatoires passifs	262.583,63	240.779,78
Remises	0.—	0.—
Non-valeurs, abandons et ADB	115,59	15,01
Virements à l'office du contentieux	238.730,59	468.128,97
Solde dû en fin d'exercice	2.959.958,82	-4.934.958,26

La diminution importante de la facturation 2009, due à une situation conjoncturelle particulièrement défavorable, engendre un recul important des encaissements.

	Résumé personnes physiques et morales	
	2008	2009
Contribuables	118.820	120.053
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	182.228.466,85	174.618.887,42
Débit	835.852.714,57	818.210.022,52
Montant à encaisser	1.018.081.181,42	992.828.909,94
Plus-values	1.875,33	4.665,87
Intérêts moratoires	8.853.599,08	6.773.894,39
Intérêts compensatoires actifs	1.908.827,66	1.574.860,23
Frais de sommations	172.332,78	192.968,96
Dépens	10.705,83	14.167,31
Crédit	834.282.482,29	818.105.245,13
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	414.980,26	966.033,31
Total du crédit	834.697.462,55	819.071.278,44
Intérêts rémunérateurs	101,49	4.328,82
Intérêts compensatoires passifs	788.579,95	951.254,51
Remises	113.580,05	85.141,44
Non-valeurs, abandons et ADB	18.571.180,05	19.752.899,62
Virements à l'office du contentieux	238.730,59	468.128,97
Solde dû en fin d'exercice	174.518.887,42	161.056.434,90

Impôt fédéral direct

	Situation de la taxation au 31 décembre 2008 Année fiscale 2007	Situation de la taxation au 31 décembre 2009 Année fiscale 2008	Différentiel
	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques (y.c. personnel diplo- matique)	128.690.639,25	130.745.234,60	2.054.595,35
Personnes morales	162.029.075,20	100.352.690,90	-61.676.384,30
Total	290.719.714,45	231.097.925,50	-59.621.788,95

Le produit de l'encaissement durant l'exercice 2009 a atteint la somme de 247.785.455 fr. 64. En 2008, le montant perçu s'élevait à 291.728.469 fr. 88.

- Nombre de contribuables (y.c. personnes morales et sourciers) 117.443
- Nombre de sommations 11.431

En 2009, la quote-part de 17% du produit de l'impôt fédéral direct attribuée au canton a atteint la somme de 42.123.527 fr. 64. Compte tenu de l'imputation forfaitaire d'impôt, des répartitions inter-cantoniales, le montant figurant dans les comptes de l'Etat s'élève à 44.655.671 fr. 09.

Impôt à la source

	2008 Fr.	2009 Fr.
Report du solde débiteur	558.091,52	769.511,96
Débit	26.070.306.—	29.425.730,37
Commission de perception	963.081,73	1.030.075,46
Montant à encaisser	25.665.315,79	29.165.166,87
Plus-values	2.003,21	1.593,22
Intérêts moratoires	75.655,46	76.203,88
Frais de sommations	6.778,42	7.073,36
Dépens	706,94	130,65
Crédit	24.704.740,04	28.198.857,66
Intérêts rémunérateurs	5.560,18	2.232,81
Remises	0.—	383,16
Non-valeurs, abandons et ADB	270.647,64	252.049,30
Solde dû en fin d'exercice	769.511,96	796.645,05

Le développement de certaines entreprises dans des domaines ou la recherche et le développement est important et emploi de la main-d'œuvre qualifiée avec des revenus élevés a contribué à l'augmentation de la facturation et de l'encaissement de l'impôt à la source, qui progressent respectivement de 3.494.117 fr. 62 ou 14.15% et 3.499.854 fr. 08 ou 13.64%.

- 1242 sommations ont été expédiées en 2009, pour un montant de 4.552.733 fr. 70.

Impôt sur les gains immobiliers

Au cours de l'exercice 2009, 1345 bordereaux (1232 en 2008) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde de l'exercice 2008	2.329.211,30
IGI facturés en 2009	22.780.133.—
Intérêts moratoires facturés en 2009	1.567,30
Montant à encaisser en 2009	25.110.911,60
Montant cédé à l'office du contentieux en 2009	70.036,20
Encaissement en 2009	24.001.393.—
Solde dû au 31 décembre 2009	1.039.482,40

Sur le montant impayé au 31.12.2009, la somme de 665.199 fr. 15 n'était pas encore exigible.

- Nombre de sommations expédiées 51 pour un montant de 755.166 fr. 05
- Nombre d'arrangements octroyés 3 pour un montant de 133.771 francs

Droits de mutations (lods)

Au cours de l'exercice 2009, 2337 bordereaux (1748 en 2008) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2008	2.518.795,70
Lods facturés en 2009	27.161.340.—
Intérêts moratoires facturés en 2009	136.501,45
./. Non-valeurs et restitutions en 2009	-162.325,60
Montant à encaisser en 2009	29.654.311,55
Montant cédé à l'office du contentieux en 2009	853.231.—
Encaissement en 2009	27.325.844,55
Solde dû au 31 décembre 2009	1.475.236.—

Sur le montant impayé au 31.12.2009, la somme de 638.158 francs n'était pas encore exigible.

- 211 sommations ont été expédiées en 2009, pour un montant de 3.177.082 fr. 50,
- 77 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 979.771 francs.

Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Au cours de l'exercice 2009, 882 bordereaux (1026 en 2008) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2008	479.025,50
Montant facturé en 2009	5.967.633.—
Intérêts moratoires facturés en 2009	4.124.—
Montant à encaisser en 2009	6.450.782,50
Montant cédé à l'office du contentieux en 2009	131.465,65
Encaissement en 2009	6'250.001,45
Solde dû au 31 décembre 2009	69.315,40

Sur le montant impayé au 31.12.2009, la somme de 21.229 fr. 50 n'était pas encore exigible.

- 95 sommations ont été expédiées en 2009, pour un montant de 720.192 fr. 15.

Impôt de successions et de donations entre vifs

Au cours de l'exercice 2009, 1673 dossiers (1839 en 2008) ont fait l'objet d'une facturation.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2008	1.816.700,60
Montant total facturé en 2009	23.324.808.—
Intérêts moratoires facturés en 2009	17.326,95
Montant à encaisser en 2009	25.158.835,55
Montant cédé à l'office du contentieux en 2009	116.531,45
Encaissement en 2009	23.181.828,40
Solde dû au 31 décembre 2009	1.860.475,70

Sur le montant impayé au 31.12.2009, la somme de 1.206.812 francs n'était pas encore exigible.

- 135 sommations ont été expédiées en 2009, pour un montant de 5.193.991 francs.
- 33 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 1.163.999 fr. 60.

Comptes d'insuffisance et d'amendes

Au cours de l'exercice 2009, 358 dossiers (184 d'impôt cantonal, 160 d'impôt fédéral direct et 14 d'autres impôts) ont été transmis à l'office de perception par l'office de contrôle et des tâches spéciales pour encaissement.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2008	1.196.170,87
Montant total facturé en 2009	7.293.076,40
Intérêts moratoires facturés en 2009	15.084,90
Montant à encaisser en 2009	8.504.332,17
Montant cédé à l'office du contentieux en 2009	369.930,60
Encaissement en 2009	7'059.655,92
Solde dû au 31 décembre 2009	1.074.745,65

- 61 sommations ont été expédiées en 2009, pour un montant de 941.959 fr. 90,
- 69 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 681.745 fr. 15.

La répartition des montants d'amendes et d'insuffisance perçus se présente comme suit:

- Impôt direct cantonal et autres impôts 5.505.119 fr. 68
- Impôt fédéral direct 1.554.536 fr. 24

8.9. Remises d'impôts

Le département a statué sur les demandes de remises suivantes:

- 438 (502 en 2008) concernant l'impôt direct cantonal (art. 242 de la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000).
- 88 (82 en 2008) concernant l'impôt fédéral direct (art. 167 de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct).

9. SERVICE JURIDIQUE

9.1. Présentation

Le service juridique est le centre des ressources juridiques de l'administration cantonale neuchâtoise. De par sa position de service transversal, il se tient à la disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et travaille plus particulièrement pour le Conseil d'Etat, les départements et la chancellerie d'Etat. Il offre également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil, à son bureau, à sa présidence et à ses commissions, en les faisant bénéficier de ses conseils et de son expertise.

L'année 2009 a été marquée au service juridique par l'introduction d'un système de gestion des affaires, Juris. Il s'agit d'une étape importante et attendue de longue date pour permettre une gestion des affaires qui soit en adéquation avec les contraintes toujours plus fortes et les attentes élevées des partenaires du service juridique, notamment dans le domaine du contentieux.

L'année 2009 a aussi été marquée par la poursuite des travaux visant à préparer une nouvelle organisation judiciaire. Ce projet de longue haleine a, cette année, particulièrement sollicité le service juridique dans le cadre de l'adaptation de l'ensemble de la législation cantonale à la nouvelle organisation judiciaire et aux nouveaux codes de procédure pénale et civile. Ces travaux n'étaient pas complètement achevés à la fin de l'année.

Cette année encore, le service juridique peut contempler avec entière satisfaction les réalisations importantes qui ont jalonné l'exercice sous revue, et ce pour toutes les prestations qu'il est appelé à fournir.

9.2. Personnel et formation

Personnel

Les collaboratrices et collaborateurs du service juridique sont sa ressource la plus précieuse. Ce sont ces femmes et ces hommes qui permettent au service d'accomplir les tâches qui lui incombent et de remplir les missions qui lui sont dévolues. Que chaque collaboratrice et chaque collaborateur trouve ici l'expression des plus vifs remerciements pour l'engagement important et soutenu dont ils ont fait preuve tout au long de l'année.

Le service juridique occupe 24 personnes qui se répartissent une dotation de 17,2 postes en équivalents plein temps (EPT). Cette dotation se répartit entre le personnel juridique (12,4 EPT) et le secrétariat (4,8 EPT). Sept personnes travaillent à temps complet. 17 personnes, dont 16 femmes, travaillent à temps partiel. Le service juridique promeut ainsi de manière exemplaire l'égalité des sexes dans l'administration cantonale, offrant à des personnes disposant d'une excellente formation professionnelle et de hautes compétences la possibilité d'exercer une activité lucrative tout en la conciliant avec leur vie familiale.

Les mouvements au sein du personnel ont été peu nombreux au cours de l'année. Les départs concernent une collaboratrice (100%) au sein du secrétariat qui a bénéficié de la retraite et une juriste (50%) qui a été élue juge d'instruction fédérale par le Tribunal pénal fédéral. Les arrivées ont permis de repourvoir les postes devenus ainsi vacants ainsi qu'un poste au secrétariat (50%) qui était vacant depuis le 31 décembre 2008.

L'effectif selon la dotation est complété par une stagiaire effectuant la maturité professionnelle commerciale et une jeune fille en apprentissage ainsi que par des personnes en emploi temporaire (voir ci-dessous).

Formation

Le service juridique s'engage en faveur de la formation professionnelle. S'agissant de la **maturité professionnelle commerciale**, la cinquième stagiaire a terminé son stage de 39 semaines en été 2009 et a passé avec succès les épreuves d'obtention de la maturité professionnelle commerciale. A la rentrée d'août, et pour la sixième année consécutive, une nouvelle jeune personne a commencé auprès du service juridique son stage en vue de l'obtention de la maturité professionnelle commerciale.

En matière d'**apprentissage**, la première apprentie engagée au sein du service juridique a réussi ses examens finaux en juin 2009 et a ainsi obtenu son certificat fédéral de capacité. La rentrée d'août 2009 a vu pour la deuxième année de suite l'arrivée au sein du service d'une jeune fille qui effectue sa troisième année d'apprentissage de commerce.

En 2009, le service juridique a continué de s'engager en faveur de **personnes en recherche d'emploi**. Cinq personnes ont été accueillies, pour des périodes variables, en emploi temporaire. Encadrées par le personnel du service, ces personnes ont pu acquérir une expérience professionnelle dont elles ont utilement pu se prévaloir dans leurs recherches d'emploi. Il est à relever que sur les cinq personnes accueillies au cours de l'année, une était encore présente au 31 décembre 2009 et trois avaient quitté le service après avoir trouvé un emploi fixe.

Le service juridique offre la possibilité d'effectuer différents stages (stage d'avocat, stage valant module dans le cadre du master en droit à l'Université de Neuchâtel). Ces possibilités, qui demeurent méconnues auprès des milieux intéressés, n'ont pas été exploitées en 2009.

Formation donnée

Les collaboratrices et collaborateurs sont régulièrement sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités.

Ces sollicitations témoignent du haut degré d'expertise qui est reconnu aux collaboratrices et collaborateurs du service juridique. Elles sont le signe tangible de leurs connaissances et des compétences qu'ils mettent quotidiennement à la disposition de l'administration cantonale et de leurs autres interlocuteurs dans l'accomplissement des tâches qui leur sont imparties et des missions du service juridique.

A titre d'exemple, on peut citer en 2009 les interventions de collaboratrices et collaborateurs du service juridique aux manifestations et formations suivantes:

- Séminaire de légistique de Montreux, organisé par l'Université de Genève et l'Université de Neuchâtel, 4 et 5 mars 2009;
- Cours de police du feu quadriennal, organisé avec la participation de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention, Couvet, 24 au 26 mars 2009;
- Master en droit à l'Université de Neuchâtel, séminaire thématique, module "LCR", Neuchâtel, mars et avril 2009;
- Examens d'aptitude à la chasse, en qualité d'expert, juin 2009;
- Formation "Nouvel Horizon" (préparation à la retraite), organisé par l'Office de la formation continue, Neuchâtel, septembre 2009;
- Formation continue en gestion publique, organisée par la Haute école de gestion ARC et l'Office de la formation continue, Neuchâtel, septembre et octobre 2009;
- 4^e colloque scientifique de l'Association suisse du droit public de l'organisation (ASDPO), Fribourg, 30 octobre 2009;
- Master en droit à l'Université de Neuchâtel, cours de procédure administrative, novembre et décembre 2009;
- Cours de connaissance de l'administration publique pour les apprentis employés de commerce, organisé par l'office de la Formation continue;

- Ecole régionale d'aspirants de police (ERAP), Colombier;
- Cours inter-entreprises aux apprentis de l'administration cantonale et communale bernoise, Tramelan.

9.3. Juris

L'année 2009 est à marquer d'une pierre blanche pour le service juridique. En effet, l'année sous revue a permis l'introduction de l'application Juris. Cette dernière permettra au service une gestion intégrée de l'ensemble des dossiers qui sont les siens, qu'il s'agisse de contentieux, de législation ou d'avis de droit.

Juris est une application spécialisée qui propose un système complet de gestion des affaires. Développée à l'origine spécifiquement pour les instances judiciaires, cette application équipe de nombreux tribunaux en Suisse et notamment l'ensemble des autorités judiciaires neuchâteloises. Elle est aussi utilisée par les autorités administratives comme par exemple des services pénitentiaires, de probation ou des services juridiques.

La mise à disposition de Juris au service juridique a été précédée d'une longue et intense phase de préparation au cours de laquelle les prestations fournies par le service ont été examinées et analysées pour identifier et clarifier les processus et les séquencer en différentes phases de procédure. A l'issue de cette période, chaque collaboratrice et collaborateur a suivi trois demi-journées de formation qui leur ont permis de se familiariser avec l'application.

Dès le 1^{er} septembre 2009, l'entier des prestations "contentieux" (décisions en première instance, traitement de recours administratifs, procédures judiciaires) est géré dans l'application Juris. L'installation des modules de Juris pour les autres prestations interviendra dans le courant 2010.

A sa mise en fonction intégrale, l'application Juris permettra un accès rapide et fiable à l'ensemble des dossiers, à tout moment et pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du service juridique. En plus de la révolution qu'elle entraîne pour la gestion des affaires, l'application Juris constitue un progrès considérable du point de vue de la gestion du savoir. Elle permettra en effet la mise à disposition pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service de l'intégralité des recherches juridiques effectuées et des avis de droit rendus, facilitant ainsi le travail de chacun.

9.4. Missions du service juridique

Le service juridique a notamment pour missions:

- le traitement de l'ensemble des problèmes de droit qui se posent à l'Etat et à ses établissements;
- le soutien juridique au Grand Conseil;
- le préavis sur les rapports présentés par les départements au Conseil d'Etat;
- l'administration de la bibliothèque juridique de l'Etat;
- l'organisation du Recueil systématique de la législation neuchâteloise;
- la promotion et la diffusion de la législation cantonale.

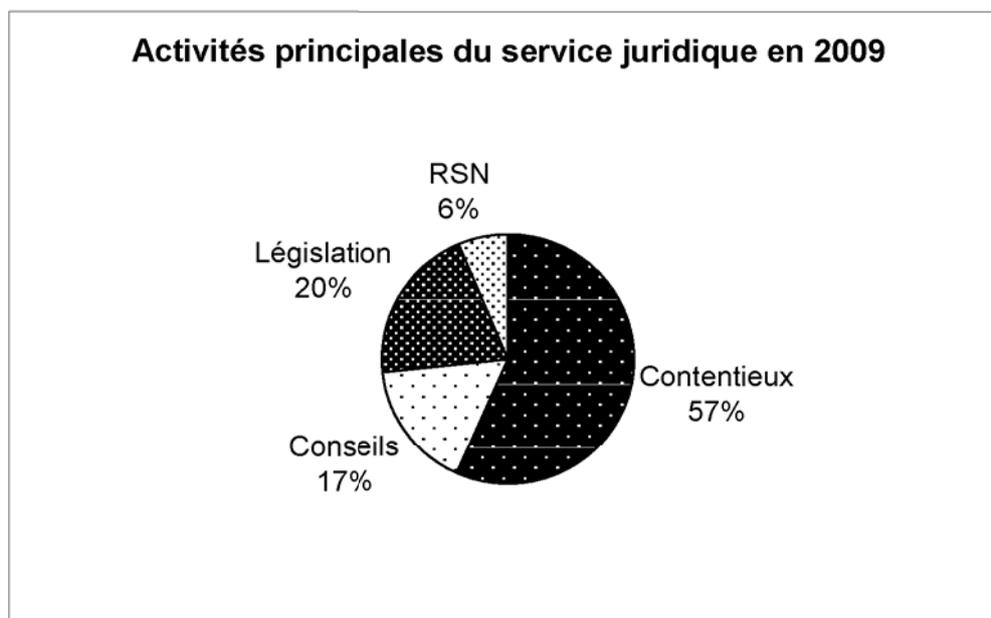
9.5. Activités du service juridique

Le service juridique s'acquitte de ses missions en particulier par les **activités** qu'il déploie sous les formes suivantes:

- conseils et avis de droit;
- instruction de réclamations, de plaintes et de recours, et préparation de décisions;
- élaboration et modifications d'actes législatifs ou réglementaires;
- élaboration de projets de réponse aux consultations fédérales;
- représentation de l'Etat devant les juridictions administratives, cas échéant civiles ou pénales.

Importance des activités

Les activités principales du service juridique sont réparties dans les domaines du contentieux, du conseil et de la législation. Le service assume également l'organisation et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN), de même qu'il promeut la diffusion de la législation cantonale. L'importance relative de ces différentes activités s'apprécie selon le tableau suivant:



Activités en matière de contentieux

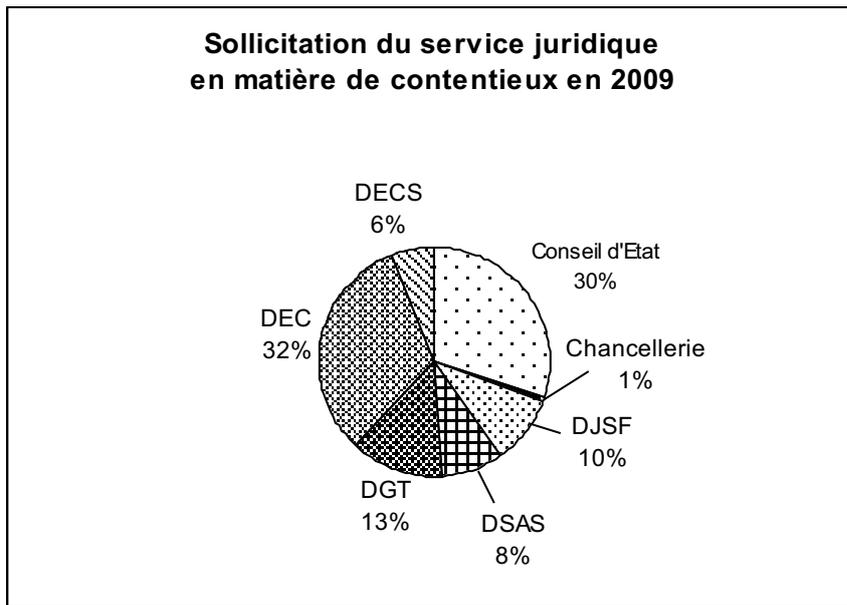
L'instruction des recours administratifs, et des plaintes LP, adressés aux départements, au Conseil d'Etat et à la chancellerie d'Etat, ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours relèvent des prestations du service juridique en matière de contentieux. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'Etat ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance.

Les domaines principaux dans lesquels des décisions finales ont été prises ressortent du tableau suivant:

	<i>Domaine</i>	<i>Nombre de dossiers entrés</i>	<i>Nombre de décisions signées</i>	<i>Nombre de dossiers en suspens au 31 décembre</i>
	Marchés publics	1	0	1
Conseil d'Etat	Aménagement du territoire et constructions	43	19	24
	Ressources humaines	2	1	2
Chancellerie	Droits politiques	3	2	1
DJSF	Armes et munitions	3	2	2
	Contrôle des habitants	1	1	2
	Domaine pénitentiaire	6	5	2
	Etat civil	3	3	0
	Indemnités pour détention injustifiée	3	4	3
	Lods	5	0	5
	Militaire	1	1	0
	Police	21	0	27
	Police du feu	3	5	0
	Responsabilité de l'Etat	9	7	35
	Rémunération de l'avocat d'office	-	15	-
DSAS	Action sociale	15	9	8
	Assurance-maladie	12	6	12
	Bourses d'études	11	14	3
	Mineurs et tutelles	1	0	1
	Santé publique	1	1	0
	Victimes d'infraction	16	5	24
DGT	Circulation routière	64	62	28
	Cadastré et géomatique	2	1	1
	Faune	5	5	0
	Protection de l'environnement	12	4	11
	Registre foncier	1	1	0
	Signalisation routière	4	7	2
DEC	AISLP (plaintes LP)	46	40	12
	Améliorations foncières	1	0	2
	Affaires vétérinaires	2	3	2
	Commerce et patentes	4	2	2
	Emploi	0	3	1
	Main-d'œuvre	2	4	3
	Mesures d'insertion professionnelle	2	4	0
	Migration	92	94	49
	Registre du commerce	2	2	0
	Surveillance, inspection et santé au travail	2	2	3
DECS	En matière d'examens, demandes de congé, mémoires de maturité, etc.	42	57	11
Total		443	391	279

Ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes (demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales, décisions en matière d'assistance judiciaire). L'introduction du système de gestion des affaires Juris au service juridique à l'automne 2009 pour le contentieux permettra d'obtenir des statistiques plus précises dès l'exercice 2010.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "contentieux" se répartissent selon le tableau suivant:



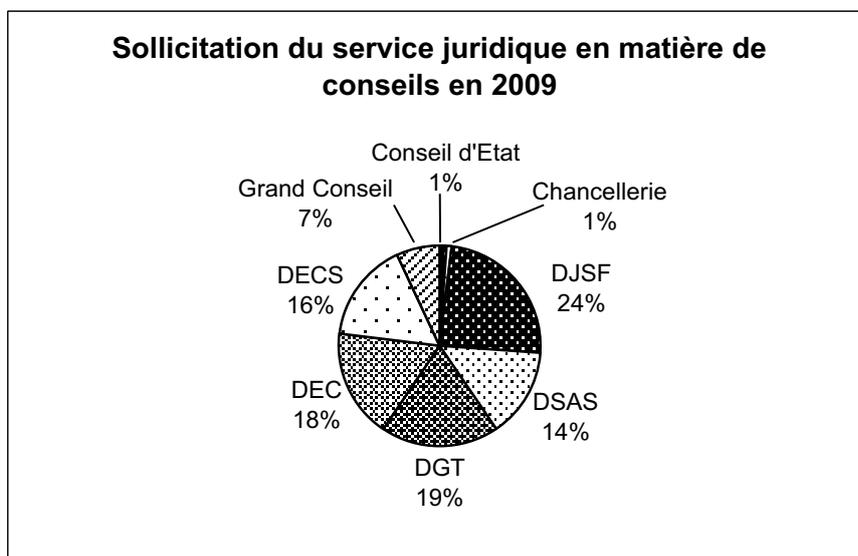
Activité en matière de conseils

Le service juridique conseille, oralement ou sous forme d'avis de droit, le Grand Conseil, sa présidence, son bureau et ses commissions ainsi que le Conseil d'Etat, les départements, la chancellerie d'Etat et les unités administratives qui leur sont subordonnées.

L'organisation mise en place permet à chaque entité de l'administration cantonale de disposer au sein du service juridique d'un répondant prêt à l'assister en cas de besoin.

Le service juridique est fréquemment sollicité par des personnes privées ou des collectivités publiques sur des questions juridiques. Soit ici précisé que le service juridique de l'Etat n'est pas une permanence juridique. Il n'est pas à la disposition des particuliers ou d'autres collectivités publiques pour leur fournir des renseignements juridiques. Il n'entre pas non plus dans ses attributions de répondre aux interrogations que peuvent se poser les fonctionnaires cantonaux dans leurs relations avec l'Etat.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "conseils" se répartissent selon le tableau suivant:



Activité en matière de législation

Le service juridique offre son soutien juridique et son expertise légistique dans le cadre de la conception et de la rédaction de textes législatifs et réglementaires. Il intervient principalement à la demande du Conseil d'Etat et des départements, de la chancellerie d'Etat et des unités administratives qui leur sont subordonnées, mais aussi du Grand Conseil, de son bureau, de sa présidence et de ses commissions, ainsi que des établissements de l'Etat.

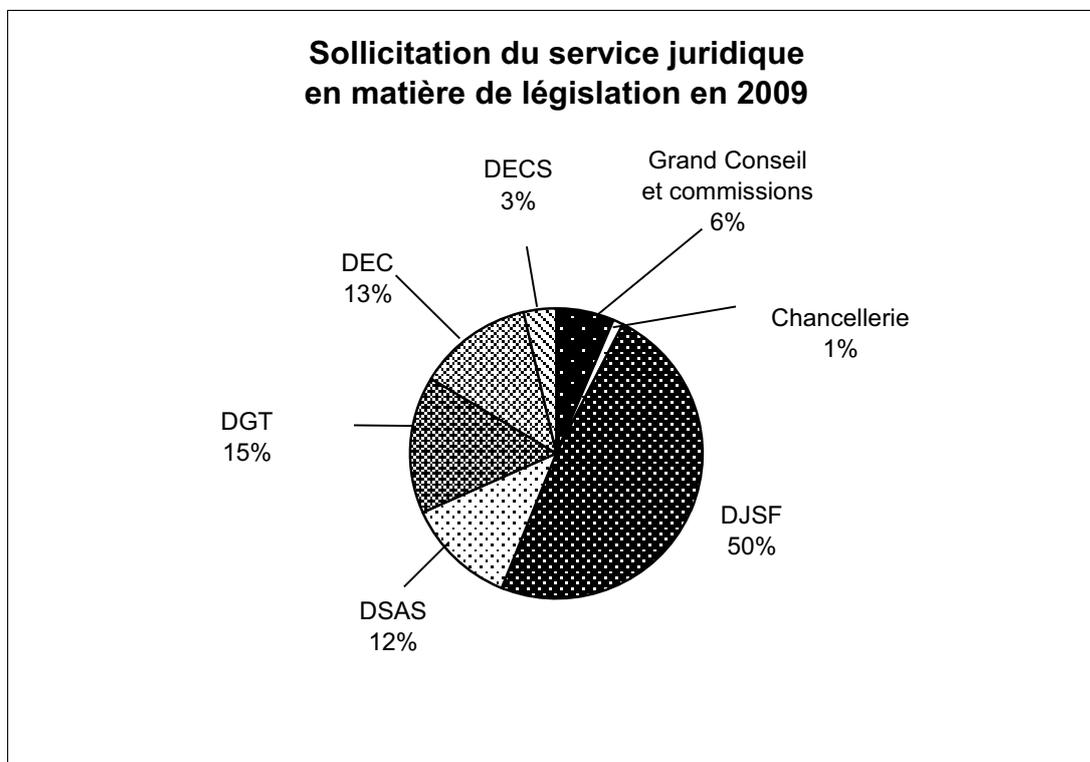
Le service juridique assume ainsi la fonction de **service de législation** de l'administration cantonale. La complexité croissante des textes comprenant des règles de droit et l'accroissement du corpus législatif commandent impérativement une vérification systématique des projets de législation tant sous l'angle formel que sous l'angle de leur légalité. Cette vérification nécessite une vue d'ensemble de la législation et une expertise en légistique, deux éléments qui caractérisent le service juridique. Pour rappel, toute élaboration ou modification de textes légaux ou réglementaires doit être signalée au service juridique ou, selon le domaine, à l'un des juristes spécialisés travaillant dans un autre service de l'administration cantonale. Les juristes consultés se prononcent sur leur participation éventuelle à l'élaboration des textes. Dans tous les cas, le texte final doit être soumis aux juristes consultés pour accord avant son adoption par les autorités compétentes. Le contrôle porte sur la forme et la légalité. Les instructions du service juridique de l'Etat concernant l'élaboration et la rédaction des textes légaux et réglementaires, du 1^{er} janvier 2003, contiennent les principes de base permettant d'unifier la forme de la législation neuchâteloise dans un souci d'efficacité et de clarté. Elles sont disponibles sur le site intranet de l'Etat à l'adresse suivante:

http://intranet.ne.ch/sites/intranet/CHAN/SGCN/DocumentsPartages/ModelesLegisRapports/Instructions_ServJur.doc.

Le service juridique participe à l'élaboration de l'ensemble des textes légaux ou réglementaires. Les lois et les décrets adoptés par le Grand Conseil ainsi que les arrêtés et les règlements adoptés par le Conseil d'Etat sont disponibles sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=3767>.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "législation" se répartissent selon le tableau suivant:



Consultations fédérales

Dans le cadre de son activité en matière de législation, le service juridique prépare de nombreuses réponses adressées aux autorités fédérales (Conseil fédéral, Chancellerie fédérale, départements fédéraux, offices de l'administration fédérale) ou intercantionales dans le cadre de procédures de consultations.

Le texte des réponses aux consultations fédérales est disponible sur internet à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2251>

Recueil systématique de la législation neuchâteloise RSN

Le service juridique assume la gestion et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise. Cette activité implique non seulement la mise à jour du RSN six fois par année sur le site internet de l'Etat, mais aussi la mise à jour de l'édition papier et la gestion des abonnements y relatifs, l'élaboration du répertoire annuel de la législation neuchâteloise ainsi que la tenue du Recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN).

Le Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN) est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2151>.

Le Recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN) est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=7439>.

D'autres informations relatives aux dispositions légales et réglementaires régissant le canton de Neuchâtel sont disponibles sur la page "Législation" du site internet de l'Etat de Neuchâtel:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=8>.

Publication et promulgation des actes du Grand Conseil

Le service juridique assure l'ensemble des activités liées à la publication et à la promulgation des lois et décrets adoptés par le Grand Conseil. Ces activités interviennent tant sur support papier (arrêtés de publication et de promulgation adoptés par le Conseil d'Etat et faisant ensuite l'objet d'une parution dans la Feuille officielle) que sur le site internet de l'Etat.

10. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1. Introduction

Le service des ressources humaines a été fortement impliqué en 2009 dans les nombreux travaux liés à la réforme de l'administration cantonale. Les effets de ces réformes sont en effet nombreux et très sensibles s'agissant de la gestion du personnel des entités concernées. Aux nombreux transferts de personnel nécessitant l'implication de la mobilité interne s'ajoutent en effets de multiples modifications de cahiers des charges impliquant un surcroît de travail administratif en lien avec les adaptations statutaires et salariales.

La gestion de la fin du programme d'encouragement aux départs à la retraite anticipée, ainsi que l'intensification de la collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité dans le cadre de la mise en place d'indicateurs ont également occupé des ressources importantes au SRHE.

Le service s'est également penché de manière détaillée sur son fonctionnement et sur les pistes d'améliorations qu'il entend poursuivre pour être en mesure d'assurer des prestations de qualité à l'ensemble de ses clients et partenaires. C'est ainsi qu'un nouveau catalogue de prestations a été établi, et qu'un projet de réforme en profondeur des structures et du fonctionnement du SRHE a été établi par la direction.

Le départ du chef de l'office de la formation continue en juin 2009 a également poussé la direction du SRHE à repenser la manière de délivrer des prestations en matière de formation continue pour les titulaires de fonctions publiques. A terme, une partie des activités de l'office de la formation continue devrait être confiée aux CEFNA (alliance des Centres de formation professionnelle de l'Etat de Neuchâtel). Le SRHE disposera ainsi de plus de disponibilités et de moyens pour accompagner les réformes de l'Etat par des actions de formation nécessaires aux cadres et titulaires de fonctions publiques dans l'évolution de leur environnement et de leur activité.

Les structures d'accueil pour jeunes enfants mises en place à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds ont atteint courant 2009 un taux d'occupation optimal, et une optimisation de l'utilisation des surfaces à disposition à la crèche Tic-Tac du haut du canton est à l'étude.

La collaboration avec les associations du personnel a été marquée par la réalisation d'une étude retrospective sur l'application du système de rémunération des fonctionnaires. Cette dernière permettra d'examiner en 2010 si des aménagements de cette politique seront nécessaires à l'avenir.

10.2. Effectif du personnel

Effectifs décembre 2009	SRH 01/2010		Effectifs décembre 2009			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2009 en équivalents 100%	Ecart 2009 en équivalents 100%
			Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
AUTORITES ET CHANCELLERIE								
Conseil d'Etat	1100	5		5	5.00	5.00		
Secrétariat	1150	6	3	9	7.50	10.10	-2.60	
Service du Grand Conseil	1200	4	2	6	5.30	5.30		
Service du matériel et des imprimés	1250	13	3	16	15.00	15.00		
Contrôle cantonal des finances	3150	8	2	10	8.80	9.30	-0.50	
2009		36	10	46	41.60	44.70	-3.10	
2008					44.10	45.90		
Ecart 2008 -> 2009					-2.50	-1.2		
JUSTICE SECURITE ET FINANCE								
Secrétariat général	2010	5	1	6	5.80	6.00	-0.20	
Office d'organisation	3300	1	1	2	1.30	1.30		
Politique familiale et égalité	2011		5	5	2.10	2.10		
Service de la justice	2050	19	10	29	25.00	22.20	2.80	
Magistrats								
Tribunal cantonal	2051	10	1	11	10.50	10.50		
Tribunaux de districts	2052	12		12	12.00	12.00		
Tribunal fiscal	2056	1		1	1.00	1.00		
Autorité de conciliation	2053		2	2	1.50	1.50		
Ministère public	2054	3		3	3.00	3.00		
Juges d'instruction	2055	5		5	5.00	5.00		
Tribunal cantonal (adm.)	2051	8	14	22	17.20	20.20	-3.00	
Tribunaux de districts (adm.)	2052	22	18	40	34.30	34.35	-0.05	
Tribunal fiscal (adm.)	2056		2	2	1.30	1.30		
Autorité de conciliation (adm.)	2053	1	2	3	2.30	3.00	-0.70	
Ministère public (adm.)	2054	4	5	9	7.40	7.30	0.10	
Juges d'instruction (adm.)	2055	9	2	11	10.20	10.70	-0.50	
Service pénitentiaire	2205	69	20	89	82.60	87.90	-5.30	
Service de probation	2220	5	9	14	10.05	10.05		
Police cantonale	2350	424	42	466	447.85	446.15	1.70	
Service de la sécurité civile et militaire	2700	38	9	47	44.47	44.52	-0.05	
Service financier	3050	24	5	29	27.20	24.20	3.00	
Service des contributions	3100	104	27	131	120.80	127.95	-7.15	
Service juridique	3200	7	17	24	17.20	17.70	-0.50	
Service des ressources humaines	3250	6	15	21	14.40	15.10	-0.70	
Service informatique entité neuchâteloise SIEN	3350	69	16	85	79.55	79.95	-0.40	
Gérance des immeubles	3450	10	4	14	12.00	12.00		
Administration de la caisse de pensions	3500	10	13	23	18.90	15.90	3.00	
Service des communes	3700	2	1	3	2.80	2.80		
2009		868	241	1109	1017.72	1'025.67	-7.95	
2008					986.42	975.45		
Ecart 2008 -> 2009					31.30	50.22		
SANTE ET AFFAIRES SOCIALES								
Secrétariat	3010	3	2	5	4.00	4.00		
Service de la santé publique	2250	8	13	21	16.00	17.20	-1.20	
Service de l'action sociale	3550	12	18	30	21.20	21.20		
Office des bourses	6011		4	4	2.50	2.50		
Office de l'assurance maladie	3600	10	12	22	16.00	17.50	-1.50	
Service des mineurs & tutelles	3650	21	52	73	55.70	56.60	-0.90	
Service des établissements spécialisés	3651	3	1	4	3.20	4.50	-1.30	
2009		57	102	159	118.60	123.50	-4.90	
2008					152.00	158.37		
Ecart 2008 -> 2009					-33.40	-34.87		
GESTION DU TERRITOIRE								
Secrétariat général	4010	2	5	7	4.50	4.40	0.10	
Office du logement	3402	2	1	3	2.80	2.00	0.80	
Office des transports	4011	3	3	6	6.03	4.00	2.03	
Service des ponts et chaussées	4053	137	14	151	145.30	155.15	-9.85	
Service de la protection de l'environnement	4100	23	7	30	26.80	27.60	-0.80	
Service de l'énergie	4150	5	4	9	7.80	7.00	0.80	
Service de l'aménagement du territoire	4200	10	9	19	16.10	16.15	-0.05	
Service géomatique et registre foncier	4251	40	18	58	52.65	51.65	1.00	
Service faune forêts et nature	4360	32	15	47	40.70	41.35	-0.65	
Service des bâtiments	3400	10	2	12	11.70	11.70		
Entretien et exploitation des bâtiments	3401	38	22	60	48.89	54.86	-5.97	
2009		302	100	402	363.27	375.86	-12.59	
2008					416.49	472.38		
Ecart 2008 -> 2009					-53.22	-96.52		

Effectifs décembre 2009	SRH 01/2010		Effectifs décembre 2009			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2009 en équivalents 100%	Ecart 2009 en équivalents 100%
			Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
ECONOMIE								
Secrétariat général	5010	5	1	6	5.50	5.50		
Service des migrations	5014	48	40	88	76.50	65.90	10.60	
Service de la cohésion multiculturelle	5017	9	6	15	12.95	11.59	1.36	
Service de l'emploi	5051	92	38	130	117.55	106.73	10.82	
Service de l'économie	5105	20	5	25	22.90	23.10	-0.20	
Office du registre du commerce	2102	5		5	5.00	4.80	0.20	
Service de la consommation et affaires vétérinaires	5151	20	21	41	33.85	37.75	-3.90	
Service de l'agriculture	5251	13	15	28	22.78	22.65	0.13	
Service des poursuites et faillites	2100	50	7	57	53.70	54.30	-0.60	
Evologia	5400	10	1	11	11.18	10.50	0.68	
CNIP	6305	22	16	38	33.00	41.45	-8.45	
2009		294	150	444	394.91	384.27	10.64	
2008					366.32	378.05		
Ecart 2008 -> 2009					28.59	6.22		
EDUCATION, CULTURE ET SPORTS								
Secrétariat général	6010	3	6	9	6.30	7.60	-1.30	
CAPPES	6014		5	5	1.90	1.90		
Service orientation scolaire et professionnelle	6502	8	66	74	39.98	40.00	-0.02	
Service de l'enseignement obligatoire	6200	13	12	25	20.68	20.58	0.10	
Office de l'enseignement spécialisé	6202	1	7	8	5.20	4.50	0.70	
Bureau de l'informatique scolaire	6013	2	7	9	5.78	6.08	-0.30	
Centre de psychomotricité	6504		19	19	9.05	8.30	0.75	
Service des hautes écoles et recherche	6370	2	1	3	2.70	3.70	-1.00	
Service de la formation professionnelle et lycées	6300	21	15	36	30.50	31.70	-1.20	
Centre professionnel des métiers du bâtiment CPMB	6302	2	8	10	11.67	9.00	2.67	
Centre professionnel du Littoral neuchâtelois CPLN	6309	18	33	51	35.82	37.77	-1.95	
Centre intercom. de form. des montagnes neuch. CIFOM	6310	32	39	71	54.80	56.90	-2.10	
Lycée Denis de Rougemont	6252	4	6	10	7.60	7.70	-0.10	
Lycée Blaise Cendrars	6253	1	8	9	6.45	6.45		
Lycée Jean-Piaget	6255	11	11	22	16.86	17.51	-0.65	
Service des affaires culturelles	6550	1	4	5	2.70	2.70		
Conservatoire NE secteur amateur	6553	1	5	6	4.45	4.35	0.10	
Conservatoire, filière professionnelle	6554		4	4	2.60	0.28	2.32	
Office de prot. des monuments et sites	6600	2	7	9	6.70	6.70		
Office d'archéologie	6650	5	6	11	8.60	4.00	4.60	
Parc et musée d'archéologie	6651	5	11	16	12.59	12.56	0.03	
Archéologie fouille A5	6652	7	6	13	11.90	14.20	-2.30	
Office des archives	6670	2	5	7	5.70	5.70		
Service des sports (yc 6701 camp de ski)	6700	4	4	8	7.00	6.30	0.70	
2009		145	295	440	317.53	316.48	1.05	
2008					297.69	322.56		
Ecart 2008 -> 2009					19.84	-6.08		
ADMINISTRATION CANTONALE								
Autorité et chancellerie		36	10	46	41.60	44.70	-3.10	
Justice, sécurité et finances		868	241	1109	1'017.72	1'025.67	-7.95	
Santé et affaires sociales		57	102	159	118.60	123.50	-4.90	
Gestion du territoire		302	100	402	363.27	375.86	-12.59	
Economie		294	150	444	394.91	384.27	10.64	
Eduction, culture et sports		145	295	440	317.53	316.48	1.05	
2009		1702	898	2600	2'253.63	2'270.48	-16.85	
2008					2'263.02	2'352.71		
Ecart 2008 -> 2009					-9.39	-82.23		

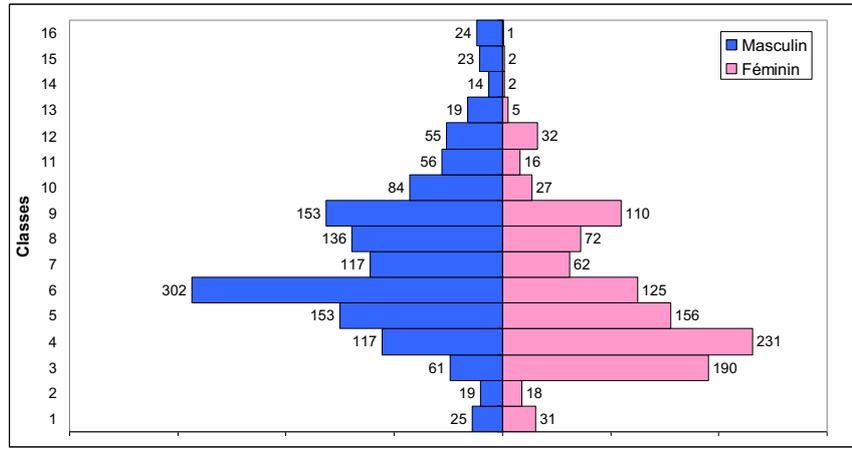
Attention le personnel payé à l'heure a été ajouté cette année, correspondant en décembre 2009 à 12.03 EPT !

L'écart 2009 entre les effectifs réels et ceux budgétés est très faible, moins de 0.8%. Ce constat illustre la rigueur avec laquelle les effectifs des différents services, ainsi que les demandes de remplacements de postes devenus vacants en cours d'année, ont été gérés. Il faut noter également que les besoins en effectif exprimés par les services correspondent bien à une réalité d'activité nécessaire à la délivrance des prestations souhaitées.

Le taux de rotation du personnel 2009 est de 6.5%, dont 1.1% découlant des effets du programme d'encouragement à la retraite anticipée. Comparé au taux de 9.1% (dont 2.5% dû aux retraites anticipées) et de 7.6% (dont 1% dû aux retraites anticipées) des années précédentes, 2009 a donc vu moins de mouvements de personnel. Ce calme relatif est probablement lié aux effets de la crise économique actuelle qui «fidélise» les collaborateurs-trices de l'Etat.

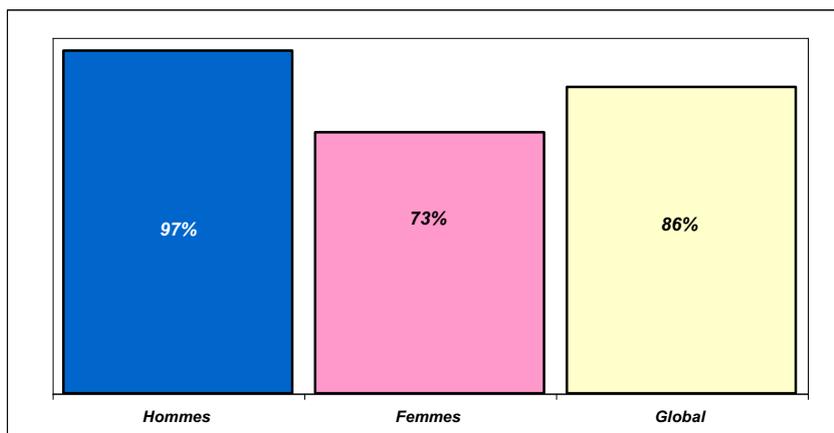
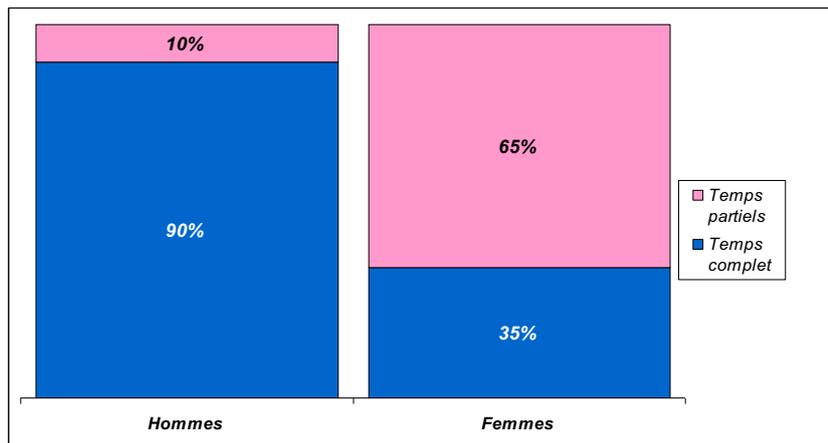
10.3. Politique "famille et égalité" au sein de l'administration cantonale

1. Répartition par sexe des effectifs par classes de traitement



Comparé à 2008, les externalisations du service médico-psychologique pour enfants et adolescents ainsi que du service des automobiles ont eu pour effets de modifier principalement la répartition féminine des classes 3 et 9.

2. Proportion de titulaires à temps complet/partiel, par sexe, et taux d'activité moyen par sexe



Même si le taux d'activité moyen par sexe ne varie guère entre 2008 et 2009, il est à noter que les proportions évoluent :

- 35% des femmes travaillent à temps complet en 2009, contre 34 % en 2008 et 33% en 2007.

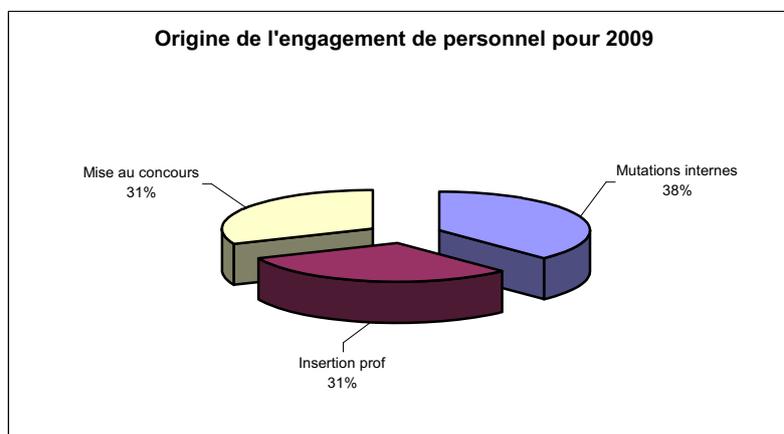
- 10.1% des hommes travaillent à temps partiel en 2009, contre 9.4% en 2008 et 8.9% en 2007.

A la lecture de ces chiffres, un mouvement timide d'évolution se dessine. Ce mouvement se traduit par une progression du temps partiel pour les hommes, tandis que pour les femmes la progression est du côté du temps complet. Cette évolution tient probablement à une évolution sociétale des mentalités ainsi qu'aux mesures de sensibilisation et d'aménagements du temps de travail que proposent l'Etat comme employeur en visant notamment à favoriser le temps partiel des hommes.

10.4. Mobilité professionnelle interne

Le service des ressources humaines a publié 137 emplois vacants sur son site intranet dont 92 ont également été transmis aux ORP. Par ailleurs, 57 postes ont bénéficié d'une mise au concours dans la presse. Toutes ces mises au concours ont généré 1660 postulations encodées au sein de notre service avant d'être transmises aux entités concernées.

L'accès prioritaire des postes vacants aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration puis également aux ORP (insertion professionnelle) à permis de réaliser le 69% des engagements de personnel. Les 31 % restants du recrutement sont issus des mises au concours ordinaires.



Le bureau de la mobilité professionnelle interne a reçu cette année 82 personnes désirant bénéficier d'un accès prioritaire aux postes vacants, de conseils, de soutiens dans le cadre de leur demande de mutation interne (préparation des dossiers de postulations et des entretiens d'embauche, transmission du dossier auprès de l'entité concernée).

Ce bureau a également été mis à contribution pour des évaluations de candidats et candidates (secteur administratif) lors d'engagement de personnel et a participé au recrutement des cadres de l'administration.

10.5. Encouragements des départs à la retraite anticipée

Le programme d'encouragement à la retraite anticipée qui a débuté en janvier 2007 a pris fin, comme prévu, au 31 août 2009. Le personnel de l'administration cantonale, les enseignants ainsi que le personnel de l'Université pouvaient en bénéficier.

Après une année 2007 record, une année 2008 qui a vu un certain tassement des demandes, l'année 2009 a connu le regain de succès qui était attendu. Il est important de signaler que l'Université a revendiqué, au travers de l'autonomie de gestion dont elle dispose, d'être exclue de l'analyse chiffrée globale car elle finance elle-même les montants incitatifs octroyés aux employés qui prennent une préretraite.

En 2009, 101 personnes, représentant 82,28 EPT, ont demandé à être mis au bénéfice d'une retraite anticipée, soit 29 personnes qui travaillaient pour l'Etat et 72 dans l'enseignement.

2009	Nombre de départs		Domaine d'activité des 105 contrats		Origine des enseignants	
	Contrats	Personnes	Etat	Enseign.	Canton	Communes
Janvier	10	10	4	6	2	4
Février	1	1	1			
Mars	4	4	4			
Avril	2	2	2			
Mai	4	4	4			
Juin	3	3	3			
Juillet	1	1	1			
Août	80	76	10	70	17	53
TOTAL	105	101	29	76	19	57
			28%	72%	25%	75%

Même si le coût des départs 2009 est important, le financement de ce programme a été assuré par le respect des délais de carence ainsi que le non-remplacement de postes vacants. Les économies ainsi réalisées grâce aux mesures mises en place par le Conseil d'Etat se montent pour 2009 à Fr. 11'927'689.-, qui couvrent ainsi largement les dépenses.

Coût des indemnités servies (en francs)				
2009	Indemnité (base)	Charges sociales	Cotisation CPEN	Total
Janvier	842'289	28'028	152'381	1'022'698
Février	103'516	-	26'161	129'677
Mars	331'802	25'549	41'978	399'330
Avril	199'168	15'336	29'464	243'967
Mai	344'022	26'490	43'493	414'004
Juin	139'201	10'719	-	149'920
Juillet	127'289	9'801	24'530	161'621
Août	5'644'754	435'285	845'167	6'925'205
TOTAL	7'732'041	551'207	1'163'173	9'446'422

10.6. Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux systèmes de rémunération

Administration cantonale (interne)

En 2009 et comme chaque année, les trois types d'interventions principales ont été les créations/suppressions de fonctions-type, les créations/suppressions de postes correspondant à des fonctions-type existantes et les transferts de fonctions/postes (fusions d'entités, déplacements de sous-entités, etc.)

La part prépondérante des travaux est due à la réorganisation de l'administration cantonale.

Entités concernées et répartition des interventions (Total global : 859) :

CHAN	Secrétariat général	2	Service du Grand Conseil	1
	Service du matériel et des imprimés	7		
DJSF	Contrôle cantonal des finances	2	Office de la politique familiale et de l'égalité	1
	Greffe du ministère public	1	Office cantonal de la population	3
	Service pénitentiaire	4	Service de probation	3
	Police neuchâteloise	484	Service de la sécurité civile et militaire	25
	Service financier	9	Service de contributions	8
	Service des ressources humaines	4	Serv. informatique de l'entité neuchâteloise	1
	Service de la gérance des immeubles	1		
DSAS	Service de la santé publique	1	Service de l'action sociale	27
DGT	Secrétariat général	1	Service des ponts et chaussées	81
	Service de l'énergie	4	Serv. de la géomatique et du registre foncier	15
	Service des bâtiments	1		
DEC	Secrétariat général	2	Service de l'économie	22
	Service des poursuites et faillites	5	Service de l'emploi	17
	Office de surveillance, de l'inspection et de la santé au travail	13	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage	1
	Service de l'agriculture	1	Serv. consommation et affaires vétérinaires	12
	Service des migrations	10	Serv. de la cohésion multiculturelle	1
DECS	Service de l'enseignement obligatoire	12	Serv. formation professionnelle et des lycées	1
	Centre prof. du Littoral neuchâtelois	1	Centre interrégional de form. des montagnes	13
	Lycée Jean-Piaget	2	Serv. des Hautes Ecoles et de la recherche	1
	Service des sports	4	Service des affaires culturelles	55

Police Neuchâteloise

La nouvelle organisation de *Police Neuchâteloise* a nécessité de reprendre la description-évaluation de la totalité des fonctions. Ces travaux avaient débuté à l'automne 2008 et se sont terminés fin juin 2009.

Service de la sécurité civile et militaire

Le service a vécu une réorganisation générale, d'où le nombre d'interventions.

Service de l'action sociale

Le nombre d'interventions est dû au transfert des fonctions de l'ex-SCAM (Service cantonal de l'Assurance Maladie) qui a été intégré au SAS et est devenu l'OCAM.

Service des ponts et chaussées

Le nombre d'interventions est principalement dû au transfert de fonctions dans la nouvelle entité autonome créée : CNERN (Centre Neuchâtelois d'Entretien des Routes Neuchâteloises).

Service de l'économie

Le service a vécu des réorganisations dans ses diverses sous-entités et a vu la création d'une nouvelle sous-entité : l'Office de la promotion économique.

Service de l'emploi

Le nombre d'interventions s'explique, d'une part, par la grande taille du service qui subit, à proportions égales, plus de mutations qu'un petit service. D'autre part, le secteur d'activité du service nécessite une adaptation permanente aux évolutions de la situation économique.

Office de surveillance, d'inspection et de santé au travail

Le nombre d'interventions est principalement dû à l'intégration de fonctions de l'ex-SIST (Service de l'Inspection et de la Santé au Travail).

Service des affaires culturelles

La totalité des interventions concerne l'Office et musée d'archéologie. Il y a eu deux domaines d'intervention : le secteur fouilles dont les fonctions ont été évaluées, classifiées et intégrées dans le tableau des fonctions de la sous-entité et, dans la foulée, l'Office et musée dont certaines fonctions ont été revues suite à diverses réorganisations.

Hors administration cantonale (externe)

En 2009 les prestations externes ont dû être limitées au vu de la charge de travail à l'interne de l'administration.

CLASSIDIR

En 2006, le DECS a initié le projet CLASSIDIR, qui consiste à créer un nouveau système de rémunération pour toutes les fonctions de direction des écoles du canton (enfantines, primaires, secondaires I + II, écoles prof.), concernant 100 cadres. En 2007 toutes ces fonctions ont été décrites, évaluées et comparées afin de les trier par ordre d'importance.

En 2008, les travaux proprement dit de création d'un nouveau système de rémunération ont débuté. Ils ont été interrompus à la fin de la législature au printemps 2009. Après une pause, ils ont repris en automne sous la direction du nouveau chef du DECS, M. le conseiller d'Etat Ph. Gnaegi. L'entrée en vigueur du nouveau système est prévue au 01 janvier 2011.

ANMEA (Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes)

Le nouveau système de rémunération est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2008. En 2009, certains travaux d'accompagnement de l'entrée en vigueur du nouveau système ont nécessité l'implication du spécialiste du SRHE sur une dizaine de jours environ.

10.7. Office de la formation continue et du secteur social

Formation continue

En matière de cours, l'année 2009 a été une année habituelle. 45 sessions de cours du catalogue ont été organisées regroupant 538 participants. Nous avons à nouveau contribué au financement du cours spécifique « La conduite économique – Eco-Drive » à laquelle 96 personnes se sont inscrites. L'office de la formation continue offre également des cours pour formateurs en entreprise et pour experts aux examens de fin d'apprentissage de commerce, branche Administration publique.

La collaboration avec le canton de Berne, la ville de Bienne et l'ensemble des communes neuchâteloises continue à porter ses fruits. L'action de formation lancée en 2008 pour les collaborateurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds s'est poursuivie cette année.

Nos filières certifiantes connaissent un beau succès. En 2009, 10 candidats ont soutenu leur travail de fin d'études et obtenu le certificat de formation continue en gestion publique, option pilotage d'équipes, pilotage de projets transversaux ou secrétariat de direction. Celles et ceux qui désirent en savoir plus sur le contenu, peuvent consulter le site www.ne.ch/ofc/certificats.

Les prestations relatives aux cours bureautiques ont été transférées au Service informatique (SIEN), Seules, les inscriptions aux différentes formations et certifications transitent toujours par le site de la Formation continue.

Les demandes pour des formations individuelles spécifiques sont nombreuses. La Formation y participe sous forme de subventions. En outre, en 2009, plus d'une vingtaine de conventions ont été établies pour des formations demandant un investissement personnel et financier plus important.

Apprentissage

Nous pouvons nous réjouir de l'évolution en matière de places d'apprentissage. Les administrations publiques du canton de Neuchâtel jouent un rôle croissant en offrant des places d'apprentissage avec un encadrement de qualité.

Tableau : Nombre d'apprenants par année d'apprentissage

Année	Employés de commerce		Autres professions
	Etat	Communes	Etat
1 ^{ère} année	10	31	6
2 ^{ème} année	20	31	10
3 ^{ème} année	21	19	11
4 ^{ème} année			3
Total	51	81	30

Projet « Jeunes »

En 2009, 14 jeunes ont obtenu un contrat d'engagement dans le cadre de ce projet, rejoignant ainsi ceux engagés précédemment. Cette année, 32 jeunes bénéficiant d'un contrat sont en activité dans notre administration. 1 personne a obtenu un nouveau contrat d'apprentissage. Nous avons donc 9 apprenants actuellement en formation dans le cadre de ce projet.

10.8. Santé et sécurité au travail

Commission Santé et sécurité au travail inter cantonale.

Le canton de Neuchâtel assure la présidence de la CSST depuis 2007. Cette présidence est tournante et chaque membre assure cette responsabilité pour une période de 2 ans.

Le groupe de travail opérationnel (GTO) s'est réuni à 2 reprises en 2009. Le GTO regroupe les responsables santé et sécurité des administrations faisant partie de la CSST. Des discussions et échanges d'expériences sur divers thèmes SST ont apporté à chacun des membres de la solution de branche des idées et éléments de travail très utiles. Le projet d'un logiciel de gestion SST commun analysé en 2008 n'a finalement pas vu le jour. Les cantons membres gèrent de manières trop diverses et sont à des niveaux d'évolution du projet trop varié actuellement pour permettre une uniformisation par l'usage d'un logiciel commun.

Pandémie A/H1N1

Dès fin juin nous avons été très impliqués dans la préparation de l'organisation de l'administration cantonale à mettre en place en cas de pandémie. Nous avons collaboré à la création d'un site intranet dédié à la pandémie et destiné aux collaborateurs.

Groupe de travail SST des écoles professionnelles

Les écoles professionnelles ont mis en place des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) qui ont défini les axes prioritaires de travail pour chaque établissement. La formation des collaborateurs à la réaction immédiate en cas d'incendie a été définie comme prioritaire. Le CPMB, le CPLN et le CNIP ainsi que quelques services ont participé à un cours de formation à l'usage des extincteurs.

Au total 180 collaborateurs ont été sensibilisés aux diverses causes pouvant induire un départ d'incendie et ont manipulé des extincteurs et autres moyens d'extinction selon le type de feu.

Depuis 2007, toutes les écoles du canton ont une personne de contact en prévention incendie (PERCOPI). Un premier cours organisé par l'ECAP a eu lieu en 2007 mais la rotation du personnel depuis lors a rendu nécessaire la formation de nouveau PERCOPI en 2009. Au total, 21 personnes des écoles cantonales et de l'université ont suivi cette formation.

Collaboration avec les villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds

Une collaboration étroite s'est instaurée avec les villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds. Les coordinateurs SST se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de déterminer si des outils de gestion communs pouvaient être utilisés. Un dossier de référence concernant les équipements de protection individuel a ainsi été mis à disposition. Nous avons analysé divers outils de gestion informatique sans avoir à ce jour trouvé le logiciel SST permettant une application commune.

Audits SST

Diverses visites ont été effectuées dans les services demandeurs : laboratoires, ateliers et places de travail individuelles. Ces visites avaient pour but de dresser un inventaire des mesures SST à mettre en place dans ces entités.

Appui aux services

Les services qui ont des Correspondants Santé et Sécurité (CSS) ont fait appel au RSST afin de les soutenir dans la mise en place du système SST. Le processus de mise en place est long car d'autres tâches, plus urgentes, sont effectuées par les CSS dans le cadre de leur fonction principale. A noter également que des CSS formés ont quitté leurs fonctions où ont été déplacés, les activités SST ont ainsi été stoppées en attendant qu'un nouveau CSS soit formé. Pour mieux reconnaître et valoriser le domaine santé et sécurité, il pourrait être envisagé d'inclure les tâches dédiées dans le cahier des charges des collaborateurs assurant la fonction de CSS.

Au niveau de l'administration, les conseils SST, les analyses de postes de travail et la fourniture de documents divers deviennent des éléments plus courants. Les collaborateurs commencent à connaître l'existence du domaine SST. Il reste malgré tout un travail plus systématique d'information à mettre en place.

11. SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHÂTELOISE

L'année 2009 a été marquée par l'acceptation par le Grand Conseil du schéma directeur 2009-2013 du Guichet unique, par le projet Pandémie grippe A(H1N1), par la généralisation du WiFi, par les appels d'offres téléphonie mobile et PC/Portables, par le remplacement d'infrastructures centrales, par le déploiement d'applications, par le développement de nos activités auprès de partenaires externes et par le lancement d'un projet de réunion des services informatiques.

Nous rappelons encore que l'activité principale du SIEN consiste à garantir l'emploi journalier des moyens informatiques mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs de l'Etat et de nos partenaires par convention. Ces prestations ne concernent pas moins de 50.000 utilisateurs des cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne et concernent 7000 PC, 3000 téléphones, 500 bâtiments, 500 serveurs et plus de 200 applications.

11.1. Schéma directeur 2009-2013 du Guichet unique

Après 4 ans d'exploitation du Guichet unique sans problème, tant d'un point de vue de la disponibilité que de la sécurité de l'infrastructure, il a été décidé d'intensifier ce mode de collaboration par la rédaction d'un plan d'actions pluriannuel sous la forme d'un schéma directeur.

Ce projet d'envergure s'inscrit également dans la vision de la réforme de l'Etat, en particulier sous le thème communication et modernisation des administrations publiques.

Même si le projet ne démarrera qu'en 2010, il doit permettre, à terme, d'améliorer sensiblement la diffusion de prestations publiques via Internet.

11.2. Pandémie grippe A(H1N1)

Le projet Pandémie et vaccination associé à la grippe A(H1N1) a perturbé considérablement la gestion du service par un engagement, au-delà de toute attente et dans un environnement en constante mutation, de nombreux collaborateurs et collaboratrices du service informatique.

Cependant, grâce à l'implication de tous, la réalisation de ce projet a permis d'assurer l'organisation générale et le suivi de toutes les missions associées à la vaccination des habitantes et habitants de notre canton.

11.3. La généralisation du WiFi

Après avoir défini le concept d'intégration de la connexion sans fil (WiFi) aux infrastructures du Nœud cantonal et du réseau pédagogique neuchâtelois, nous avons pu mettre en œuvre plus de 100 antennes dans une grande partie des bâtiments de l'Etat et de nos partenaires.

Cette réalisation doit permettre, en particulier aux cadres, de pouvoir mieux utiliser les infrastructures techniques mises à leurs dispositions et ainsi d'améliorer grandement l'accès aux prestations informatiques.

11.4. Appels d'offres publics

Deux appels d'offres publics ont été lancés cette année afin de répondre aux lois en vigueur et de valider les choix de nos fournisseurs stratégiques tant au niveau des services de téléphonie mobile que des fournisseurs de PC et portables.

Force est de constater que, dans le monde de l'informatique, le marché est mondial et limité à très peu d'acteurs.

Pour la téléphonie mobile, nous n'avons reçu qu'une seule offre et pour l'appel d'offres concernant les achats de PC/portables, seulement trois offres ont été déposées par les soumissionnaires.

11.5. Intégration du secondaire 2 au RPN

Depuis la rentrée scolaire 2009-2010, tous les comptes, les boîtes aux lettres et les ressources associées aux écoles professionnelles et aux lycées ont été intégrés au domaine rpn.ch.

Ce travail de fond très important réalisé en collaboration avec le service technique du secondaire 2 permettra, à terme, d'offrir des prestations transversales à tous les utilisateurs (élèves, enseignants et personnel administratif) des écoles neuchâteloises.

11.6. Remplacement d'infrastructures centrales

La téléphonie classique est en fin de vie et nécessite le renouvellement des infrastructures touchant plus de 2000 utilisateurs. Il a été possible de remplacer 3 centraux principaux, deux à l'Etat et un en ville de La Chaux-de-Fonds. De plus, nous avons étendu le nombre d'appareils téléphonique en voix sur IP (plus de 200).

Au niveau de la téléinformatique, il a été possible d'interconnecter près de 20 bâtiments en fibre optique dont les administrations communales des Verrières, de la Côte-aux-Fées, d'Auvernier, de Fontaines et de Fontainemelon qui possédaient jusqu'alors des connexions à faible vitesse.

La fin de la migration à Exchange 2007 permettra d'étendre les carnets d'adresses aux domaines rpn.ch et ne.ch tout en augmentant les quotas d'espace disque pour chaque boîte aux lettres.

La prise en compte des nouveaux produits du système d'exploitation, de gestion de parc, d'infrastructures et de comptes utilisateurs apportera une amélioration des activités associées à la gestion des infrastructures systèmes.

Finalement, au niveau sécurité, de nombreux travaux ont été réalisés allant de la mise en œuvre de plusieurs géo-cluster, au peaufinement des configurations des firewalls en passant par la mise en œuvre d'un cluster de serveurs virtuels.

11.7. Déploiement d'applications

La collaboration avec le Jura a permis de mettre en production la gestion de l'impôt à la source et de réaliser une nouvelle application de gestion des établissements spécialisés. Nous pouvons également mettre en évidence une excellente première année d'exploitation pour l'application de gestion de la police jurassienne.

Un très important travail de migration des applications Access a été réalisé en 2009 avec terminalisation des accès, ce qui devrait faciliter la migration à Office 2007 au sein des services de l'Etat et de la ville de La Chaux-de-Fonds.

La mise en production des nouvelles applications de gestion des archives et de la gestion des clients pour l'Etat, de la gestion des habitants et des cimetières pour la ville de La Chaux-de-Fonds, de la gestion des non-voyants pour la FAS ont complété tous les travaux de maintenance d'applications allant de la gestion de nouveaux plans comptables à l'intégration du nouveau numéro AVS en passant par de nouvelles statistiques pour l'OFS.

11.8. Développement de nos activités

Avec la mise en œuvre de nouvelles conventions de collaborations et par la qualité des prestations fournies, nous avons pu développer de nombreux projets auprès de nos partenaires externes et ainsi réaliser des recettes supplémentaires importantes (> 1 million).

La plupart des projets sont associés à la réorganisation et à l'autonomisation des unités administratives (CNP, NOMAD, SCAN, CNIP, prévoyance.ne, Viteos SA, Vadec SA), mais également au développement de collaborations cantonales (ANMEA, FAS) ou intercantionales (canton du Jura).

Nous aurions certainement pu développer encore plus ce type de prestations si nous n'avions pas eu de nombreuses contraintes administratives et financières qui ne favorisent pas un développement harmonieux et dynamique du service.

11.9. Réunion des services informatiques

Les réorganisations permanentes des entités publiques, le regroupement des communes, l'autonomisation des structures publiques posent, à chaque fois, de nombreuses questions de mise en œuvre des outils informatiques (avec quel partenaire travailler ? Comment ne pas préteriter les collaborations existantes ? Comment optimiser les flux d'information et les procédures de gestion ?, etc.).

Afin de faciliter ces évolutions, concentrations et gestions, l'Etat de Neuchâtel, les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ainsi que le domaine de la santé ont signé une charte de projet associée à la réunion, pour le 1^{er} janvier 2013, des services informatiques SIEN et CEG (Centre électronique de gestion de la ville de Neuchâtel).

2009 marque le début du projet, 2010 devra permettre d'en définir les contours et 2011 de valider, au niveau des instances politiques, la réalisation de cette nouvelle entité informatique.

12. SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES

Les activités et les résultats des comptes 2009 sont contenus dans le rapport intitulé "rapport du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel".

Les tâches principales du service concernent la construction, la rénovation et la gestion des immeubles de la Caisse de pensions de l'Etat comprenant 185 bâtiments dans les cantons de Neuchâtel, Vaud, Valais et Fribourg.

Le service de la gérance des immeubles (SGIM) a procédé, selon son planning annuel, à plusieurs rénovations d'immeubles de la Caisse de pensions de l'Etat situés notamment : rue du Vignoble 60-62 à Cornaux et à la rue Abraham-Robert 49 (1^{ère} étape – toiture) à La Chaux-de-Fonds.

Plusieurs remplacements de fenêtres, d'assainissements d'installations de chauffage et d'ascenseurs ont été également pris en charge par le SGIM.

Le nouvel immeuble situé à la rue Abraham-Robert 61-63 à La Chaux-de-Fonds comprenant 20 logements est en cours de construction et sera mis en location fin 2010, début 2011.

Le comité du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat a examiné, durant toute l'année 2009, de nombreuses propositions d'investissements ou projets de construction dans le canton de Neuchâtel et hors canton.

Un projet de construction d'un nouveau bâtiment à Neuchâtel (rue du Vieux-Châtel) a été retenu de même qu'un projet de plusieurs immeubles dans le haut de Cortaillod.

Par ailleurs, les propriétaires, dont la Caisse de pensions de l'Etat, ont vendu leurs parts de propriété du lotissement Esplanade à La Chaux-de-Fonds à un fonds immobilier Realstone ayant son siège à Lausanne.

Tous les appartements des lotissements de Gland, Morges, Palézieux, Yverdon-les-Bains et Epalinges sont loués.

Le marché du logement (en location) continue de se détendre en raison des nombreuses constructions d'appartements en PPE.

De nouveaux dossiers de contentieux de locataires, d'expulsions et d'insalubrité ont été traités par le service de la gérance des immeubles. D'autre part, le SGIM est actif dans toutes les mutations de locaux de l'administration cantonale (CLA) et bon nombre de mutations, créations et suppressions de bureaux ont été traitées.

Comme à chaque fin d'année, les travaux d'expertises d'immeubles, confiés au chef du bureau technique du SGIM, se poursuivent. Une méthodologie commune d'expertises a été adoptée pour les trois caisses de pensions formant la nouvelle institution **prévoyance.ne**.

En ce qui concerne les immeubles appartenant à l'Etat et gérés par le SGIM, 2 dossiers ont été traités durant l'année 2009 à savoir, la vente de l'ancien centre d'accueil des Cernets (Les Verrières) dont les actes ont été signés le 21.12.2009 et la location des bâtiments de l'ancien conservatoire à Neuchâtel, situés rue du Clos-Brochet 30-32. Par ailleurs, les démarches de vente de l'auberge de la Maison-Monsieur (Biaufond) sont en cours.

La perte nette suite à la vente du centre d'accueil des Cernets (arrêté du CE du 20 mai 2009) se monte à **1.580.022 francs**.

En outre, les produits des locations du patrimoine financier se sont élevés pour 2009 à **169.501 francs** moins la correction d'une écriture transitoire (loyers 2009 enregistrés en 2008) de **37.709 francs**.

Les charges d'entretien s'élèvent à **43.286 fr. 25**, montant auquel il faut rajouter un crédit complémentaire de **90.000 francs** pour la réfection de la toiture (1^{ère} étape) du centre d'accueil de Couvet.

Le service de la gérance des immeubles se charge également d'encaisser les loyers du patrimoine administratif. Pour l'exercice 2009, ces loyers se sont élevés à **776.467 fr. 50** et sont versés au service des bâtiments de l'Etat ainsi qu'à divers autres services de l'administration cantonale.

13. SERVICE DES COMMUNES

13.1. Contrôle de gestion

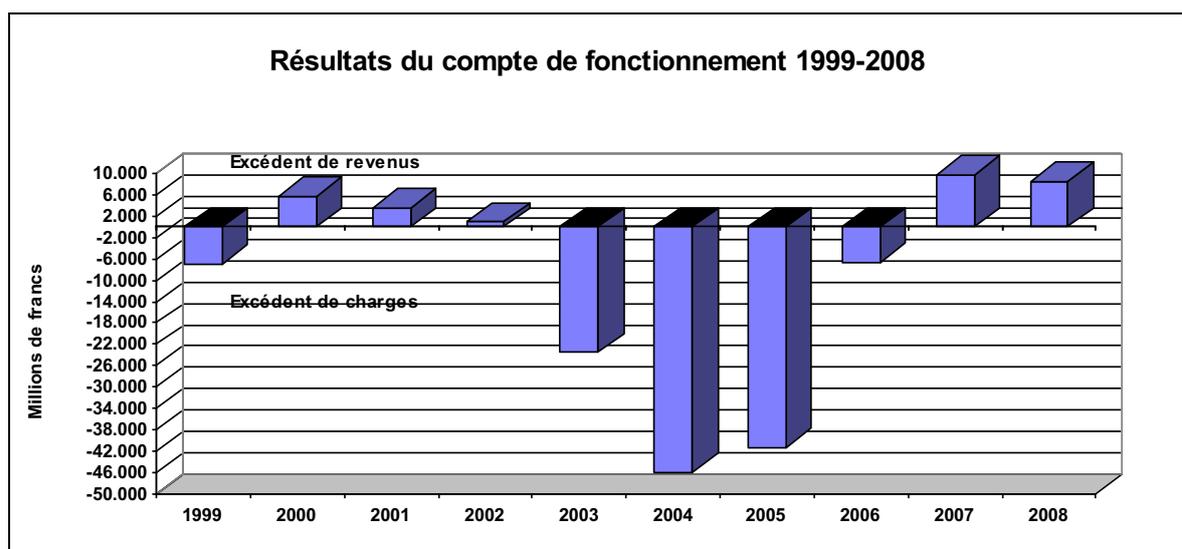
Résultats du compte de fonctionnement des communes 2004-2008 comparés aux prévisions budgétaires

Année	Budgets		Comptes		Améliorations ou aggravations
2004	Déficit	- 36.570.000	Déficit	- 46.128.545	- 9.600.000
2005	Déficit	- 46.549.000	Déficit	- 41.417.710	5.100.000
2006	Déficit	- 39.590.000	Déficit	- 6.688.052	32.900.000
2007	Déficit	- 21.241.965	Bénéfice	9.885.196	31.100.000
2008	Déficit	- 12.806.625	Bénéfice	8.566.072	21.300.000

L'exercice 2008 affiche un bénéfice de 8.566.072 francs, soit une amélioration de 21,3 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Les résultats cumulés des cinq derniers exercices font apparaître un déficit de 75,8 millions de francs.

Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres rouges est en augmentation par rapport à 2007 (19) et atteint 25 en 2008.

Au bilan à fin 2008, il n'y a pas de commune en découvert (aucune en 2007). La fortune nette de l'ensemble des communes augmente, passant de 231,4 millions de francs en 2007 à 249,3 millions de francs à fin 2008.



Durant la décennie écoulée, il y a eu pour l'ensemble des communes cinq exercices bénéficiaires et cinq exercices déficitaires. Le résultat global de ces dix années donne un déficit de 96,9 millions de francs.

13.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)

Comptes 2007		Budget 2008	Comptes 2008	
Fr.		Fr.	Fr.	Fr.
			Charges	Revenus
975.676.563		929.697.572	Total des charges (30-39 sans 331-332-333)	918.165.278
63.924.705		52.162.305	Amortissements (331-332-333)	69.676.867
1.049.486.464		966.689.063	Total des revenus	996.408.217
0		15.170.814	Excédent de charges	0
9.885.196		0	Excédent de revenus	8.566.072
			Compte des investissements	
77.135.603		165.731.719	Total des dépenses	72.381.118
13.440.853		27.631.483	Total des recettes	18.838.935
63.694.750		138.100.236	Investissements nets / augmentation	53.542.183
0		0	Investissements nets / diminution	0
			Financement	
63.694.750		138.100.236	Investissements nets / augmentation	53.542.183
0		0	Investissements nets / diminution	0
63.924.705		52.162.305	Amortissements	69.676.867
0		15.170.814	Compte de fonctionnement / excédent de charges	0
9.885.196		0	Compte de fonctionnement / excédent de revenus	8.566.072
0		101.108.745	Insuffisance de financement	0
10.115.151		0	Excédent de financement	24.700.756
			Variation de la fortune nette	Débit
0		101.108.745	Insuffisance de financement	0
10.115.151		0	Excédent de financement	24.700.756
77.135.603		165.731.719	Report au bilan / dépenses	72.381.118
77.365.558		79.793.788	Report au bilan / recettes	88.515.802
9.885.196		0	Fortune nette / augmentation	8.566.072
0		15.170.814	Fortune nette / diminution	0

13.3. Commentaires

Compte de fonctionnement

Ce compte enregistre l'ensemble des charges et revenus courants des communes.

Les charges comprennent principalement, par ordre dégressif:

	2007 % du total	2008 % du total	Variations 2007-2008 en %
Charges de personnel	33,7	34,2	-3,5
Achats de biens, services et marchandises	19,9	19,2	-8,3
Subventions accordées	12,6	13,7	+3,2
Amortissements	12,2	10,0	-21,8
Dédommagements à des collectivités publiques	9,0	9,6	+1,3
Intérêts passifs	5,8	5,3	-13,0

En 2008, les amortissements, non compris ceux du patrimoine financier, ont représenté 7% (6,3% en 2007) de la valeur résiduelle des investissements et subventions aux investissements. Pour l'Etat, ces chiffres s'élèvent à 15,7% en 2008 et 14,4% en 2007. Rappelons que le modèle de compte harmonisé (MCH) préconise un taux d'amortissement minimal de 10% sur la valeur résiduelle précitée.

Quant aux revenus, ils comprennent essentiellement, par ordre décroissant:

	2007 % du total	2008 % du total	Variations 2007-2008 en %
Impôts	49,0	52,7	+2,1
Contributions (émoluments et taxes d'utilisation)	24,9	19,7	-24,8
Subventions acquises	9,4	9,6	-3,4
Revenus des biens	6,3	6,8	+3,2
Dédommagements de collectivités publiques	2,0	2,2	+5,6
Parts à recettes et contributions sans affectation	0,6	0,7	+3,2

Par rapport à 2007, les charges ont diminué de 5% (- 51,8 millions de francs) et les revenus de 5,1% (- 51,3 millions de francs).

Compte des investissements

Ce compte groupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'achat d'équipements. Par rapport à 2007, le total des dépenses a diminué de 6,2%. Le total des recettes a augmenté de 40%. Il en résulte que les investissements nets ont été de 15,9% inférieurs à ceux de 2007.

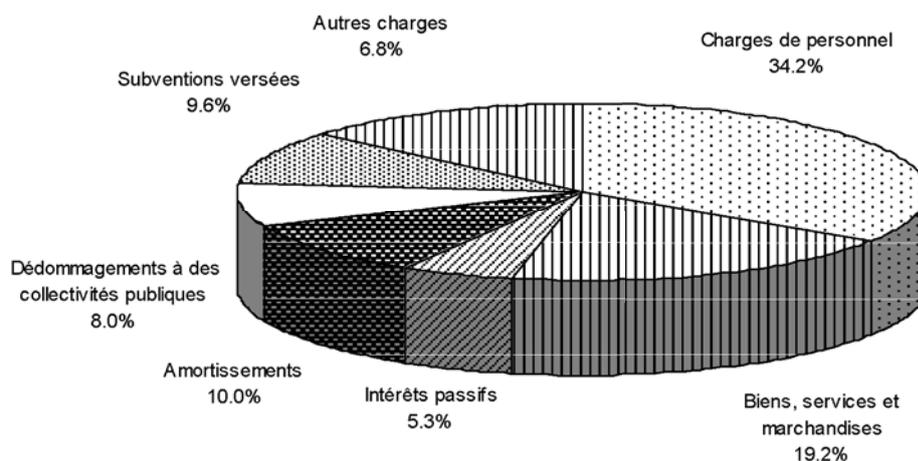
Financement

Cette rubrique permet de comparer l'investissement net aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement. En 2008, on constate un excédent de financement de 24,7 millions de francs, à mettre en relation avec celui de 10,2 millions de francs en 2007. Comme pour 2007, on peut constater que globalement tous les investissements réalisés durant l'exercice 2008 ont pu être réalisés sans avoir recours à l'emprunt.

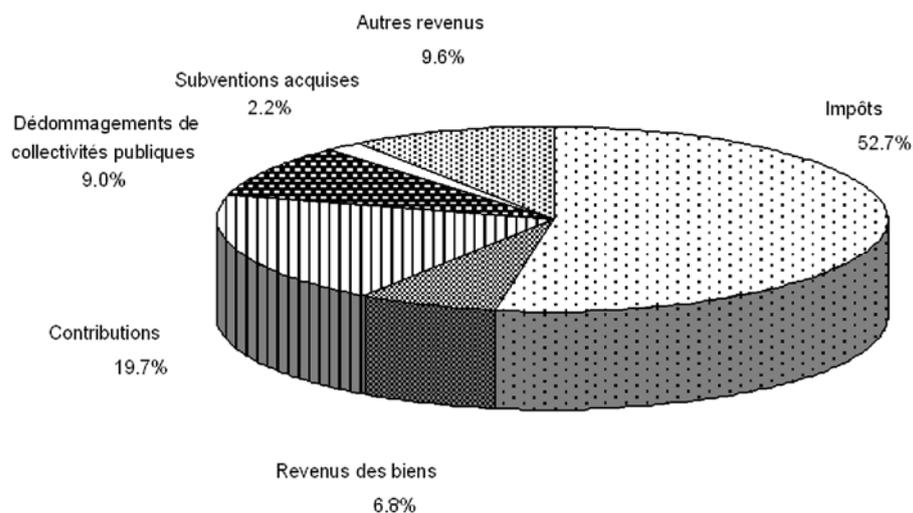
Variation de la fortune nette

Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Conformément à l'article 43 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), le boni du compte de fonctionnement est viré directement à la fortune nette.

Charges par nature



Revenus par nature



13.4. Tableaux statistiques

La présentation statistique de la situation des finances de l'Etat et des communes sera publiée dans un document élaboré en collaboration avec l'office cantonal de statistique dès le printemps 2010. A l'avenir, les données et les indicateurs financiers qui feront l'objet de la nouvelle présentation ne figurent plus dans les tableaux publiés à l'occasion de la sortie du rapport de gestion. D'autres modifications seront apportées l'an prochain à la lumière de l'expérience tirée de cette nouvelle manière de présenter les données financières de l'Etat et des communes.

Les principales tendances qui se dégagent pour 2008 peuvent être résumées comme suit:

- Au niveau des coefficients d'impôts, on observe un nouveau resserrement de l'éventail de la fiscalité locale. En effet, les communes qui ont baissé leur coefficient d'impôt connaissent un coefficient supérieur à la moyenne cantonale, tandis que celle qui l'a augmenté connaît pour sa part un coefficient inférieur à la moyenne cantonale.
- Si le revenu communal moyen est demeuré stable entre 2007 et 2008, les écarts de revenus entre les communes ont diminué, principalement entre les villes du Haut du canton, la Ville de Neuchâtel et la commune de La Tène.
- La baisse des charges totales de près de 50 millions de francs d'un exercice sur l'autre s'explique principalement par l'externalisation des services industriels de la Ville de Neuchâtel dans la société Viteos SA.
- Les charges de la dette consolidée baissent d'un exercice sur l'autre en raison notamment de remboursements d'emprunts de la Ville de Neuchâtel liés au transfert des services industriels évoqué ci-dessus.
- L'endettement de l'ensemble des communes accuse également une baisse, particulièrement celui des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

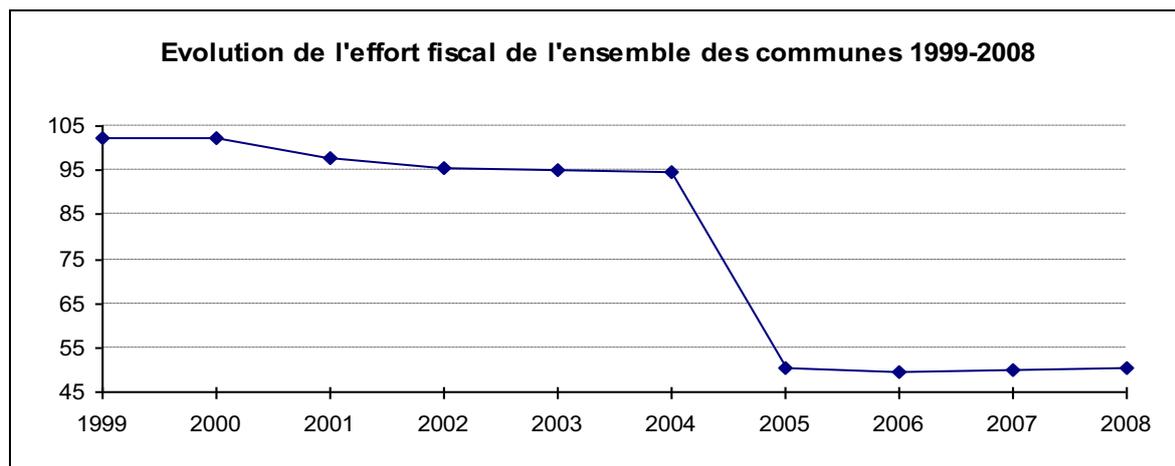
13.5. Rendement des impôts et effort fiscal

	Impôts perçus par l'Etat	Impôts perçus par les communes	% des impôts communaux par rapport à ceux de l'Etat
1980	171.232.035	190.500.931	111%
1990	289.065.403	333.723.650	115%
1995	449.359.226	417.867.253	93%
2000	528.856.500	487.743.785	92%
2003	573.424.998	541.856.882	94%
2004	586.176.370	547.927.942	93%
2005	755.998.711	429.429.781	57%
2006	809.712.285	456.229.201	56%
2007	853.609.062	495.666.138	58%
2008	871.404.768	510.671.813	59%

En 2008, les impôts perçus par les communes ont représenté 59% des impôts perçus par l'Etat (58% en 2007).

A noter que les chiffres ci-dessus comprennent, pour l'Etat et les communes, les versements compensatoires provenant des frontaliers ainsi que l'impôt à la source.

La progression totale du rendement de l'impôt – près de 18 millions de francs pour l'Etat et plus de 15 millions pour les communes – est due à une augmentation du produit de l'impôt des personnes physiques. Le produit de l'impôt des personnes morales a, quant à lui, subi une diminution d'environ 5 millions de francs pour chacun des deux partenaires.



Suite à la modification de la loi portant modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), du 25 janvier 2006, l'indice de charge fiscale (ICF) ne compare plus que le produit de l'impôt communal des personnes physiques et celui de l'impôt perçu par l'Etat dans la commune, auprès de ces mêmes personnes physiques.

L'effort fiscal de l'ensemble des communes en 2008 est de 50,34% (49,81% en 2007). A titre de comparaison, le coefficient moyen de l'ensemble des communes en 2008 représente le 50,35% (50,37% en 2007) du coefficient de l'impôt cantonal (65,45 divisé par 130 multiplié par 100).

Il faut relever que l'effort fiscal de l'ensemble des communes est une valeur purement théorique, qui recouvre des situations communales fort différentes. En 2008, l'effort fiscal le plus bas était de 42,3% et le plus haut de 60%. L'écart est donc de 17,7. Pour le coefficient d'impôt, il est de 33 (coefficient le plus bas : 52%, le plus haut : 85%).

13.6. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)

Année	Dette consolidée	Par habitant
1980	695.000.000	4.382
1990	1.043.000.000	6.506
1995	1.325.000.000	7.969
2000	1.597.000.000	9.593
2003	1.767.600.000	10.522
2004	1.858.150.000	11.035
2005	1.919.650.000	11.360
2006	1.869.200.000	11.059
2007	1.709.500.000	10.114
2008	1.593.300.000	9.323

Répartition selon les Villes, les autres communes et les syndicats

	2007	2008
3 Villes	1.063.300.000	963.300.000
59 communes	529.700.000	519.300.000
Syndicats intercommunaux	116.500.000	110.700.000
Total	1.709.500.000	1.593.300.000

La dette à moyen et long termes des communes et des syndicats a diminué de 6,8% en 2008. La dette consolidée des Villes a diminué de 9,4%, celle des 59 communes de 2% et celle des syndicats de 5%.

La charge globale – remboursement et intérêts – du service de la dette consolidée des communes (105.869.575 francs) représente le 22,1% (51,6% en 2007) du total des impôts communaux, y compris l'impôt des personnes morales (478.313.526 francs).

La dette publique consolidée et flottante des communes neuchâteloises a atteint 9.323 francs par habitant en 2008 (11.077 francs en 2007).

13.7. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux)

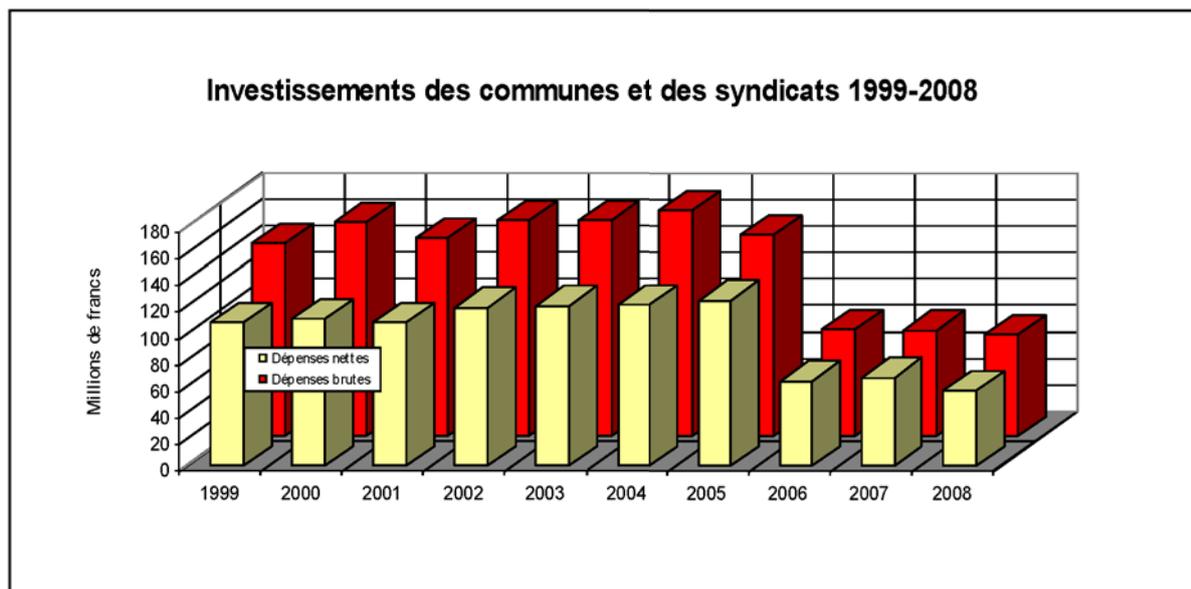
	2007	2008
3 Villes	44.237.287	27.971.583
59 communes	19.457.463	25.570.600
Syndicats intercommunaux et régionaux	2.932.597	3.348.822
Total	66.627.347	56.891.005

Investissements nets des syndicats intercommunaux et régionaux

	2007	2008
Enseignement	313.559	969.980
Culture, loisirs, sports	110.769	596.963
Protection et aménagement de l'environnement	2.321.205	1.781.879
Sécurité publique	180.000	0
Prévoyance sociale	7.064	0
Total	2.932.597	3.348.822

Globalement, les investissements des communes et des syndicats ont diminué de 14,6% en 2008, alors qu'ils progressaient encore de 4,6% en 2007.

En 2008, les Villes ont diminué leurs investissements de 36,8% (- 2,3% en 2007). Les 59 communes ont augmenté leurs investissements de 31,4% (+23,6% en 2007) et les syndicats de 14,2% (+9% en 2007).



En 2008, les investissements bruts des communes se sont élevés à 72 millions de francs (77 millions de francs en 2007) et ceux des syndicats à 5 millions de francs (3 millions de francs en 2007), soit au total 77 millions de francs (80 millions de francs en 2007). Quant aux investissements nets, ils ont atteint 54 millions de francs (64 millions de francs en 2007) pour les communes et 3 millions de francs (3 millions de francs en 2007) pour les syndicats, soit au total 57 millions de francs (67 millions de francs en 2007).

Durant la décennie écoulée, les investissements de l'ensemble des communes et des syndicats intercommunaux se sont élevés à 1,3 milliard de francs en dépenses brutes et à 1 milliard de francs en dépenses nettes.

13.8. Sanction d'arrêtés

En 2009, 311 arrêtés et règlements de Conseils généraux et communaux (314 en 2008) ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat et 28 autorisations relatives à des transactions immobilières (24 en 2008) ont été délivrées par le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). L'exonération des lods ou des droits de mutation a été accordée pour 24 opérations immobilières (28 en 2008).

13.9. Fonds d'aide aux communes

L'aide totale accordée en 2009 pour les dossiers particuliers s'est élevée à 6.242.200 francs.

L'aide octroyée en 2009 a porté sur:

- 5.218.200 francs de subside d'aide à la fusion pour la nouvelle commune de Val-de-Travers, englobant les anciennes communes de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Bo-veresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards,
- 1.024.000 francs de subside d'aide à la fusion pour la nouvelle commune de La Tène, regroupant les communes de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre.

Un montant de 1 million de francs a été versé aux communes financièrement les plus faibles, de manière à permettre qu'aucune commune n'ait, après péréquation, un revenu fiscal inférieur à 78,96% du revenu communal moyen.

13.10. Fonds destiné aux réformes de structures des communes

Par décret du 29 mars 2006, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à utiliser le solde de 20 millions du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) pour accorder des aides à la fusion ou à d'autres formes de collaboration au sens de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC).

Les critères applicables sont ceux de la LFAC (art. 1^{er} et 8) et du RALFAC (art. 13 à 18) et la validité du décret est limitée au 31 décembre 2010. A cette échéance, le Grand Conseil décidera de l'affectation du solde éventuel du fonds, tout en le réservant aux communes.

Le décret prévoit que le Conseil d'Etat informe chaque année le Grand Conseil de l'utilisation du FRSC. C'est l'objet du présent chapitre.

Les subsides suivants ont été octroyés en 2009 :

- 5.218.200 francs de subside d'aide à la fusion pour la nouvelle commune de Val-de-Travers, englobant les anciennes communes de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards,
- 1.024.000 francs de subside d'aide à la fusion pour la nouvelle commune de La Tène, regroupant les communes de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre.
- 41.460 francs au service de la géomatique et du registre foncier pour couvrir les frais de réorganisation occasionnés par les fusions des 9 communes formant la nouvelle commune de Val-de-Travers et des deux communes formant la nouvelle commune de La Tène
- 228.000 francs de crédit supplémentaire pour financer le mandat d'évaluation de la péréquation financière intercommunale confié à un bureau spécialisé dans l'expertise des systèmes péréquatifs;
- 1.000.000 francs pour les frais occasionnés par la réforme de la police neuchâteloise;
- 10.000 francs pour l'établissement d'un avis de droit relatif aux sociétés immobilières d'une ville;
- 20.000 francs de crédit supplémentaire pour financer l'appui méthodologique d'un mandataire fourni dans le cadre du projet d'examen des stratégies de recentrage des prestations publiques dans le canton de Neuchâtel;
- 42.000 francs pour la réalisation du projet de Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU);
- 334.180 francs de subvention des frais de transports d'élèves de l'école enfantine et primaire, à la suite d'une décision de la commission de la gestion et des finances, du 10 novembre 2006, entérinée ensuite par Grand Conseil dans le cadre de l'adoption du budget de l'Etat 2009.

13.11. Impôts

Modifications du coefficient d'impôt des communes, entrées en vigueur en 2009:

Deux nouvelles communes

La Tène	52% (avant 52% Marin-Epagnier et 72% Thielle-Wavre)
Val-de-Travers	72% (avant entre 70% Fleurier et 85% Noiraigue)

Diminutions: 4 communes

Enges	de 75 à 73%
Le Pâquier	de 78 à 72%
Cernier	de 69 à 66%
Fontaines	de 66 à 61%

Augmentations: 1 commune

Boudevilliers de 60 à 67%

Au total, 5 communes ont modifié leur coefficient d'impôt en 2009 (15 en 2008).

13.12. Législation et activités juridiques

Les modifications du droit cantonal ou fédéral entrées en vigueur en 2009 ou au début de 2010, qui touchent directement les communes, ont donné l'occasion au Service des communes d'émettre des circulaires explicatives à l'attention des communes.

- Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, du 23 mars 2007, et son ordonnance d'application, l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, du 14 mars 2008, modifiée le 5 décembre 2008, consacrant la libéralisation du marché de l'électricité pour les clients éligibles et fixant des règles sur les coûts imputables pour l'utilisation du réseau électrique. Deux circulaires ont été émises en date des 11 décembre 2008 et 18 février 2009 à l'attention des gestionnaires de réseau communaux pour préciser les conséquences pratiques en matière de fixation des tarifs pour l'utilisation du réseau;
- La loi portant révision de la loi sur l'énergie, du 31 mars 2009, avait prévu d'instituer une base légale pour autoriser les communes à percevoir de manière transitoire, dans l'attente de la refonte de la législation sur l'approvisionnement en énergie électrique, des redevances sur la distribution d'électricité dans la mesure qu'elles percevaient avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions fédérales. Cette loi a été refusée par référendum le 29 novembre 2009;
- Circulaire relative au bouclage des comptes 2008 et à l'autorisation de créer un fonds permettant de financer des projets dans le cadre du plan de relance économique et dans le cadre du projet d'agglomération, du 16 mars 2009;
- Circulaire rappelant aux communes leurs obligations en matière de législation sur les marchés publics et les informant de l'élaboration d'un guide romand des marchés publics (Guimap) à l'attention des adjudicateurs publics romands et de la création d'un centre de compétences de la plate-forme électronique conjointe de la Confédération, des cantons et des communes (Simap), du 25 juin 2009.

Le service des communes a participé à divers groupes de travail et aux travaux de commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions dans des domaines qui intéressent les communes au premier chef. Parmi ceux-ci, on peut citer:

- Commission « Péréquation financière », laquelle a pris acte du rapport d'évaluation de la péréquation financière intercommunale dressé par l'expert extérieur et a souhaité que les travaux se poursuivent en vue de réformer le volet « compensation de la surcharge structurelle » de la péréquation financière intercommunale;
- Commission cantonale de gestion des déchets, pour l'examen de nouvelles solutions en matière de taxe sur les déchets;
- Commission chargée de la réforme de la législation en matière d'harmonisation des registres et de contrôle de l'habitant, qui a abouti à l'élaboration d'une nouvelle loi cantonale sur l'harmonisation des registres et le contrôle de l'habitant, adoptée par le Grand Conseil le 3 novembre 2009, et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010;
- Divers groupes de travail dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois (RUN), notamment celui consacré à la réforme des institutions, dont les experts mandatés par le RUN ont déposé leur rapport en novembre 2009 sur la réforme des institutions, rapport qui propose plusieurs pistes et, à côté de la fusion de communes, celle de faire évoluer le système RUN vers le « système urbain neuchâtelois » (SUN), combinant la logique de projet et la logique institutionnelle;

- Groupe de travail « radars » chargé de dresser un état des lieux en matière d'application de la Lpol et de politique de pose des installations fixes de surveillance du trafic routier;
- Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de hautes écoles en administration publique (IDHEAP). Une journée d'étude consacrée aux formes de partenariat entre l'Etat et les communes s'est déroulée en juin 2009 à Yverdon;
- Comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. Un groupe de travail a été chargé de rédiger à l'attention des services cantonaux, des communes et d'autres intéressés des recommandations, des instructions et des documents de travail qui se veulent complémentaires au Manuel MCH2, édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF), et qui ont pour ambition d'harmoniser dans toute la mesure du possible les principes comptables applicables aux communes sur tout le territoire suisse. Ses conclusions sont attendues en 2010;
- Conférence régionale BE – NE. Sur l'initiative de l'Etat de Berne, une conférence formée de représentants des cantons de BE et de NE a débuté ses travaux en vue de préparer une convention intercantonale définissant les modalités de la coopération transfrontière entre les deux cantons dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionale et d'agglomération de la Confédération;
- Organe de référence des marchés publics chargé de veiller à la bonne application de la législation sur les marchés publics dans la République.

Loi sur les droits politiques

Élection du Conseil communal selon le système de la représentation proportionnelle – quid s'il n'y a plus de viennent en suite ?

A la différence de la situation applicable à l'élection du Grand Conseil, en cas de vacance de siège pendant la législature, s'il n'y a pas de suppléant, il est toujours procédé à une élection complémentaire, en application de l'article 95b de la loi sur les droits politiques.

Fusion des partis radical et libéral / procédure applicable en matière de démission des CG

Répondant à une question posée dans plusieurs communes, il a été précisé qu'en vertu de l'article 64 de la loi sur les droits politiques (LDP), applicable à l'élection des députés au Grand Conseil, applicable par analogie aux élections communales en vertu de l'art. 92 LDP, il revient au député suppléant ou au premier des viennent ensuite s'agissant des élections communales, de prendre la place du député au Grand Conseil ou du conseiller général démissionnaire dans les communes. La loi fait donc clairement référence à la répartition des suffrages obtenus aux dernières élections et non à la formation des groupes visée à l'article 6 de la loi d'organisation du Grand Conseil pour régler le cas des démissions, dussent-elles intervenir dans des partis qui ont fusionné depuis les dernières élections.

Dans le cas de démission d'un membre d'un parti qui a entrepris une démarche de fusion avec un autre depuis les élections – cette dernière opération se rapprochant de la formation d'un groupe parlementaire - il s'agit de prendre en considération les suffrages et leur répartition entre les deux partis obtenus aux dernières élections communales. Donc, s'il y avait deux listes séparées aux élections, le remplacement d'un démissionnaire appelle l'élection du premier des viennent ensuite de la même liste.

Fusions de communes et siège garanti aux anciennes communes

Dans la Commune de Val-de-Travers, l'unique représentant résidant sur le territoire de l'ancienne commune de Buttes a démissionné et il n'y avait plus de suppléant résidant sur Buttes.

L'article 95j de la loi sur les droits politiques (LDP) instaure la possibilité de faire une entorse au respect du principe de la représentation proportionnelle, selon lequel le siège devenu libre soit attribué au premier des suppléants de la même liste, en instaurant que ce suppléant doit résider sur le territoire de la commune, en application du principe du siège garanti. Cependant, le législateur a voulu que cette exception soit limitée, c'est la raison pour laquelle, si parmi les suppléants de la liste il n'y a personne qui réside sur le territoire de la commune en question ou si cette personne refuse le siège, la loi prévoit un retour au système général et à l'appel aux suppléants selon l'ordre des suffrages obtenus.

Autres questions

En réponse à la question d'une commune, il a été précisé que la différenciation des émoluments en matière de frais de sépulture fondée sur la nationalité ou le domicile cantonal, en tant qu'elles contreviennent à l'interdiction de discrimination et qu'elles souffrent d'un défaut de base légale, ne sont pas légales.

Principe d'interdiction de la double imposition pas applicable à la taxe déchets

En réponse à un administré qui déplorait d'être assujéti à la taxe de déchets en tant que résident d'une commune, alors qu'il la payait déjà à son domicile, il a été précisé que le principe de l'interdiction de la double imposition déduit de l'article 127 al. 3 1ère phrase de la Constitution fédérale s'oppose à ce qu'un contribuable soit concrètement soumis, par deux ou plusieurs cantons, sur le même objet, pendant la même période, à des impôts analogues (double imposition effective) ou à ce qu'un canton excède les limites de sa souveraineté fiscale et, violant des règles de conflit jurisprudentielles, prétende prélever un impôt dont la perception est de la seule compétence d'un autre canton. Selon une jurisprudence constante, ce principe ne vaut cependant que pour les impôts, pas pour les émoluments ni pour les taxes causales et d'utilisation.

En l'espèce, la « taxe déchets » est sans conteste une taxe causale, destinée à financer le traitement et l'élimination des déchets. Cette taxe fait l'objet d'un financement spécial, indépendant de la caisse communale, de manière à séparer clairement le financement du traitement et de l'élimination des déchets de celui des autres tâches de la commune financées par l'impôt. Le principe de l'interdiction de la double imposition n'est donc pas applicable à la « taxe déchets ».

13.13. Fusions de communes et collaborations intercommunales

L'année 2009 a coïncidé avec l'entrée en vigueur de deux importants projets de fusions de communes : le projet de fusion de 9 communes de Val-de-Travers et celui de la nouvelle Commune de La Tène. L'entrée en fonction d'une nouvelle commune n'est pas chose aisée, et le nombre de points à régler, d'ajustements à trouver, de développements à mettre en place et de logistique est difficilement imaginable pour qui ne l'a pas expérimenté. L'imagination, la créativité et la parfaite connaissance du terrain ont permis aux acteurs de ces importants projets de faire fonctionner ces nouvelles entités sans anicroches, grâce à l'excellent état d'esprit qui a prévalu au sein des personnels et des autorités élues, et cela dès le premier jour ! Les nouveaux projets développés par les nouvelles communes se sont poursuivis à un rythme soutenu tout au long de l'année.

Parmi les autres projets de fusion de communes, citons celui des communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod qui poursuit actuellement l'étude opérationnelle, dernière étape avant la présentation d'une convention de fusion entre les communes. Les communes d'Auvernier, Bôle et Colombier pour leur part ont entamé des démarches en vue d'étudier la fusion de leurs communes. Des discussions préalables et préliminaires ont également lieu dans La Béroche.

Sur le littoral Est enfin, les réflexions relatives à une fusion se poursuivent entre les communes dites de la paroisse, soit celles de Hauterive, Saint-Blaise, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre et Enges. Un scénario de commune unique de l'Entre-deux-lacs est également envisagé et des démarches réunissant les autorités communales de tout l'Entre-deux-lacs sont également entreprises.

Au Val-de-Ruz, après qu'un questionnaire a été lancé pour sonder la population de l'ensemble des communes du district, les Conseils généraux ont été invités à voter un crédit en vue de démarrer les études préalables à une fusion de communes à l'échelle du district. Les discussions se poursuivent et il est prévu de démarrer les études en 2010.

Toujours dans cette région, un important projet de collaboration intercommunale visant à transférer toute la filière « eau » dans une entité unique a été développé. Il n'a pas abouti en raison de l'opposition d'une commune membre d'un syndicat. Cependant, les démarches en vue d'optimiser le projet se poursuivent.

Dans les Montagnes, le rapprochement entre les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle a subi un temps d'arrêt à la suite de la décision des autorités de la Mère-Commune de suspendre les démarches de fusion de leur commune après un sondage d'opinion peu favorable selon eux à la fusion de leur commune.

Enfin, sur le plan du Réseau urbain neuchâtelois, un groupe de travail chargé de la réforme des institutions a réuni le Conseil d'Etat, des représentants de l'association RUN, des Villes et des communes, des députés au Grand Conseil et des représentants de l'administration. Ce groupe a travaillé avec des experts de renom qui ont déposé leur rapport en novembre 2009. A côté du projet de fusion de communes, ces experts proposent de combiner la logique de projet chère au RUN avec la logique institutionnelle, en créant une entité disposant de compétences qui ne fait pas disparaître l'échelon local, le système urbain neuchâtelois (SUN).

13.14. Péréquation financière intercommunale

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale ont passé de CHF 37,19 millions à CHF 35,23 millions, en raison essentiellement d'une baisse de près de CHF 2,2 millions des montants transférés au titre de la péréquation des ressources. Cette baisse s'explique principalement par un resserrement des écarts de revenus entre les communes, plus marqué encore entre celles qui perçoivent beaucoup d'impôts de la part des personnes morales. Ainsi, les revenus perçus au titre de l'impôt des personnes morales par les deux villes du Haut ont connu une augmentation plus marquée que la moyenne, alors que dans le même temps les revenus perçus à ce titre par la ville de Neuchâtel et par la commune de La Tène, autres principales communes qui hébergent des entreprises, ont accusé un tassement relatif au cours de la période considérée. Le resserrement de l'éventail de revenus constaté ci-devant se traduit dans l'indice du revenu fiscal relatif (RFR). Ainsi, les RFR de La Chaux-de-Fonds et du Locle passent de respectivement 87 et 91 en 2007 à 94 et 105 en 2008, tandis que ceux de la Ville de Neuchâtel et de la Commune de La Tène – chiffres de Marin-Epagnier en 2007 - passent de respectivement 134 et 132 en 2007 à 123 et 115 en 2008 !

A la suite de la décision de la commission péréquation financière (COMPER) de demander au Conseil d'Etat de mener une réflexion sur la réforme du système de péréquation, ce dernier a chargé un expert extérieur à l'administration, un bureau de conseil en sciences économiques bâlois, secondé de deux professeurs de faculté, d'évaluer le système péréquatif neuchâtelois et de proposer diverses pistes de réforme dudit système. Ces experts ont déposé leur rapport devant le Conseil d'Etat à la fin de 2008. Ils l'ont également présenté devant la COMPER au début de 2009. Si les experts ont indiqué que la péréquation financière neuchâteloise, de par sa structure, répondait aux exigences d'un système de péréquation moderne, ils n'en ont pas moins souligné diverses lacunes du système et proposé diverses pistes de réforme du système. A la suite de cette réunion, le Conseil d'Etat a confié un second mandat aux experts précités aux fins de proposer des indicateurs fiables et des pistes de réflexion en vue de réformer le volet « compensation de la surcharge structurelle » de la péréquation financière intercommunale. Ce rapport sera présenté au Conseil d'Etat et devant la COMPER au cours de 2010.

Le SCOM, en collaboration avec le SFIN, a été étroitement associé à la définition des mandats confiés aux experts, à la mise à leur disposition de divers dossiers et supports et à l'accompagnement de ce dossier en tant que service relais des experts. Il a également été invité à dépouiller le rapport avant sa présentation au Conseil d'Etat et à la COMPER.

13.15. Gestion communale

La situation financière de l'ensemble des communes a connu en 2008 une évolution stable par rapport à 2007 – le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentant un bénéfice de CHF 8,5 millions par rapport à un bénéfice de CHF 9,5 millions l'année précédente, qui faisait suite à deux « exercices » déficitaires de CHF 6,7 millions en 2006 et de CHF 41,4 millions de francs en 2005.

Comme chaque année, les communes ont reçu des tableaux relatifs à leur situation respective relative à leur contribution ou leur participation aux flux financiers de la péréquation financière intercommunale.

Le service a fourni aux communes un tableau présentant l'évolution de leur situation financière au cours des cinq dernières années en se référant aux indicateurs financiers de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Il leur a également envoyé diverses circulaires relatives à la gestion communale et aux modifications légales intervenues dans le domaine de l'approvisionnement électrique. De plus, il a apporté un soutien tout au long de l'année aux communes en matière juridique, sur la forme et le fond pour l'élaboration des différents règlements et arrêtés qui régissent la vie communale et sur les procédures à respecter, dans les situations les plus diverses.

Il s'est efforcé d'être un partenaire à l'écoute des différents intervenants. Il n'a également pas ménagé ses efforts dans la gestion de divers conflits survenus entre autorités et entre conseillers membres de la même autorité, et cela dans plusieurs communes. Il a également prodigué aide et soutien aux communes en matière financière et fiscale, en mettant à leur disposition des tableaux qui facilitent le bouclage des comptes et en répondant à leurs différentes questions.

13.16. Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes

Article 8 Loi sur les communes

Rapport entre la sanction d'un arrêté du Conseil communal (CC) prévoyant une hausse de tarif et le contrôle fédéral portant sur le respect de la surveillance des prix

L'examen du SCOM en vue de la sanction de l'arrêté du Conseil communal par le Conseil d'Etat ne porte que sur le respect de la clause de délégation de l'arrêté du Conseil général et sur le contrôle de l'état de compte du financement spécial en vue de s'assurer que les revenus affectés couvrent les charges dudit financement. Il ne porte pas sur les modalités de hausse à proprement parler du tarif et sur les cautions à observer dans ce cas.

Il y a donc bel et bien place pour un examen par la Confédération des questions liées à la hausse des prix, à côté de l'examen par les services cantonaux des prescriptions de droit cantonal portant sur la répartition des tâches entre le Conseil général et le Conseil communal et sur le respect de l'obligation de couvrir les charges par des revenus suffisants perçus sur l'adduction d'eau potable par le SCOM.

Article 18 Loi sur les communes

Incompatibilité – mandat confié à un bureau dont l'un des employés siège au sein d'une commission communale

En vertu de l'article 18 de la loi sur les communes, la personne employée au sein du bureau d'ingénieurs ne peut assister à la discussion de la commission relative au choix du bureau d'ingénieurs auquel elle propose de demander de déposer une offre, si elle a un intérêt au choix de ce bureau. Ceci s'apprécie au regard de la position hiérarchique qu'elle occupe dans le bureau. Si c'est le chef d'entreprise ou un cadre dirigeant, son intérêt doit être clairement admis et il ne pourra assister à la délibération. Dans le cas contraire, il n'y a pas de soucis et on considérera que la personne n'a pas d'intérêt dans l'affaire.

Ceci étant dit, le fait qu'un des employés du bureau d'ingénieurs, même s'il occupe une fonction de cadre, siège dans une commission communale n'est pas un motif pour que la commune ne sollicite pas une offre ou même ne confie un mandat à ce bureau ! Ce qui compte, c'est que l'autorité – Conseil communal ou commission - prenne ses décisions sans faire intervenir dans ses choix des intérêts personnels, ce qui n'est pas possible si l'employé chef d'entreprise ou cadre dirigeant assiste à la discussion de la commission relative au choix du mandataire et à la délibération. Mais en dehors de ce cas de figure, l'autorité demeure libre de faire son choix et de choisir l'offre qui lui paraît la meilleure.

Si ce commissaire est le chef d'entreprise, le directeur ou un cadre dirigeant du bureau mandaté, il doit être remplacé au sein de la commission, de manière à ce que les rôles soient clairement définis et répartis. Si c'est un employé du bureau sans rôle dirigeant aucun, il n'est pas indispensable de le remplacer dans la commission, à la condition que cette personne se sente libre dans son action au sein de la commission.

Article 25 Loi sur les communes*Caractère de dépense liée*

Répondant à une question d'une commune, il a été précisé que la plus-value due à l'Etat en raison d'un changement de l'affectation d'une zone devait être considérée comme une dépense liée, et qu'elle ne relevait pas de la compétence du Conseil général.

Compétence pour radier une servitude au profit de la commune

Si le patrimoine immobilier est en jeu, il y a aliénation d'un immeuble au sens de l'article 25 de la loi sur les communes et le Conseil général doit être saisi de l'affaire, comme c'est le cas lors de la suppression d'une servitude de passage public.

Si l'objet de la servitude – passage public menant à un puits et à un réservoir – n'est plus exploité, mais pourrait l'être moyennant une réfection, la suppression de la servitude de passage public l'y menant doit être assimilée à l'aliénation d'un immeuble et relève en conséquence de la compétence du Conseil général. Si le puits et le réservoir n'existent plus et ne peuvent être réactivés même au prix d'un investissement conséquent, alors la suppression d'une servitude, qui ne correspond de fait à aucun droit, ne doit pas être assimilée à une vente d'immeuble et peut être supprimée par un arrêté pris par le Conseil communal, en application de l'article 30 de la loi sur les communes, admis en l'espèce.

Art. 30 Loi sur les communes*La compétence de désigner les rues appartient au Conseil communal quelle que soit le propriétaire de la route*

Répondant à la question d'une commune, il a été précisé que la compétence dévolue au Conseil communal dans le règlement de police de nommer les rues et places publiques fait référence ici non pas au propriétaire de la route au sens des droits réels, mais à la voie publique au sens de l'article premier, alinéa 1^{er}, de la loi sur la circulation routière.

En conséquence, dès lors que cette route est ouverte au public, la compétence de régler la question du nom appartient au Conseil communal, que cette route soit versée ou non au domaine public communal.

Subvention versée à une commission

Il faut distinguer deux cas de figure: soit la Commune gère elle-même le volet « culture » et engage des crédits budgétaires à cet effet, en son nom propre, et c'est naturellement le Conseil communal qui gère le dossier, paie un cachet à un artiste ou les frais liés à la tenue d'un spectacle, soit elle accorde un crédit ou une garantie de déficit à une entité distincte de la commune, telle une association, une fondation ou une autre entité qui gère les activités culturelles, la Commune se bornant alors à soutenir financièrement cette association. Et dans ce cas de figure, c'est l'association qui paie les cachets et les frais liés à la mise sur pied de spectacles, la Commune se bornant alors à lui verser une subvention.

La Commune ne peut donc octroyer de crédit à une de ses commissions, car une telle proposition empiète sur les compétences et les prérogatives du Conseil communal, et plus particulièrement sur celles de l'art. 30 de la loi sur les communes.

Article 32 de la loi sur les communes*Délégation de tâches au Conseil d'établissement scolaire / Caisse tenue par les commissions scolaires*

Répondant aux questions de plusieurs communes, il a été précisé qu'à la différence de la commission scolaire, le Conseil d'établissement scolaire est un organe consultatif, et pas une autorité décisionnelle. Il peut toutefois s'organiser comme bon lui semble, en vertu de l'article 31c de la loi sur les communes. A la différence de la situation actuelle, les « délégués » du Conseil d'établissement scolaire n'ont plus de pouvoir décisionnel - d'accorder un congé, même de durée minimale par exemple - mais ils peuvent fort bien conserver la fonction de préavis de la décision du Conseil communal dans un domaine particulier, par exemple les congés, ou de s'occuper d'un domaine, comme ils le font actuellement au sein des commissions scolaires, sans prendre de décisions formelles. Ainsi peut-il en aller en matière de coordination d'activités annexes ou de sports facultatifs ou de services sanitaires.

Il convient simplement que toute décision soit prise par le Conseil communal et non par le Conseil d'établissement ou par un de ses délégués. Ainsi, en matière de transports, l'organisation et la coordination de ces transports peuvent fort bien être déléguées à un membre du Conseil d'établissement, mais pas le choix du transporteur et la conclusion du contrat de prestations qui relèvent du Conseil communal. Certes, si la décision doit émaner du Conseil communal, la préparation de la décision peut quant à elle relever du représentant du Conseil d'établissement. En matière de congés, si la décision doit émaner du Conseil communal, le délégué peut fort bien examiner les demandes et donner son préavis. Le délégué aux services sanitaires pourra fort bien nouer les contacts avec le GIS, le médecin scolaire ou tout autre intervenant en matière de santé, étant entendu que les contrats de prestations conclus avec ces mandataires relèvent pour leur part des compétences du Conseil communal.

En résumé, les communes ou plus exactement les Conseils d'établissement eux-mêmes, sont très libres de s'organiser comme bon leur semble, étant entendu que le pouvoir décisionnel des Conseils communaux n'est pour sa part pas négociable. Entre deux, tout est envisageable.

Règlement sur les finances et la comptabilité des communes

Comptabilisation des recettes tirées de la taxe d'équipement

Les recettes tirées des taxes d'équipement peuvent être comptabilisées de deux manières:

- a) s'il existe un financement spécial « taxe d'équipement du quartier lambda », la recette est comptabilisée comme un revenu du compte de fonctionnement « taxe d'équipement quartier lambda », qui, s'il est excédentaire, donne lieu à un virement à un compte d'engagement ouvert à cet effet ou à une déduction de l'avance faite par la collectivité. Cette écriture intervient par le débit du compte de fonctionnement - compte 38 - et par le crédit du compte correspondant au bilan,
- b) s'il n'existe pas de financement spécial, la recette doit être comptabilisée comme une recette du compte des investissements, soit une contribution de tiers en relation avec un investissement de la collectivité

La recette tirée d'une taxe d'équipement, bien entendu, ne peut être comptabilisée au compte de fonctionnement, puisqu'elle est prélevée en contrepartie d'un investissement de la collectivité.

Ces considérations découlent du Manuel de comptabilité publique, lui-même déclaré d'application obligatoire pour les communes en vertu de l'art. 29 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes.

Application du principe d'échéance

En vertu de l'article 16 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), les opérations doivent être comptabilisées au moment de l'origine effective des droits et des obligations. Selon cette disposition, les communes auraient déjà dû depuis longtemps appliquer le principe d'échéance dans leur comptabilité.

Il aurait sans doute été souhaitable sur le fond de coordonner l'introduction du principe d'échéance dans les différentes communes. Il faut toutefois se rendre compte qu'il pourrait s'avérer difficile d'imposer aux communes qu'elles introduisent toutes en même temps le principe d'échéance, en raison des charges supplémentaires que cette exigence impose dans leurs comptes de fonctionnement.

L'Etat a été en mesure de le faire en 2006, car le contexte financier était favorable.

Comme les communes devront, tôt ou tard, passer au principe d'échéance, il a été admis que certaines communes appliquent le principe d'échéance en 2008.

Toutefois, il ne saurait être question, après avoir introduit le principe d'échéance, de revenir à l'ancien système lorsque la conjoncture s'assombrit et de ne pas inscrire de charges à ce titre au cours d'un exercice.

13.17. Tableaux statistiques

Les 36 tableaux statistiques concernant l'ensemble des communes (nos 1 à 35) et les syndicats intercommunaux et régionaux (no 36) font désormais l'objet d'une publication spécifique élaborée en collaboration avec l'office cantonal de statistique, le service financier et le secrétariat général du DJSF. L'ensemble de ces informations sera également mis à disposition sur le site internet de l'Etat (www.ne.ch).

Neuchâtel, le 2 février 2010

Le conseiller d'Etat,
chef du Département de la justice,
de la sécurité et des finances

Jean Studer

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL	6
1.1.	Effectif du personnel	7
1.2.	Finances.....	7
1.3.	Prestations du SJSF	8
1.4.	Aide humanitaire et coopération au développement	10
1.5.	Office d'organisation.....	12
1.6.	Office de la politique familiale et de l'égalité	13
2.	SERVICE DE LA JUSTICE	18
2.1.	Introduction.....	18
2.2.	Gestion.....	19
2.3.	Activités déployées	20
3.	SERVICE PÉNITENTIAIRE	29
3.1.	Généralités	29
3.2.	Secteur financier.....	31
3.3.	Sécurité et entretien	33
3.4.	Office d'application des peines et mesures (OAPM)	33
3.5.	Etablissement de détention La Promenade (EDPR)	38
3.6.	EEP LA RONDE « EEPR »	42
3.7.	EEP BELLEVUE	44
3.8.	Secteur médical	47
3.9.	Conclusion.....	49
4.	SERVICE DE PROBATION	50
4.1.	Introduction.....	50
4.2.	Gestion.....	51
4.3.	Missions	51
4.4.	Activités déployées	52
4.5.	Répartition de l'activité	53
4.6.	Évolution des mandats	55
4.7.	Conclusions.....	55
5.	POLICE NEUCHÂTELOISE.....	56
5.1.	Introduction.....	56
5.2.	Gestion générale.....	57
5.3.	Sécurité publique	65
5.4.	Sécurité routière.....	69
5.5.	Evolution de la criminalité.....	73
5.6.	Conclusions.....	78
6.	SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE	79
6.1.	Introduction.....	79
6.2.	Gestion.....	80
6.3.	Activités déployées	81
7.	SERVICE FINANCIER	104
7.1.	Introduction.....	104
7.2.	Politique financière.....	105
7.3.	Gestion comptable	106
7.4.	Gestion financière	107
7.5.	Recouvrement	108
7.6.	Eglises.....	115
8.	SERVICE DES CONTRIBUTIONS	117
8.1.	Considérations générales et évolution de la taxation	117
8.2.	Impôt direct 2009.....	122
8.3.	Impôt sur les gains immobiliers.....	124
8.4.	Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance	125
8.5.	Estimation cadastrale.....	125

8.6.	Impôt anticipé.....	126
8.7.	Droits de mutation et impôts de successions	127
8.8.	Office de perception	129
8.9.	Remises d'impôts	134
9.	SERVICE JURIDIQUE.....	135
9.1.	Présentation.....	135
9.2.	Personnel et formation.....	135
9.3.	Juris.....	137
9.4.	Missions du service juridique	137
9.5.	Activités du service juridique.....	138
10.	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	143
10.1.	Introduction	143
10.2.	Effectif du personnel.....	144
10.3.	Politique "famille et égalité" au sein de l'administration cantonale.....	146
10.4.	Mobilité professionnelle interne.....	147
10.5.	Encouragements des départs à la retraite anticipée.....	147
10.6.	Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux sys-tèmes de rémunération.....	148
10.7.	Office de la formation continue et du secteur social	150
10.8.	Santé et sécurité au travail.....	151
11.	SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHÂTELOISE	153
11.1.	Schéma directeur 2009-2013 du Guichet unique	153
11.2.	Pandémie grippe A(H1N1).....	153
11.3.	La généralisation du WiFi	153
11.4.	Appels d'offres publics.....	153
11.5.	Intégration du secondaire 2 au RPN.....	154
11.6.	Remplacement d'infrastructures centrales	154
11.7.	Déploiement d'applications	154
11.8.	Développement de nos activités.....	155
11.9.	Réunion des services informatiques.....	155
12.	SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES	156
13.	SERVICE DES COMMUNES	157
13.1.	Contrôle de gestion	157
13.2.	Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)	158
13.3.	Commentaires.....	158
13.4.	Tableaux statistiques.....	161
13.5.	Rendement des impôts et effort fiscal.....	161
13.6.	Dettes consolidées de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux).....	162
13.7.	Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux).....	163
13.8.	Sanction d'arrêtés.....	164
13.9.	Fonds d'aide aux communes	164
13.10.	Fonds destiné aux réformes de structures des communes.....	165
13.11.	Impôts.....	165
13.12.	Législation et activités juridiques	166
13.13.	Fusions de communes et collaborations intercommunales.....	168
13.14.	Péréquation financière intercommunale.....	169
13.15.	Gestion communale.....	169
13.16.	Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes.....	170
13.17.	Tableaux statistiques	173